

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE JANVIER 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 11^{ème} jour du mois de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN
	Léopold	ALARIE

- COPIE -

Service de la gestion des documents et archives - VTR

Procès-verbal
Assemblée
Spéciale
29-12-81
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 décembre 1981 soit adopté.

ADOPTÉ

Procès-verbal
29-12-81
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 décembre 1981 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Règlement décrétant des travaux de pose de services municipaux sur parties des lots 13, 14 et 16 C.T.R. et 167, 168 et 169 P.T.R., emprunt et taxe d'amélioration locale, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juin 1981;
- c) Amendement au règle. 191 re: créer une nouvelle zone 1CV-10 et permettant les stationnements, les usages commerciaux, les usages administratifs, les usages résidentiels et les divers équipements nécessaires au bon fonctionnement des usages permis, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 6 juillet 1981;
- d) Amendement au règle. 191 re: modifier la hauteur maximum des bâtiments zone RC-16 secteur 2 (Succ. Lajoie), avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 août 1981;
- e) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du Boul. Des Forges, par celui de rue Papineau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 31 août 1981; maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
- f) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue Jean-Sauvaget pour celui de Buteux, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 décembre 1981;

LUNDI, LE 11ième JOUR DE JANVIER 1982



Règlement 6
Avis de
motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement no 6 concernant les chiens, aux fins d'établir une nouvelle réglementation.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 11ième jour de janvier 1982,

SIGNÉ M. le Conseiller Antoine Gauthier.

1-82
Règl. 191-16-H
Zonage
Noyau paroissial
Secteur St-Jean
Baptiste-de-la
Salle.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 30 novembre 1981;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 191-16-H(1981) amendant le règlement 191 concernant le zonage, pour permettre dans la zone du noyau paroissial du secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, dans la partie située le long de la rue Allard, la construction de maisons unifamiliales isolées, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

2-82
Budget
Supplémentaire
Re: Hippodrome
Adoption

ATTENDU que le budget de la Ville de Trois-Rivières au montant de \$27,329,000 adopté le 29 décembre 1981, prévoyait une somme de \$260,000 pour le service de la dette et l'entretien des bâtisses de l'Hippodrome;

ATTENDU qu'à ce moment le Conseil ne savait pas encore si la Ville opérerait la piste de courses sous-harnais en 1982;

ATTENDU qu'il a été décidé d'opérer la piste de courses en 1982;

ATTENDU que sont prévus des revenus de l'ordre de \$1,786,700 en 1982, pour la piste de courses; portant la partie du budget de la Ville ayant trait à l'Hippodrome à \$2,046,700;

ATTENDU que les dépenses d'opération de l'Hippodrome sont estimées à \$1,786,700.00;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Qu'un budget supplémentaire au montant de \$1,786,700 soit adopté pour l'année 1982 afin de permettre l'opération de l'Hippodrome durant l'année 1982;

Que le budget de la Ville pour l'année 1982 soit et est modifié en conséquence pour se lire ainsi quant à l'Hippodrome:

<u>HIPPODROME:</u>	<u>Revenus</u>	<u>Dépenses</u>
Revenus généraux de la Ville affectés au service de la dette et à l'entretien des bâtisses.	\$ 260,000	\$ 260,000
Revenus d'opération	1,786,700	1,786,700
	<u>\$2,046,700</u>	<u>\$2,046,700</u>

LUNDI, LE 11ième JOUR DE JANVIER 1982



Que le montant total du budget 1982 de la Ville soit et est modifié pour se lire comme suit:

Revenus : \$29,115,700
Dépenses: \$29,115,700

ADOPTÉ

3-82
Demande à la
Commission
De Police
Enquête sur
Le Corps de
Police.
Adoption

VU l'article 21 de la Loi de Police (L.R.Q. chap. 13) 1977, autorisant la Commission de Police du Québec, sur demande appuyée de raisons suffisantes, à tenir une enquête sur l'administration de tout corps policier;

VU certains événements récents auxquels ont été mêlés certains membres du corps de police de Trois-Rivières, plus particulièrement en Cour municipale de Trois-Rivières, à la Cour des Assises criminelles de Shawinigan, à la Cour des Assises criminelles de Trois-Rivières;

VU les remarques et blâmes sévères adressés au corps policier de la Ville de Trois-Rivières par un juge de la Cour supérieure du Québec, lors d'une sentence rendue par ce dernier à l'endroit d'un ex-membre de la Sureté municipale, le 22 décembre 1981, ladite sentence étant annexée à la présente résolution comme annexe "A";

CONSIDÉRANT que, eu égard à toutes les circonstances et à cause de leur caractère afférant à l'intérêt public, à l'ordre public, à la sécurité du public en général, la présente demande n'est ni frivole, ni vexatoire, est faite de bonne foi, et que l'enquête ne peut être inutile en raison de l'efficacité à laquelle on doit s'attendre d'un corps policier;

CONSIDÉRANT que le corps de Police de Trois-Rivières, considéré dans son ensemble, a, non seulement le droit, mais aussi l'obligation de mériter par son comportement la confiance de la population relevant de sa juridiction;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières prie humblement la COMMISSION DE POLICE DU QUÉBEC de faire enquête sur l'administration du corps de police de la Ville de Trois-Rivières et la conduite de ses membres, conformément à l'article 21 de la Loi de Police, et d'en faire rapport à qui de droit selon la loi.

ADOPTÉ

4-82
Proposition
D'un sommet
Municipal
Adoption

Suite aux déclarations de M. Jean-Paul Lamy, président de la Chambre de Commerce, je suis d'accord avec ce dernier pour dire que le tout Trois-Rivières devra travailler dans le même sens.

Présentement, le projet de l'Ile St-Quentin en est une dernière preuve évidente. On s'aperçoit de plus en plus que nous devons compter uniquement sur nos propres moyens, sans escompter sur nos voisins.

Pour ces raisons et dans le but de créer un impact plus fort, je propose que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières convoque un sommet municipal trifluvien. Les exécutifs des différents mouvements et associations pourraient être convoqués afin de s'entendre pour que tous et chacun partent par la suite avec l'idée bien arrêtée de forcer les décisions qui pourraient faire que Trois-Rivières reprenne sa place dans l'esprit des autres gouvernements et afin que des décisions, pouvant être bénéfiques à la Ville, soient prises.

Nous savons que lorsque les trifluviens sont tous d'accord pour travailler dans le même sens, ils réussissent toujours à obtenir beaucoup plus.

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE JANVIER 1982



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières convoque un sommet municipal de tous les intéressés et cela, dans des délais raisonnables, en 1982.

ADOPTÉ

5-82
Comptes
à payer
Liste
Hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dollard Construction Ltée:	
Aqueduc, drainage - Parc industriel	
No 2 - estimé no 2 retenue 10%	\$ 74,946.67
Telecon Inc.:	
Feux de circulation - Rigaud et Malapart -	
estimé no 1 retenue 20%	16,168.00
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Maison des vins - 2 février	
au 28 mars 1981 et 1er juin au 31 octobre	
1981.	1,589.98
Nova Durocher Inc.:	
Réparation - tuyau de chauffage - Maison des	
vins.	176.03
Dalby Inc.:	
Balustrade côte Plouffe - Remise partie de	
retenue.	1,584.75
Aménagement de locaux des patriotes - U.Q.T.R.	74.75
Aménagement du service de reprographie -	
Hôtel de Ville estimé no 3 (Travaux	
additionnels)	968.00
Aménagement du service de reprographie -	
Hôtel de Ville	
Remise partie de retenue	6,397.30
Maurice Couture Ltée:	
Clôture - Parc Lambert	2,000.00
Construction de bureaux - Hippodrome -	
estimé no 3	
retenue 10%	38,340.00
Tremco Canada:	
Inspection - Etanchéité toiture - Hôtel de	
Ville et Centre culturel.	1,000.00
Plomberie St-Onge:	
Réfection de toiture - Centre Notre-Dame-	
de-la-Paix	255.75
J.C. Papillon:	
Toiture - Centre communautaire Alexandre Soucy	774.00
Pépinière des Laurentides:	
Plantation - Parcs municipaux - Remise partie	
de retenue	2,743.25
Gaston Paillé:	
Branchements de service 1981 - Remise partie	
de retenue	4,161.46
Jean Caron & Fils:	
Eclairage parc St-Sacrement - Remise partie de	
retenue	460.71
Eclairage parcs municipaux - Remise partie de	
retenue	1,121.67
Entreprises D.B.S.:	
Fournaise - Pavillon Hertel - Remise de retenue	126.94
Dollard Construction:	
Aqueduc et drainage - Parc No 2 - Remise partie	
de retenue	10,845.33
Maurice Guillemette:	
Frais de déplacement	300.00

LUNDI, LE 11ième JOUR DE JANVIER 1982



Alain Veilleux:	
Frais de déplacement	485.00
Lucien A. Ouellet:	
Frais de déplacement - 1980 et 1981	1,000.00
Gaëtan Lamy:	
Contribution - Meilleur conducteur de l'année	200.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - Cour municipale et bibliothèque - novembre 1981	354.29
Rodrigue Lemire:	
Huissier	70.00
Linteau, Villeneuve:	
Huissiers	18.00
Rock Plante:	
Huissier	10.35
J. Trudel et Morin:	
Huissiers	12.30
Leclerc et Leclerc:	
Huissiers	3.30
Dr Roger Caron:	
Services professionnels - examens médicaux - décembre 1981	240.00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Cotations - Etats financiers	1,205.65
Panier fleuri Enr.:	
Fleurs - F. Goneau	27.00
Imprimerie Art Graphique:	
Impression cartes de Noël	184.23
Commission Scolaire:	
Entretien ménager - Parcs écoles - novembre 1981	1,426.70
U.Q.T.R.:	
Entretien - Piste linéaire - Hiver 1982	940.00
Association des Arbitres de la Mauricie:	
Frais d'arbitrage - Novembre 1981	1,320.00
Jean-Marie Roy:	
Transport d'urine	23.00
Gaston Laliberté:	
Allocation d'automobile - juillet à octobre - 547 milles	175.00
Michel Lefebvre:	
Allocation d'automobile - novembre 1981 - 88 milles	28.16
André Daviau:	
Allocation d'automobile - décembre 1981 - 445 milles	113.92
Roger Lafontaine:	
Allocation d'automobile - novembre et décembre 1981 - 86 milles	27.52
Michel Matteau:	
Dîner - invités S.H.Q.	23.80
Guy Aubin:	
Dépenses de voyage - Montréal - I.B.M.	86.50
Jacques Charette:	
Dîner d'affaires	108.40
<u>Remboursement petite caisse</u>	
Gaston Désaulniers	54.73
Mme Nicole L'Espérance	100.60
René Monfette	351.05
	<hr/>
	\$172,574.09

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Soudou
MAIRE.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18ième jour du mois de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
11-01-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 janvier 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981; Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault.
- b) Règlement décrétant des travaux de pose de services municipaux sur parties des lots 13, 14 et 16 C.T.R. et 167, 168 et 169 P.T.R., emprunt et taxe d'amélioration locale, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juin 1981;
- c) Amendement au règle. 191 re: créer une nouvelle zone 1CV-10 et permettant les stationnements, les usages commerciaux, les usages administratifs, les usages résidentiels et les divers équipements nécessaires au bon fonctionnement des usages permis, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 6 juillet 1981;
- d) Amendement au règle. 191 re: modifier la hauteur maximum des bâtiments zone RC-16 secteur 2 (Succ. Lajoie), avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 août 1981;
- e) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du Boul. Des Forges, par celui de rue Papineau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 31 août 1981;
- f) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue Jean-Sauvaget pour celui de Buteux, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 décembre 1981;

Modification
Règl. 12-A
Re: fosses
septiques
Avis de
motion.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement no 12-A concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égouts, aux fins de remplacer les normes applicables à la construction, installation et entretien des fosses septiques.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982



Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de janvier 1982,

SIGNÉ: M. le Conseiller Léo Thibeault

Règl.
agrandis-
sement
bibliothèque
et emprunt
Avis de
motion.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'agrandissement de la bibliothèque municipale au coût de \$1,158,565.00 et autorisant un emprunt à cet effet au montant de \$325,000.00.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de janvier 1982,

SIGNÉ: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Règl.
remplacement
des deux
compresseurs
et emprunt
Avis de
motion.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant le remplacement de la machine d'absorption par deux (2) compresseurs et accessoires, et autorisant un emprunt à cet effet au montant de \$175,000.00.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de janvier 1982,

SIGNÉ: M. le Conseiller Gaston Vallières.

6-82
Compte rendu
11-01-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 11 janvier 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

7-82
Règl. 6-1982
re: chiens et
controleur
des chiens
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 11 janvier 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 6-1982 (1982) abrogeant le règlement no 6 adopté le 26 avril 1971 et ses amendements, concernant les chiens et la nomination d'un contrôleur de chiens, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

8-82
Vente à
S.H.Q.
lots 1130-70,

ATTENDU qu'il y a lieu de vendre certains lots à la Société d'Habitation du Québec pour la construction de résidences pour personnes âgées dans la paroisse St-François-Xavier;

1130-71,
1130-P.72,
1130-P.73,
1130-P.74,
1130-P.75,
1130-P.76
\$16,294.74
Adoption

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982

IL EST PROPOSÉ PAR M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR M. le Conseiller Léo Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la SOCIÉTÉ
D'HABITATION DU QUEBEC l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

1.- Le lot 1130-70 du cadastre de la Cité des
Trois-Rivières.

2.- Le lot 1130-71 du susdit cadastre.

3.- Une partie de la subdivision officielle numéro SOIXANTE-
DOUZE du lot originaire numéro MILLE CENT TRENTE (1130-P.72)
du susdit cadastre. Cette dite partie mesure vingt-cinq
mètres et un centièmes (25.01 m) vers le nord-est jusqu'au
début d'une courbe; de là, suivant un arc de cercle de trois
mètres et cinq centièmes (3.05 m) de rayon, une distance de
quatre mètres et soixante-dix-sept centièmes - (4.77 m)
jusqu'à un point situé dans l'emprise nord-ouest de la rue
Panneton; neuf mètres et soixante-dix sept centièmes (9.77 m)
vers le sud-est, vingt-huit mètres et quatre centièmes (28.04
m) vers le sud-ouest et douze mètres et cinquante-quatre cen-
tièmes (12.54 m) vers le nord-ouest, bornée comme suit: vers
le nord-est par la rue St-François Xavier (lot numéro
1130-81), vers l'est par la partie résiduelle dudit lot numé-
ro 1130-72, vers le sud-est par la rue Panneton (lot numéro
1130-59), vers le sud-ouest par le lot numéro 1130-71 ci-des-
sus mentionné - - - et vers le nord-ouest par une partie du
lot numéro 1130-73.

Une partie de la subdivision officielle numéro SOIXANTE-
TREIZE du lot originaire numéro MILLE CENT TRENTE (1130-P.73)
du susdit cadastre. Cette dite partie mesure quatre mètres
et cinquante-sept centièmes (4.57 m) vers le nord-est,
trente-sept mètres et cinquante-quatre centièmes (37.54 m)
vers le sud-est, quatre mètres et cinquante-sept centièmes
(4.57 m) vers le sud-ouest et trente-sept mètres et cinquante
centièmes (37.50 m) vers le nord-ouest, bornée comme suit:
vers le nord-est par la rue St-François Xavier (lot numéro
1130-81), vers le sud-est par la partie ci-dessus décrite du
lot numéro 1130-72 ainsi que par les lots numéros 1130-70 et
1130-71, vers les sud-ouest par une autre partie dudit lot
numéro 1130-73 et vers le nord-ouest par la partie ci-après
décrite du lot numéro 1130-74, la partie ci-après décrite du
lot numéro 1130-75 ainsi que la partie ci-après decrite du
lot 1130-76.

Une partie de la subdivision officielle numéro SOIXANTE-
QUATORZE du lot originaire numéro MILLE CENT TRENTE
(1130-P.74) du susdit cadastre. Cette dite partie mesure
neuf mètres et soixante-sept centièmes (9.67 m) vers le nord-
ouest jusqu'au début d'un cercle; de là, suivant un arc de
cercle de trois mètres et cinq centièmes (3.05 m) de rayon,
une distance de quatre mètres et cinquante-six centièmes
(4.56 m) jusqu'à un point situé dans l'emprise sud-ouest de
la rue St-François-Xavier, vingt-quatre mètres et quarante-
cinq centièmes (24.45 m) vers le nord-est, douze mètres et
cinquante centièmes (12.50 m) vers le sud-est et vingt-huit
mètres et trente centièmes - - (28.30 m) vers le sud-ouest,
bornée comme suit: vers le nord-ouest par une autre partie
dudit lot numéro 1130-74 (rue DeFoix), vers le nord-ouest
jusqu'au début d'un cercle; de là, suivant un arc de cercle
de trois mètres et cinq centièmes (3.05 m) de rayon, une dis-
tance de quatre mètres et cinquante-six centièmes (4.56 m)
jusqu'à un point situé dans l'emprise sud-ouest de la rue St
François Xavier, vingt-quatre mètres et quarante-cinq cen-
tièmes (24.45 m) vers le nord-est, douze mètres et cinquante



LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982



centièmes (12.50 m) vers le sud-est et vingt-huit mètres et trente centièmes - - (28.30 m) vers le sud-ouest, bornée comme suit: vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 1130-74 (rue DeFoix), vers le nord par une autre partie dudit lot numéro 1130-74, vers le nord-est par la rue St François Xavier (lot numéro 1130-81), vers le sud-est par une partie du lot numéro 1130-73 et vers le sud-ouest par la partie ci-après décrite du lot numéro 1130-75.

Une partie de la subdivision officielle numéro SOIXANTE-QUINZE du lot originaire numéro MILLE CENT TRENTE (1130-P.75) du susdit cadastre. Cette dite partie mesure vingt-huit mètres et trente centièmes (28.30 m) vers le nord-est, douze mètres et cinquante centièmes (12.50 m) vers le sud-est, vingt-neuf mètres et trente-deux centièmes (29.32 m) vers le sud-ouest et douze mètres et cinquante centièmes (12.50 m) vers le nord-ouest, bornée comme suit: vers le nord-est par la partie ci-dessus décrite du lot numéro 1130-74, vers le sud-est par une partie du lot numéro 1130-73, vers le sud-ouest par la partie ci-après décrite du lot numéro 1130-76 et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 1130-75 (rue DeFoix).

Une partie de la subdivision officielle numéro SOIXANTE-SEIZE du lot originaire numéro MILLE CENT TRENTE (1130-P.76) du susdit cadastre. Cette dite partie mesure vingt-neuf mètres et trente-deux centièmes (29.32 m) vers le nord-est, douze mètres et cinquante centièmes (12.50 m) vers le sud-est, trente mètres et trente-quatre centièmes (30.34 m) vers le sud-ouest et douze mètres et cinquante centièmes (12.50 m) vers le nord-ouest, bornée comme suit: vers le nord-est par la partie ci-dessus décrite du lot numéro 1130-75, vers le sud-est par une partie du lot numéro 1130-73, vers le sud-ouest par une partie du lot 1130-77 et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 1130-76 (rue DeFoix).

LEDIT terrain contient une superficie totale de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et cinq dixièmes (2,294.5 m²).

TEL que le tout est montré sur un plan préparé par Monsieur Roland Milette, arpenteur-géomètre, en date du 5 avril 1979.

pour le prix de \$16,294.74 que la Ville de Trois-Rivières devra elle-même payer à la Commission Scolaire de Trois-Rivières aux termes du contrat intervenu entre ces parties et enregistré à Trois-Rivières sous le No. 295,227.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

9-82
Contrat
convention
re: lot
1119-111
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de renonciation à une stipulation de restriction de construction (ligne de recul et lignes latérales) créée sur le lot 1119-111 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, au profit du lot 1119-87 propriété de la Ville de Trois-Rivières.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982



Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de renonciation qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10-82
Subdivision
lot 9-6
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 24 novembre 1981, montrant la subdivision d'une partie du lot 9 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne situé boul. Des Forges, appartenant à M. Adonias Marchand et donnant effet au lot 9-6.

ADOPTÉ

11-82
Sudivision
lots
9-7, 9-8
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 7 mai 1981, montrant la subdivision d'une partie du lot 9 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne situé boul. Des Forges, appartenant à MM. Adonias Marchand, Paul-Émile Marchand et Rénald Marchand et donnant effet aux lots 9-7 et 9-8.

ADOPTÉ

12-82
Subdivision
lot 180-380
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., en date du 14 décembre 1981, montrant la subdivision d'une partie du lot 180 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Le Corbusier, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 180-380.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

13-82
Demande au
Min. Aff. Mun.
terme addit.
1 mois 22 jours
re: émiss.
obligations
Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, avait le 1er janvier 1981, un montant de \$35,000 à renouveler pour une période de 9 ans, en vertu du règlement numéro 25 de l'ex Cité des Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'échéance de capital prévue en 1982 au montant total de \$3,000 a été payée à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de \$32,000;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 22 février 1982;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982



nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que demande soit faite à l'Honorable ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, à émettre les \$32,000 d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 22 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$3,474,000, fait en vertu des règlements numéros: 25, 270-11, 354, 355, 357, 361, 365, 448 de l'ex Cité des Trois-Rivières, 223(série B), 731, 732, 735, 742, 744, 746, 749, 755, 760, 761, 767 et 768, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq ans (à compter du 22 février 1982), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements ci-haut mentionnés; chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de \$3,474,000, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

14-82
Demande
émettre
obligations
pour un
terme plus
court.
Adoption

15-82
Modifications
divers règl.
re:
émission
d'obligations.
Adoption

<u>Règlement numéro</u>		<u>Pour un montant de</u>
25	(Ex Cité des Trois-Rivières)	\$ 32,000
270-11	(Ex Cité des Trois-Rivières)	48,000
354	(Ex Cité des Trois-Rivières)	17,000
355	(Ex Cité des Trois-Rivières)	54,000
357	(Ex Cité des Trois-Rivières)	591,000
361	(Ex Cité des Trois-Rivières)	32,000
365	(Ex Cité des Trois-Rivières)	80,000
448	(Ex Cité des Trois-Rivières)	126,000
223(série B)	(Ex Cité des Trois-Rivières)	634,000
731		21,000
732		223,000
735		244,000
742		138,000
744		30,000
746		57,000
749		97,000
755		475,000
760		33,000
761		174,000
767		320,000
768		47,000
		<u>\$3,474,000</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982



Il est par conséquent,

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RÉSOLU:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$3,474,000:

- 1.- Les obligations seront datées du 22 février 1982;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque National;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 17½% l'an sera payé semi-annuellement le 22 février et le 22 août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100 ou de multiples de \$100.
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

16-82
Protocole
d'entente
re: M.R.C.
De Francheville.
Adoption

ATTENDU QUE les différentes municipalités appelées à faire partie de la Municipalité Régionale de Comté DE FRANCHEVILLE ont convenu de trois (3) principes de fonctionnement fondamentaux;

ATTENDU QUE ces principes de fonctionnement sont contenus dans un protocole d'entente annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières est appelée à faire partie de la Municipalité Régionale de Comté DE FRANCHEVILLE;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte ces principes de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente concernant les principes de fonctionnement au sein de la Municipalité Régionale de Comté DE FRANCHEVILLE.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982



17-82
Prévisions
budgétaires
1982
O.M.H.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières pour l'année 1982, concernant les projets:

Phase I - Jean Nicollet	\$ 851,942
Phase II - Adélarde Dugré	553,320
Phase IV - Résidences Ste-Cécile	594,014
Phase V - Résidences St-Laurent	539,607
Phase VI - Résidences St-Philippe & Notre-Dame	648,682
Phase VII- Résidences Edgar St-Yves	737,413
Phase IX - Résidences St-François-Xavier	59,787

lesdites prévisions budgétaires étant annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

18-82
Rescision
item 13 du
compte rendu
21-12-81,
et modifi.
item 4 du
même compte
rendu.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que l'item 13 du compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 21 décembre 1981, adopté par la résolution No. 558-81 du 29 décembre 1981 soit rescindé à toutes fins que de droit.

Que ladite résolution 558-81 soit et est modifiée ainsi que l'item 4 du compte-rendu du 21 décembre 1981 en changeant les prix au mètre cube de les Transporteurs en vrac du 3-R. Métro. pour les suivants: \$0.496, \$0.538, \$0.601.

ces prix comprenant la surcharge due au prix des produits pétroliers mentionnée à la décision instanter de la Commission des Transports du Québec du 1er décembre 1981, numéro MCV-18245-TF,MPP-005, dont il n'avait pas été tenu compte lors du rapport de soumissions, malgré que ce fut indiqué dans la soumission.

Que le dernier paragraphe de cet item 4, soit et est modifié pour changer le nom de Les Transporteurs en vrac du Trois-Rivières Métropolitain Inc. pour celui de Jules Milette Inc.

ADOPTÉ

19-82
Comptes
à payer
Liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Trois-Rivières Location:	
Location d'équipement - Collecteur les Mélèzes - acompte	\$ 12,000.00
Dalby Inc.:	
Cimetière St-James - Remise partie de retenue	3,300.25
Robert Frenette Inc.:	
Peinture de lampadaires - Remise de retenue	1,001.50
Pavages de Nicolet:	
Pavage - aires parc Lemire - Remise partie de retenue	297.70
Pavage neuf - 1981 - Remise partie de retenue	3,720.10

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982



Brunelle Inc.:	
Achat de blousons d'hiver - policiers	8,324.70
Achat de paletots trois-saisons - policiers	15,107.10
Achat de tunique d'été - policiers	13,155.85
Paul-André Cloutier:	
Cimetièrre St-James - Honoraires professionnels	2,453.46
I.B.M. Canada:	
Achat d'écrans cathodiques	28,917.91
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires professionnels - Maison des vins 2 et 28 novembre 1981	32.63
Service sanitaire Frontenac:	
Entretien ménager - Marché aux denrées décembre 1981	1,833.33
Laboratoire Shermont:	
Prélèvement et essais - Pavage 1981	156.00
Contenants Intercité:	
Voyage spéciaux - Colisée, Garage municipal	815.00
Service sanitaire régional:	
Cueillette de déchets - décembre 1981	30,020.54
Cie canadienne de linge:	
Service de buanderie - Colisée, Centre culturel, Hippodrome, Marché aux denrées, Hotel de Ville	445.39
Claude Leblanc:	
Honoraires professionnels - Informatique décembre 1981	787.25
S.P.A.M. Inc.:	
Appels spéciaux - décembre 1981	75.00
Ovide Demontigny:	
Loyer - Local St-Philippe - novembre décembre 1981 et janvier 1982	600.00
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Famille Rose	32.40
L.D.N. Protection:	
Appel de service - Pavillon de la Jeunesse	25.00
Marché Victoria:	
Achats divers	359.68
Médiacom Inc.:	
Location panneau - décembre 1981	60.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - Garage municipal Novembre 1981	432.14
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Echange avec Corporation Épiscopale Catholique	800.00
Veillette & Héon:	
Honoraires - Radiation et abandon de droits de mines - Aéroport	17,500.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Servitude J. Touzin	255.00
Honoraires - Servitude J. Matteau	295.00
Honoraires - Vente - Soeurs de la Miséricorde	285.00
Honoraires - Cession par les Immeubles Lambert Inc.	295.00
Librairie du Cap:	
Location et service de photocopies - Trésorerie, Police, Travaux Publics, Loisirs, Administration générale	986.41
Robert Racine:	
Vérification des ascenseurs - Hotel de Ville, Centre culturel, Édifice Nobert - décembre 1981	112.00
S.I.A.Q. Inc.:	
Cotisation - Gaston Désaulniers - 1982	70.00
Association des bibliothécaires du Qué.:	
Cotisation 1982	50.00
Asted:	
Cotisation 1982	100.00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - publicité Hippodrome	367.50
Avis publics - cueillette des déchets	480.00
Avis publics - cueillette des déchets - plan triennal	312.50

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982



Panier Fleuri:	
Fleurs - Famille Poirier	
J.Trudel & Morin:	
Huissiers:	15.50
Huissiers:	482.30
Production Specta:	
Salaire du concierge - Centre culturel - Semaines du 14 et du 21 décembre 1981	490.95
Location Budget T.R.:	
Location d'auto - Service Récréation et parcs	153.81
Les Aigles Junior:	
Ensemencement - terrain de baseball	400.00
Association de Basketball T.R.:	
Octroi - Coût d'arbitrage - 1er versement	2,400.00
Musée Pierre Boucher:	
Octroi - 2ième versement et final	2,000.00
Centre Landry:	
Moniteur - pataugense - dernier versement	200.00
Office National du Film:	
Métrage du film "Les Princes bienheureux" - Service Récréation et Parcs	102.60
U.Q.T.R.:	
Recouvrement de planchers - Pavillon des sports - Part de la Ville	1,516.32
Remplacement de roues et porte-voix (Jeux du Québec)	260.93
Service activités physiques et sportives - 27 octobre au 27 décembre 1981	540.00
Nettoyeur Dumont:	
Nettoyage de draperies - Traverse des Ages	71.00
Jean Girard:	
Lettrage de panneaux - Pavillon de la Jeunesse	60.00
Autobus Bellemare:	
Location d'autobus - Divers voyages - Programme, terrains de jeux	1,692.50
Comité de zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - Hockey mineur - décembre 1981	504.00

PAVILLON DE LA JEUNESSE

Crèmerie des Trois-Rivières:	13.80
Cie H. Fortier:	335.15
Roy et Lafontaine:	307.50
C.Yum Yum:	44.00
Agropur:	111.90
Agropur:	147.15
Canada Packers:	74.05
Canada Packers:	211.68
Vaillancourt:	8.21
Vaillancourt:	23.68

HIPPODROME

Can. Trotting Ass.:	
Droits et permis - 9 jours-courses	2,079.52
C.I.G.B.:	
Publicité	69.36
Imprimerie Lefrançois:	
Impression - billets de tirage	43.60
Armand martel:	
Publicité	330.00
André Pelletier:	
Honoraires - vétérinaire	250.00
Reynolds Radio:	
Location d'un mobile et base	59.40
Télé St-Maurice:	
Publicité	1,632.00
Harness World Publish:	
Publicité	185.00
Journal de Montréal:	
Publicité	80.62

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982



Journal de Montréal:	
Publicité	
Imprimerie Art Graphique:	
Impression de programmes (103 à 105) -	
Soirée du conducteur champion	1,190.16
Impression de programmes (106-107)	883.71
Martel Express:	
Déménagement - filières	84.00
Boutique Y. Pratte:	
Achats divers	21.00
Agence Sécurité Phillips:	
Service de gardiennage - 28 novembre au	
12 décembre 1981	876.95
Service de gardiennage - 19 décembre 1981	338.07
Alliance blindé:	
Transport d'argent - 23 novembre au	
16 décembre 1981	211.25
Association des hommes de chevaux:	
Contribution - 1er novembre au 16 décembre 1981	2,401.98
Photo Lambert:	
Service de télévision en circuit fermé -	
décembre 1981	432.00
Alois Kadima-Nzujji:	
Services professionnels - plans électroniques -	
ordinateur de contrôle	500.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILE - DÉCEMBRE 1981

Roland Bacon - 458 milles	117.24
Germain Déziel - 76 milles	24.32
Normand Fournier - 205 milles	52.48
Maurice Grenier - 190 milles	60.80
Michel Pellerin - 188 milles	48.12
André Verville - 474 milles	121.34
Jean Benoit - 20 milles	6.40
Serge Dumas - 136 milles	43.52
Anatole Houle - 529 milles	135.42
Benoit Landry - 122 milles	33.50
Jean-Jacques Lacroix - 13 milles	4.16
Maurice Paquin - 851 milles - novembre et décembre	272.32
Pierre Pépin - 413 milles	105.72
Raymond St-Pierre - 19 milles	5.47
Gilles Thibeault - 143 milles	45.76
Michel Bareil - 91 milles	29.12
Lionel Duval - 114 milles	29.18
Transport du personnel	4.00
Romain Frigon - 89 milles	28.48
Maurice Galarneau - 558 milles	142.84
Transport du personnel	12.00
Gilles Grenier - 165 milles	52.80
Michel Jutras - 50 milles	16.00
André Laberge - 104 milles	33.28
Gaston Laliberté - 139 milles	44.48
Denis Lelièvre - 133 milles	42.56
Gaëtan Lemieux - 259 milles	66.30
Transport du personnel	4.00
Roger Lefebvre - 67 milles	21.44
Michel Matteau - 216 milles - novembre et décembre	69.12
René Perron - 229 milles	65.95
Yvon Poirier - 271 milles	73.91
Yvon Ratelle - 369 milles	96.46
Marc-André Rouette - 2 sorties - Édif. Tr. Publ.	5.00
Réal Ayotte - 903 milles	231.16
Transport du personnel	25.00
Roger Baril - 211 milles	60.76
Léo Bellerose - 1301 milles	333.05
Gaston Desaulniers - 321 milles	82.17
Rosaire Francoeur - 384 milles	98.30
Roger Loisel - 984 milles	251.90
Maurice Massicotte - 341 milles	87.29
Fernand Pellerin - 685 milles	175.36
Alain Provencher - 166 milles	42.49

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1982



Robert Rousseau - 804 milles
Gaston Tousignant - 241 milles

Wilson O'Shaughnessy:	
Diner divers - Dépenses de voyage à Montréal	126.50
Gilles Beaudoin:	
Diners divers	54.38
Le Pro-jac:	
Repas - Réunion commission - Exposition	15.15
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - décembre 1981 - 302 milles	77.31
Allocation spéciale 19 jours	19.00
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - décembre 1981 - 678 m.	173.60

REMBOURSEMENT PETITES CAISSES

Gaston Desaulniers:	73.44
Alain Tremblay:	37.65
René Monfette:	363.63
René Monfette:	341.13
Jacques St-Laurent:	92.99
Lucien A.Ouellet:	86.08
Albert Morrissette:	146.85
René Monfette:	229.14
Guy-Paul Simard:	375.88
Armand Allard:	219.71

\$175,771.08

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE JANVIER 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 25ième jour du mois janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

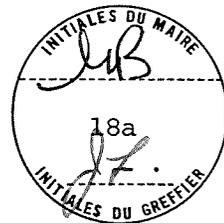
Procès-verbal
18-01-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 janvier 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981; Maintenu par M. le Conseiller Fernand Colbert.
- b) Règlement décrétant des travaux de pose de services municipaux sur parties des lots 13, 14 et 16 C.T.R. et 167, 168 et 169 P.T.R., emprunt et taxe d'amélioration locale, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juin 1981;
- c) Amendement au règle. 191 re: créer une nouvelle zone 1CV-10 et permettant les stationnements, les usages commerciaux, les usages administratifs, les usages résidentiels et les divers équipements nécessaires au bon fonctionnement des usages permis, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 6 juillet 1981;
- d) Amendement au règle. 191 re: modifier la hauteur maximum des bâtiments zone RC-16 secteur 2 (Succ. Lajoie), avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 août 1981; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien.
- e) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du Boul. Des Forges, par celui de rue Papineau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 31 août 1981;
- f) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue Jean-Sauvaget pour celui de Buteux, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 décembre 1981;
- g) Amendement au règle. 12-A concernant les normes d'aqueduc et d'égouts Re: Fosses septiques, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 18 janvier 1982;



LUNDI, LE 25ième JOUR DE JANVIER 1982

20-82
Compte rendu
18-01-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 18 janvier 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

21-82
Règl. 789
re: remplacement
de la machine
d'absorption et
emprunt de
\$175,000.00
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 janvier 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallière
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 789 (1982) décrétant le remplacement de la machine d'absorption par deux (2) compresseurs et accessoires et autorisant un emprunt à cet effet au montant de \$175,000.00, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

22-82
Règl. 790
Agrandissement
de la
bibliothèque
au coût de
\$1,158,565.00
et emprunt de
\$325,000.00
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 janvier 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 790 (1982) décrétant l'agrandissement de la bibliothèque municipale, au coût de \$1,158,565.00 et autorisant un emprunt à cet effet au montant de \$325,000.00, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

23-82
Convention
avec la
SPAM
Re: Exploitation
d'un
refuge
d'animaux
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA MAURICIE INC. (SPA-M) en vertu de laquelle celle-ci s'engage à offrir son local du 2086 rue Notre-Dame comme refuge d'animaux et à effectuer la cueillette des animaux pour et en considération du produit net de la vente des licences pour chiens.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE JANVIER 1982



Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

24-82
Nomination
du contrôleur
des chiens.
Adoption.

ATTENDU QUE le règlement 6-1982 prévoit la nomination d'un contrôleur des chiens dans la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA MAURICIE INC. soit nommée et désignée comme contrôleur des chiens sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

25-82
Participation
de la Ville
à la création
d'une corpora-
tion inter-
municipale sur
la gestion de
l'Ile St-Quentin
Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Rivières a accepté de participer à la création d'un parc inter-municipal sur le site de l'Ile St-Quentin;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de faire partie de la corporation de l'Ile St-Quentin.

ADOPTÉ

26-82
Location de
l'Ile St-Quentin
Adoption.

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières loue l'Ile St-Quentin à la corporation inter-municipale de l'Ile St-Quentin pour une période d'un an (1), renouvelable pour une autre année, au coût de \$1.00 par année.

Que son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le Maire Suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville le bail avec la corporation inter-municipale de l'Ile St-Quentin.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit projet de bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

27-82
Autorisation
au Chef du
Contentieux
à comparaître
dans la cause
Lione Gilbert.
Adoption.

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause devant la Commission Municipale du Québec, dans laquelle LIONEL GILBERT est requérant, la VILLE DE TROIS-RIVIÈRES intimée, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 25ième JOUR DE JANVIER 1982

28-82
Adjudication
de la soumission pour
l'émission
d'obligations.
Adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, a demandé par l'entremise de la Gazette Officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$3,474,000.00, avis qui a paru le 9 janvier 1982;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>
Lévesque, Beaubien Inc.		
Wood, Gundy Ltée		
Merrill, Lynch, Royal Securities Ltée	\$ 96.684	\$ 774,000 \$2,700,000
Geoffrion, Leclerc Inc.		\$ 238,000
Molson, Rousseau		536,000
McNeil, Mantha Inc.	\$ 96.33	300,000 2,400,000
Banque Nationale du Can.		
Tassé & Ass. Ltée		1,074,000
Grenier, Ruel Inc.	\$ 96.18	2,400,000
Breault, Guy, O'Brien Inc.		496,000
Walwyn, Stadgell, Cochrane	\$ 96.05	2,978,000

<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
16.5%	1983 à 1985	
17.0%	1986 à 1987	18,1164%
16.0%	1983	
16.5%	1984-1985	18,2348%
17.0%	1986	
17.0%	1987	
16.5%	1983 à 1986	
17.0%	1987	18,2572%
16.5%	1983-1984	
17.0%	1985 à 1987	18,3815%

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant du consortium composé de Lévesque, Beaubien Inc., Wood, Gundy Ltée, et de Merrill, Lynch, Royal Securities Ltée s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que l'émission d'obligations au montant de \$3,474,000.00 de la Ville de Trois-Rivières, soit adjugée à Lévesque, Beaubien Inc., Wood, Gundy Ltée, et de Merrill, Lynch, Royal Securities Ltée

ADOPTÉ

29-82
Construction
de trottoirs
ou de chaînes
en béton
1982.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières décrète et autorise la construction de 726.07 pieds de trottoir et de 70 pieds de chaîne de béton aux frais des propriétaires riverains suivant la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 25ième JOUR DE JANVIER 1982

30-82
Comptes à
payer.
Liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Cobert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
comptes suivants:

Laurentide Ready Mix: Déneigement - Secteur St-Michel - 1er versement	\$36,000.00
Dalby Inc: Installation de glissière - côté 7ième Avenue - retenue 10%	6,210.00
Installation de glissière - Boul. Des Chenaux	3,900.00
Rolland Durand: Entretien ménager - Postes 1, 2 et 3 - Décembre 1981	2,404.70
C.I.L. Inc.: Achat de chlore	2,322.43
Automation R.P. Inc.: Installation instrument sur chlorateur	563.56
Produits Alcan Ltée: Achat de sulfate d'aluminium - Usine traitement des eaux	3,018.16
Bell Canada: Installation - réaménagement téléphonique - Rue Ste-Marguerite	5,204.25
Trane Service Inc.: Renouvellement - Inspection et entretien préventif - Unité d'absorption	1,590.00
St-Maurice Aéro Club: Services rendus et gérance - Janvier 1982	390.00
Lavage Sani: Entretien - Hôtel de Ville et local St-Philippe - Décembre 1981	3,386.01
Contenants intercity: Voyages spéciaux - Autogare, garage municipal, aéroport	281.75
Water P. Control: Cotisation 1982 - Réjean Boucher	50.00
Ass. Qué. Traitement eaux: Cotisation 1982 - André Bérubé, Yvon Blais, André Rocheleau, Réjean Boucher	140.00
American Water Works: Cotisation 1982 - Réjean Boucher	43.00
Télécommunication Ltée: Service de télépage - identité judiciaire - 1982	479.38
Restaurant le Grillon: Repas aux prisonniers	107.39
Le Nouvelliste: Avis de taxes et abonnement Travaux publics Publicité - courses	340.00 60.00
Roméo Flageol: Service de photos - Monument Médard Chouart	21.60
Déschaies, Ferron & Ass.: Assurances générales	168,041.00
C.P. Ltée: Tuyaux et câbles souterrains - 1982	10.00
Commission Scolaire T.R.: Divers travaux - parcs-école - 1er juillet au 31 décembre 1981	936.85
Chambre de commerce: Subvention 1982 - 1ère tranche	18,000.00
Productions Specta Inc.: Subvention d'opération - Centre culturel - 1er versement	2,500.00
Subvention d'opération - Salle J.A. Thompson - 1er versement	10,000.00
Ass. des Arbitres de Hockey: Frais d'arbitrage - Décembre 1981	2,307.00

LUNDI, LE 25ième JOUR DE JANVIER 1982



Pavillon St-Arnaud:
Gestion des activités plein-air et parc
Pie XII - 2ième versement \$ 3,240.00
Loisirs Ste-Marguerite:
Travaux - terrain de balle - Ste-Marguerite 380.22

SUBVENTIONS - OPÉRATION 1982 - 3 ième VERSEMENT

Loisirs les Vieilles Forges: 3,460.00
Loisirs Ste-Marguerite: 1,620.00
Loisirs St-Sacrement: 1,840.00
Loisirs St-Jean Brébeuf: 2,040.00
Comité action, Boul. St-Jean: 1,840.00
Comité citoyens J-Nicolet: 1,840.00
Centre Landry: 1,840.00
Loisirs Ste-Cécile: 1,840.00
Loisirs St-Jean-Baptiste-de-la-Salle: 1,840.00
Association citoyens A. Dugré: 2,040.00

Comité traverse des âges:
Entretien de la salle - 3 au 23 janvier 1982 608.00
Gabriel Trahan:
Remboursement petite caisse 188.69
Services Procan Ltée:
Location mini-ordinateur - Hippodrome -
Janvier 1982 285.12
Infifax Inc.
Loyer - Hippodrome - Janvier 1982 106.92
Can. Trotting Ass.:
Droits et permis - deux jours de course 507.20
Charles-Edouard Provencher:
Allocation d'automobile - 179 milles -
Décembre 1981 57.28
Roger Bruneau:
Allocation d'automobile - 155 milles -
Décembre 1981 40.12
Réjean Boucher:
Allocation d'automobile - 233 milles -
Décembre 1981 67.10
Le Martinet:
Dîner - invités - zonage 63.20
Guy Dessureault:
Dépenses de voyage - Montréal - enquête
Alliance blindée 113.88

REMBOURSEMENT - PETITE CAISSE

Guy-Paul Simard 345.71
Maurice Lamirande: 87.22
René Monfette 339.54

\$332,437.28

ADOPTÉ

31-82
Comptes à
payer
décembre 1981.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes à payer au montant de \$3,322,720.64 et
de \$24,450.00 pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis
dans le cours du mois de décembre 1981 soient acceptés et
ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Daudouin
MAIRE.

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 1er jour du mois de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
25-01-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 janvier 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Règlement décrétant des travaux de pose de services municipaux sur parties des lots 13, 14 et 16 C.T.R. et 167, 168 et 169 P.T.R., emprunt et taxe d'amélioration locale, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juin 1981;
- c) Amendement au règle. 191 re: créer une nouvelle zone 1CV-10 et permettant les stationnements, les usages commerciaux, les usages administratifs, les usages résidentiels et les divers équipements nécessaires au bon fonctionnement des usages permis, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 6 juillet 1981;
- d) Amendement au règle. 191 re: modifier la hauteur maximum des bâtiments zone RC-16 secteur 2 (Succ. Lajoie), avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 août 1981; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien.
- e) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du Boul. Des Forges, par celui de rue Papineau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 31 août 1981;
- f) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue Jean-Sauvaget pour celui de Buteux, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 décembre 1981;

Règl. Achat
de machinerie
et équipements
emprunt de
\$257,000.00
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'achat de machinerie pour le service des travaux publics et l'achat d'équipements pour l'usine de traitement d'eau, et autorisant un emprunt au montant de \$257,000. à cet effet.

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1982



Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour de février 1982.

SIGNÉ M. le Conseiller Léopold Alarie

Règl.
abrogeant
règl. 786
et adoption
du programme
d'immobilisations
1982-83-84
CITF
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement no 786 adoptant le programme des immobilisations de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges et adoptant le nouveau programme d'immobilisations adopté par celle-ci.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en conseil, ce 1er février 1982.

SIGNÉ M. le Conseiller Lionel Julien

32-82
Compte rendu
25-01-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 25 janvier 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

33-82
Règl. 12-A-4
re: normes de
construction
des fosses
septiques
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 janvier 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 12-A-4 (1982) amendant le règlement no 12 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égouts, aux fins de remplacer les normes applicables à la construction, installation et entretien des fosses septiques, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

34-82
Contrat
Mainlevée
Lot 181-835
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée pure et simple à M. ARMAND BOUCHER in trust de tous les droits, privilèges et hypothèques qu'elle détient contre le lot 181-835 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 333,171 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1982



Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

35-82
Entente avec
SAPS UQTR
et le
Club Lynx Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE SERVICE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES et le CLUB LYNX INC. pour soutien et services au club privé "Les Lynx Inc." du 1er janvier au 31 décembre 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

36-82
Entente avec
le Comité de
la Traverse
des Âges
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le COMITÉ DE LA TRAVERSE DES ÂGES en vertu duquel celui-ci assume l'entretien des locaux de la Traverse des Âges pour permettre à la Ville de mettre à la disposition des citoyens et organisme de la Traverse des Âges des locaux leur permettant de vivre de façon satisfaisante diverses expériences de loisirs et de détente.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

37-82
Subdivision
d'une partie
du lot 9
(9-416)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.-G., en date du 12 novembre 1981, montrant la subdivision d'une partie du lot 9 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé coin des rues Bellefeuille et Père Daniel, appartenant à Valmos Inc et donnant effet au lot 9-416.

ADOPTÉ

38-82
Modification
de la résolution
673-79
Re: Placements
de la Ville.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la résolution no 673-79 adoptée le 12 novembre 1979 soit et est modifiée en remplaçant le deuxième paragraphe par le suivant:

"Les placements dans les Banques à Charte, à la Fédération des Caisses Populaires du Centre du Québec et dans dans toute caisse populaire Desjardins garantie par cet-

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1982



te dernière, pourront être illimités, tandis que ceux dans les autres institutions seront limités à \$100,000.00."

ADOPTÉ

39-82
Abandon du
permis de bar
terrasse du
Centre Cult.
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a obtenu un permis d'alcool pour la terrasse du deuxième étage du Centre Culturel;

ATTENDU que la Ville n'entend plus utiliser ce permis;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Régie des Permis d'Alcool du Québec d'annuler le permis d'alcool no 81-60357 pour la terrasse du deuxième étage du Centre Culturel;

Que M. Albert Morrissette, détenteur dudit permis au nom de la Ville, soit et est autorisé à poser tous les gestes nécessaires à l'annulation de ce permis.

ADOPTÉ

40-82
Comptes à
payer.
Liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Armand Guay:	
Location de machinerie, Collecteur les Mélèzes	\$ 222.50
J.P. Doyon Ltée:	
Remise retenue totale - Drainage des surfaces - Zone no 2	1,840.70
Pavages de Nicolet:	
Pavage neuf 1981 (addition au contrat)	290.50
Inspectronic Ltée:	
Réparation de joints - Egout les Mélèzes - 13 au 23 juillet 1981 - Remise de retenue totale	5,325.00
Laboratoire Choisy:	
Surveillance - Béton bitumineux - Pavage 1981	90.00
Surveillance - Excavation et remplissage - Zone no 2	75.00
Canadian General Elect.:	
Entretien radio communication - Police et Travaux publics	1,399.30
Trois-Rivières Location:	
Location perceuse et pompe	585.87
Consultants Pluritec:	
Honoraires professionnels - Piste cyclable	1,600.00
Caisse enregistreuse E.B.M.:	
Achat d'une caisse enregistreuse - Service des permis	858.60
Commission Scolaire T-R.:	
Entretien ménager - Parcs-écoles - décembre 1981	1,234.53
Garceau et Dufresne:	
Honoraires - Bail par la Corporation Episcopale	225.00
Institut de police du Québec:	
Inscription sur comité de radar - Robert Boissel	25.00
Régie des Loteries du Québec:	
Cotisation permis -Opération piste de course - septembre 1980 à octobre 1981	116.67
Linteau et Villeneuve:	

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1982



Huissiers	
Pelletier et Associés:	
Huissiers	
Johnson Controls:	
Contrat de service - Hôtel de Ville, Centre culturel, Edifice Nobert	772.75
Journal de Montréal:	
Publicité - Hippodrome	40.31
Le Nouvelliste:	
Avis publics	123.25
Corporation O.M.A.:	
Cotisation 1982 - Jean Lamy	135.00
Xerox Canada:	
Service de photocopies - Décembre 1981 - Cour municipale	37.80
Service de photocopies - Décembre 1981 - Police, Pavillon de la Jeunesse, Bibliothèque	808.11
Bernard Duplessis:	
Don - Mise à la retraite	200.00
Tabagie Tremblay:	
Achats divers - Jeux du Québec	49.80
Raymond Laliberté:	
Frais de scolarité - U.Q.T.R. - Cours de programmation et gestion (50%)	31.25
Canadian Trotting Ass.:	
Droits et permis - Hippodrome	238.63
Pavillon St-Arnaud:	
Accréditation et identification collaborations - Responsabilités d'aménagements récréatifs - 1er versement	12,000.00

ACHATS - RESTAURANT - PAVILLON DE LA JEUNESSE

Agropur:	\$ 209.40
Canada Packers Inc.:	174.99
Cie H. Fortier:	148.20
Roy et Lafontaine:	197.50
Vaillancourt:	22.38
C. Yum Yum:	60.89

SUBVENTIONS - RESTAURATION ST-PHILIPPE

Mme Marcelle Bellemare	5,462.50
Mme Germaine Ferron	7,500.00
Monsieur Pierre Gélinas	2,019.00
Emile Pellerin	350.00
Madeleine T. Poisson	5,044.00
Marcel Fournier:	
Dépenses de voyage - Perquisition à Val Morin	83.55
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner	55.27
Gilles Beaudoin:	
Dîner - Fête du 350ième et M.R.C.	82.23
Le Martinet:	
Dîner - André Laneuville - Réunion de coordination St-Philippe	21.73
I.B.M. Canada:	
Frais de scolarité - Cours système 38	1,173.67
Marcel Lefebvre:	
Allocation d'automobile - Janvier 1982 - 120 milles	38.40
Ass. Urban. Munic. Québec:	
Cotisation 1982 - André Laneuville	50.00

REMBOURSEMENT - PETITE CAISSE

Gaston Désaulniers:	56.32
Guy-Paul Simard:	415.54
René Monfette:	509.87

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1982

René Monfette:
Jean Lamy
Gaston Désaulniers:
André Laneuville:



\$ 52,544.29

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

LUNDI, LE 8ième JOUR DE FÉVRIER 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 8ième jour du mois de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
01-02-82
Adoption.

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er février 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Règlement décrétant des travaux de pose de services municipaux sur parties des lots 13, 14 et 16 C.T.R. et 167, 168 et 169 P.T.R., emprunt et taxe d'amélioration locale, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juin 1981;
- c) Amendement au règle. 191 re: créer une nouvelle zone 1CV-10 et permettant les stationnements, les usages commerciaux, les usages administratifs, les usages résidentiels et les divers équipements nécessaires au bon fonctionnement des usages permis, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 6 juillet 1981;
- d) Amendement au règle. 191 re: modifier la hauteur maximum des bâtiments zone RC-16 secteur 2 (Succ. Lajoie), avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 août 1981; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien.
- e) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du Boul. Des Forges, par celui de rue Papineau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 31 août 1981;
- f) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue Jean-Sauvaget pour celui de Buteux, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 décembre 1981; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier.

41-82
Compte rendu
01-02-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 1er février 1982 soit reçu,

LUNDI, LE 8ième JOUR DE FÉVRIER 1982



adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

42-82
Règl. 786-A
Programme des
Immobilisations
de la CITF
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 786-A (1982) abrogeant le règlement no 786 concernant le règlement 7 et le programme des immobilisations de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), et adoptant et approuvant le règlement 7-A de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges, adoptant lui-même le programme des immobilisations 1982, 1983 et 1984, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

43-82
Achat de
machinerie et
d'équipements
et emprunt de
\$257,000.00
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 791 (1982) décrétant l'achat de machinerie pour le service des travaux publics et l'achat d'équipements pour l'usine de traitement d'eau, et autorisant un emprunt au montant de \$257,000.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

44-82
Vente au
Ministère des
Transports
lots P.222,
P.287, P.288,
P.288-3, P.289:
\$1,000.00.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que la résolution No 211-81 du 11 mai 1981 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à SA MAJESTÉ DU CHEF DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, les immeubles suivants:

DÉSIGNATIONS:

1o- Une partie du lot numéro DEUX CENT VINGT-DEUX (222 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot propriété d'Achille Doucet, mesurant le long de cette limite deux cent quarante-sept pieds et huit dixièmes (247.8'); au sud-ouest par une autre partie dudit lot propriété du Ministère des Transports (autoroute 55), mesurant le long de cette limite cent vingt-huit pieds et un dixième (128.1') et cent treize pieds et deux dixièmes

LUNDI, LE 8ième JOUR DE FÉVRIER 1982



(113.2') et au nord-ouest par une partie du lot No. 221, mesurant le long de cette limite vingt pieds et sept dixièmes (20.7'); contenant en superficie trois mille quatre cent trente-sept pieds carrés (3,437 p.c.), mesure anglaise;

2o- Une partie du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT (287 ptie) au même cadastre, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot propriété du Ministère des Transports, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-dix pieds et neuf dixièmes (90.9') et par le Boulevard St-Jean, mesurant le long de cette limite soixante-dix-neuf pieds et neuf dixièmes (79.9'); aud sud-ouest par une autre partie dudit lot propriété de Ville de Trois-Rivières, mesurant le long de cette limite cent soixante-douze pieds et neuf dixièmes (172.9') et au nord-ouest par une partie du lot No. 288, mesurant le long de cette limite vingt-et-un pieds et cinq dixièmes (21.5'); contenant en superficie deux mille quatre cent quatre-vingt-trois pieds carrés (2,483 p.c.), mesure anglaise;

3o- Une partie non subdivisée du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (288 ptie) au même cadastre, troisième rang, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot, Boulevard Saint-Jean, mesurant le long de cette limite vingt-sept pieds et huit dixièmes (27.8') et soixante-et-un pieds (61.0'); au sud-est par une partie du lot No. 287, mesurant le long de cette limite vingt-et-un pieds et cinq dixièmes (21.5'); au sud-ouest par une autre partie dudit lot mesurant le long de cette limite cinquante-six pieds et cinq dixièmes (56.5') et quarante-et-un pieds (41.0') et au nord-ouest par une partie du lot No. 288-3, indiquée au plan comme parcelle No. 102, mesurant le long de cette limite vingt-quatre pieds et neuf dixièmes (24.9'); contenant en superficie deux mille cent dix pieds carrés (2,110 p.c.);

4o- Une partie du lot numéro TROIS de la subdivision officielle du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (288-3 ptie) au même cadastre, troisième rang, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord-est par une partie du lot DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT non subdivisée, Boulevard St-Jean, mesurant le long de cette limite vingt-et-un pieds et vingt-deux centièmes (21.22'); au sud-est par une partie du lot 288 non subdivisée, indiquée au plan comme parcelle No. 101, mesurant le long de cette limite, vingt-quatre pieds et neuf dixièmes (24.9'); au sud-ouest par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite vingt-et-un pieds et vingt-sept centièmes (21.27'); au nord-ouest par une partie du lot 288 non subdivisée, indiquée au plan comme parcelle No. 103, mesurant le long de cette limite vingt-cinq pieds et trois dixièmes (25.3'); contenant une superficie de quatre cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (494 p.c.), mesure anglaise;

5o- Une partie non subdivisée du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (288 ptie) au même cadastre, troisième rang, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord, par une autre partie dudit lot, intersection du Boulevard St-Jean et du chemin de l'aéroport, mesurant le long de cette limite cinquante-cinq pieds et quinze centièmes (55.15'); au nord-est par une autre partie dudit lot, Boulevard St-Jean, mesurant le long de cette limite cent cinquante pieds (150.0'); au sud-est par une partie du lot 288-3, indiquée au plan comme parcelle No. 102, mesurant le long de cette limite vingt-cinq pieds et trois dixièmes (25.3'); au sud-ouest par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite, cent dix-sept pieds et sept dixièmes (117.7'), au sud par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-neuf pieds (89.0') et au nord-ouest par le lot 288-1, rue, chemin de l'aéroport, mesurant le long de cette limite quarante-huit pieds et trois dixièmes (48.3')

LUNDI, LE 8ième JOUR DE FÉVRIER 1982



contenant une superficie de cinq mille six cent vingt-huit pieds carrés (5,628 p.c.), mesure anglaise;

6o- Une partie du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (288 ptie) au même cadastre, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot propriété du Ministère des Transports, mesurant le long de cette limite vingt-huit pieds et cinquante-trois centièmes (28.53'); à l'est par une autre partie dudit lot propriété du Ministère des Transports, mesurant le long de cette limite cinquante-cinq pieds et quinze centièmes (55.15'); au sud-est par une autre partie dudit lot propriété du Ministère des Transports "Chemin de l'aéroport", mesurant le long de cette limite cinquante-et-un pieds et cinq dixièmes (51.5'); au sud-ouest par une autre partie dudit lot propriété de Ville de Trois-Rivières, mesurant le long de cette limite un pied et quatre dixièmes (1.4'); à l'ouest par une autre partie dudit lot propriété de Ville de Trois-Rivières, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-treize pieds et neuf dixièmes (93.9') et au nord-ouest par une autre partie du lot 289, mesurant le long de cette limite vingt-quatre pieds (24.0'); contenant en superficie trois mille cinquante pieds carrés (3,050 p.c.), mesure anglaise;

7o- Une partie du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF (289 ptie) au même cadastre, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord-est par le Boulevard St-Jean, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-cinq pieds et un dixième (85.1') et par une autre partie dudit lot propriété du Ministère des Transports, mesurant le long de cette limite cent cinquante-et-un pieds et sept dixièmes (151.7') et cent soixante-treize pieds et quarante-sept centièmes (173.47'); au sud-est par une partie du lot 288, mesurant le long de cette limite vingt-quatre pieds (24.0') et au sud-ouest par une autre partie dudit lot propriété de Ville de Trois-Rivières, mesurant le long de cette limite cent quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes (183.6') et deux cent vingt-neuf pieds et quatre dixièmes (229.4'); contenant en superficie huit mille trois cent quarante-huit pieds carrés (8,348 p.c.), mesure anglaise;

Les immeubles ci-dessus désignés forment une superficie totale de VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE PIEDS CARRÉS (25,550 p.c.), mesure anglaise;

Le tout tel que montré sur plan préparé par Jacques Caron, A.-G., le 16 mars 1976, No 005-24-T-X, et sur des parcelles 101, 102 et 103 montrées sur un plan préparé par Benoît Allaire, A.-G., le 18 juin 1980.

pour le prix de \$1,000.00 comptant.

Les parties aux présentes conviennent d'établir les servitudes de non-accès suivantes:

1o- Les parties du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (288 pties) et du lot numéro TROIS de la subdivision officielle du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (288-3 pties) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, situées au sud-ouest de la ligne indiquée par les points 211, 301, sont grevées à titre de fonds servant d'une servitude de non-accès (réelle et perpétuelle) au boulevard St-Jean avec interdiction de pratiquer toute ouverture à travers ladite ligne; cette servitude est ainsi établie au profit de la partie dudit lot no. 288 et de la partie dudit lot no. 288-3 ci-dessus désignées et vendues au gouvernement;

2o- La partie du lot no. DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (288 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, située au sud de la ligne indiquée par les points 211-212 est grevée à titre de fonds servant d'une servitude de

LUNDI, LE 8ième JOUR DE FÉVRIER 1982



non-accès (réelle et perpétuelle) à l'intersection du Boulevard St-Jean et du Chemin de l'aéroport avec interdiction de pratiquer toute ouverture à travers ladite ligne; cette servitude est ainsi établie au profit de la partie dudit lot no. 288 ci-dessus désignée au nord de cette ligne et vendu au gouvernement;

30- La partie du lot no. DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (288 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, située à l'ouest de la ligne indiquée par les points 213-214 est grevée à titre de fonds servant d'une servitude de non-accès (réelle et perpétuelle) à l'intersection du Boulevard St-Jean et du Chemin de l'aéroport avec interdiction de pratiquer toute ouverture à travers ladite ligne; cette servitude est ainsi établie au profit de la partie ci-dessus désignée à l'est de cette ligne et vendue au gouvernement;

40- La partie du lot no. DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF (289 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, située au sud-ouest de la ligne indiquée par les points 214-298 est grevée à titre de fonds servant d'une servitude de non-accès (réelle et perpétuelle) au Boulevard St-Jean avec interdiction de pratiquer toute ouverture à travers ladite ligne; cette servitude est ainsi établie au profit de la partie dudit lot no. 289 ci-dessus désignée au nord-est de cette ligne et vendue au gouvernement;

LE TOUT tel que montré sur un plan préparé par Benoit Allaire, arpenteur-géomètre, le 18 juin 1980 et conservé aux archives du Ministère des Transports sous le no. 005-24-T-X, feuillet no. 1-F.

Que son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le Maire-Suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée pure et simple à M. ARMAND BOUCHER de tous les droits, privilèges et hypothèques qu'elle détient contre le lot 181-844 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 333,373 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-

45-82
Mainlevée
en faveur de
M. Armand Boucher
Lot 181-844
Adoption.

46-82
Mainlevée
en faveur de
M. Armand Boucher

LUNDI, LE 8ième JOUR DE FÉVRIER 1982



non-accès (réelle et perpétuelle) à l'intersection du Boulevard St-Jean et du Chemin de l'aéroport avec interdiction de pratiquer toute ouverture à travers ladite ligne; cette servitude est ainsi établie au profit de la partie dudit lot no. 288 ci-dessus désignée au nord de cette ligne et vendu au gouvernement;

3o- La partie du lot no. DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (288 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, située à l'ouest de la ligne indiquée par les points 213-214 est grevée à titre de fonds servant d'une servitude de non-accès (réelle et perpétuelle) à l'intersection du Boulevard St-Jean et du Chemin de l'aéroport avec interdiction de pratiquer toute ouverture à travers ladite ligne; cette servitude est ainsi établie au profit de la partie ci-dessus désignée à l'est de cette ligne et vendue au gouvernement;

4o- La partie du lot no. DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF (289 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, située au sud-ouest de la ligne indiquée par les points 214-298 est grevée à titre de fonds servant d'une servitude de non-accès (réelle et perpétuelle) au Boulevard St-Jean avec interdiction de pratiquer toute ouverture à travers ladite ligne; cette servitude est ainsi établie au profit de la partie dudit lot no. 289 ci-dessus désignée au nord-est de cette ligne et vendue au gouvernement;

LE TOUT tel que montré sur un plan préparé par Benoit Allaire, arpenteur-géomètre, le 18 juin 1980 et conservé aux archives du Ministère des Transports sous le no. 005-24-T-X, feuillet no. 1-F.

Que son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le Maire-Suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

45-82
Mainlevée
en faveur de
M. Armand Boucher
Lot 181-844
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée pure et simple à M. ARMAND BOUCHER de tous les droits, privilèges et hypothèques qu'elle détient contre le lot 181-844 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 333,373 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

46-82
Mainlevée
en faveur de
M. Armand Boucher

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-

LUNDI LE 8IÈME JOUR DE FÉVRIER 1982



Lot 181-828
Adoption.

le Maire-Suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée pure et simple à M. ARMAND BOUCHER de tous les droits, privilèges et hypothèques qu'elle détient contre le lot 181-828 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 329,828 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

47-82
Vente à
M. J-Paul Dupuis
Lot 1122-186-4-1
\$200.00
Adoption.

ATTENDU que la ruelle Denoue est composée des lots 1122-186-4-1, 1122-186-4-2 et 1122-184-1, n'est plus utilisée comme rue publique;

ATTENDU que M. Jean-Paul Dupuis possède une propriété contigue au lot 1122-186-4-1 et qu'il a manifesté l'intention d'acquérir ce lot;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le Conseiller: Gaston Vallières
SECONDE PAR M. le Conseiller: Fernand Colbert
ET RÉSOLU

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à M. JEAN-PAUL DUPUIS le lot 1122-186-4-1 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de \$200.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la ville l'acte de vente préparé par Me Jean De Charette, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

48-82
Vente à
M. J-C. Couture
et
Nicole Rouette
Lots
1122-186-4-2
et
1122-184-1
\$200.00
Adoption.

ATTENDU que la ruelle Denoue est composée des lots 1122-186-4-1, 1122-186-4-2 et 1122-184-1, n'est plus utilisée comme rue publique;

ATTENDU que M. Jean-Claude Couture et Dame Nicole Rouette possèdent une propriété contigue aux lots 1122-186-4-2 et 1122-184-1, et qu'ils ont manifesté l'intention d'acquérir ces lots;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le Conseiller: Lionel Julien
SECONDE PAR M. le Conseiller: Fernand Colbert
ET RÉSOLU

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à M. JEAN-CLAUDE COUTURE ET DAME NICOLE ROUETTE les lots 1122-186-4-2 et 1122-184-1 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de \$200.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la ville l'acte de vente préparé par Me Jean De Charette, Notaire, constatant cette transaction.

LUNDI LE 8IÈME JOUR DE FÉVRIER 1982



Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

49-82
Servitude
par la
Corporation
d'Hébergement
du Québec
Lot P.319
Re: Installation
de feux de
circulation.
Adoption.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a besoin d'une servitude sur le terrain de la Corporation d'Hébergement du Québec afin d'installer des feux de circulation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le Conseiller: Gaston Vallières

SECONDE PAR M. le Conseiller: Fernand Colbert

ET RÉSOLU

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la ville l'acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel la CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC consent une servitude perpétuelle de passage en vue d'installer et d'entretenir des feux de circulation au coin des rues St-Roch et Royale, sur le lot suivant:

DÉSIGNATION

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro TROIS CENT DIX-NEUF (P.319) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure régulière, bornée vers le nord-est par le lot 2425 (rue St-Roch), vers le sud-est par le lot 2439 (rue Royale), vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 319; mesurant soixante et un centième de mètre (0,61m.) vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest, et le nord-ouest; contenant en superficie trente-sept centième de mètre carré (0,37m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro 81-57, préparés par M. Claude Juteau, A.-G., le 1er octobre 1981.

Pour le prix de \$1.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

50-82
Entente
avec le
Club Mégophias
Re: Utilisation
des piscines.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec LE CLUB MÉGOPHIAS INC. en vertu de laquelle la Ville réservera au Club pour \$5,800.00 d'heures de piscine au Cegep de Trois-Rivières durant l'année 1982 et réservera gratuitement un maximum de 20 heures par semaine de piscine au terrain de l'Exposition.

LUNDI LE 8IÈME JOUR DE FÉVRIER 1982



Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la-dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

51-82

Convention
avec

La Marina de
Trois-Rivières
Inc.

Re: Gestion de la
bâtisse de
La Marina.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec LA MARINA DE TROIS-RIVIÈRES INC. en vertu de laquelle la Ville délègue la gestion de la bâtisse, une partie du terrain, du stationnement, l'opération de la piscine et des tennis, que le gestionnaire devra mettre à la disposition de la population, du 1er mars 1982 au 1er janvier 1987.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la-dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

52-82

Comptes à payer
Liste Hebd.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Produits Chimiques Walland:	
Achat de chlore	\$10 329,94
Roland Durand Enr.:	
Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 - janvier 1982	2 001,60
Hénault & Gosselin:	
Remise de dépôt - transport d'un réservoir	200,00
Albert Carpentier:	
Remise de dépôt - démolition 540, rue St-Roch	200,00
Herman Bouchard:	
Remise de dépôt - démolition 566 et 558, rue Des Forges	400,00
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - gérance - février 1982	390,00
Fondation des Maladies du Coeur:	
Dîner bénéfice	65,00
Association Internationale des Evaluateurs:	
Cotisations - Gérard Brahic et J.J. Lacroix - 1982	130,00
Marché Victoria:	
Achats divers	339,02
Trudel, Morin & Associés:	
Huissiers	983,50
Vandry, Jobin & Falardeau:	
Honoraires - plans et devis - feux de circulation Rigaud & Malapart	1 000,05
Pâtisserie de Courval	
Réception - Employés municipaux	340,00
J.C. Trépanier:	
Vidage de fosse septique	55,00
Raymond Gélinas:	
Inspection annuelle des extincteurs - Marché-aux-Denrées	12,00
Probec Ltée:	
Appel d'offres	544,00
Service de Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	402,80

LUNDI LE 8IÈME JOUR DE FÉVRIER 1982



Le Nouvelliste:	
Avis public - offre d'emploi	
Publi-Hebdo:	
Publicité - Hommage au Maire	150,00
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:	
Location de la piscine - décembre 1981	571,88
Comité Traverse des Âges:	
Entretien de la salle - du 31 janvier au 20 février 1982	684,00
Paul Larivière:	
Distribution du journal - Centre Notre-Dame de la Paix	67,00
Productions Specta:	
Gestion Centre Culturel - 2e versement	2 500,00
Gestion Salle J.A. Thompson - 2e versement	10 000,00

COMMISSION 15% - VENTE LICENCES BICYCLETTES 1981

Henri Deshaies Sports	109,20
Armand Gagné	32,10
Armand Legendre	114,30
Emilien Rouette	180,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

Agropur	15,50
Canada Packers	152,95
Roy & Lafontaine	117,50
C. Yum Yum	35,00
Vaillancourt	15,61

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1982

Richard Lemire - 158 milles	50,56
Mario Lessard - 366 milles	73,20
Benoît Landry - 64 milles	20,48
Michel Jutras - 83 milles	26,56
Serge Dumas - 216 km	43,20
Luc Pagé - 95 milles	30,40
Pierre Pépin - 532 km	106,40
Alain Perron - 48 km	9,60
René Perron - 154 milles	49,28
Gilles Thibeault - 208 milles	66,56
Anatole Houle - 952 km	190,40
Jeannine Lafontaine - novembre et décembre 1981 - 192 milles	61,44
Guy Poirier:	
Dépenses de voyage - Montréal et Québec	281,01
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner	91,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	80,30
René Monfette	357,65
Lucien Ouellet	82,84
Origène Bellemare	57,74
Jean-Louis Goneau	32,53
René Monfette	550,67
Armand Allard	107,31

TOTAL \$35,155.08

Bureau du Trésorier,
le 4 février 1982.

ADOPTÉ

53-82
ajournement
au 9 février
1982
à 17h30.
Adoption.

LUNDI LE 8IÈME JOUR DE FÉVRIER 1982

ATTENDU QUE le Conseil n'a pu disposer de toutes les affaires proposées lors de la séance du 8 février 1982, à 20h30;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la séance soit et est ajournée à mardi, le 9 février 1982, à 17h30.

ADOPTÉ

MARDI, LE 9IÈME jour DE FÉVRIER 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 9ième jour du mois de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à dix-sept heures trente, dûment ajournée du 8 février 1982, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

Aucune autre affaire n'étant à l'ordre du jour,
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE.



LUNDI, LE 15ième JOUR DE FÉVRIER 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15ième jour du mois de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
08-02-82
Adoption.

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 février 1982 soit adopté, sauf la résolution 51-82 concernant une convention avec La Marina de Trois-Rivières Inc.

ADOPTÉ

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Règlement décrétant des travaux de pose de services municipaux sur parties des lots 13, 14 et 16 C.T.R. et 167, 168 et 169 P.T.R., emprunt et taxe d'amélioration locale, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juin 1981;
- c) Amendement au règl. 191 re: modifier la hauteur maximum des bâtiments zone RC-16 secteur 2 (Succ. Lajoie), avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 août 1981; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien.
- d) Amendement au règl. 13 re: changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du Boul. Des Forges, par celui de rue Papineau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 31 août 1981;
- e) Amendement au règl. 13 re: changer le nom de la rue Jean-Sauvaget pour celui de Buteux, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 décembre 1981; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier.

54-82
Compte rendu
08-02-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 8 février 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

55-82
Règl.191-69
Zonage rue
Du Fleuve.
Adoption.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE FÉVRIER 1982



ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 juillet 1981;
ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 191-69 amendant le No 191 et établissant dans le secteur de la rue Du Fleuve, une zone qui sera connue sous la dénomination de 1 Cv-10, en permettant dans cette zone les usages suivants: les stationnements, les usages commerciaux, les usages administratifs, les usages résidentiels et les divers équipements nécessaires au bon fonctionnement des usages permis, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

56-82
Mainlevée d'un
avis
d'homologation
Re:lot P.326
Boul. St-Jean.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Léo Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières cède à M. Jacques St-Pierre tous les droits qu'elle pourrait avoir quant à l'immeuble suivant en vertu d'un avis d'homologation enregistré à Trois-Rivières, sous le no. 274,200:

DÉSIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS-CENT VINGT SIX (P.326) du cadastre officiel de la paroisse de St-Étienne des Grès, comté de St-Maurice, mesurant quatre-vingt-cinq pieds de largeur par quatre cents pieds de profondeur (85' X 400') borné comme suit, savoir: en front, du côté est, par le Boulevard St-Jean; du côté nord, par le terrain de M. Marcel michaud (P.326); en profondeur et du côté sud, par le résidu dudit lot no. 326, appartenant à M. Albert Martin ou représentants;

Le tout, sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

57-82
Entente avec
Le Centre
Communal
St-François-
d'Assise Inc.
Re:Location
du Pavillon
Communautaire
Alexandre-Soucy.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le CENTRE COMMUNAL ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC. pour la location d'espace et la participation au pavillon communautaire, au 1800 de la rue St-Paul à Trois-Rivières du 1er janvier 1982 au 30 juin 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 15ième JOUR DE FÉVRIER 1982



58-82
Nomination de
MM. Jacques
St-Laurent
et
François Lahaye
comme membres
de
Les Productions
Specta Inc.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, et M. François Lahaye, régisseur culturel, soient et sont nommés respectivement membres de catégorie A et membres de catégorie B au sein de l'organisme Les Productions Specta Inc., comme représentants de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

59-82
Autorisation
pour vendre
de la bière
au Pavillon
de la Jeunesse
les 25, 26, 27,
et 28 mars lors
du Tournoi
Olympique Labatt.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que permission soit et est accordée de vendre de la bière au Pavillon de la Jeunesse lors du tournoi olympique Labatt les 25, 26, 27 et 28 mars 1982.

Que M. Albert Morrissette, Directeur des Services communautaires, soit et est autorisé à demander pour et au nom de la Ville les permis nécessaires auprès de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, pour cet événement.

ADOPTÉ

60-82
Autorisation
pour contracter
une marge de
crédit de
4 000 000\$
à la banque.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le trésorier de la Ville soit et est autorisé à contracter une marge de crédit au montant de \$4,000,000.00 au près de la banque Nationale du Canada, pour la bonne marche des affaires de la Ville.

L'utilisation de cette marge de crédit sera cependant sujette aux différentes lois auxquelles est soumise la Ville, en particulier, à l'approbation de la Commission municipale du Québec pour chaque emprunt temporaire.

ADOPTÉ

61-82
Modification
de l'art. 2
du règl.773.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que l'article 2 du règlement 773 soit et est modifié en ajoutant après les mots "comme Annexe "A", les mots suivants: "et aux devis et plans préparés par M. Guy Bellemare, Ing., de la firme Pluritec Consultants et portant les Nos. 1201-1, 1201-2 et 1201-3, en date de juillet 1981", lesquels plans et devis sont joints en annexe pour en faire partie intégrante".

ADOPTÉ

62-82
Demande à
l'UMQ
de prendre
position dans
le conflit des
transporteurs
de neige.
Adoption.

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, un conflit existe entre les camionneurs de la région dont une partie est réunie en corporation sans but lucratif et une autre partie formée de camionneurs indépendants.

ATTENDU QUE ces deux parties ne s'entendent pas sur le transport de la neige;

ATTENDU QUE ce sont les villes qui font les frais de ce conflit;

ATTENDU QUE les tarifs fixés par la Commission des Transports sont trop élevés, que les parties admettent que les tarifs

LUNDI, LE 15ième JOUR DE FÉVRIER 1982



sont trop élevés, mais que la Commission des Transports refuse de ratifier les tarifs proposés par la Ville de Trois-Rivières et/ou les ententes particulières soumises par celle ci;

ATTENDU QUE l'attitude de la Commission des Transports pénalise les villes en favorisant un groupe de camionneurs au détriment des autres;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières cherche à encourager avant tout les camionneurs résidant et payant des taxes sur son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de sensibiliser l'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC à ce problème afin de trouver une solution favorable aux villes aux prises avec ce problème;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que l'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC soit sensibilisée au problème ci-haut mentionné et que celui-ci soit discuté lors de son congrès du printemps 1982, afin que les démarches nécessaires soient entreprises au plus tôt pour soustraire les municipalités de l'application du recueil des tarifs du Camionnage en vrac (tarif 12) de la Commission des Transports du Québec.

ADOPTÉ

63-82
Rôle de
valeur locative.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que l'évaluateur municipal soit et est mandaté de dresser un rôle de valeur locative sur tous les immeubles situés dans les limites de la Ville, en vue du dépôt dudit rôle entre le 15 août et le 15 septembre 1982 et ce, pour valoir à compter du 1er janvier 1983.

ADOPTÉ

64-82
Comptes à
payer
janvier 1982.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que les comptes à payer au montant de \$2,191,541.28, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de janvier 1982 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

65-82
Augmentation
de 6% accordée
aux Membres du
Conseil pour
l'année
financière 1982.
Adoption.

VU l'article 65.4 de la Loi sur les Cité et Villes prévoyant que la rémunération du Maire et des Conseillers peut être augmentée pour chaque exercice financier suivant la moyenne arithmétique des traitements et salaires hebdomadaires pour l'ensemble des activités économiques au Canada, publiés par Statistique Canada;

ATTENDU que le Ministre des Affaires municipales a fait connaître ce résultat dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE le règlement 745 de la Ville prévoit que les membres du Conseil peuvent se prévaloir de l'article 65.4 ci-haut mentionné et qu'il y a lieu d'augmenter la rémunération des membres du Conseil pour l'année financière 1982 de 6%, soit le maximum fixé par la loi;

LUNDI, LE 15ième JOUR DE FÉVRIER 1982



IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Qu'une augmentation de 6% soit accordée au Maire et aux Conseillers pour l'exercice financier 1982.

ADOPTÉ

66-82
Comptes à
payer
Liste hebdomadaire.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Service Sanitaire Régional:	
Cueillette de déchets - janvier 1982	29 603,79\$
Cueillette de déchets - du 1er au 12 février 1982	11 679,24
J.C. Papillon & Fils:	
Réparation de la toiture - Hôtel de Ville - - 1 estimé no 1	1 971,28
Vitrierie Trois-Rivières Inc.:	
Déplacement de 2 miroirs - hall d'entrée Salle Thompson - estimé no 1	387,60
Antoine St-Onge:	
Réfection de la toiture - Poste de Police no 1 - estimé no 3 - remise de retenue	2 079,00
Jean Caron & Fils:	
Éclairage parc St-Jean de Brébeuf - - estimé no 1 - retenue 10%	11 578,59
Éclairage parc St-Jean de Brébeuf - - estimé no 2 - retenue 10%	11 267,28
Maurice Couture Ltée:	
Bureau hippodrome - remise de retenue	9 070,00
Jacques Martin Enr.:	
Réparation nettoyage et plinthes - bureau du 350e anniversaires	315,00
IBM Canada:	
Achat équipement informatique	19 972,18
Contenants Inter-Cité:	
Voyages spéciaux - Colisée	495,00
Service Spécial de vidange:	
Enfouissement sanitaire - janvier 1982 moins correction	9 440,75
Service Sanitaire Frontenac:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - - septembre 1981 - paiement omis	1 833,33
CRD04:	
Adhésion 1982	3 000,00
Orchestre Symphonique Trois-Rivières:	
Subvention 1981-1982	5 000,00
Gabriel Trahan:	
Cadeau - mise à la retraite	200,00
Michel Matteau:	
Frais de scolarité (50%) - automne 1981 - - administration	39,70
Institut de Police de Nicolet:	
Inscription - cours code de la sécurité publique - J.M. Normandin	12,50
Librairie du Cap:	
Service de photocopies - trésorerie et autres - janvier 1982	189,69
Port de Trois-Rivières:	
Loyer annuel - égouts St-Maurice et droit de passage - égouts Fleuve St-Laurent et sections 1, 7 et 13	985,00
Le Nouvelliste:	
Avis public - appel d'offres - offre d'emploi - avis de taxe	1 085,75
Le Soleil:	
Offre d'emploi	370,00

LUNDI, LE 15ième JOUR DE FÉVRIER 1982



Trudel & Morin:	
Huissiers	
Panier Fleuri:	
Fleurs - famille Duplessis	25,10
Xérox Canada:	
Service de photocopies - Exposition et Pavillon de la Jeunesse - janvier 1982	394,28
Garage René Lacombe:	
Frais de remorquage (remboursés par les concernés)	344,00
Médiacom Inc.:	
Panneau-réclame - autoroute 55 - janvier 1982	60,00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - hockey mineur - - janvier 1982 -	505,00
International Association Fairs and Expositions:	
Cotisation 1982	75,00
Association des Expositions du Canada:	
Cotisation 1982	1 500,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1982

Roger Baril - 195 milles	62,40
Réal Ayotte - 760 milles	268,20
Léo Bellerose - 2,138 km	427,60
Roger Bruneau - 288 milles	92,16
André Daviau - 785 km	157,00
Gaston Desaulniers - 612 km	122,40
Rosaire Francoeur - 585 km	117,00
Romain Frigon - 120 km	24,00
Maurice Galarneau - 450 milles	144,00
Transport du personnel	14,00
Gilles Grenier - 135 milles	43,20
Gaston Laliberté - 204 milles	65,28
Denis Lelièvre - 125 km	25,00
Roger Loisel - 1,650 km	330,00
Michel Pellerin - 50 km	10,00
Alain Provencher - 184 km	36,80
Yvon Ratelle - 274 km	54,80
Transport du personnel	5,00
Denis Ricard - 399 km	79,80
Robert Rousseau - 1,095 km	219,00
Gaston Tousignant - 468 milles	149,76
Fernand Pellerin - 615 milles	196,80
J.M. Massicotte - 379 milles	121,28
Raymond Bérubé - 226 milles	72,32
Yvon Poirier - 703 milles	140,60
Dîner - invité B. Duplessis	47,00
Jacques Charette:	
Dîner - représentants MAM OPDQ	50,00
Wilson O'Shaughnessy	
Dîner	142,06
Dîner	144,57

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Albert Morrissette	103,99
Guy-Paul Simard	311,65
René Monfette	356,81

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances)

Le Pro-Jac:	
Dîner - réunion Commission	54,59
Marché St-Louis:	
Achats divers	96,34
Marché Ste-Marguerite:	
Achats divers	13,95
Télécommunication:	
Service de télé-page - 14 décembre 1981 au 8 janvier 1982	45,00
Amusement Business:	

LUNDI LE 15IÈME JOUR DE FÉVRIER 1982



Achat de revues	18,00
F. Rousseau:	
Cueillette de déchets - décembre 1981 - Expo, hippodrome, CAM	275,00
Cueillette de déchets - janvier 1982 - Expo, hippodrome, CAM	220,00
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - 1,005 milles	<u>201,00</u>
TOTAL	<u><u>128 872,42\$</u></u>

ADOPTÉ

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant la construction d'une piscine au Parc Lemire, au coût de \$75,000.00, dont \$60,000.00 à même le produit d'une emprunt par obligations et \$15,000.00 à même le produit d'une subvention.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de février 1982.

(signé) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lemay
GREFFIER

Iselle Beaudoin
MAIRE.

LUNDI, LE 22ième JOUR DE FÉVRIER 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 22ième jour du mois de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
15-02-82
Adoption.

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 février 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Règlement décrétant des travaux de pose de services municipaux sur parties des lots 13, 14 et 16 C.T.R. et 167, 168 et 169 P.T.R., emprunt et taxe d'amélioration locale, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juin 1981;
- c) Amendement au règle. 191 re: modifier la hauteur maximum des bâtiments zone RC-16 secteur 2 (Succ. Lajoie), avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 août 1981; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien.
- d) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du Boul. Des Forges, par celui de rue Papineau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 31 août 1981;
- e) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue Jean-Sauvaget pour celui de Buteux, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 décembre 1981;
- f) Construction d'une piscine au Parc Lemire au coût de 75 000,00\$ et emprunt de 60 000,00\$. avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 15 février 1982.

Nouveau
règlement
de prévention
d'incendie

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement concernant la prévention des incendies et abrogeant tout ou partie du règlement 8 concernant la création et le maintien d'une brigade d'incendie.

Avis de motion.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

LUNDI, LE 22ième JOUR DE FÉVRIER 1982

Lu en Conseil, ce 22ième jour de février 1982.

(Signé) M. le Conseiller Gaston Vallières



67-82
Compte rendu
15-02-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 15 février 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

68-82
Contrat avec
Contenants
Intercité Inc.
pour cueillette
des contenants
de déchets.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec CONTENANTS INTERCITÉ INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à effectuer la cueillette, le transport et la disposition de tous les déchets remis à l'intérieur des contenants prévus à cette fin, du 1er mars 1982 au 28 février 1983, pour le prix de \$26,658.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

69-82
Entente avec
Les Loisirs
Ste-Marguerite
Inc.
Re:Délégation
de la gestion
et de la pro-
grammation des
bâtisses dans
le parc Ste-
Marguerite.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LES LOISIRS STE-MARGUERITE INC. en vertu duquel la Ville délègue la gestion et la programmation des bâtisses dans le parc Ste-Marguerite, du 27 décembre 1981 au 26 décembre 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

70-82
Entente avec
Les Loisirs
St-Jean De
Brébeuf Inc.
Re:Délégation
de la gestion
du Pavillon
Gagnon.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LES LOISIRS ST-JEAN DE BRÉBEUF INC. en vertu duquel la Ville délègue la gestion du Pavillon Gagnon, du 27 décembre 1981 au 26 décembre 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 22ième JOUR DE FÉVRIER 1982



71-82
Entente avec
Les Loisirs
St-Michel Des
Forges Inc.
Re:Délégation
de la gestion
et de la pro-
grammation pour
la bâtisse des
Loisirs St-
Michel des
Forges.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LES LOISIRS ST-MICHEL DES FORGES INC. en vertu duquel la Ville délègue la gestion et la programmation pour la bâtisse des loisirs St-Michel des Forges, du 27 décembre 1981 au 26 décembre 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

72-82
Subdivision
d'une partie
du lot 196 et
du lot 196-1
Place Gaudet et
Boul. Des Forges
appartenant à
MM. André Lebeau
J-Yves Charette.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque, A.-G., en date du 27 février 1981, montrant la subdivision d'une partie du lot 196 et d'une partie du lot 196-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Place Gaudet et Boul. des Forges, appartenant à MM. André Lebeau et Jean-Yves Charette et donnant effet aux lots 196-88 à 196-90 incl. et aux lots 196-1-1 à 196-1-3.

ADOPTÉ

73-82
Demande à la
Société cana-
dienne des Postes
pour un timbre
commémoratif à
l'occasion du
350ième anniver-
saire de Trois-
Rivières.
Adoption.

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières fêtera en 1984 le 350e anniversaire de sa fondation;

ATTENDU QUE la ville de Trois-Rivières fut le berceau des grands explorateurs canadiens;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières aimerait que tout le Canada soit sensibilisé aux événements qui se dérouleront à l'occasion de cet anniversaire;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la démarche du Comité organisateur des fêtes du 350e anniversaire de fondation de la Ville de Trois-Rivières auprès de la Société canadienne des postes, afin qu'un timbre commémoratif de cet événement soit émis à cette occasion.

ADOPTÉ

74-82
Me Réal Legris
retenu comme
avocat conseil
devant la Com.
de Police du Qué.
Adoption.

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de Me Réal Legris comme avocat conseil pour représenter la Ville et ses employés, devant la Commission de Police du Québec, et ce même lors des audiences à huis clos, au besoin.

ADOPTÉ

75-82
Comptes
à payer
liste
hebd.
Adoption.

LUNDI LE 15ième JOUR DE FÉVRIER 1982

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières



Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Domtar Inc.:	
Achat de gros sel	7 557,68\$
Service Sanitaire Régional T.R. Inc.:	
Cueillette de déchets - du 12 au 19 février 1982	10 523,59
Solec Inc.:	
Location d'une caisse enregistreuse EMB - Marina - solde à payer	305,00
Studio Régent Inc.:	
Service de photos - service d'évaluation	57,26
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - janvier 1982 - - bibliothèque et service récréation et parcs	452,38
Cie Canadienne Service de Linge Inc.:	
Service de buanderie - Colisée, Centre Cultuel, Hippodrome, Marché-aux-Denrées, Hôtel de Ville, Edifice Travaux Publics	534,05
Contenants Inter-Cité:	
Contenants - Edifice Travaux Publics - - janvier 1982 -	370,62
Contenants - Marina - juin, septembre et octobre 1981	777,50
Lavage Sani Inc.:	
Entretien ménager - janvier 1982 - Hôtel de Ville, Edifice Dugré, Cour Municipale	2 959,16
Entretien ménager - janvier 1982 - local St-Philippe	145,00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - - janvier 1982 - Centre Culturel, Hôtel de Ville, Edifice Dugré	112,00
Canadien Pacifique Ltée:	
Coût d'enlèvement de la neige et de la glace - passages à niveau - décembre 1981	1 801,57
Proportion des dépenses pour passages à niveau - octobre, novembre et décembre 1981	2 164,73
Librairie du Cap Inc.:	
Service de photocopies - janvier 1982 - - Administration générale, Police, Travaux Publcs, Service Récréation et Parcs	864,34
Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parc-écoles - janvier 1982	1 067,90
Société Canadienne de la Croix Rouge:	
Frais d'inscription - cours moniteur adjoint - été 1981	104,00
Jean De Charette:	
Honoraires - vente par Denis Darveau	100,00
Panier Fleuri Enr.:	
Fleurs - Mme Gabriel Trahan	16,04
Pouliot, Guérard & Associés:	
Honoraires - 1981 - régimes d'assurance collective	2 255,00
U.Q.T.R.:	
Entretien - piste linéaire - 1982 - - 2e versement	540,00
Canadian General Electric:	
Achat d'équipements et service d'entretien radiocommunication	
Police et travaux publics	1 285,55
Dr. Roger Caron:	
Honoraires - Examens médicaux - janvier et février 1982	480,00
Centre Sportif Marcotte:	
Location de glace - septembre, octobre, novembre et décembre 1981	7 788,00

LUNDI LE 15ième JOUR DE FÉVRIER 1982



Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:
Location de la piscine - janvier 1982 678,00
J.A.M. Langlois & Associés:
Honoraires - étude - tableau indicateur -
- Colisée 75,00
Claude Leblanc:
Honoraires professionnels - services
informatiques - janvier 1982 1 222,75
S.P.A.M. Inc.:
Appels par télé-page - janvier 1982 75,00
Association des Arbitres de Hockey de la
Mauricie Inc.:
Frais d'arbitrage - janvier 1982 1 600,00
Laviolette Auto Location Inc.:
Location d'ambulance - février 1982 -
- hippodrome 268,42

ACHATS - PAVILLON DE LA JEUNESSE

C. Yum Yum Inc. 52,25
Vaillancourt 19,58
Roy & Lafontaine Inc. 124,15
Cie H. Fortier 357,30
Canada Packers Inc. 134,75
Agropur 141,80
Gilles Beaudoin:
Souper 22,00
Dépenses de voyage - Québec - Les Forges -
- Echange de terrain 14,00
Dépenses de voyage - Montréal - dîner avec le
M.E.E.R. 150,55
Jacques Charette:
Dîner d'affaires - hippodrome 29,25
Dépenses de voyage - Québec - Commission
municipale et M.A.M. 91,75
Wilson O'Shaughnessy:
Repas 84,90
Dîner - comité S.R.P. 31,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Roland Bacon - 501 milles 160,32
Réjean Boucher - 475 km 95,00
Jacques Chartrand - 324 milles 103,68
Normand Fournier - 267 km 53,40
Charles-Edouard Provencher - 115 milles 36,80
André Verville - 394 milles 126,08

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

René Monfette 377,54
Jacques St-Laurent 97,25
Gaston Desaulniers 55,21
Guy-Paul Simard 252,64
René Monfette 336,22

TOTAL 49 128,58\$

Bureau du Trésorier
Le 19 février 1982.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE

Jean Pomy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 1er JOUR DE MARS 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 1er jour du mois de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
22-02-82
Adoption.

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 février 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du Boul. Des Forges, par celui de rue Papineau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 31 août 1981;
- e) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue Jean-Sauvaget pour celui de Buteux, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 décembre 1981; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Nouveau
règlement
de prévention
d'incendie

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 367 concernant la prévention des incendies par un nouveau règlement.

Avis de motion.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour de mars 1982.

(signé) M. le Conseiller Gaston Vallières

Modification
règl. 787
description
des travaux
Avis de motion.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement modifiant la description des travaux prévus au règlement 787 afin de permettre des travaux d'éclairage, de fonds de terrain, de pose de clôture, de construction d'abris et d'ensemencement au terrain de balles St-Jean de Brébeuf.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour de mars 1982.

LUNDI, LE 1er JOUR DE MARS 1982



(signé) M. le Conseiller Fernand Colbert

76-82
compte-rendu
22-02-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 22 février 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

77-82
Règl. 792
achat et/ou
construction
d'une piscine
au Parc
Lemire
au coût de
\$78,000.00
et emprunt de
\$63,000.00.
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 15 février 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 792 décrétant la construction et/ou l'acquisition d'une piscine pour le Parc Lemire, au coût de \$78,000.00 dont \$63,000.00 à même le produit d'un emprunt par obligations et \$15,000.00 à même le produit d'une subvention, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

78-82
Convention
avec LA
MARINA DE
TROIS-RIVIÈRES
INC. RE:
gestion de la
bâtisse de la
Marina.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec LA MARINA DE TROIS-RIVIÈRES INC. en vertu de laquelle la Ville délègue la gestion de la bâtisse, une partie du terrain, du stationnement, l'opération de la piscine et des tennis, que le gestionnaire devra mettre à la disposition de la population, du 1er mars 1982 au 1er janvier 1987.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

79-82
Protocole
d'entente avec
LA POLYVALENTE
STE-URSULE
et
LE CLUB DE
SOCCER F.C. ONZE
re:
tournoi de
soccer
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la POLYVALENTE STE-URSULE de la Commission Scolaire des Vieilles Forges et LE CLUB DE SOCCER F.C. ONZE DE TROIS-RIVIÈRES pour l'utilisation du gymnase triple et certains autres services de la Polyvalente Ste-Ursule pour la présentation d'un tournoi de soccer senior, en salle les 3 et 4 avril 1982.

LUNDI, LE 1er JOUR DE MARS 1982



Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

80-82
Servitude
avec Dame
Thérèse Marthe
Pêtre et
Me Richard Rioux
re: feux de
circulation
coin St-Roch
et Royale
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel Dame Thérèse Marthe Pêtre et Me Richard Rioux, consentent à la Ville une servitude de passage en vue d'installer et d'entretenir des feux de circulation au coin des rues St-Roch et Royale, sur l'immeuble suivant:

ASSIETTE DE LA SERVITUDE

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision NO TROIS du lot originaire NO TROIS CENT VINGT (320-P.3) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure régulière, borné vers le nord-est par le lot No 2443 (rue St-Roch), vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot No 320-3, vers le nord-ouest par le lot 2439 (rue Royale); mesurant soixante et un centièmes de mètre (0,61m) vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest; contenant trente-sept centièmes de mètre carré (0,37m.c.) en superficie.

Pour le prix de 1,00\$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

81-82
Vente par
LES APPARTEMENTS
DES TOURELLES
INC.
lots 175-83,
175-84 et 175-97
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel LES APPARTEMENTS DES TOURELLES INC., vend à la Ville les lots 175-83, 175-84, 175-97 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 1,00\$, à charge de les utiliser comme rues

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

82-82
M. Jacques
Charette
nommé sur

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que M. Jacques CHARETTE, Gérant de la Ville, soit et est

LUNDI, LE 1er JOUR DE MARS 1982



conseil
d'administration
Cham. de comm.
Adoption

nommé comme représentant de la Ville sur le Conseil
d'administration de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières,
pour l'année 1982.

ADOPTÉ

83-82
modification
de l'item 12-d
compte-rendu
du 25 janvier
1982
Adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que l'item 12-d du compte rendu du Conseil siégeant en
Commission permanente le 25 janvier 1982 et ratifié par la
résolution No 32-82 du 1er février 1982, soit et est modifiée
en changeant le chiffre de 35 000,00\$ par celui de 30 855,00\$

ADOPTÉ

84-82
Contrat de
cueillette
des déchets
avec
SANI PARÉ INC.
Adoption.

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les
plans et devis et tous les documents de la soumissions dûment
signés par la compagnie SANI PARÉ INC., pour la cueillette,
le transport et l'enfouissement de tous les déchets des con-
tribuables de la Ville; cette soumission étant la plus basse
et jugée conforme à l'article 1.0 des clauses particulières
P-12-33.

Le tout sujet à l'approbation, au préalable, de la Com-
mission Municipale du Québec vu que le contrat sera pour une
durée de trois (3) ans, soit du 15 mars 1982 au 15 mars 1985.

ADOPTÉ

85-82
Comptes à
payer,
liste hebdo.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: s M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
comptes suivants:

L.D.N. Protection Service Enr.:
Raccordement du système d'alarme- bureau
de la gérance- hippodrome - paiement no 1 467,00\$
Gaston St-Pierre & Ass. Inc.
Honoraires professionnels - projet gare
intermodale - solde à payer 10 231,48
Service Sanitaire Régional T.R. Inc.:
Cueillette des ordures - semaine finissant
le 26/02/82 7 400,95
Pitney Bowes:
Location - compteur postal - du 1er janvier
31 mars 1982 102,06
Achat machine à courrier avec compteur
postal (moins crédit 154,06\$) 3 377,54
J.B. Deschamps Inc.:
Impression d'obligations 3 474 000\$ -
- 22 février 1982 3 430.24
Service Gestion Industrielle:
Demande de soumission 165.30
Le Nouvelliste:
Avis publics - appels d'offres 722,50
Canadien Pacifique Ltée:
Câbles et tuyaux souterrains 10,00
Xérox Canada Ltée:
Service de photocopies - cour municipale -
janvier 1982 37,80

LUNDI, LE 1er JOUR DE MARS 1982



Jacques Langlois Inc.:	
Lavage de tentures et installation - Edifice Travaux Publics	50,00
Société Canadienne de la Croix Rouge:	
Frais d'inscription - cours moniteur adjoint - - été 1980	24,00
Club Lion Trois-Rivières Inc.:	
Publicité - journal "La Part du Lion"	200,00
Draveurs Inter-cité:	
Subvention	970,00
Voyages Jean-Guy Chabot Inc.:	
Billet d'avion - Frédéricton - tournoi mondial de curling	224,65
Productions Specta Inc.:	
Subvention - conciergerie Centre Culturel - 1er versement	4 600,00
Subvention - 3e versement	12 500,00
Alain Tremblay:	
Allocation d'automobile - décembre 1981, janvier et février 1982 - 257 milles	82,24
Denis Ricard:	
Remboursement de dépenses - conférence S.C.H.L.	25,50
André Laneuville:	
Remboursement de dépenses - Colloque A.U.M.Q. - - Québec	87,41
Gilles Beaudoin:	
Remboursement de dépenses - rencontre avec M. Vaugois, dîner Corporation du Vieux Port, rencontre M.I.C. Québec	250,75
Claude Doucet:	
Dépenses de voyage - Beauport, Québec - Signature obligations émission du 22 février 1982	62,45
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES</u>	
Jean Lamy	61,07
René Monfette	<u>409,68</u>
TOTAL	<u><u>45 492,62\$</u></u>

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Juliette Bourassa
Greffier

Gilles Beaudoin
Maire

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MARS 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 8ième jour du mois de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
01-03-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er mars 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du Boul. Des Forges, par celui de rue Papineau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 31 août 1981; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien
- c) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue Jean-Sauvaget pour celui de Buteux, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 décembre 1981; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier.
- d) Abrogation du règle. 367 re: nouveau règlement concernant la prévention des incendies. avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 1er mars 1982. Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien

Amendement au
règl. 13
re: fermeture
d'une partie
de la ruelle
Denoue.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement no. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de fermer une partie de la ruelle Denoue et de lui enlever le caractère de rue publique.

Avis de motion

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de mars 1982.

(signé) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Amendement au
règl. 186-1979
Re: Modifica.
des pénalités

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement no. 186-1979 concernant la circulation, aux fins de modifier les pénalités ayant trait à la circulation et au stationnement.



LUNDI LE 8ième JOUR DE MARS 1982

ayant trait à la circulation et au stationnement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de mars 1982.

Avis de motion

(signé) M. le Conseiller Antoine Gauthier

Règl. pour l'élargissement du mail de la rue Des Forges et pour démolition de l'Hôtel Trois-Rivières.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'élargissement du mail de la rue Des Forges et la démolition de la bâtisse communément appelée l'Hôtel Trois-Rivières, au coût d'environ 55 000,00\$ et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Avis de motion.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de mars 1982.

(signé) M. le Conseiller Lionel Julien

Règl. fixant les conditions d'ouverture et d'excavation dans l'emprise des rues.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant les mesures et exigences relatives aux ouvertures et excavations dans l'emprise des rues ou tout autre terrain appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Avis de motion.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de mars 1982.

(signé) M. le Conseiller Léopold Alarie

86-82
Compte-rendu
01-03-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 1er mars 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

87-82
Règl. 787-A
modification de la description des travaux prévus au règl. 787
Re: Parc St-Jean-de-Brébeuf.
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er mars 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 787-A amendant le règlement 787 concernant des travaux de nivellement et d'épandage de pierre concassée sur le terrain de stationnement près de l'église St-Jean-De-Brébeuf, aux fins de modifier et remplacer dans l'annexe "A" la description de certains travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI LE 8ième JOUR DE MARS 1982

88-82
Contrat avec
LA SOCIÉTÉ DE
CONTÔLE JOHNSON
LTÉE
Re: entretien
du système
d'alarme
incendie
Hôtel de Ville
etc. 1 178,00\$
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le Maire-Suppléant soit est est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat avec LA SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE JOHNSON LTÉE, en vertu duquel celle-ci s'engage à faire l'entretien et la réparation du système d'alarme et détecteurs de fumée de l'Hôtel de Ville, de la bibliothèque et du Centre Culturel, pour le prix de 1 178,00\$ pour l'année 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

89-82
Bail
avec LE MIN. Des
TRAV. PUBLICS
Re: Espaces de
stationnement.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le Maire-Suppléant soit est est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail avec LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT, en vertu duquel celui-ci loue huit (8) espaces extérieurs de stationnement sur le terrain situé au coin des rues Notre-Dame et St-Georges, au coût de 200,00\$ par mois à compter du 1er mars 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

90-82
Contentieux
mandaté pour
préparer un
projet de loi
privée
Re: SIDAC
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Contentieux de la Ville soit et est mandaté de préparer et soumettre à l'Assemblée nationale du Québec, un projet de loi privée permettant à la Ville de Trois-Rivières de mettre sur pied une SIDAC (Société d'Initiative et de Développement de l'Artère Commerciale).

ADOPTÉ

91-82
Comptes à payer
Liste Hebd.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Laurentide Ready-Mix:	
Déneigement Secteur St-Michel -	
2e versement	36 000,00\$
J.P. Doyon Ltée:	
Remise de retenue - collecteur Les	
Mélèzes - 50%	10 099,70
Contenants Inter-cité:	
Voyages - aéroport, autogare, garage municipal	260,00
Service spécial de Vidanges:	
Cueillete de déchets - février 1982	11 125,00
Roland Durand &Fils:	
Entretien ménager - Postes 1,2 et 3 -	
février 1982	2 001,60
Service Sanitaire Frontenac:	
Entretien ménager - Marché-aux-denrées -	
janvier 1982	1 833,33
André Alarie:	
Remise de dépôt - démolition 2750,	
Ste-Jeanne d'Arc	200,00

LUNDI LE 8ième JOUR DE MARS 1982



Port de Trois-Rivières:	
Bail - lots 729, 730, 730A - 1982	100,
Médiacom Inc.:	
Panneau-réclame - autoroute 55 - mars 1982	60,00
Publi-Hebdo inc.:	
Hommage à Conrad Godin	150,00
Rodrigue Lemire:	
Notes sténographiques - cause P. Trottier	40,00
Service National des Sauveteurs:	
Affiliation 1982	40,00
Institut de Police du Québec:	
Cours - Technique de patrouille - 2 candidats	75,00
Xerox Canada:	
Service de photocopies - police et travaux publics - janvier 1982	777,82
Floriculture Gauthier:	
fleurs - famille Charest	37,80
St-Maurice Aéro club:	
service de gérance - services rendus - mars 1982	390,00
Le Nouvelliste:	
Avis public - taxes -	210,00
Ecole des petits chanteurs de Trois-Rivières:	
Octroi	1 200,00
Loisirs Handicapés de Trois-Rivières:	
Octroi	1 500,00
Croix-Rouge Canadienne:	
Octroi	500,00
Comité de la Traverse des Ages:	
Entretien des locaux - mars 1982	532,00

HIPPODROME

Publi Hebdo Inc.:	
publicité - ouverture	200,00
Reynolds Radio Inc.:	
Location de mobile - février 1982	29,70
Éditions Lac St-Pierre:	
Publicité ouverture	100,00
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 2 jours de courses	498,34
Claude Ebacher:	
Dépenses de voyage - Loretteville et Mascouche (réparation de troubles sur micro ordinateur)	102,40
Dépenses de voyage - Montréal (4 personnes)	113,93
Infifax Inc.:	
Loyer - mars 1982	106,92
Journal de Montréal:	
Primes de positions - 3 programmes	120,93
Le Nouvelliste:	
Publicité	120,00
Service F. Procan:	
Loyer - mini ordinateur - mars 1982	285,12
Télé média CHLN 55:	
Publicité - décembre 1981	1 126,08

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

Agropur	98,71
Canada Packers	118,85
Cie H. Fortier	115,60
C. Yum Yum	35,00
Vaillancourt	19,68
Roy & Lafontaine	150,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1982

Germain Déziel - 91 km	20,02
Romain Frigon - 183 km	42,66
Denis Lelièvre - 142 km	33,74
Fernand Pellerin - 1105 km	262,78
René Perron - 473 km	108,98
Anatole Houle - 915 km	220,34

LUNDI LE 8ième JOUR DE MARS 1982



Michel Jutras - 93 milles	
Michel Lefèbvre - 100 milles	
Yvon Poirier - 595 km	119,00
Rosaire Francoeur - 645 km	141,90
Gaston Tousignant - 392 km	86,24
Gaston Desaulniers - 621 km	136,62
Roger Baril - 314 km	69,08
Robert Rousseau - 1129 km	248,38
Alain Provencher - 213 km	46,86
Roger Loisel - 1730 km	380,60
Réal Ayotte - 1341 km	295,02
Transport	25,00
Léo Bellerose - 1698 km	373,56
Michel Bareil - 296 km - janvier et février 1982	65,12
Gérard Brahic - 4 sorties	10,00
Gilles Grenier - 224 km	53,60
André Laberge - 394 km - janvier et février 1982	86,68
Benoît Landry - 129 km	30,42
Luc Pagé - 112 km	27,68
Alain Perron - 173 km	39,02
Pierre Pépin - 661 km	156,06

Lionel Bellefeuille:

Dépenses de voyage - Montréal
cours de formation CRI 73,40

Wilson O'Shaughnessy:

Dîner - cause L. Gilbert et rencontre
avec actuares 48,98
Dîner - dir. du personnel et dir. Tr. Publics 29,00

Gilles Beaudoin:

Dépenses de voyage et représentation 156,07

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gaston Desaulniers	74,53
Guy Maillette	57,00
Nicole L'Espérance	81,34
Guy-Paul Simard	354,48
Maurice Lamirande	103,67
René Monfette	350,75
René Monfette	403,21
René Monfette	261,80
Lucien A. Ouellet	69,63
Armand Allard	175,63

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances)

Receveur Général du Canada:	
Location de case postale	48,00
Projac:	
Repas - réunion Commission	25,48
Au palais du Chinois:	
Repas - réunion Commission	55,81
Marché St-Louis:	
Achats divers	35,65
Xérox Canada:	
Service de photocopies - décembre 1981	70,20
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - février 1982 - 725 km	159,50
Remboursement de petite-caisse	33,00

TOTAL: 76 281,76\$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MARS 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15ième jour du mois de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
08-03-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mars 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du Boul. Des Forges, par celui de rue Papineau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 31 août 1981; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien
- c) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue Jean-Sauvaget pour celui de Buteux, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 décembre 1981; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier.
- d) Abrogation du règle. 367 re: nouveau règlement concernant la prévention des incendies. avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 1er mars 1982. Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien
- e) Amendement au règle. 13 re: fermeture d'une partie de la ruelle Denoue. Avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 8 mars 1982.
- f) Amendement au règle. 186-1979 re: pénalité ayant trait à la circulation et au stationnement. Avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 8 mars 1982.
- g) Règlement re: élargissement du Mail de la rue des Forges et la démolition de la bâtisse "Hôtel Trois-Rivières". Avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 mars 1982.
- h) Règlement re: exigences relatives aux ouvertures et excavations dans l'emprise des rues. Avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 8 mars 1982.

LUNDI LE 15ième JOUR DE MARS 1982



92-82
Compte-rendu
08-03-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 8 mars 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

93-82
Entente avec
LE CERCLE DE
L'AGE D'OR
DE ST-FRANÇOIS
D'ASSISE
Re: Gestion
Pavillon Jean
Béliveau.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LE CERCLE DE L'AGE D'OR ST-FRANÇOIS D'ASSISE en vertu duquel la Ville délègue la gestion de la salle du deuxième étage de la bâtisse sise au parc Jean Béliveau, du 27 décembre 1981 au 26 décembre 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

94-82
Entente avec
L'ASSOCIATION
SPORTIVE STE-
CÉCILE INC.
Re: Gestion Parc
Lemire.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec L'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CÉCILE INC. en vertu duquel la Ville délègue la gestion et l'entretien des bâtisses du parc Lemire ainsi que du parc Lemire, du 27 décembre 1981 au 26 décembre 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

95-82
Ententes
Re: Ateliers
Socio-culturels
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec les organismes suivants:

Aféas de la Cathédrale
Pavillon St-Arnaud Inc.
Aféas St-Laurent
Age d'Or Ste-Thérèse
Aféas St-Sacrement
Aféas Ste-Thérèse
Aféas Notre-Dame
Age d'Or de la Cathédrale
Aféas St-François d'Assise
Aféas St-Jean-Baptiste
Aféas Ste-Marguerite

pour le partage de responsabilité dans le cadre du programme d'ateliers en loisir socio-culturel, pour la saison 1982.

LUNDI LE 15ième JOUR DE MARS 1982



Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

96-82
Ententes
Re: Gestion des
terrains de balle
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec les dix (10) associations suivantes:

Les Loisirs Ste-Marguerite Inc.
Le Centre Landry (1980) Inc.
L'Association Récréative Normanville Inc.
L'Association des Citoyens des Abitations Adélard Dugré.
Les Loisirs des Vieilles Forges Inc.
Les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf Inc.
Les Loisirs St-Sacrament Inc.
L'Association Sportive Ste-Cécile Inc.
L'association pour les Loisirs Les Rivières Inc.
Le Comité de Citoyens des Abitations Jean Nicolet

pour la gestion du terrain de balle de quartier et le partage des pouvoirs et responsabilités quant à l'entretien et la programmation desdits terrains de balle, pour la période de mai à septembre 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

97-82
Entente avec
LE PAVILLON ST-
ARNAUD
Re: Gestion du
Restaurant et
location de
chaloupes,
Parc Pie XII
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LE PAVILLON ST-ARNAUD INC. en vertu duquel la Ville délègue la gestion et l'entretien de la bâtisse située dans le parc Pie XII laquelle est un restaurant, LE PAVILLON étant également autorisé à opérer un service de location de chaloupes et de pédalos sur l'étang du Parc, pendant la saison comprise entre le 1er mai et le 18 septembre 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

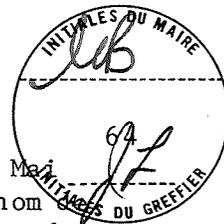
ADOPTÉ

98-82
Amendement
résolution 511-81
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que la résolution 511-81 adoptée le 30 novembre 1981, soit et est amendé en ajoutant le paragraphe suivant:

LUNDI LE 15ième JOUR DE MARS 1982



"Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire re-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plans et livres de renvoi de la subdivision précédente ainsi que les avis au propriétaire en vertu de l'article 2174b du Code civil."

ADOPTÉ

99-82
Approbation
Re: plan d'égoût
rue Gélinas
par Min. Env.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de travaux d'égoût sur la rue Gélinas, accepte les plans préparés par les Services techniques et autorise par les présentes le Directeur à soumettre lesdits plans pour approbation au Ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉ

100-82
Demande à l'hydro Québec
re: vente du
réseau
d'éclairage.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières demande à l'Hydro-Québec de faire l'étude, en vue de la vente éventuelle du réseau d'éclairage public, actuellement loué par la Ville.

Cette résolution et cette demande n'engage en rien la Ville quant à l'achat du réseau.

ADOPTÉ

101-82
Félicitations
au Service de
Police & Incendie
Re: Incendie
Théâtre Impérial
rue des Forges
Adoption.

ATTENDU QU'un incendie s'est déclaré vers 01H30 le 9 mars 1982, dans l'édifice abritant le théâtre Impérial, sur la rue Des Forges, angle Champlain;

ATTENDU QUE l'incendie a été d'une force telle que tout l'immeuble a été détruit;

ATTENDU QUE le travail assidu et efficace des pompiers a évité une conflagration dans le Centre-Ville.

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations au Service de Police et Incendie et particulièrement aux pompiers qui ont travaillé à combattre l'incendie qui faisait rage au Centre-Ville et qui a entièrement détruit le théâtre Impérial.

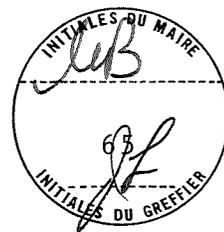
ADOPTÉ

102-82
Comptes à payer
février 1982
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes à payer au montant de \$827,863.96 pour la Ville et \$20,000.00 pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de février 1982 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ



LUNDI LE 15ième JOUR DE MARS 1982

103-82
Comptes à payer
Liste Hebdo.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: s M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Association des Préposés à l'outillage municipal:	
Cotisation - Roger Baril et Guy Roussel	60,00\$
Barreau du Québec:	
Cotisation 1982-83 - Jean Méthot	325,00
B.B. Extermination:	
Inspection - Hôtel de Ville et Centre Culturel	75,00
Contenants Inter-cité Inc.:	
Voyages - Autogare, aéroport, garage municipal	1 248,32
Voyages - Colisée	330,00
Corporation des Officiers Municipaux du Québec:	
Cotisation 1982 - Réal Fleury	135,00
Canadien Pacifique:	
Coût de l'enlèvement de la neige -	
Passage à niveau - janvier 1982	1 687,81
Roméo Flageol:	
Photos - Colisée	73,44
Librairie du Cap Inc.:	
Service de photocopies - février 1982	
Trésorerie, administration générale, service	
Récréation et Parcs, police, travaux publics,	
etc.	1 224,17
Consultants Pluritec:	
Honoraires - rénovation Centre Notre-Dame	
de-la-Paix	2 707,32
Jean-Louis Caron:	
Honoraires - rénovation Centre Notre-Dame	
de-la-Paix	10 100,00
Services Frontenac Ltée:	
Entretien ménager - février 1982	
Marché-aux-denrées	1 833,33
Le Nouvelliste:	
Avis public - appel d'offres	229,50
S.P.A.M. Inc:	
Appels par télé-page - février 1982	150,00
Trudel, Morin & Associés:	
Huissiers	556,00
Trust Général du Canada:	
Honoraires d'administration	
1981 - Fonds de pension	12 034,32
Union des Municipalités:	
Inscriptions - congrès municipal 1982 (8 pers)	1 520,00
Daniel Lemay:	
Frais de dactylographie - Exposition	95,00
Dalby Inc.:	
Réfection de toiture - hippodrome -	
estimé no 4 (retenue 2 500,00\$)	9 139,08
Réclamation de la part de l'Hippodrome	(255,00)
Maurice Couture:	
Déneigement - Pavillon de la Jeunesse,	
Patinoire Lambert, Parc Pie XII, Centre	
Notre-Dame-de-la-Paix	897,00
Maurice Couture:	
Fourniture de 2 portes - Pavillon de la Jeu.	5 687,40
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
FRais des marqueurs - hockey mineur -	
Février 1982	458,50

HIPPODROME

Agende de Sécurité Phillips:	
Surveillance - programme no 1	203,43
CIGB-FM:	
Publicité - 13 février au 21 mars 1982	260,10
Éditions du Lac St-Pierre:	
Publicité - 23 février 1982	50,00

LUNDI LE 15ième JOUR DE MARS 1982



Publi-hebdo:
Publicité - 24 février 1982 60,00
Dr. André Pelletier:
Honoraires professionnels - 3 programmes 150,00\$
Reynolds Radio:
Location d'un mobile et d'une base - mars 1982 59,40
Imprimerie Art Graphique:
Impression des programmes nos 1 et 2 875,55

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1982

Origène Bellemare - 224 km - décembre 1981,
janvier et février 1982 49,28
Jean Benoît - 35 km 7,70
Réjean Boucher - 463 km 111,36
Roger Bruneau - 437 km 105,34
André Daviau - 740 km 178,50
Lionel Duval - 195 km 42,90
Transport 5,00
Normand Fournier - 356 km 83,66
Maurice Galarneau - 486 km 121,32
Transport des hommes 10,00
Claude Juteau - 184 km 40,48
Gaston Laliberté - 293 km 70,98
André Laneuville - 704 km - décembre 1981,
janvier et février 1982 154,88
Richard Lemire - 77 km 21,98
Mario Lessard - 197 km 50,70
Jean-Maurice Massicotte - 656 km 156,44
Michel Pellerin - 137 km 31,14
Jean-Paul Poisson - 500 km - janvier et février 82 110,00
Charles-Edouard Provencher - 157 km 38,22
Yvon Ratelle - 560 km 128,68
Transport du personnel 10,00
Raymond St-Pierre - 159 km 34,98
Gilles Thibeault - 331 km 79,46
André Verville - 837 km 196,74

Jean Lamy:
Repas 134,79
Lionel Bellefeuille:
Dépenses de voyage - Drummondville - Association
des agents de Relations de Travail Région 04 45,49
Wilson O'Shaughnessy:
Repas - Évaluation des emplois 72,50

REMBOURSEMENT DE PETITES-CAISSES

René Monfette 193,82
Jacques St-Laurent 92,85

TOTAL 54,348,86

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 22ième JOUR DE MARS 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 22ième jour du mois de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-Suppléant	Fernand	COLBERT
Messieurs les Conseillers	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	IAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
15-03-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 mars 1982 soit adopté, sauf la résolution 97-82 concernant un protocole d'entente avec le Pavillon St-Arnaud pour la gestion du Restaurant et de l'étang du Parc Pie XII.

ADOPTÉ

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du Boul. Des Forges, par celui de rue Papineau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 31 août 1981; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
- c) Amendement au règle. 13 re: changer le nom de la rue Jean-Sauvaget pour celui de Buteux, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 décembre 1981; Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier.
- d) Amendement au règle. 13 re: fermeture d'une partie de la ruelle Denoue. Avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 8 mars 1982.
- e) Règlement re: élargissement du Mail de la rue des Forges et la démolition de la bâtisse "Hôtel Trois-Rivières". Avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 mars 1982.
- f) Règlement re: exigences relatives aux ouvertures et excavations dans l'emprise des rues. Avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 8 mars 1982.

Règl. Travaux
Égoûts sanitaires
drainage, remblai
et pavage
rue Gélinas
63 000,00\$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de construction d'une conduite d'égoûts sanitaires, de drainage, de remblai et de pavage, sur le rue Gélinas et autorisant un emprunt au montant de 63 000,00\$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.



LUNDI LE 22ième JOUR DE MARS 1982

Lu en Conseil, ce 22ième jour de mars 1982.

(signé) M. le Conseiller Antoine Gauthier

Règl. adoptant
le règlement 9
de la C.I.T.F.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant et approuvant le règlement no. 9 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) pour la construction d'un centre de service, l'achat d'équipement pour ce centre, l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipement, ainsi que l'achat de dix (10) abris d'attente et décrétant un emprunt par obligation de 4 362 000,00\$ à ces effets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de mars 1982.

(signé) M. le Conseiller Lionel Julien

104-82
Compte-rendu
15-03-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 15 mars 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

105-82
Règl. 186-1979-D
Pénalités
Stationnement &
Circulation
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 8 mars 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 186-1979-D amendant le règlement 186-1979 concernant la circulation et le stationnement dans les rues et places publiques, aux fins de modifier les pénalités ayant trait à la circulation et au stationnement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

106-82
Règl. 367-1982
Prévention
d'incendies
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er mars 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 367-1982 concernant la prévention des incendies et abrogeant le règlement 367, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

LUNDI LE 22ième JOUR DE MARS 1982



107-82
Conditions de
travail des
employés non
syndiqués.
Adoption

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir et d'uniformiser les conditions de travail des employés non syndiqués de la Ville;

ATTENDU QUE le Conseil de Ville et ses employés non syndiqués en sont venus à une entente sur les conditions de travail qui pourraient leur être appliquées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER: Léopold Alarie
SECONDE PAR M. LE CONSEILLER: Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve les conditions de travail des employés non syndiqués de la Ville contenues dans le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et datée du 15 mars 1982.

ADOPTÉ

108-82
Protocole d'entente avec
Ministère Aff.
Sociales
re: Emission des
permis (personnes
âgées)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec la Direction Général des Programmes de Services Sociaux du Ministère des Affaires Sociales concernant les échanges d'information relatifs à l'émission des permis pour les activités visées par la loi sur les services de santé et les services sociaux(L.R.Q.), chapitre S-5).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

109-82
Chef du Contentieux autorisé
à comparaître
cause
400-05-000131-822
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le no. 400-05-000131-822 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle PIERRE CHAUSSE est demandeur, Armand Boucher et Alain Fournier, défendeurs, Armand Boucher et Alain Fournier, demandeurs en garantie, et VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, défenderesse en garantie, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ

110-82
Caractère de rue
enlevé au lot
176-20
Adoption

ATTENDU QUE la Ville entend se départir d'une partie de la rue de La Salle et d'une partie de la rue de Malapart, au profit de la Fabrique St-Laurent,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER: Lionel Julien
SECONDE PAR M. LE CONSEILLER: Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le caractère de rue soit et est enlevé au lot 176-20 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ



LUNDI LE 22ième JOUR DE MARS 1982

111-82
Félicitations
au nouvel exé-
cutif de
SODIC
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses félicitations au nouvel Exécutif de la Société de Développement de l'Industrie des Courses (SODIC) composée de M. Denis Vandry, Président, Me Marguerite Bourgeois-Lapierre, Secrétaire et conseiller juridique, Me Jean-Marc Lafaille et M. Léon Bouchard, Directeur général.

ADOPTÉ

112-82
Proposition
de la firme
De Luc, re:
Circulation
centre-ville
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la proposition de la firme DE LUC concernant une étude de circulation au centre ville.

ADOPTÉ

113-82
Comptes à payer
Liste hebdo.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Garage René Lacombe:
Remorquage (frais remboursés par les concernés)
du 13 janvier au 8 février 1982: 396,50\$

Lavage Sani Inc.:
Entretien ménager - février 1982 - local
St-Philippe et Hôtel de Ville: 3 104,16\$

Télécommunication Trois-Rivières:
Service de télé-page - Travaux Public et Police
du 26 février 1982 au 25 mars 1982 1 248,12\$

Canadian General Electric:
Entretien équipement radiocommunication
Police et Travaux Publics 1 399,30\$

RGC - Travaux Publics Canada:
Permis - Exploitation d'un parc sur l'île
St-Christophe 1,00\$

RESTAURATION - SECTEUR ST-PHILIPPE (PAREL)

Edgar Hardy 5 782,50\$
Mme Yolande Poisson 4 857,50\$
Herméningilde Laflamme 5 000,00\$
Jean-Pierre Bellemare 7 065,00\$
Mlle Marielle Baribeau 4 346,00\$

Le Nouvelliste:
Appel d'offres - avis public 493,00\$

Xérox Canada:
Service de photocopies - Service Récréation
et Parcs, bureau des Achats, Travaux publics
Usine de filtration, Police, Bibliothèque
janvier et février 1982 1 210,64\$
Service de photocopies - Service Récréation et
Parcs et Cour Municipale - février 1982 238,96\$

Laviolette Auto Location:
Locaton d'auto - hippodrome et Hôtel de Ville
mars 1982 618,96\$

REMBOURSEMENTS RACCORDEMENTS DE SERVICES - BANQUE DE TERRAINS

Louis-Georges Arseneault 1 198,00\$
Construction Bruno Gauthier 1 680,00\$
Luc Renaud 855,00\$

LUNDI LE 22ième JOUR DE MARS 1982



J.M. Desjardins Inc.	1 001,00\$
Sani Paré Inc.:	
Remise de dépôt	50,00\$
Cueillette et enfouissement des ordures du ler au 14 mars 1982	19 859,70\$
S. Control Johnson Ltée:	
Service contrat d'alarme 1982 - 1er paiement Hôtel de Ville et Centre Culturel	589,00\$
Roger Villemure, arthitecte:	
Honoraires - projet d'agrandissement biblio- thèque	3 999,72\$
Régie d'assurance-automobile:	
Renouvellement d'immatriculation - 39 unités- Police	4 641,00\$
IBM Canada Ltée:	
Frais d'entretien -février et mars 1982 - informatique	1 999,88\$
Loisirs des Vieilles Forges Inc.:	
Entretien - salle St-Michel des Forges - 1er versement	180,00\$
Loisirs Ste-Marguerite:	
Entretien des bâtisses - parc Ste-Marguerite 1er versement	742,50\$
Loisirs St-Jean de Brébeuf:	
Entretien et gestion du Pavillon Gagnon 1er versement	360,00\$
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges	
Location de la piscine - DLS- février 1982	732,00\$
CRD-04:	
Frais d'inscription- Léopold Alarie	20,00\$
Jacques Charette:	
Dîner d'affaires	47,80\$
Wilson O'Shaughnessy:	
Repas	102,00\$
Jean Hélie:	
Dépenses de voyage - Sherbrooke - réunion des trésoriers	77,38\$
Réjean Boucher:	
Dépenses de voyage - congrès 1982 - A.Q.T.E. Québec	300,00\$
André Rocheleau:	
Frais d'inscription - congrès 1982 - A.Q.T.E.	60,00\$
André Bérubé:	
Frais d'inscription - congrès 1982 - A.Q.T.E.	60,00\$
Jacques Gendron:	
Frais de millage - cours de patrouilleur Nicolet	33,88\$
Michel Guillemette:	
Frais de millage - cours en identification judiciaire - Ottawa	53,13\$
Robert Boissel:	
Frais de millage - cours moniteur radar Nicolet	26,40\$
Michel Deshaies:	
Frais de millage - cours à Nicolet	33,66\$
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Mtl - rencontre avec M. Robert Fournier et Séminar à Drummondville	148,63\$
Michel Matteau:	
Dîner - réunion de coordination	28,40\$
Roland Bacon:	
Allocation d'automobile-459 km-février 1982	117,00\$

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gaston Desaulniers	95,38\$
René Monfette	248,12\$

LUNDI LE 22ième JOUR DE MARS 1982



Guy-Paul Simard
Albert Morrissette

350,22\$
138,24\$

Laboratoires Choisy:

Collecteur des Mélèzes

4 007,75\$

Consultants Pluritec:

Honoraires - Collecteur des Mélèzes

9 707,33\$

TOTAL

89 304,76\$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE


GREFFIER


MAIRE-SUPPLÉANT

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MARS 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 29ième jour du mois de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-Suppléant	Fernand	COLBERT
Messieurs les Conseillers	Antoine	GAUTHIER
	Léo	THIBEAULT
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
22-03-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 mars 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Règlement re: élargissement du Mail de la rue des Forges et la démolition de la bâtisse "Hôtel Trois-Rivières". Avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 mars 1982.
- c) Règlement re: exigences relatives aux ouvertures et excavations dans l'emprise des rues. Avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 8 mars 1982.

Amendements
au règle. 461
re: régime de
retraite des
employés.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 461 concernant le fonds de pension des employés, aux fins de modifier la formule de participation de la Ville relativement au partage du coût des prestations prévues au régime, soit au départ, soit à la retraite de l'employé, et de modifier l'ajustement des pensions versées aux retraités.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de mars 1982.

(signé) M. le Conseiller Lionel Julien

Amendement
au règle.
186-1979
re: location
de stalle de
stationnement.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186-1979 concernant la circulation et le stationnement, afin d'étendre la location mensuelle de stalles de stationnement à tous les parcs de stationnement municipaux munis de compteur de stationnement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

LUNDI LE 29ième JOUR DE MARS 1982



Lu en Conseil, ce 29ième jour de mars 1982.

(signé) M. le Conseiller Antoine Gauthier

114-82
Compte-rendu
22-03-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 22 mars 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

115-82
Règl.13-AAZ-278
Chang. nom des
rue De Calonne
et Jean Sauvageau
pour Papineau et
Buteux et ferm.
partie de la
ruelle Denoue.
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné aux séances du 31 août 1981, 14 décembre 1981 et 8 mars 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 13-AAZ-278 amendant le règlement no.13 concernant les rues et places publiques, aux fins de changer le nom de la rue présentement appelée De Calonne, à partir du boulevard des Forges par celui de rue Papineau, et de changer le nom de la rue Jean Sauvaget par celui de Buteux et de fermer une partie de la ruelle Denoue, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

116-82
Règl. 793
Pose des services
mun. rue Gélinas
emprunt 63 000,00\$
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 22 mars 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 793 décrétant des travaux de construction d'une conduite d'égoûts sanitaires, de drainage, de remblai et de pavage, sur le rue Gélinas et autorisant un emprunt au montant de 63 000,00\$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

117-82
Règl. 794
règlement 9
de la C.I.T.F.
emprunt de
4 362 000,00\$
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 22 mars 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

LUNDI LE 29ième JOUR DE MARS 1982



Que le règlement No. 794 adoptant et approuvant le règlement no. 9 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), et l'emprunt au montant de 4 362 000,00\$ qui y est décrété, pour la construction d'un centre de service, l'achat d'équipement pour ce centre, l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipements, ainsi que l'achat de dix (10) abris d'attente, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

118-82
Mainlevée re:
lot 26-740
(Synd. Coop.
d'Hab. de
Ste-Marguerite)
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes des actes enregistrés à Trois-Rivières sous les numéros 159,628 et 159,629, en autant qu'ils affectent le lot 26-740 du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

119-82
Servitude en
faveur de Hydro
Québec re: ptie
lots 181-851 &
181-852
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec l'HYDRO-QUÉBEC en vertu de laquelle la Ville accorde à l'Hydro-Québec des droits réels et perpétuels pour placer, remplacer, maintenir, réparer, ajouter et exploiter sur, au-dessus et au-dessous du fonds servant, des lignes de distribution d'énergie électrique soit aériennes, soit souterraines et accessoires, sur les lots suivants:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Quatre (4) lisières de terrain faisant partie de certaines subdivisions et resubdivisions officielles du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de Saint-Maurice, Qué., division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué.

1° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro huit cent cinquante-et-un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-851) dudit cadastre, mesurant deux (2) mètres de largeur sur une distance de seize mètres plus ou moins (16m +/-) de longueur, située au nord-ouest dudit lot, bornée comme suit:-

DESCRIPTION

Lot No 181-851:- Vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-128; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 181-852; et vers le nord-est et le sud-est, par le résidu dudit lot.

2° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro huit cent cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-852) dudit cadastre, mesurant deux (2) mètres de largeur, sur une distance de seize mètre plus ou moins (16m +/-) de longueur, située au sud-est dudit lot, bornée comme suit:-

LUNDI LE 29ième JOUR DE MARS 1982



Lot No 181-852:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-851; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-129; et vers le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

3° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro cent vingt-huit de la resubdivision officielle du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-2-128) dudit cadastre, mesurant deux (2) mètres de largeur, située au nord-ouest dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No 181-2-128:- Vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-133; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-851; vers le nord-ouest, par le lot numéro 181-2-129; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

4° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro cent vingt-neuf de la resubdivision officielle du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-2-129) dudit cadastre, mesurant deux (2) mètres de largeur, située au sud-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No 181-2-129:- Vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-133; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-852; vers le sud-est, par le lot numéro 181-2-128; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

ATTENDU QU'il est nécessaire d'acquérir le terrain étant le no 1421 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, situé rue Etienne de Lafond, pour l'aménagement de la gare intermodale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR M. le Conseiller Antoine Gauthier

La ville de Trois-Rivières consent une promesse d'achat à M. Hébert Sauvageau au montant de 30 000,00\$ pour l'acquisition du terrain étant le lot 1421 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, rue Etienne de Lafond.

M. Sauvageau conservera la propriété de la maison portant les nos 918 & 920 rue Etienne de Lafond, propriété qu'il s'engage à déménager à ses frais dans le mois suivant le 1er juillet 1982.

La ville s'engage à signer un contrat notarié avec M. Hébert Sauvageau le ou avant le 1er juillet 1982.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les états financiers de la Ville de Trois-Rivières, vérifiés par la firme Ferron, Nobert, Young, Lanouette & Ass., pour l'année 1981, lesdits états financiers étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

120-82
Promesse d'achat
en faveur de H.
Sauvageau, re:
Lot 1421 (Etienne
Lafond)
30 000,00\$
Adoption.

121-82
Acceptation
états finan-
ciers de Ferron,
Nobert, Young,
Lanouette & Ass.
1981
Adoption.

LUNDI LE 29ième JOUR DE MARS 1982



122-82
Acceptation
nouveaux tarifs
Cour Municipale
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la liste des nouveaux tarifs de frais pour la Cour Municipale dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente résolution annule à toutes fins que de droits le tarif adopté par la résolution 54-80, le 4 février 1980.

ADOPTÉ

123-82
Octroi du con-
trat, Construc-
teur St-Maurice,
re: agrandisse-
ment Bibliothèque
Municipale
1 093 750,00\$
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières octroie le contrat d'agrandissement de la Bibliothèque Municipale au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructeur St-Maurice Ltée, pour la somme de 1 093 750,00\$, tel qu'il appert de l'opinion de Me Emile Colas, C.R., expert de la ville et de la recommandation de Me Jean Méthot, Chef du Contentieux de la Ville.

Le tout sujet à l'autorisation préalable du Ministre des Affaires Municipales du Québec, conformément à l'article 573-7 de la loi sur les cités et villes.

M. le Conseiller Léopold Alarie se déclare contre l'adoption de cette résolution, considérant que la soumission du sous-traitant en électricité Rivièra Ltée, rend la soumission de Contracteur St-Maurice Ltée non conforme. M. Alarie favoriserait la soumission de la firme Henri Paquette Inc.

ADOPTÉ

124-82
Appui à Shawini-
gan-Sud, re:
Finale Jeux du
Québec, hiver
1985
Adoption.

CONSIDÉRANT que la tenue de la finale des Jeux du Québec favoriserait une sensibilisation de la population de la Mauricie au phénomène social, sportif et culturel des Jeux;

CONSIDÉRANT la possibilité d'améliorer le regroupement et la concertation de tous les organismes du milieu, en vue de réaliser une telle manifestation;

CONSIDÉRANT que la tenue des Jeux favoriserait la consolidation d'un réseau d'équipements sportifs et culturels;

CONSIDÉRANT l'importance des retombées socio-économiques pour la Ville de Shawinigan-Sud, les municipalités du Centre-Mauricie et la région Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE par M. le Conseiller Lionel Julien
ET RÉSOLU:

Que la Ville Trois-Rivières appuie la ville de Shawinigan-Sud dans toutes les démarches qu'elle effectue pour obtenir la Finale des Jeux du Québec, Hiver 1985.

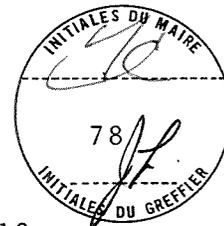
ADOPTÉ

125-82
Modifications
au règl. 776
Adoption.

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales exige certaines modifications au règlement 776 pour son approbation;

IL EST PROPOSÉ par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE par M. le Conseiller Lionel Julien
ET RÉSOLU:

LUNDI LE 29ième JOUR DE MARS 1982



Que le règlement 776 soit modifié:

- En remplaçant à la troisième ligne de l'article 13, les mots "d'après le" par les mots "d'après la valeur inscrite au";

- En remplaçant à la première ligne de l'article 13, les mots "sera imposée" par "est imposée";

- En remplaçant à la deuxième ligne de l'article 14, le chiffre "14" par le chiffre "13".

ADOPTÉ

126-82
Octroi du contrat
Construction
Bécancour Inc.
re: Centre Notre-
Dame de la Paix
308 000,00\$
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières octroie le contrat pour la rénovation du Centre Notre-Dame de la Paix à Construction Bécancour Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 308 000,00\$, tel qu'il appert de l'opinion de Me Jean Méthot, C.R., Chef du Contentieux de la Ville.

Le tout sujet à l'autorisation préalable du Ministre des Affaires Municipales du Québec, conformément à l'article 573-7 de la loi sur les cités et villes.

ADOPTÉ

127-82
Félicitations
aux athlètes
féminin et mas-
culin de l'année
1981
Adoption.

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Mlle Sylvie Gervais et M. Larry Philipps qui se sont mérités le titre d'athlètes féminin et masculin de l'année en 1981, ainsi qu'au rink de Denis Marchand qui s'est mérité le titre d'équipe de l'année.

ADOPTÉ

128-82
Félicitations à
Luc Tousignant
re: Athlète de
l'année 1981-82
Adoption.

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à M. Luc Tousignant, qui s'est mérité le titre d'athlète de l'année 1981-82 au Collège Faimont.

ADOPTÉ

129-82
Comptes à payer
Liste hebdo.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Trois-Rivières Location:

Location d'équipement - reconstruction
collecteur Les Mélèzes - 3 juillet au 21
octobre 1981 - solde à payer: 6 508,61\$

Consultants Pluritec Ltée:

Honoraires - rénovation Centre Notre-Dame
de la Paix: 3 816,97\$
Honoraires - éclairage de rues 1980: 1 927,10\$

Johnson Controls:

Contrat de service - ascenseurs Hôtel de ville
Centre Culturel, Edifice Nobert: 772,75\$

Roméo Flageol:

Service de photos - bibliothèque municipale: 9,72\$

LUNDI LE 29ième JOUR DE MARS 1982



Deshaies, Ferron, assurances: Solde prime assurances:	1 955,00\$
Robert, Young, Lanouette, Carpentier: Honoraires - service de vérification 1981 2ème versement:	7 450,00\$
Le Nouvelliste: Avis public - cueillette de déchets:	280,00\$
Claude Leblanc: Honoraires professionnels - service d'informatique - février 1982:	1 557,75\$
Marché Victoria: Achats divers:	222,72\$
U.Q.T.R.: Entretien - piste linéaire - hiver 1982 - dernier versement:	900,00\$
Fédération Québécoise de Hockey sur glace: Droits - inscriptions (136 jeunes)	544,00\$
Association Trifluvienne de soccer: Avance - inscriptions - saison 1982:	2 000,00\$

SOUTIEN AUX ORGANISMES - LOISIRS SOCIO-CULTURELS

Age d'Or de la Cathédrale	120,00\$
Age d'Or Ste-Thérèse	120,00\$
AFEAS Notre-Dame	100,00\$
AFEAS St-Laurent	100,00\$
AFEAS St-Sacrement	100,00\$
AFEAS St-François d'Assise	100,00\$
AFEAS Ste-Thérèse	100,00\$
AFEAS Ste-Marguerite	100,00\$
AFEAS St-Jean-Baptiste	100,00\$
AFEAS de la Cathédrale	100,00\$

PROGRAMME PATINOIRES, RONDS DE GLACE - OPÉRATION ET
DEMONTAGE DES BANDES - SAISON 1981-1982

Loisirs des Vieilles Forges	650,00\$
Loisirs Ste-Marguerite	325,00\$
Loisirs St-Sacrement	325,00\$
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf	325,00\$
Comité R.A.C. boul. St-Jean	200,00\$
Centre Landry	325,00\$
Citoyens Jean Nicolet	325,00\$
Loisirs Ste-Cécile	325,00\$
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	325,00\$
Citoyens Adélarde Dugré	325,00\$

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

C. Yum Yum	78,57\$
Vaillancourt	64,51\$
Roy & Lafontaine	50,00\$
F. Hamel	61,25\$
Cie Fortier	731,17\$
Canada Packers	169,80\$
Agropur	170,15\$

HIPPODROME

Publi-Hebdo: Chronique de courses:	60,00\$
Boutique Y. Pratte: Achats divers:	16,25\$
Paul Mailhot: Brocheuse:	23,32\$
Imprimerie Art Graphique: Impression programmes 3 & 4:	872,00\$
Canadian Trotting Association: Droit et permis - 1 programme:	249,17\$
Cotnoir & Pleau: Achat de bière:	456,46\$
Brasserie O'Keefe: Achat de bière:	586,26\$

LUNDI LE 29ième JOUR DE MARS 1982



Agence de Sécurité Phillips: Service de gardiennage - 1er février au 6 mars 1982:	344,00\$
Gérard Harel: Réparation de lavabo:	20,00\$
 Michel Lacoursière: Allocation d'automobile - novembre, décembre 1981, janvier et février 1982 406 km	89,32\$
André Lanauville: Dîner - invité U.Q.R.T. & M.R.C. et dépenses de voyage - Louiseville:	53,88\$
Gérard Brahic: Dépenses de voyage - session intensive Québec Ass. des Evaluateurs Municipaux du Québec:	383,05\$
Guy Aubin: Dépenses de voyage - Centre Culturel Drummondville:	33,44\$
Jacques Lauzer: Dépenses de voyage - Montréal re: Accident de travail:	577,39\$

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques St-Laurent	95,70\$
René Monfette	352,06\$
René Monfette	570,46\$
Jean Lamy	62,45\$
Juliette Bourasse	98,53\$
Origène Bellemare	91,68\$

TOTAL 38 795,49\$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE


GREFFIER


MAIRE-SUPPLÉANT

LUNDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5ième jour du mois d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Antoine	GAUTHIER
	Léo	THIBEAULT
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
29-03-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 mars 1982 soit adopté, en corrigeant la résolution concernant M. Luc Tousignant; celui-ci a plutôt été l'athlète de l'année au Collège Fairmont en 1981-82.

ADOPTÉ

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Règlement re: élargissement du Mail de la rue des Forges et la démolition de la bâtisse "Hôtel Trois-Rivières". Avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 mars 1982.
- c) Règlement re: exigences relatives aux ouvertures et excavations dans l'emprise des rues. Avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 8 mars 1982.
- d) Règlement amendant le règlement 186-1979 concernant la circulation et le stationnement, re: stalles de stationnement. Avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier à la séance du 29 mars 1982.

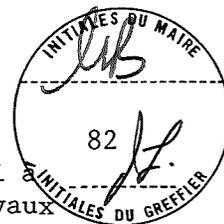
Travaux de
pavage, trottoirs
et plantation
d'arbres,
Emprunt de:
310 000,00\$
Avis de motion.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de recouvrement de pavage, de reconstruction de trottoirs, de plantation d'arbres dans différents secteurs de la Ville et autorisant l'achat de quarante (40) parcomètres, le tout au coût de 295 000,00\$ et décrétant un emprunt à ces effets au montant de 310 000,00\$

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour d'avril 1982.

(signé) M. le Conseiller Gaston Vallières



LUNDI LE 5ième JOUR D'AVRIL 1982

Travaux divers
S.R.P.
Exposition
Hippodrome
et emprunt de:
114 000,00\$
Avis de motion.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant divers travaux et réaménagements à des bâtisses existantes ainsi que l'acquisition d'équipement pour le Service de la Récréation et des Parcs, et divers services communautaires, et décrétant un emprunt à ces effets au montant de 114 000,00\$.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour d'avril 1982.

(signé) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

130-82
Compte-rendu
29-03-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 29 mars 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

131-82
Règl. 461-H
Régime de
retraite des
employés.
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 29 mars 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 461-H amendant le règlement 461 concernant le fonds de pension des employés, aux fins de modifier la formule de participation de la Ville relativement au partage du coût des prestations et à l'ajustement des pensions versées aux retraités, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

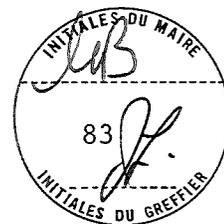
132-82
Quittance
François
Bourbonnais
Vente par la
Ville: terrain
et bâtisse.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé pour et au nom de la Ville une quittance préparée par Me François Lussier, notaire, en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières accorde à M. François Bourbonnais une quittance totale et finale et consent à la radiation entière et définitive et à la mainlevée totale et finale de toutes inscriptions hypothécaires et/ou privilégiées et renonce aux effets de la clause de dation en paiement et/ou résolutoire et des autres clauses de protection prises et existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 337 903.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de quittance qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI LE 5ième JOUR D'AVRIL 1982

133-82
Vente à M.
Pierre-Albert
Pellerin, re:
lot 181-836
2 500,00\$
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Bertrand Ferron, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Pierre-Albert Pellerin le lot 181-836 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 2 500,00\$ comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

134-82
Protocole
d'entente avec
PAVILLON
ST-ARNAUD, re:
Gestion du Parc
Pie XII, terrains
de balles et de
soccer et du
Pavillon de
Service Père
Daniel
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE PAVILLON ST-ARNAUD INC. en vertu duquel celle-ci assure la gestion de l'entretien du Parc Pie XII, du terrain de balles et de soccer et du Pavillon de Service Père Daniel, du 26 avril au 29 octobre 1982 pour et en considération d'une somme de 12 292,00\$

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

135-82
Protocole
d'entente avec
Centre Landry
1980 Inc., re:
Gestion du Parc
des Pins et du
terrain de balles
St-Jean-Bosco
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE CENTRE LANDRY 1980 INC. en vertu duquel celle-ci assure l'entretien du Parc des Pins et la coupe du gazon du terrain de balles St-Jean Bosco du 3 mai au 17 septembre 1982 pour et en considération d'une somme de 2 024,00\$

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

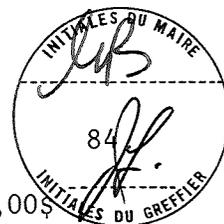
136-82
Comptes à payer
Liste hebdo.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Herman Bouchard:	
Démolition de maison - 3210 Ste-Marguerite:	1 280,00\$
Brunelle Inc.:	
Achat de chemises - policiers:	4 417,80\$
Roland Durand:	
Entretien ménager - Postel, 2 & 3- mars 1982	2 001,60\$
Système d'Alarme Universel:	
Reliage et maintenance du système d'alarme	
Marina - janvier à avril 1982:	212,00\$

LUNDI LE 5ième JOUR D'AVRIL 1982



Société Canadienne du Cancer: Octroi:	500,00\$
De Grandpré, Colas & Associés: Honoraires - octroi contrat d'agrandissement bibliothèque:	1 250,00\$
Yves-Martin Veillette: Honoraires - vente à Société d'Habitation du du Québec (Parc Guilmour)	537,00\$
Floriculture Gauthier: Fleurs famille Pépin	32,40\$
Médiacom Inc.: Panneau-réclame - autoroute 55 - mars 1982	60,00\$
St-Maurice Aéro-Club: Gérance - services rendus - avril 1982:	390,00\$
Raytac Equipement: Achat de tourniquets Beaver - Exposition	13 550,19\$
Garage René Lacombe: Frais de remorquage (frais remboursés par les concernés):	90,00\$
Canadien Pacifique Ltée: Baux - tuyaux et câbles souterrains:	11,00\$
Frais de déménagement - traverses à niveau février 1982:	1 819,00\$
Ovide Demontigny: Loyer local St-Philippe - février à mai 1982	800,00\$
Robert Racine: Service de vérification - ascenseurs - Hôtel de Ville, Centre Culturel, Edifice Norbert février 1982:	112,00\$
Le Nouvelliste: Appel d'offres - avis public - publicité courses:	384,00\$
Publicité courses:	120,00\$
Commission Scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager - parcs-écoles - février 1982:	1 411,17\$
Comité de Traverse des Ages: Entretien de la bâtisse - avril 1982:	608,00\$
Fondation des Amis du Séminaire St-Joseph: Souscription - 3ème versement:	5 000,00\$
Productions Specta: Administration - Salle J.A. Thompson et Centre Culturel:	17 562,50\$

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

Agropur:	88,40\$
Canada Parkers:	295,85\$
Den-Mart Inc.:	125,00\$
Cie Fortier:	317,65\$
Metropolitain Pop Corn:	188,00\$
Roy & Lafontaine:	221,25\$

HIPPODROME

Cotnoir & Pleau: Achat de bière:	998,40\$
Agence de Sécurité Phillips: Service de gardiennage:	168,82\$
Canadian Trotters Association: Droits et permis - 3 jours de courses	747,51\$
Imprimerie Art Graphique: Impression des programmes nos 5 & 6:	872,00\$
Photo Lambert: Service de télévision en circuit fermé - février 1982:	240,00\$
Service Financiers Procan: Location mini-ordinateur - avril 1982	285,12\$
Radio CJTR: Publicité - mars 1982:	90,00\$
Télé média CHLN: Publicité - février 1982:	171,36\$

LUNDI LE 5ième JOUR D'AVRIL 1982



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Raymond Bérubé - février 1982- 157 km:	34,54\$
Gaston Desaulniers - mars 1982 - 576 km:	126,72\$
Michel Matteau - janvier, février et mars 1982 - 561 km:	123,42\$

Pascal Recco: Dépenses de voyage - Montréal - Concours Villes et Maisons Fleuries:	60,00\$
Jacques Blais: Dépenses de voyage - Québec - Régie de l'Assurance-Automobile:	67,75\$

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Guy Paul Simard:	336,66\$
René Monfette:	330,43\$
Louise Goyette:	45,13\$

TOTAL	58 082,67\$
-------	-------------

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 12ième JOUR D'AVRIL 1982



À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 12ième jour du mois d'Avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Antoine	GAUTHIER
	Léo	THIBEAULT
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

137-82
Demande pour modifications de la charte re: restauration des logements du centre ville.
Adoption.

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières cherche à densifier le commerce et la population de son centre-ville;

ATTENDU QUE plusieurs logements du centre-ville situés dans les deuxième et troisième étages des édifices ne sont pas habités;

ATTENDU QUE ces logements auraient besoin de réparations majeures;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Trois-Rivières cherche un moyen pour favoriser la restauration de ces logements;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le Gouvernement du Québec donne le pouvoir à la Ville de Trois-Rivières, dans sa charte, de geler l'évaluation des immeubles ainsi restaurés, la première des réparations et de porter graduellement leur évaluation à leur valeur réelle les quatre (4) années suivantes.

Ce projet pourra s'appliquer dans le ou les secteur(s) déterminés par règlement, suivant la suggestion du Bureau d'Urbanisme de la Ville.

ADOPTÉ

138-82
Demande pour modifications de la charte re: construction de logements sur terrains vacants dans certains secteurs de la Ville.
Adoption.

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a de sérieux problèmes avec les terrains qui sont laissés vacants suite à l'incendie des édifices;

ATTENDU QUE la plupart de ces terrains sont situés dans la vieille partie de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le gouvernement du Québec donne le pouvoir à la Ville de Trois-Rivières, dans sa charte, de favoriser la construction de logements, en permettant à des investisseurs de construire des immeubles et d'avoir une évaluation spéciale à cinquante pourcent (50%) de la valeur réelle pendant une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDÉ PAR M. le Conseiller Léopold Alarie



LUNDI LE 12EME JOUR D'AVRIL 1982

139-82
Promesse de
vente
des lots
181-2 & 186
0,45\$/p.c.
Adoption.

QUE la Ville de Trois-Rivières consente à Les Résidences Populaires Trifluviennes Inc. et/ou à Les Habitations Populaires de Trois-Rivières Inc., une promesse de vente sur les immeubles suivants:

- 1.- Partie du lot 181-2;
- 2.- Partie du lot 186;

Tous deux du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, au prix de 0,45\$ le pied carré.

La vente qui fera suite à la présente promesse de vente sera cependant sujette à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

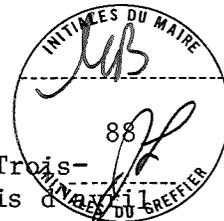
ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE

Jean Lemay
GREFFIER

Gilles Desautour
MAIRE

LUNDI, LE 19^{ième} JOUR D'AVRIL 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 19^{ième} jour du mois d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
12-04-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 5 avril 1982 et de l'assemblée spéciale du 12 avril 1982 soient adoptés.

ADOPTÉ

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- Règlement re: élargissement du Mail de la rue des Forges et la démolition de la bâtisse "Hôtel Trois-Rivières". Avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 mars 1982.

140-82
Compte rendu
05-04-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 5 avril 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

141-82
Règl. 186-1979-E
Location d'espaces de stationnement.
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 29 mars 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 186-1979-E amendant le règlement 186-1979 concernant la circulation et le stationnement afin d'étendre la location mensuelle de stalles de stationnement à tous les parcs de stationnement municipaux hors rue munis de compteurs de stationnement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 19ième JOUR D'AVRIL 1982

142-82
Règl. 795
Divers travaux
et emprunt de
310 000,00\$.
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 795 décrétant des travaux de recouvrement de pavage, de reconstruction de trottoirs, de plantation d'arbres dans différents secteurs de la ville et autorisant l'achat de quarante (40) parcomètres, le tout au coût de 295 000,00\$ et décrétant un emprunt à ces effets au montant de 310 000,00\$, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

143-82
Règl. 796
travaux de
réaménagement
à des bâtisses
et emprunt de
114 000,00\$.
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 796 décrétant divers travaux et réaménagement à des bâtisses existantes ainsi que l'acquisition d'équipement pour le Service de la Récréation et des Parcs, et divers services communautaires et décrétant un emprunt à ces effets au montant de 114 000,00\$, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

144-82
Règl. 797
Mesures et
exigences aux
ouvertures et
excavations dans
l'emprise des
rues.
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 8 mars 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 797 décrétant les mesures et exigences relatives aux ouvertures et excavations dans l'emprise des rues ou tout autre terrain appartenant à la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

145-82
Convention
complémentaire
d'exploitation
Re: O.M.H. de
T.R.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire Suppléant, et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville la convention complémentaire d'exploitation avec l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières et la Société d'Habitation du Québec concernant le programme de relogements des victimes de la mousse

LUNDI, LE 19ième JOUR D'AVRIL 1982



cernant le programme de relogements des victimes de la mousse isolante d'urée formaldéhyde.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

146-82
Mainlevée
Re: lot 181-2-126
(Armand Boucher).
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Jean Gélinas notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 333,177 en autant qu'ils affectent le lot 181-2-126 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

147-82
Mainlevée
Re: lots 181-848
et 181-2-118
(Daniel Argall).
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques, de la clause résolutoire, de la prohibition d'aliéner et de tous les autres droits quelconques existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 327,056 en autant qu'ils affectent les lots 181-848 et 181-2-118 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

148-82
Remplacement
du lot 176-28-2
et des pties du
lot 176.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roland Milette, A.G., en date du 6 avril 1982, montrant le remplacement du lot 176-28-2 et des parties du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières par les lots 388 à 393 inclusivement. Ces lots sont situés rue Léo Pidgeon et appartiennent à Messieurs Denis Beaubien et Jacques Chainé.

ADOPTÉ

149-82
Subdivision du

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 19^{ième} JOUR D'AVRIL 1982



lot 1127.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 1^{er} avril 1982, montrant la subdivision d'une partie du lot 1127 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue St-Maurice, appartenant à St-Maurice Protestant School Board et donnant effet au lot 1127-60.

ADOPTÉ

150-82
Subdivision
Ptie du lot
1123-23 et
1123-54.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., en date du 13 avril 1982, montrant la subdivision d'une partie du lot 1123-23 et du lot 1123-54 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés rue St-Paul, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 1123-23-1 à 1123-23-5, 1123-54-1 (rue) et 1123-54-2.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi des subdivisions ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ

151-82
Demande de
subvention
pour restaura-
tion du vieux
port.
Adoption.

ATTENDU QUE le Gouvernement fédéral a participé financièrement à la restauration des vieux ports de Montréal, Québec, Chicoutimi (La Baie), Halifax, etc.;

ATTENDU QUE Trois-Rivières, la deuxième Ville fondée en Amérique du Nord, fêtera en 1984, son 350^e anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE la majorité des festivités de 1984 auront lieu sur le site du vieux port, là où sont arrivés les fondateurs il y a 350 ans;

ATTENTU QUE le Vieux Port de Trois-Rivières fait partie du Centre-Ville;

ATTENDU QU' en restaurant le Vieux Port, une partie du Centre-Ville serait par le fait même revitalisée;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les Gouvernements supérieurs s'entendent pour que dix pour cent (10%) du montant des deux cents millions de La Prade, soit versé au plus tôt à la Ville de Trois-Rivières pour que les travaux de restauration du Vieux Port puissent débiter en 1982.

ADOPTÉ

152-82
Caractère de
rue enlevé au
lot 1123-23.
Adoption.

ATTENDU QUE le lot 1123-23 n'est plus utilisé comme rue publique et que les propriétaires contigus consentent à sa fermeture;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le caractère de rue soit et est enlevé au lot 1123-23 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 19ième JOUR D'AVRIL 1982

153-82
Demande pour
transfert de
subvention
concer. le
projet Hertel
en faveur de la
piscine du Parc
Lemire.
Adoption.

ATTENDU que le quartier Ste-Cécile fait partie du territoire de la Ville visé par le programme de restauration Hertel;

ATTENDU que la construction d'une piscine familiale va desservir les familles du secteur de rénovations Hertel;

ATTENDU que la Ville a déjà consenti 78 000,00\$ pour la construction d'une piscine de 28'X60' au Parc Lemire;

ATTENDU qu'une piscine de 28'X80' pourra répondre aux besoins de la jeune population du quartier;

ATTENDU que le Parc Lemire est situé à quelques cent (100) pieds des limites du programme de rénovations Hertel;

IL EST PROPOSÉ par M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE par M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Société d'Habitation du Québec et la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logements pour qu'une somme de 25 000,00\$ des résidus affectés au projet de rénovation Hertel soit affectée à la construction d'une piscine modifiée au Parc Lemire dans le quartier Ste-Cécile.

ADOPTÉ

154-82
Accès à la
demande de
Trans Québec
& Maritimes.
Adoption.

ATTENDU QUE la compagnie Trans Québec & Maritimes nous a informé de son intention de déposer prochainement auprès de l'Office National de l'Energie une demande d'autorisation de franchissement des emprises de route, des fossés d'irrigation ou de drainage et de toutes autres infrastructures relevant de notre administration.

ATTENDU QUE la compagnie Trans Québec & Maritimes nous fait parvenir en date du 29 mars une demande de consentement de franchissement des emprises de route, des fossés d'irrigation ou de drainage et de toutes autres infrastructures relevant de notre administration.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU

D'accéder à la demande de Trans Québec & Maritimes, ses ayant droits ou mandataires, et d'accepter:

- a) Les points de franchissement prévus des infrastructures municipales, le type de construction et le mode de réalisation des travaux indiqués sur les plans de Trans Québec & Maritimes et portant

le numéro 1-2-31-MM-001 en date du 82-02-09 revision
00

le numéro 1-2-30-WX-001 en date du 81-12-01 revision
00

le numéro 1-2-30-RX-001 en date du 81-12-02 revision
00

- b) Le point de franchissement prévu d'un aqueduc de 610 mm (D.E.), le type de construction et le mode de réalisation des travaux indiqués sur le plan de Trans Québec & Maritimes et portant

le numéro 1-2-31-PX-001 en date du 81-12-04 revision
00

- c) Le point de franchissement prévu du boul. des Forges, d'un aqueduc de 200 mm (D.E.), ainsi que

LUNDI, LE 19ième JOUR D'AVRIL 1982



d'un égoût de 300 mm (D.E.), le type de construction et le mode de réalisation des travaux indiqués sur le plan de Trans Québec & Maritimes et portant

le numéro 1-2-31-RX-002 en date du 81-11-05 revision 02

ADOPTÉ

155-82
Autorisation
à Trans Québec
Maritimes.
Re: conduit
souterrain.
Adoption.

PROPOSÉ par M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE par M. le Conseiller Léo Thibeault

QUE la ville de Trois-Rivières autorise Trans Québec & Maritimes à raccorder à son système de protection cathodique le conduit souterrain montré sur le plan ci-dessus mentionné.

Plan no. 1-2-31-PX-001 en date du 81-12-04 revision 00.
Franchissement d'un aqueduc en fonte de 610 mm. (D.E.).

Plan no. 1-2-31-RX-002 en date du 81-11-05 revision 00.
Franchissement d'un aqueduc en fonte de 200 mm. (D.E.) et
d'un aqueduc en fonte de 610 mm. (D.E.).

Il est entendu que le raccordement sera fait au moyen de deux (2) soudures aluminothermiques (cadweld) tel que montré sur le détail no. 4 du plan no. 1-2-00-CP-001 de Trans Québec & Maritimes.

ADOPTÉ

156-82
Comptes à
payer.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les comptes à payer au montant de 2 352 105,19\$ pour la Ville et 30 090,25\$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mars 1982 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

157-82
Personnel
autorisé
à assister au
Congrès de
l'U.M.Q.
Adoption.

ATTENDU que le congrès annuel de l'Union des Municipalités de la Province de Québec se tiendra à Québec, les 27, 28 et 29 avril 1982.

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que les membres du Conseil, le Gérant, le Chef du Contentieux et le Greffier de la Ville sont par les présentes, autorisés à assister au congrès, et de plus, le trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement des dépenses de voyage et autres encourues pour le compte de la Ville par les délégués au cours de ce congrès jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires de l'année 1982 et de la politique établie par le Conseil relativement aux congrès.

ADOPTÉ

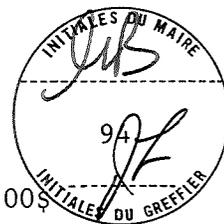
158-82
Comptes à payer
Liste Hebd.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Laboratoire de Construction Inc.:	
Honoraires - sondage banque de terrain	2 116,20\$
Laurentide Ready-Mix:	
Déneigement - secteur St-Michel - 3ème versement	36 000,00\$

LUNDI, LE 19ième JOUR D'AVRIL 1982



Pierre Lacoursière:	
Honoraires - expertises bâtisse Marina	1 000,00\$
Brunelle Inc.:	
Chemises, couvre-chaussures, etc. - policier	4 197,80\$
Service spécial de vidanges:	
Enfouissement sanitaire - période du 1er au 15 mars 1982	4 769,75\$
Contenants Inter-Cité:	
Contenants - autogare	110,00\$
Contenants - garage municipal, Colisée, aéroport	901,66\$
Lavage Sani:	
Entretien ménager - Hôtel de Ville, Centre Culturel, Edifice Nobert - mars 1982	2 959,16\$
Entretien ménager - local St-Philippe mars 1982	145,00\$
Heures supplémentaires - fins de semaines du 5 décembre 1981 au 21 février 1982	1 278,72\$
Sani-Paré Inc.:	
Ceuillette de déchets - du 15 au 31 mars 1982	21 514,67\$
Maheu & Maheu:	
Services anti-parasitaires - Marché-aux-Denrées, Colisée, Pavillon de la Jeunesse	630,00\$
Service Sanitaire Frontenac:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - mars 1982	1 833,33\$
C.P. Ltée:	
Enlèvement de neige - passages à niveau - février 1982	2 352,00\$
Canadian General Electric:	
Entretien équipement radio-communication - Police et Travaux Publics	1 399,30\$
B.B. Extermination:	
Service de désinfection - Edifice 988 St-Maurice	10,00\$
Institut de Police du Québec:	
Cours patrouilleur - 2 candidats	75,00\$
S.P.A.M.:	
Appels par télé-page - mars 1982	105,00\$
J.M. Lafontaine:	
Octroi "Régions à l'honneur" - congrès U.M.Q.	700,00\$
Association des Archivistes du Québec:	
Cotisation 1982 - Réal Fleury	35,00\$
Association Trifluvienne de Soccer:	
Inscriptions - saison 1982 (argent déjà perçu)	2 000,00\$
Chambre de Commerce:	
Souper patrons-secrétaires - 21 avril 1982 2 couverts	24,00\$
Dr. Roger Caron:	
Honoraires - services professionnels - mars 1982	400,00\$
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Baseball mineur - Courses	644,50\$
Avis publics - Service Récréation et Parcs	284,25\$
Xérox Canada:	
Service de photocopies - travaux publics - bibliothèque, police du 18 au 31 mars 1982	912,15\$
Service de photocopies - Service Récréation et Parcs - mars 1982	273,89\$
Service de photocopies - travaux publics - du 1er au 18 mars 1982	247,47\$
Pouliot, Guérard & Associés:	
Honoraires - services professionnels - du 1er septembre 1981 au 28 février 1982	3 735,00\$
Ministère du Revenu:	
Licence 1982 - stade de baseball	55,00\$
Licence 1982 - Colisée	551,60\$
Productions Specta Inc.:	
Personnel - téléthon paralysie cérébrale	178,75\$
Pavillon St-Arnaud:	
Octroi - chauffage, électricité et produits d'entretien	12 000,00\$

LUNDI, LE 19ième JOUR D'AVRIL 1982



Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais de marqueurs - hockey mineur - mars 1982	625,50\$
Pavillon St-Arnaud:	
Gestion de l'entretien du parc Pie XII - terrain de balle et soccer - ler versement	4 000,00\$

ACHATS - RESTAURATION PAVILLON DE LA JEUNESSE

Agropur	99,30\$
Canada Packers	147,20\$
Crémerie de Trois-Rivières	9,20\$
Roy & Lafontaine	100,00\$
Vaillancourt	45,72\$
C. Yum Yum Inc.	79,52\$
Cie H. Fortier	61,80\$

HIPPODROME

Agence de Sécurité Phillips:	
Gardiennage - au 20 mars 1982	162,92\$
Canadian Trotting Association:	
Droits & Permis - 1 jour de courses	249,17\$
CIGB - FM:	
Publicité	260,10\$
Imprimerie Art-Graphique:	
Impression du programme no 7	436,00\$
Armand Kid Martel:	
Publicité spéciale	48,00\$
André Pelletier:	
Honoraires - vétérinaire	250,00\$
Reynolds Radio:	
Location de mobile - avril 1982	59,40\$
Télémedia CHLN:	
Publicité	228,48\$
Editions du Lac St-Pierre:	
Publicité - chronique - 9 mars 1982	50,00\$
Publicité - chronique - 30 mars 1982	50,00\$
Boutique Y. Pratte:	
Achats divers	37,64\$
Publi-Hebdo:	
Publicité - chronique	60,00\$
Réal Ménard:	
Nettoyage et vérification M.C. 100 - alignement des 3 drives et boîte de disquettes	274,00\$
Brasserie Labatt:	
Achat de bière	247,98\$
Cotnoir et Pleau:	
Achat de bière	498,00\$

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1982

Michel Bareil - 250 km	55,00\$
Roland Bacon - 909 km	199,98\$
Normand Fournier - 343 km	75,46\$
Gilles Grenier - 165 km	36,30\$
André Laberge - 230 km	50,60\$
Denis Lelièvre - 148 km	32,56\$
Michel Lefebvre - 142 km	31,24\$

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Charles Edouard Provencher - 154 km	33,88\$
Denis Ricard - 517 km	121,72\$
André Verville - 818 km	179,96\$
Réal Ayotte - 1,336 km	318,92\$
Roger Baril - 352 km	77,44\$
Jean Benoît - 50 km	11,00\$
Léo Bellerose - 2,093 km	421,88\$

LUNDI, LE 19ième JOUR D'AVRIL 1982



André Daviau - 975 km	214,50\$
Germain Déziel - 94 km	20,68\$
Rosaire Francoeur - 584 km	106,70\$
Romain Frigon - 46 km	10,12\$
Maurice Galarneau - 523 km	115,06\$
Transport du personnel	10,00\$
Anatole Houle - 1,083 km	238,26\$
Benoît Landry - 78 km	17,16\$
Gaston Laliberté - 310 km	68,20\$
Gaétan Lemieux - 104 km	22,88\$
Mario Lessard - 222 km	48,84\$
Richard Lemire - 138 km	30,36\$
Maurice Massicotte - 1,035 km	227,70\$
Luc Pagé - 120 km	26,40\$
Alain Perron - 279 km	61,38\$
Fernand Pellerin - 1,061 km	233,42\$
Michel Pellerin - 47 km	10,34\$
Pierre Pépin - 791 km	174,02\$
René Perron - 549 km	120,78\$
Jean-Paul Poisson - 300 km	66,00\$
Alain Provencher - 175 km	38,50\$
Yvon Ratelle - 672 km	147,84\$
Transport du personnel	13,00\$
Robert Rousseau - 1,289 km	283,58\$
Louis Saintonge - 108 km	23,76\$
Raymond St-Pierre - janvier, février, mars 1982 - 136 km	29,92\$
Gilles Thibeault - 334 km	73,48\$
Roger Loisel - 1,480 km	308,40\$
Dépenses de voyage - Montréal - Séminaire A.W.W.A.	76,50\$
Jean Lamy:	
Dépenses de voyage - Québec - agrandissement de la bibliothèque	74,50\$
Jean-Louis Goneau:	
Dépenses de voyage - Louiseville - séance d'informations Ministère de l'Agriculture	29,82\$
Guy Dessureault:	
Dépenses de voyage - Ottawa - cours Collège Canadien de Police	166,89\$
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Montréal - Ministère des Affaires Municipales	23,78\$
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner - Comité d'évaluation	77,83\$
Dîner - directeurs de service	30,00\$
Michel Matteau:	
Dîner - réunion coordination	23,90\$
Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyage - Frédéricton	221,22\$
Jean Alarie:	
Dépenses de voyage - Victoriaville - Association des Expositions du Québec	39,60\$

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Réjean Boucher	99,90\$
Allocation d'automobile - mars 1982 - 446 km	98,12\$
Maurice Lamirande	97,46\$
Armand Allard	90,19\$
Louise Goyette	59,91\$
André Laneuville	47,95\$
Albert Morrissette	120,52\$

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES (suite)

René Monfette	362,27\$
René Monfette	455,95\$
René Monfette	472,24\$

LUNDI, LE 19ième JOUR D'AVRIL 1982



EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances)

Restaurant Le Bourignon:	
Repas - réunion de la Commission de l'Expo	30,30\$
Marché St-Louis:	
Achats divers	130,08\$
Au Palais Chinois:	
Repas - réunion de la Commission de l'Expo	99,72\$
Le Pro-Jac Ltée:	
Repas - réunion de la Commission de l'Expo	138,72\$
Michel Girard:	
Dépenses de voyage - Montréal - Forum	83,00\$
Association des Dirigeants des Expositions:	
Cotisation 1982	100,00\$
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - mars 1982 - 685 km	150,70\$
	<hr/>
	119 307,42\$
	<hr/> <hr/>

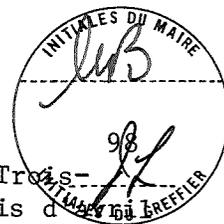
ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lomp
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AVRIL 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 26ième jour du mois d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
19-04-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le proces-verbal de l'assemblée régulière du 19 avril 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981; Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien.

Règl. décrétant
travaux de voirie
et d'éclairage
Boul. Jacques-
Cartier.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de voirie (nivellement et pavage) et d'éclairage sur le Boul. Jacques-Cartier et autorisant un emprunt au montant d'environ \$22,000.00 au fonds de roulement à ces effets.

Avis de motion.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 26ième jour d'avril 1982.

(signé) M. le Conseiller Fernand Colbert

ADOPTÉ

159-82
Compte rendu
19-04-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 19 avril 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

160-82
Règl. 798.
Travaux d'élargissement du mail de la rue Des Forges et démolition de l'Hôtel T.R.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 8 mars 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AVRIL 1982



Que le règlement No. 798 (1982) décrétant l'élargissement du mail de la rue Des Forges et la démolition de la bâtisse communément appelée l'Hotel Trois-Rivières, au coût de \$55,000.00 et décrétant un emprunt à ces effets au montant de \$58,000.00, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

161-82
Bail avec le
Ministère de
l'environnement
Re: Parcelle de
terrain sur l'Ile
St-Quentin.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail avec le Gouvernement du Québec pour la location d'une parcelle de terrain sur l'île St-Quentin, près de la Marina, d'une superficie de 100 pieds carrés pour l'installation d'un équipement d'échantillonnage et de surveillance des conditions atmosphériques, pour la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982, et renouvelable d'année en année pour une période de cinq (5) ans, pour et en considération d'un loyer annuel de \$150.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

162-82
Bail avec
M. Roger Germain
Re: Restaurant
Parc Pie XII.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec M. ROGER GERMAIN pour la concession du restaurant du Parc Pie XII du 15 mai au 15 septembre 1982 pour et en considération d'une somme de \$900.00 pour le restaurant et d'une somme de \$100.00 pour la concession du lac.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

163-82
Entente avec
Les Aigles Jr.
Inc. Re: Gestion
du Stade de baseball.
Adoption

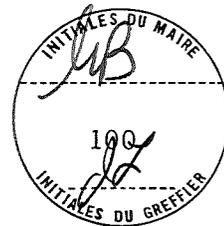
PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente en vertu de laquelle la Ville loue à LES AIGLES JUNIOR DE TROIS-RIVIERES INC., le stade de baseball du Parc de l'Exposition du 27 avril au 30 novembre 1982 pour et en considération d'une somme de \$0.05 par personne présente à toutes les activités de baseball, ainsi qu'une somme de \$1,250.00 pour les activités de l'Expo Régionale, les Aigles Junior devant assumer l'entretien du stade moyennant une somme de \$9,900.00.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AVRIL 1982



164-82
Subdivision
du lot 177
appartenant à
Paul Perreault
Construction
Ltée.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Jacques Rondeau, A.G., en date du 25 mars 1982, montrant la subdivision d'une partie du lot 177 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue coin des Boul. Des Forges et Des Récollets, appartenant à Paul Perreault Construction Ltée et donnant effet au lot 177-98.

ADOPTÉ

165-82
MM. Michel Jutras
et Denis Lelièvre
au sein du Con-
seil des Loisirs
de la Mauricie.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que MM. Michel Jutras et Denis Lelièvre soient et sont délégués pour siéger sur le Conseil des Loisirs de la Mauricie pour l'année 1982-83.

ADOPTÉ

166-82
Vente pour non-
paiement de taxes
municipales et
scolaires.
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITÉ:

Qu'il soit ordonné au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la Loi, les immeubles mentionnés au rapport du Trésorier de la Ville, la liste desdits immeubles étant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et que le Trésorier soit et est autorisé à enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Ville, conformément à l'article 537 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

167-82
Nomination de
M. Jean-Guy
Laferté comme
Maire-Suppléant
pour six mois.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. Jean-Guy Laferté soit et est nommé Maire-suppléant pour le prochain terme de six (6) mois.

ADOPTÉ

168-82
Autorisation au
Chef du conten-
tieux à comparaître
dans la cause
Henri Paquette
Inc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans un cause portant le No. 400-05-000315-821 des dossiers de la Cour supérieure pour le district de Trois-Rivières, dans laquelle HENRI PAQUETTE INC. et HENRI PAQUETTE sont co-demandeurs, et VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ

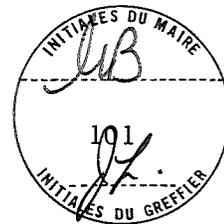
169-82
Nomination de
M. Wilfrid
Duchesne au
conseil d'admini-
stration de
l'O.M.H des T.R.
et mandat des
autres membres.
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. Wilfrid Duchesne soit et est nommé sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières, pour le prochain exercice financier et que le mandat de MM. Pierre Tremblay, Antoine Gauthier, Germain Déziel, Roland Thibeault, Pierre Purcell et Mme Imelda Tessier soit reconduit pour une autre année. L'exécutif sera composé de Me Pierre Tremblay, président, Germain Déziel, vice-président et Roland Thibeault, secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AVRIL 1982



170-82
Association
3ième AGE
RADISSON.
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Roland Labonté, André Moreau, Arthur Levasseur, Lorenzo O'Shaughnessy, Paul-Émile Boucher, Charles Auger, Jean-Marie Véronneau, Léon Levasseur, Ambroise Verret et Gaston Fugère, désirant se former en association sous le nom de

3ième AGE RADISSON

en vertu de la loi sur les Clubs de Récréation (L.R.Q. 1977, ch. C-23).

ADOPTÉ

171-82
Félicitations
à M. Guy-Paul
Simard.
Re: programme
d'étude en ges-
tion policière.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à M. Guy-Paul Simard, Directeur du Service de Police et Incendie, qui a complété avec succès le programme d'étude en gestion policière à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

172-82
Félicitations
à l'organisation
du Festival patin-
nage artistique.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à l'organisation du Festival de patinage artistique pour le succès remporté par cette activité lors de la fin de semaine du 24 avril dernier.

ADOPTÉ

173-82
Acceptation de
la soumission de
St-Romuald Inc.
Re: Piscine au
Parc Lemire.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de Construction St-Romuald Inc. pour la fourniture et ou la construction d'une piscine 28' X 80' au Parc Lemire, au coût de \$89,400.00, sujet à l'approbation du règlement 792 par le Ministre des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

174-82
Comptes à payer
liste hebdomadaire.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Sani Paré Inc.:	
Cueillette de déchets - du 1er au 15 avril 1982	21 514,67\$
Affacturation Commerce Ltée:	
Achat de lentilles pour lampadaires - Parc Champlain	688,56
Maurice Couture:	
Location machinerie - déneigement - loisirs et parcs	85,00
Laurentide Ready-Mix:	
Déneigement secteur St-Michel - surplus de kilométrage (1.1 kilomètre)	1 650,00

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AVRIL 1982



Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parcs-écoles - mars 1982	1 441,67\$
Claude Leblanc	
Honoraires professionnels - services informatiques - mars 1982	2 077,00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - Récréation et Parcs - mars 1982	200,24
Service de photocopies - Cour Municipale - mars 1982	44,80
Librairie du Cap:	
Service de photocopies - Location Royfax - mars 1982 - trésorerie et administration générale, travaux publics, police, expo, etc.	1 122,35
C.P. Ltée:	
Bail - tuyaux et câbles souterrains	11,00
Trudel, Morin & Associés:	
Huissiers	918,50
Association de Badminton Mauricie:	
Service des animateurs et appariteur et location de gymnase Polyvalente Ste-Ursule	1 775,00
A.E.R.A.:	
Octroi	100,00
Loisirs Ste-Cécile:	
Gestion et entretien des bâtisses - Parc Lemire - 1er versement	840,00
F.Q.H.G.:	
Coût d'affiliation du tournoi Région Mauricie	550,00
Comité F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs hockey mineur avril 1982 (final)	144,50

HIPPODROME

Imprimerie Art Graphique:	
Impression programmes nos 8, 9 et 10	1 308,00
Photo Lambert:	
Service de télévision circuit fermé mars 1982	496,00
Le Nouvelliste:	
Publicité	120,00
PubliHebdo:	
Publicité chronique	60,00
JeanMarie Roy:	
Transport d'urine	23,00
Agence de Sécurité Phillips:	
Service de gardiennage	162,92
Brink's Canada:	
Transport d'argent	430,00
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis 1 jour courses	249,17
Raymond Bérubé:	
Allocation d'automobile mars 1982 156 km	34,32
Léopold Alarie:	
Dépenses de voyage Drummondville colloque	33,00
Le Motel Le Baron:	
Dîner Ministre Jacques Léonard	217,45\$
André Laneuville:	
Colloque M.R.C. De Francheville inscription	25,00
Lionel Bellefeuille:	
Dîner colloque Relations de travail Plessisville	6,60
Jacques Charette	
Dîner d'affaires Membres du comité du Vieux Port	88,00

REMBOURSEMENT DE PETITES CAISSES

Louise Goyette	62,55
René Monfette	342,58

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AVRIL 1982



René Monfette
Guy Paul Simard
Jacques St Laurent
Jean Lamy

350,47
381,82
35,27
55,44

TOTAL

37 644,34\$

ADOPTÉ



LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MAI 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 3ième jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ

Procès-verbal
26-04-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le proces-verbal de l'assemblée régulière du 26 avril 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981; maintenu par M. Le Conseiller Antoine Gauthier.

Règl. décrétant
travaux de
construction
d'une piscine
Parc Lemire
\$25,000.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de construction d'une piscine au Parc Lemire pour une somme de \$25,000.00 à même les fonds généraux, afin de compléter les travaux autorisés par le règlement 792.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de mai 1982.

(Signé) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Règl. décrétant
travaux de
réparation
diverses
bâtisses
et pavage
ptie du
Boul.
Jacques-Cartier
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de réparation de la vacherie, de la bâtisse C-9, du Colisée, du Pavillon de la Jeunesse et de voirie (nivellement et pavage) et d'éclairage sur le Boul. Jacques-Cartier et autorisant un emprunt au montant d'environ \$80,000.00 à ces effets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de mai 1982.

(Signé) M. le Conseiller Fernand Colbert

Règl. décrétant
des travaux de
réparation de
bâtisses,

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de réparation à des bâtisses, la relocalisation de feux de circulation (intersection Royale et Gélinas) et l'achat d'équi-

feux de circu.
et drainage
et emprunt de
53 200,00\$ au
fonds de roul.
Avis de motion

Travaux
d'aqueduc,
d'égout,
de voirie
etc.
Avis de motion

175-82
Compte rendu
26-04-82
Adoption

176-82
Contrat
achat du lot
181-1-57
Adoption

177-82
Amendement
au règl. 792
Art. 2
Adoption

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MAI 1982



pement, ainsi que le drainage d'une partie de la rue Le Corbusier, et décrétant un emprunt au montant d'environ \$53,200.00 au fonds de roulement à ces effets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de mai 1982.

(Signé) M. le Conseiller Gaston Vallières

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie (stationnement et pavage de rues), et autres (circulation et signalisation, divers), pour un montant de 485 000,00\$ et décrétant un emprunt au montant de 500 000,00\$ à ces effets, et appropriant également toute subvention gouvernementale à venir, en réduction du montant à emprunter.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de mai 1982.

(Signé) M. le Conseiller Léo Thibeault

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 26 avril 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de ^{vente} mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel Monsieur Marcel Houde vend à la Ville de Trois-Rivières le lot 181-1-57 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de \$1.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que l'article 2 du règlement 792 concernant la piscine du Parc Lemire, soit et est amendé en enlevant les mots suivants:

"acquérir et/ou "

ADOPTÉ

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MAI 1982



178-82
Félicitations
au Club Lions
et au
Pavillon
St-Arnaud
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations au CLUB LIONS et au PAVILLON ST-ARNAUD INC. pour l'immense succès remporté par la journée

"SAMÉDIS-JEUNES LIONS"

tenue les 1er et 2 mai 1982.

ADOPTÉ

179-82
Comptes à
payer
liste hebdo.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Lionel Deshaies:	
Transplantation d'arbres - agrand. biblio- thèque (inc. extra 372\$)	7 172,00\$
Jean Caron & fils:	
Eclairage Parc St-Jean de Brébeuf - remise première partie de retenue	643,26
Marcel Ouellet:	
Remboursement de dépôt - démolition 1255, 16e Rue	200,00
Maurice et Jean Lampron:	
Remboursement de dépôt - démolition 826 et 832, Jutras	200,00
Joseph Lyonnais:	
Remboursement de dépôt - démolition 1763, St-Denis	200,00
Herman Bouchard:	
Remboursement de dépôt - démolition Cinéma Impérial	200,00
Association Québécoise des Agents du Bâtiment:	
Cotisations 1982-1983 (6 personnes)	150,00
Panier Fleuri:	
Fleurs - Chanoine Chamberland	27,00
C. Matteau:	
Achat d'un tableau - Visite Monsieur Mauroy	95,00
Le Nouvelliste:	
Avis public - appel d'offres - soumission	196,00
Association des Arbitres de la Mauricie:	
Frais d'arbitrage - Tournoi olympique	585,00
Frais d'arbitrage - février 1982	1 479,00
Frais d'arbitrage - mars et avril 1982	2 571,00
Association de Badminton Mauricie:	
Location de gymnase - Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges	1 000,00
Centre Communal St-François d'Assise:	
Locations intérieure et extérieure - - Pavillon communautaire	410,63
André Savary:	
Dépenses de voyage - Cours C.E.P. Nicolet	33,88
Yvon Poirier:	
Dépenses de voyage - Verdun - Semaine des Travaux Publics	38,70
Allocation d'automobile - mars et avril 1982 - - 1,298 km	165,88
Jean Alarie:	
Dépenses de voyage - Association Provinciale des Expositions - Notre-Dame du Bon Conseil	49,05

REMOUBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Huguette Charest	48,78
René Monfette	259,84

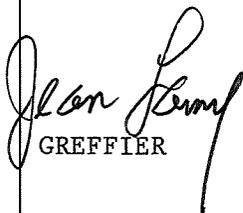
LUNDI, LE 3ième JOUR DE MAI 1982



Dalby Inc.:	
Balustrade Côte Plouffe - remise retenue finale	1 584,75
Roland Durand & Fils:	
Entretien ménager - poste de police - avril 1982	2 001,60
La Cie Canadienne de Linge Inc.:	
Service de buanderie - Garage municipal, Hôtel de Ville, Marché-aux-Denrées, Colisée, Centre Culturel et Hippodrome	538,00
Médiacom Inc.:	
Location panneau-réclame - autoroute 55 - avril 1982	60,00
Léo Henrichon:	
Photographie - Exposition Montréal	470,00
Dr Godin in trust:	
Représentation 2 personnes - banquet soirée Charles d'Amour	30,00
Nobert, Young, Lanouette & Carpentier:	
Honoraires professionnels - vérification Régime de Rentes 1981	1 200,00
Club Radisson de Trois-Rivières:	
Soirée du Sportsman	20,00
Institut de Police du Québec:	
Inscription - certificat en gestion policière - 1 candidat	37,50
Jean De Charette:	
Honoraires - Servitude Mme M. Marthe Petre	285,00
Honoraires - Vente par les Appartements Les Tourelles	265,00
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:	
Location de piscine - mars 1982	747,25
Association Baseball de Trois-Rivières:	
Remboursement des inscriptions perçues	7 500,00
Association de Basketball de Trois-Rivières	
Coût d'arbitrage - 2e versement	300,00
Le Nouvelliste:	
Avis public	232,00
Daniel Lemay:	
Dernier versement - rapport étude de marketing - Exposition	119,35
Auberge des Gouverneurs:	
Réception	620,00
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - assemblée A.P.O.M. - Lauzon	72,60
Jean Hélie:	
Dépenses de voyage - Congrès Relations Industrielles (fonds de pension) Québec	224,05
Michel Matteau:	
Dîner - journée de formation - programme LOGINOVE	27,85
Louis Proulx:	
Dépenses de voyage - cours C.E.P. - Nicolet	33,88
TOTAL	32 093,85\$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE.



LUNDI, LE 10ième JOUR DE MAI 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 10ième jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ

Procès-verbal
03-05-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le proces-verbal de l'assemblée régulière du 3 mai 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Complément aux travaux de la piscine du Parc Lemire, 25 000,00 \$ aux fonds généraux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 3 mai 1982;

Amendement
au règl. 521
(transport et
démolition de
bâtiments)
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 521 concernant le transport et la démolition de bâtiments aux fins de modifier les normes de recouvrement du sol des terrains dont les bâtiments ont été transportés et/ou démolis.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Colbert.

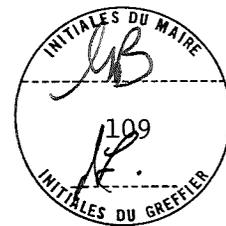
Amendement
au règl. 13
re: fermeture
de la rue
Laflèche
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 13 concernant les rues et places publiques aux fins de décréter la fermeture d'une partie de la rue Laflèche.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Antoine Gauthier.



LUNDI, LE 10ième JOUR DE MAI 1982

180-82
Compte rendu
03-05-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 3 mai 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

181-82
Règlement
799
travaux
d'aqueduc,
d'égout,
de voirie
etc.
re: gare
intermodale
et emprunt
de
500 000,00 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 799 (1982) décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie (stationnement et pavage de rues) et autres (circulation et signalisation, divers), pour un montant de 485 000,00\$, décrétant un emprunt au montant de 500 000,00\$ à ces effets, et appropriant également toute subvention gouvernementale à venir en réduction du montant à emprunter soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

182-82
Règlement
800
travaux de
rép. bâtisses
existantes,
de voirie
sur le Boul.
Jacques-Cartier
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 800 (1982) décrétant des travaux de réparation de la vacherie, de la bâtisse C-9, du Colisée, du Pavillon de la Jeunesse et de voirie (nivellement et pavage) et d'éclairage sur le Boul. Jacques Cartier et autorisant un emprunt de 80 000,00\$ à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

183-82
Règlement
801
tra. de rép.
à des bâtisses
etc.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 801 (1982) décrétant des travaux de réparation à des bâtisses, la relocalisation de feux de circulation (intersection Royal et Gélinas) et l'achat d'équipement, ainsi que le drainage d'une partie de la rue Le Corbusier, et décrétant un emprunt de 53 200,00\$ au fonds de roulement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du



LUNDI, LE 10ième JOUR DE MAI 1982

Conseil.

ADOPTÉ

184-82
Contrat
GESTION GUY
POIRIER INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec COMPAGNIE GESTION GUY POIRIER INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à planifier, organiser et opérer l'ensemble des activités de l'Hippodrome de Trois-Rivières pour l'année 1982 en vue d'y produire un maximum de revenus, pour et en considération d'une somme de \$35,000.00 plus 10% sur les profits nets supérieurs à \$100,000.00 jusqu'à un maximum de \$10,000.00, les profits nets réalisés excluant le service de la dette.

Le présent contrat sera pour une période d'un an à compter du 1er janvier 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

185-82
Contrat
vente à
C.R. GAGNON INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières vende à C.R. GAGNON INC. les lots 181-850, 181-851, 181-852, 181-2-128, 181-2-129 et 181-2-130 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières au prix de \$26,469.50 comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Robert Camiré, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation à la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

186-82
Contrat
achat de
Dame RACHEL
DUPUIS-
BISTODEAU
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de DAME RACHEL DUPUIS l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro onze cent (P.1100) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 2237, vers le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 1100, vers le sud-ouest par la rue Sainte-Marguerite (sans désignation cadastrale); mesurant vingt mè-



LUNDI, LE 10ième JOUR DE MAI 1982

tres et soixante-dix-sept centièmes (20,77 m.) vers le nord-est, vingt et un mètres et trois centièmes (21,03 m.), vingt et un mètres et quarante-six centièmes (21,46 m.) vers le sud-ouest, vingt-deux mètres et trente-neuf centièmes (22,39 m.) vers le nord-ouest; centenant en superficie quatre cent cinquante-huit mètres carrés et huit centièmes (458,08 m.c.).

Avec maison dessus construite portant le numéro civique 3084, rue Sainte-Marguerite à Trois-Rivières, circonstances et dépendances.

Pour le prix de \$10,000.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Maire-suppléant de la Ville de Trois-Rivières soit désigné et nommé représentant de la Ville pour siéger sur le conseil de la Municipalité Régionale de Comté De Francheville.

ADOPTÉ

ATTENDU que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche désire impliquer les municipalités au niveau des loisirs sur leur territoire;

ATTENDU que la Ville devra appuyer les demandes de subventions des corporations privées ou scolaires, dans le cadre des programmes d'assistance financière du Ministère ci-haut mentionné;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que MM. ALBERT MORRISSETTE et JACQUES ST-LAURENT soient et sont délégués par la Ville de Trois-Rivières pour signer et accorder une ou des déclarations d'appui en faveur de corporations privées ou scolaires dans le cadre des demandes de souscription aux programmes d'assistance financière du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour 82-83.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par l'Association de Paralysie Cérébrale du Québec Inc. (chapitre de la Mauricie), pour le programme de loisir assisté pour personnes souffrant d'un handicap lourd ou multiple.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

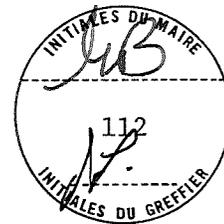
Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents

187-82
Maire-suppléant
nommé représen.
de la Ville au
sein de la MRC
De Francheville
Adoption

188-82
Acceptation
et appui de
la Ville aux
organismes
demandant
l'aide fin.
aux prog.
du M.L.C.P.
Adoption

189-82
Appui à
l'Ass. de
Paralysie
cérébrale
du Québec
Inc.
re: ass. fin.
au M.L.C.P.
Adoption

190-82
Programme de
restauration
LOGINOVE
Adoption



LUNDI, LE 10ième JOUR DE MAI 1982

relatifs au programme de restauration résidentielle LOGINOVE.

ADOPTÉ

191-82
Représentant
nommé lors
du scrutin
de la C.E.E.
de T.-R.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Me Jean Lamy, Greffier de la Ville, soit et est mandaté pour représenter et voter pour et au nom de la Ville, lors du scrutin devant se tenir le 22 mai 1982, et le cas échéant, le 29 mai 1982 relativement aux options offertes aux membres de la Caisse d'Entraide Économique de Trois-Rivières, auprès de laquelle la Ville est membre.

ADOPTÉ

192-82
Sympathies
à la
famille de
Gilles
Villeneuve
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières offre ses sympathies à la famille de Gilles Villeneuve, suite à son décès survenu tragiquement le 8 mai dernier.

Gilles Villeneuve était connu mondialement dans le domaine de la course automobile et son nom était étroitement associé à la Province de Québec et à la région du centre du Québec.

Le Conseil tient plus spécialement à souligner la participation de Gilles Villeneuve au Grand Prix de Trois-Rivières il y a quelques années.

ADOPTÉ

193-82
Acquisition
immeuble de
la Verrerie
Des Forges
Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de gré à gré l'immeuble propriété de la Verrerie Des Forges Inc., situé sur la rue Champflour, près de la gare au prix de \$80,000.00 et qu'une somme de \$25,000.00 soit versée en acompte à même le budget de 1982.

La balance du prix de vente sera prise à même le règlement 799.

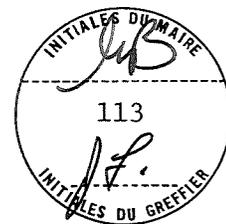
ADOPTÉ

194-82
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Télécon Inc.:	
Canalisation Notre-Dame-de-la-Paix - 1980 - remise de retenue	200,00\$
Sani Paré Inc.:	
Transport et enfouissement des déchets - du 16 au 30 avril 1982	21 514,67
Service Sanitaire Frontenac:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - Avril 1982	1 833,33
Tarshis Ltée:	
Achat d'armoires à clé - Service Récréation et Parcs	255,79
Trois-Rivières Chevrolet:	
Réparation Oldsmobile	264,24
Robert Racine:	



LUNDI, LE 10ième JOUR DE MAI 1982

Service de vérification des ascenseurs - Hôtel de Ville, Centre Culturel, Édifice Nobert - mars 1982	112,00
Jean De Charette: Honoraires - Cession par J. Gervais & C. Quessy	250,00
Institut de Police du Québec: Inscription - cours ivressomètre - 1 candidat	12,50
Le Nouvelliste: Avis public et publicité Centre Culturel	587,00
Productions Specta Inc.: Administration Salle J.A. Thompson et Centre Culturel - mai 1982	17 562,50
Centre Paul Sauvé: Location de tapis - spectacle Colisée	625,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

Agropur	98,32
Canada Packers	128,00
Crèmerie Trois-Rivières	18,40
Roy & Lafontaine	100,00
Vaillancourt	31,51
C. Yum Yum	78,17
Cie H. Fortier	680,00

ALLOCATION D'AUTOMOBILES

Lionel Duval - mars et avril 1982 - 195 km	42,90
Transport du personnel	5,00
Gilles Héroux - octobre 1981 à mars 1982 - 77 km	16,94
Anatole Houle - avril 1982 - 616 km	135,52
Achat de gasoline	12,59
Claude Juteau - avril 1982 - 110 km	24,20
Michel Jutras - mars et avril 1982 - 299 km	71,40
Michel Lefebvre - avril 1982 - 187 km	41,14

Robert Rousseau: Dépenses de voyage - Québec - Exposition de système de centralisation pour chauffage	58,50
Michel Matteau: Dîner - réunion coordination S.H.Q.	28,40
Jean Lamy: Dépenses de voyage - congrès Union des Municipalités	335,00
Repas	137,38
Gérard Brahic: Repas - invité M.A.M. - Équivalence informatique du système des données	60,00
Claude Doucet: Dépenses de voyage - Québec - M.A.M. - étude article 477A - Loi sur les Cités et Villes	61,50

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Mme Louise Goyette	61,91
René Monfette	244,03
Guy-Paul Simard	414,81
Jacques St-Laurent	186,48
Alain Tremblay	41,74
Origène Bellemare	47,94

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité
des finances)

Au Palais du Chinois: Repas - réunion	67,21
Le Pro-Jac Ltée: Repas - réunion	11,15
Télécommunication: Service de télé-page	35,00



UNDI, LE 10ième JOUR DE MAI 1982

Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - avril 1982 - 645 km	141,90
Remboursement de petites-caisse	19,45
Sablrière Ste-Marthe:	
Egout - stationnement du Patro - remise de retenue finale	562,50
C.P. Ltée:	
Coût de déneigement - passages à niveau - Mars 1982	1 266,96
Commission Sécurité & Santé du Travail:	
Cotisation 1982 (426 100,47 \$ moins mérite 1979: 39 230,46 \$)	386 870,01
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - famille Bryant	39,50
Hydro-Québec:	
Loyer annuel - lot 186	1,00
Garage Lacombe:	
Remorquage (frais remboursés par les concernés)	144,00
Restaurant Aux Copains:	
Repas aux prisonniers	117,95
American Publics Works:	
Cotisation 1982-1983 - Origène Bellemare	50,00
Association de Gestion des Achats:	
Cotisation 1982-1983 - René Monfette & André Marcil	330,00
Corporation O.M.A.:	
Frais d'inscription - congrès COMAC - Réal Fleury	100,00
Gouvernement du Canada:	
Droit de licences - station radio - 1982-1983	152,00
Système d'alarme Universel:	
Installation de sirène et bouton de hold-up - août 1981 - Marina	126,00
Raccordement et maintenance du système d'alarme - mai à août 1982	212,00
Dr. Roger Caron:	
Honoraires - services professionnels - avril 1982	320,00
Comité Traverse des Ages:	
Entretien de la bâtisse - mai 1982	570,00
Loisirs Ste-Cécile:	
Gestion et entretien des bâtisses - Parc Lemire - 2e versement	1 600,00
Loisirs St-Jean de Brébeuf:	
Gestion et entretien Pavillon Gagnon - 2e versement	360,00
Loisirs Ste-Marguerite:	
Entretien des bâtisses - Parc Ste-Marguerite - 2e versement	742,50
Loisirs des Vieilles Forges:	
Entretien des salles - St-Michel des Forges - 2e versement	180,00

HIPPODROME

Agence de Sécurité Phillips:	
Service de gardiennage	1 010,62
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 4 jours courses	996,68
Brink's Canada:	
Transport d'argent	320,00
Brasserie Labatt:	
Achat de bière	283,75
Brasserie O'Keefe:	
Achat de bière	552,50
Cotnoir et Pleau:	
Achat de bière	675,00
Éditions du Lac St-Pierre:	
Publicité	50,00
Le Nouvelliste:	



LUNDI, LE 10ième JOUR DE MAI 1982

Publicité	180,00
Publi-Hebdo:	
Publicité	60,00
Télémedia CHLN:	
Publicité	342,72
Imprimerie Art Graphique:	
Impression des programmes nos 11 à 15	2 452,50
Infifax:	
Location de mini-ordinateur - mai 1982	109,92
André Pelletier:	
Services professionnels - vétérinaire	350,00
Régie des Alcools du Québec:	
Renouvellement de permis	684,00
Reynolds Radio:	
Location de mobile et base - mai 1982	59,40
Hippodromes Canada Inc.:	
Cotisation 1982	700,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1982

Réal Ayotte - 1,277 km	282,54
Roger Baril - 272 km	59,84
Léo Bellerose - 1,435 km	287,00
Origène Bellemare - mars et avril 1982 - 288 km	63,36
André Daviau - 711 km	156,42
Gaston Desaulniers - 218 km	47,96
Romain Frigon - 79 km	17,38
Maurice Galarneau - 555 km	122,10
Transport du personnel	10,00
Benoît Landry - 34 km	7,48
Gaston Laliberté - 304 km	60,88
Gaétan Lemieux - 350 km	77,00
Mario Lessard - 74 km	16,28
Richard Lemire - 75 km	16,50
Roger Loisel - 1,565 km	313,00
Maurice Massicotte - 414 km	91,08
Luc Pagé - 131 km	28,82
Alain Perron - 179 km	39,38
Fernand Pellerin - 1,261 km	269,20
Pierre Pépin - 544 km	119,68
René Perron - 459 km	100,98
Yvon Ratelle - 521 km	114,62
Transport du personnel	9,00
Robert Rousseau - 1,148 km	235,02
Raymond St-Pierre - 102 km	22,44
Gilles Thibeault - 314 km	69,08
Gilbert Berthelot - 1,058 km - janvier à mars 1982	232,76
Rosaire Francoeur - 585 km	128,70
Dépenses de voyage - Victoriaville - achats de pièces	30,80
Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyage - congrès U.M.Q. & dîners - gare intermodale	943,62
Jean Méthot:	
Dépenses de voyage - congrès U.M.Q.	289,09
Le Concorde:	
Réservation - congrès COMAC - Québec - Réal Fleury	314,10

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Armand Allard	180,36
Jean Lamy	74,49
Albert Morrissette	128,87
René Monfette	399,94
Juliette Bourassa	75,74

TOTAL 454 657,54 \$

ADOPTÉ



LUNDI, LE 10ième JOUR DE MAI 1982

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Famy
GREFFIER

Jilles Daudou
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 17ième JOUR DE MAI 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 17ième jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
10-05-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 mai 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Amendement au règle. 13 rues et places publiques, re: fermeture de la rue Laflèche, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 10 mai 1982;

Travaux de réaménagement de la salle Commission permanente
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de réaménagement de la salle de Commission permanente à l'Hotel de Ville et autorisant un emprunt au fonds de roulement au montant de 67 500,00\$ pour en payer le coût.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Amendement au règle. 186-1979
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186-1979 afin d'établir la vitesse maximale à 50 k/h sur le Boul. Des Forges, en face de l'école Marguerite Bourgeois.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Travaux de
rénovation
Salle des
Loisirs
St-Michel
des Forges
Avis de motion

LUNDI, LE 17ième JOUR DE MAI 1982

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'agrandissement et de rénovation de la Salle des Loisirs St-Michel des Forges, au coût de \$50,000.00, dont \$15,000.00 à même une subvention gouvernementale, et décrétant un emprunt au montant de \$35,000.00 pour payer l'excédent.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léopold Alarie.

195-82
Compte rendu
10-05-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 10 mai 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

196-82
Règlement
521-C
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 10 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 521-C (1982) amendant le règlement 521 concernant le transport et la démolition de bâtiments aux fins de modifier les normes de recouvrement du sol des terrains dont les bâtiments ont été transportés et/ou démolis, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

197-82
Règlement
802
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 802 (1982) autorisant des travaux complémentaires à la piscine du Parc Lemire au coût de 25 000,00 \$ à même les fonds généraux de 1982, pour compléter les travaux déjà décrétés par le règlement 792, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

198-82
Contrat
CONSTRUCTEURS
ST-MURICE LTÉE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la





LUNDI, LE 17ième JOUR DE MAI 1982

Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie CONS-TRUCTEURS ST-AURICE LTÉE, en vertu duquel celle-ci s'engage à effectuer des travaux d'agrandissement de la Bibliothèque municipale pour une somme de 1 093 750,00 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et conformément à la résolution 123-82 adoptée le 29 mars 1982.

ADOPTÉ

199-82
Protocole
d'entente
avec la
COMMISSION
SCO.RÉG.
DES VIEILLES
FORGES
re: terrain
école
Beauséjour
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-Suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES VIEILLES FORGES pour l'utilisation d'une parcelle du terrain de l'école Beauséjour, pour l'aménagement du terrain de balle du quartier St-Jean de Brébeuf.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

200-82
Emprunt au
fonds de roule.
re: achat d'une
fourgonnette
pour le
Service de
la Police
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'une fourgonnette pour la patrouille du Service de la Police;

ATTENDU qu'il y a lieu de financer l'achat de cet équipement par un emprunt au fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à acheter le véhicule suivant:

- Une fourgonnette 1982, d'une M.T.C. de
- 3,400 kilogrammes 11,772.00

Que pour payer le coût de cet achat, le Conseil soit et est autorisé à emprunter une somme de \$11,772.00 au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs, le premier échéant en 1983;

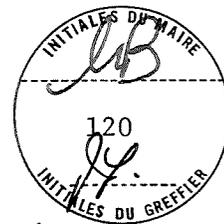
Que, pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil approprie au budget des années 1983 à 1987 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années.

ADOPTÉ

201-82
Demande au
Procureur
général de
la Province
re: contraven.
au Code de
la Route
Adoption

VU les amendements à la loi sur les Poursuites sommaires à l'effet que dorénavant, une personne ne peut se voir imposer une peine d'emprisonnement à défaut du paiement de l'amende et des frais;

ATTENDU que le Juge de la Cour municipale devra maintenant ordonner la saisie des biens d'un contrevenant au code de la route, à défaut du paiement de l'amende et des frais;



LUNDI, LE 17ième JOUR DE MAI 1982

ATTENDU que la Ville pourra être appelée à payer des frais supplémentaires pour le compte de la Province, la Ville n'ayant pas droit à tout ou partie des amendes;

IL PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières prie le procureur général de la Province de Québec et/ou le Ministre de la Justice, de faire remise de tous les déboursés de huissier que la Ville sera appelée à payer dans toutes les causes de contravention au Code de la Route pour lesquelles les amendes sont remboursables à la Province.

Que la Ville soit autorisée à faire compensation de ces déboursés à même les argents perçus comme amendes.

ADOPTÉ

202-82
Comptes
du mois
d'avril
1982
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes à payer au montant de 1 149 133,55\$ pour la Ville, comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'avril 1982 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

203-82
Comptes
à payer
liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Constructeurs St-Maurice Ltée:	
Agrandissement bibliothèque - estimé No. 1 - retenue 10%	29 700,00 \$
Fortran Trafic Systems Ltd:	
Feux de circulation - Rigaud et De Malapart (paiement 80%)	17 231,50
Télécon Inc.:	
Feux de circulation - Rigaud et De Malapart (retenue 20%)	24 004,80
DeLuc Inc.:	
Étude de circulation centre-ville - 1er paiement	7 083,24
Dalby Inc.:	
Service de reprographie - niveau autogare	250,00
Réfection de toiture - Hippodrome - estimé No. 5 - remise de retenue	2 500,00
Contenants Inter-cité:	
Contenants - Colisée, autogare, aéroport, garage municipal	1 736,13
Association Touristique du Coeur du Québec:	
Adhésion 1982-1983	700,00
Association des Coordonnateurs Municipaux:	
Frais d'inscription - congrès 1982 - Michel Matteau	35,00
Association Trifluvienne de Soccer:	
3e versement - inscriptions (remise d'argent)	3 000,00
Johnson Controls:	
Facturation trimestrielle - ascenseurs Hôtel de Ville, Centre Culturel, Édifice Nobert	772,75
Librairie du Cap:	
Service de photocopies et location - Administration générale, Police, Travaux Publics, Expo, etc. - avril 1982	1 133,92
Marché Victoria:	
Achats divers	257,82



LUNDI, LE 17ième JOUR DE MAI 1982

Pouliot, Guérard & Associés:	
Honoraires professionnels - mars 1982	3 095,00
Service de Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	380,00
Henderson Service Ltée:	
Service de prix de revient - électricité, plomberie et chauffage	252,00
Brasserie O'Keefe:	
Achat de bière - Marina - 1979	54,00
SPAM Inc.:	
Appel par télé-page - avril 1982	180,00
Solde - licences de chiens - 1981	310,00
Cie Canadienne de Linge:	
Service de buanderie - Centre Culturel, Marché-aux-Denrées, Hôtel de Ville, Colisée, Hippodrome	546,94
Hydro-Québec:	
Location terrain parc - versement 1982	540,00
Institut de Police du Québec:	
Frais d'inscription - technique de patrouille - 2 candidats	75,00
Régie des Loteries et Courses du Québec:	
Licence et permis - 20 programmes de courses	2 000,00
St-Maurice Aéro Club:	
Gérance - services rendus - mai 1982	390,00
Galerie d'Art du Parc:	
Émail sur cuivre	167,40
Trudel, Morin & Associés:	
Huissier - diverses causes	782,78
Canada Packers:	
Achats - Pavillon de la Jeunesse	110,25
Cie H. Fortier:	
Achats - Pavillon de la Jeunesse	592,40
Jean-Marie Roy:	
Transport d'urine - hippodrome	35,00
Service Procan Ltée:	
Location mini-ordinateur - mai 1982 - hippodrome	285,12

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1982

Roger Bruneau - mars et avril 1982 - 637 km	140,14
Gilles Colas - mars et avril 1982 - 117 km	25,74
Normand Fournier - 528 km	116,16
Denis Lelièvre - 161 km	35,42
Roland Bacon - 605 km	133,10
Raymond Bérubé - 172 km	37,84
Gilles Grenier - 216 km	47,52
Jeannine Lafontaine - mars et avril 1982 - 128 km	28,16
Denis Ricard - 282 km	62,04
André Verville - 515 km	113,30
André Laberge - 275 km	60,50

Madeleine Bessette:	
Dépenses de voyage - Salon du Livre - Québec	73,62
Yvon Poirier:	
Dépenses de voyage - Montréal - Exposition de machinerie municipale	38,40
Alain Léveillé:	
Dépenses de voyage - Sherbrooke - Cours IBM	37,95
Jean Lamy:	
Dépenses de voyage - Québec - Ministère des Affaires Municipales	76,57
Le Martinet:	
Dîner - invité consultant règlementation de zonage	47,08
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - Montréal - Réunion APOM	63,00
Jacques Charette:	
Dépenses de voyage - congrès Union des Municipalités	340,95



LUNDI, LE 17ième JOUR DE MAI 1982

Repas divers	104,41
La Reine Elizabeth:	
Congrès Union des Municipalités - 3 délégués	687,95

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Guy-Paul Simard	268,27
Jacques St-Laurent	36,96
René Monfette	203,18
René Monfette	499,56

101 478,87 \$

ADOPTÉ

204-82
Protocole
d'entente
avec le M.A.M.
et l'O.P.D.Q.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES et l'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC en vertu duquel ceux-ci acceptent de verser une aide financière maximale de \$500,000.00 pour fins d'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de travaux municipaux reliés au projet d'implantation par la compagnie Via Rail d'une gare intermodale dans le cadre des objectifs de revitalisation du centre-ville.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la résolution 481-81 du 9 novembre 1981 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER

JL/JRD.


MAIRE.



LUNDI, LE 25ième JOUR DE MAI 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 25ième jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
17-05-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mai 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Amendement au règl. 13 rues et places publiques, re: fermeture de la rue Laflèche, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 10 mai 1982;

Amendement
au règl. 352
re: autogare
bicyclettes
et mobylettes
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 352 concernant le stationnement et la circulation dans l'autogare, aux fins de permettre le stationnement des bicyclettes et des mobylettes.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement
au règl.
186-1979
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186-1979 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier le tarif de stationnement du parc situé angle Place Badeaux et St-Antoine.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Antoine Gauthier.



LUNDI, LE 25ième JOUR DE MAI 1982

205-82
Compte rendu
17-05-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 17 mai 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

206-82
Règlement
803
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 803 (1982) décrétant des travaux de réaménagement de la salle de Commission permanente à l'Hôtel de Ville et autorisant un emprunt au fonds de roulement au montant de \$67,500.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

207-82
Règlement
804
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 804 (1982) décrétant des travaux d'agrandissement et de rénovation de la Salle des Loisirs St-Michel des Forges, au coût de \$50,000.00, dont \$15,000.00 à même une subvention gouvernementale, et décrétant un emprunt au montant de \$35,000.00 pour payer l'excédent, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

208-82
Règlement
186-1979
Adoption

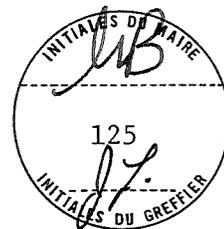
ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 186-1979-F (1982) amendement le règlement 186-1979 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, aux fins de modifier l'article 137 concernant les véhicules lourds, le transport d'objets de gros volume et la vitesse, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 25ième JOUR DE MAI 1982

209-82
Projet de
règlement
1982-Z
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le projet de règlement 1982-Z concernant le zonage sur tout le territoire de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

210-82
Projet de
règlement
1982-L
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le projet de règlement 1982-L concernant les normes de lotissement sur tout le territoire de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

211-82
Projet de
règlement
1982-C
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le projet de règlement 1982-C concernant les normes de construction sur tout le territoire de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

212-82
Subdivision
par le lot
2493
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 25 mars 1982, montrant le remplacement des lots 2121, 2122, 2123 et une partie des lots 2115, 2116, 2117, 2120, 2124, 2274, du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, par le lot 2493. Ces lots sont situés sur la rue St-François-Xavier et appartiennent à la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ

213-82
Subdivision
ajouté du
lot 2494
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., en date du 2 mars 1982, montrant l'ajouté du lot 2494 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé Boul. Des Forges et appartenant à M. Roger Caron.

ADOPTÉ

214-82
Autorisation
pour vendre
de la bière
terrain de
jeux du
Boul. St-Jean
Adoption

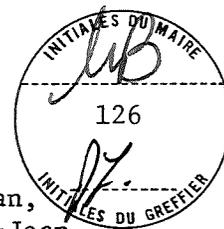
ATTENDU que le Comité de Regroupement et d'Action des Citoyens du Boul. St-Jean organise une fête populaire sur le terrain de jeux du Boul. St-Jean situé sur le terrain de l'aéroport de Trois-Rivières, à l'intersection du chemin de l'aéroport et du Boul. St-Jean;

ATTENDU que le Comité entend vendre des boissons alcooliques lors de cette fête populaire le 26 et 27 juin prochain sur ledit terrain de jeux et que le Comité a sollicité un permis de la Commission de Contrôle de Permis d'Alcool du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne la permission au Comité d'Action et de Regroupement des Citoyens du Boul. St-Jean de vendre des boissons alcooliques les 26 et

LUNDI, LE 25ième JOUR DE MAI 1982



27 juin prochain sur le terrain de jeux du Boul. St-Jean, situé à l'angle du chemin de l'aéroport et du Boul. St-Jean.

ADOPTÉ

215-82
Application
aux prog. de
subvention
du Min. du
Loisir, de
la Chasse et
de la Pêche
re: clubs
sportifs
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières présente une demande d'assistance financière au Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre des programmes suivants:

- Programme d'assistance financière aux clubs sportifs - 2ième niveau, dans les disciplines de soccer et de l'athlétisme, au profit du FC Onze Sénior et des Lynx Inc.

Que Son Honneur le Maire et le Directeur des Services communautaires soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉ

216-82
Application
aux prog. de
subvention
du Min. du
Loisir, de
la Chasse et
de la Pêche
re: équip.
de loisirs
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières présente une demande d'assistance financière au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir 1982-83, pour les projets mentionnés à la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que Son Honneur le Maire et le Directeur des Services communautaires soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉ

217-82
États fin.
de l'O.M.H.
1981
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes, le rapport des vérificateurs SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS, comptables agréés, concernant les états financiers de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIÈRES au 31 décembre 1981.

ADOPTÉ

218-82
Budget supp.
de l'O.M.H.
Adoption

ATTENDU que la Société d'Habitation du Québec exige des travaux d'isolation dans les logements du secteur Adélarde Dugré;

ATTENDU qu'il y a également lieu pour l'Office Municipal d'Habitation d'engager une secrétaire et un comptable;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve le budget supplémentaire de 24 865,00 \$ présenté par l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières pour l'isolation des logements du secteur Adélarde Dugré, le remplacement de la préposée à la comptabilité et un demi-poste de secrétaire.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 25ième JOUR DE MAI 1982

219-82
Demande pour
un permis
d'alcool
re: Expo. rég.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec pour obtenir les permis nécessaires à l'opération d'un bar avec terrasse sur les terrains de l'Exposition de Trois-Rivières, pendant la période de l'Exposition régionale du 30 juillet au 8 août 1982 inclusivement.

Que M. Jean Alarie, secrétaire-administrateur de la Commission du Parc de l'Exposition, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville la demande de permis auprès de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec.

ADOPTÉ

220-82
Demande à la
S.H.Q. pour
40 logements
à loyer
modique dans
le secteur
St-Sacrement
Adoption

CONSIDÉRANT que le quartier St-Sacrement est dépourvu de logements à loyer modique;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes pour de tels logements;

CONSIDÉRANT que le quartier St-Sacrement a été éprouvé par le passage et la construction de l'autoroute 755;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec de réaliser la construction de 40 unités de logements pour familles à faible revenu, dans le quartier St-Sacrement.

ADOPTÉ

221-82
Demande à
la Com. Mun.
pour énumé.
abrégee
re: vente
pour taxes
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Greffier de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé par les présentes à demander à la Commission Municipale du Québec, l'autorisation de donner une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être mis en vente pour arrérages de taxes, le tout conformément à l'article 513 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

222-82
Demande
d'aliénation
d'une partie
du lot 15
dans la zone
agricole
Adoption

ATTENDU QUE Mme Justine Richards envisage d'aliéner et de construire une maison sur une partie du lot 15 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne située sur le Boul. Des Forges à Trois-Rivières;

ATTENDU QUE ce lot n'est pas en culture, ni cultivable;

ATTENDU QUE le projet de construction proposé par Mme Justine Richards rencontre les normes du règlement 4-Z-124 de la Ville de Trois-Rivières permettant la construction de maison unifamiliale sur le Boul. Des Forges, sur des terrains d'une superficie minimum de 30,000 pieds carrés;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières recommande à la Commission de Protection du Territoire agricole d'accepter la demande d'autorisation de Mme Justine Richards pour l'aliénation et la construction d'une maison unifamiliale sur une partie du lot 15 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne située sur le Boul. Des Forges.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 25ième JOUR DE MAI 1982

223-82
Amendement
au règl.
793
(Services
rue Gélinas)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que l'article 2 du règlement 793 concernant la pose d'un égoût sanitaire sur la rue Gélinas, soit et est modifié en ajoutant à la suite, l'expression suivante:

"et aux plans et devis préparés par M. Gilles Colas, Ingénieur, datés de mars 1982, portant les numéros 12-35-1, 118-56 et 118-57, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

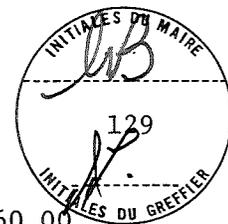
224-82
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Trois-Rivières Cimentiers:
Trottoirs et bordures 1981 - remise de
retenue - dernière tranche 3 040,01 \$
Gaston Paillé:
Branchements de services 1982 - estimé
No. 1 - retenue 10% 7 418,92
Consultants Pluritec:
Honoraires - améliorations Centre
Notre-Dame-de-la-Paix 390,80
Sani Paré Inc.:
Transport et enfouissement de déchets -
du 1er au 15 mai 1982 21 589,67
Trudel et Pellerin:
Pose de blocs de béton - Édifice des
Travaux Publics 690,00
Raymond Ltée:
Structures Hilan sur "Big Toy" 19 456,20
Trois-Rivières Location:
Location de compresseurs et pointes 94,76
Lavage Sani Inc.:
Entretien ménager - local St-Philippe -
avril 1982 145,00
Entretien ménager - Hôtel de Ville,
Édifice Nobert, Cour Municipale,
Bibliothèque - avril 1982 2 959,16
Contenants Inter-cité:
Cueillette de contenants - autogare 159,00
B.B. Extermination:
Inspection rues Cinq-Mars, Papineau
et Longueuil 30,00
C.P. Ltée:
Entretien des passages à niveau -
janvier, février et mars 1982 2 203,81
Bail - tuyaux et câbles souterrains 1,00
Canadian General Electric:
Service d'entretien équipement
radio-communication - Travaux Publics -
mai 1982 605,25
Conseil des Loisirs de la Mauricie:
Participation - modules de services
(2 personnes) 10,00
Claude Leblanc:
Honoraires professionnels - service
d'informatique - avril 1982 1 172,50
Panier Fleuri:
Fleurs - J.J. Lacroix et L. Julien 48,60
U.Q.T.R.:
Analyse et rapport (chromatographie,
infra-rouge et ultra-violet visible)

LUNDI, LE 25ième JOUR DE MAI 1982



infra-rouge et ultra-violet visible) Service de Police	360,00
Xérox Canada: Service de photocopies - Service Récréation et Parcs, Cour Municipale, Police, Bibliothèque, Travaux Publics - mars et avril 1982	1 338,15
H.P. Proulx et Associés: Huissiers	4,16
Bélanger et Bélanger: Huissiers	12,28
J.M. Migneault: Huissier	27,00
Maryse Bernard: Sténotypiste - cause Henri Paquette	104,40
Publi-Hebdo: Avis public et hippodrome	205,00
Avis public - appel d'offres	295,80
Imprimerie du Bien Public: Impression bulletin municipal - mai 1982	2 200,00
C.R.I. Québec: Inscription - congrès Corporation Professionnelle des Conseillers en Relations Industrielles du Québec - L. Bellefeuille	150,00
Association des Évaluateurs Municipaux du Québec: Cotisation 1982-1983 (7 candidats)	245,00
A.S.H.R.A.E.: Adhésion - cotisation - Germain Déziel	15,00
Vaillancourt Inc.: Achats - Pavillon de la Jeunesse	6,33
François Roy: Maître de cérémonie - Exposition socio-culturelle	50,00
Service des Loisirs et Cultures: Utilisation de gymnase (88 heures à 10,00 \$ l'heure)	880,00
Centre Landry: Entretien Parc des Pins - 1er versement	1 600,00

HIPPODROME

Brasserie Labatt: Achat de bière	343,50
Brasserie O'Keefe: Achat de bière	750,00
Cotnoir et Pleau: Achat de bière	1 256,50
Canadian Trotting Association: Droits et permis - 3 jours courses	747,51
Cie de Gestion Guy Poirier Inc.: Gestion - janvier à mai 1982	14 583,35
Photo Lambert: Service de télévision circuit fermé - avril 1982	700,00
Imprimerie Art Graphique: Impression programmes Nos. 16 à 21	2 616,00
Co-op System Electronic: Test du fédéral pour acceptation de la piste - 15 et 20 avril 1982	1 061,20
Agence de Sécurité Phillips: Service de gardiennage	697,95
Radio Trois-Rivières CJTR: Publicité	183,60

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1982

Réjean Boucher - 467 km	102,74
Jean-Paul Poisson - 327 km	71,94
Charles-Édouard Provencher - 173 km	38,06

Albert Morrissette: Dépenses de voyage - visites des bibliothèques à St-Léonard, Brossard et Boucherville	87,69
---	-------

LUNDI, LE 25ième JOUR DE MAI 1982



Jean Lamy:
Dépenses de voyage - Québec - Ministère des
Affaires Municipales 60,00

Maurice Lamirande:
Dépenses de voyage - cours de formation -
code de la sécurité routière - St-Hyacinthe 150,32

La Reine Elizabeth:
Dépenses - congrès Union des Municipalités
(1 délégué) 226,50

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Guy-Paul Simard	141,33
Louise Goyette	79,24
Louise Goyette	77,78
René Monfette	642,08
<hr/>	
TOTAL	92 125,09 \$

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le numéro 400-05-000418-823 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle VILLE DE TROIS-RIVIÈRES-OUEST est requérante et VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, intimée, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ

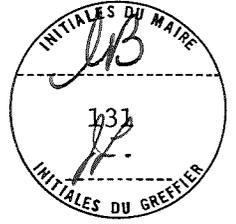
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gelly Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD

225-82
Chef du
Contentieux
autorisé à
défendre
une cause
entre la
VILLE DE
T.-R. et
T.-R.-O.
Adoption



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE MAI 1981

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 31^{ème} jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
25-05-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mai 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Amendement au règle. 13 rues et places publiques, re: fermeture de la rue Laflèche, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 10 mai 1982;
- c) Amendement au règle. 352 concernant l'autogare Re: bicyclettes et mobyclettes, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 25 mai 1982;
- d) Amendement au règle. 186-1979 concernant le stationnement Re: Stationnement angle Place Badeau et St-Antoine, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 mai 1982;

Amendement
au règle. 5
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 5 concernant l'organisation et le maintien d'un corps de police, aux fins d'autoriser l'engagement de constables spéciaux pendant certaines périodes de pointe durant l'année.

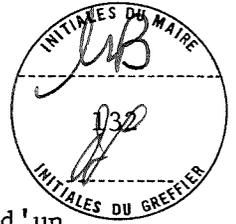
Il y aura de dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 31^{ème} jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Bâtiments
préfabriqués
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'achat, le transport, l'installation et la rénovation de deux (2)



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE MAI 1982.

bâtisses préfabriquées (une pour le parc St-Sacrement et l'autre pour le Parc Adélarde Dugré), autorisant l'achat d'un tracteur à gazon, le tout au coût de 50 000,00 \$ à même les fonds généraux de 1982.

Il y aura de dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 31^{ème} jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règl. 186-1979
abrogé
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement 186-1979 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement et également aux fins d'adopter un nouveau règlement concernant la circulation et le stationnement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 31^{ème} jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Ratification
d'une entente
avec la M.R.C.F.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement ratifiant une entente avec la Municipalité régionale de Comté De Francheville, en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières assumera l'exercice de la compétence de celle-ci en matière d'évaluation foncière vis-à-vis les municipalités formant ladite Municipalité régionale de Comté De Francheville. Le tout en vertu des articles 195 et suivants de la loi sur la Fiscalité municipale (ch. 72 des lois du Québec 1979).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 31^{ème} jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Amendement
au règl. 789
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 789 concernant le remplacement de la machine à absorption de l'Hôtel de Ville, aux fins d'augmenter la dépense de \$30,000.00 à même les fonds généraux de 1982.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 31^{ème} jour de mai 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Colbert.

226-82
Compte rendu
25-05-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, mardi le 25 mai 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE MAI 1982

227-82
Entente avec
les AIGLES JR
re: gestion
du terrain
Albert-Gaucher
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec LES AIGLES JUNIOR DE TROIS-RIVIERES, en vertu de laquelle, ces derniers feront l'entretien du terrain de baseball Albert Gaucher et ce, pour toutes les activités de baseball mineur, pour un montant global et définitif de \$3,200.00 couvrant la période du 1^{er} mai au 3 septembre 1982.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

228-82
Comptes
à payer
liste hebdomadaire.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Construction Bécancour Inc.:	
Rénovation Centre Notre-Dame de la Paix -	
estimé No. 1 - retenue 10%	73 780,63 \$
Plomberie Antoine St-Onge:	
Réfection de toiture - usine de filtration -	
estimé No. 2 - retenue 10%	39 788,00
Pierre Lacoursière:	
Honoraires - tour de refroidissement -	
Centre Culturel	353,50
Yvon Fournier:	
Arrosage à l'insecticide	6 480,92
Pouliot, Guérard & Associés:	
Honoraires professionnels - avril 1982	1 755,00
Studio Régent Inc.:	
Service de photos - évaluation	180,32
Jean De Charette:	
Honoraires - régularisation des titres	
Habitel de la Mauricie	1 060,00
Maryse Bernard:	
Prise de sténographie - cause Henri Paquette	12,00
Jules Héon:	
Prise de sténographie - cause René Poisson	198,50
Claude Perron:	
Huissier	6,00
Courrier du Sud:	
Publicité Hippodrome	50,00
Probec Ltée:	
Offre d'emploi	448,00
Publi-Hebdo:	
Publicité Hippodrome	60,00
Avis public - encan - taxes	620,60
Le Soleil:	
Offre d'emploi	314,50

HIPPODROME

Imprimerie Art Graphique:	
Impression de programmes Nos. 22, 23 et 24	1 308,00
Agence de Sécurité Phillips:	
Service de gardiennage	520,05
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 8 jours courses	1 892,72
Cotnoir & Pleau:	
Achat de bière	488,05

LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE MAI 1982



Association de Basketball:	
Subvention - 3 ^e versement	400,00
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:	
Utilisation de la piscine - avril 1982	693,87
Loisirs Ste-Marguerite:	
Contribution - réparation terrain de balle molle	300,00

SUBVENTIONS - RESTAURATION SECTEUR ST-PHILIPPE
(PAREL)

Lucie Bédard	5 000,00
André Dusseault	2 432,50
MM. Ferron et Demontigny	10 000,00
R. Gendron	8 630,00
Gisèle Desaulniers	867,00
Régie des Loteries & Courses du Québec:	
Permis d'opération - 5 roues de fortune - Expo 1982	2 500,00
Permis - tenue du grand bingo - Expo 1982	360,00
Régie des Permis d'Alcool:	
Permis - opération de bistro et terrasse - Expo 1982	400,00
Claude Bellemare:	
Avance - vente de kiosques Pavillon commercial - Expo 1982	350,00
Roland Alarie:	
Frais d'inscription - congrès Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec	75,00
Gérard Brahic:	
Dépenses de voyage - congrès A.E.M.Q. - Granby	171,32
André Laneuville:	
Allocation d'automobile - mars, avril, mai 1982 - 720 km	158,40
Denis Ricard:	
Dîner - réunion de coordination St-Philippe	21,50
Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyage - diverses et dîner	160,21
Jacques Charette:	
Dépenses de voyage - St-Jean-sur-Richelieu & souper assemblée générale Chambre de Commerce	182,66
La Reine Elizabeth:	
Congrès U.M.Q. (L. Julien)	246,50
Isaac Chevarie:	
Dépenses de voyage - cours de perfectionnement - Institut de Police du Québec	33,66

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Jean-Louis Goneau	41,15
Jean Lamy	49,61
Jacques St-Laurent	194,62
Mme Louise Goyette	62,28
Albert Morrissette	155,13
Lucien A. Ouellet	78,93
René Monfette	360,14
René Monfette	313,54

TOTAL 163 554,81 \$

ADOPTÉ



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE MAI 1982

229-82
Autorisation
pour la const.
de trottoir et
de chaîne de
béton
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières décrète et autorise la construction de 1 902,50 mètres de trottoir et de 159,92 mètres de chaîne de béton aux frais des propriétaires riverains suivant la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

230-82
Félicitations
à M. Luc
Tousignant
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Luc Tousignant qui vient d'être choisi comme quart arrière du club de football LE CONCORDE DE MONTRÉAL.

Qu'une réception civique soit organisée pour M. Tousignant à l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ

231-82
Journée du
4 juillet
"JOUR DE
TROIS-RIVIÈRES"
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la journée du 4 juillet soit proclamée:

"JOUR DE TROIS-RIVIÈRES"

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD



LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUIN 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7ième jour du mois de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
31-05-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 31 mai 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- Amendement au règle. 186-1979 concernant le stationnement Re: Stationnement angle Place Badeaux et St-Antoine, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 mai 1982;
- Règlement 186-1979 abrogé re: circulation et stationnement et adoption d'un nouveau règlement; avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 31 mai 1982;
- Ratification d'une entente avec la Municipalité régionale de Comté de Francheville, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 31 mai 1982;

232-82
Compte rendu
31-05-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 31 mai 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

233-82
Règlement
5-12-1
re: engage.
constables
spéciaux
été 1982
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 31 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUIN 1982

Que le règlement No. 5-12-1 (1982) autorisant l'engagement de constables spéciaux pendant la saison d'été 1982, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

234-82
Règlement
13-AAZ-279
re: fermer
une partie
de la rue
Laflèche
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 10 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 13-AAZ-279 (1982) amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de fermer une partie de la rue Laflèche, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

235-82
Règlement
352-9
re: permettre
le station.
des bicyclettes
et mobylettes
dans l'autogare
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 25 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 352-9 (1982) amendant le règlement 352 concernant le stationnement et la circulation dans l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville aux fins de permettre le stationnement des bicyclettes et des mobylettes, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

236-82
Règlement
789-A
re: rempla.
machine
d'absorption
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 31 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 789-A (1982) amendant le règlement 789 concernant le remplacement de la machine d'absorption par deux (2) compresseurs et accessoires, aux fins d'augmenter la dépense de 30 000,00 \$ à même les fonds généraux de 1982, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

237-82
Règlement
805
bâtisses
préfabriquées
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 31 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 805 (1982) décrétant l'achat, le



LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUIN 1982

transport, l'installation et la rénovation de deux bâtisses préfabriquées (une pour le Parc St-Sacrement et l'autre pour le Parc Adélarde-Dugré), autorisant l'achat d'un tracteur à gazon, le tout au coût de 50 000,00 \$ à même les fonds généraux de 1982, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

238-82
Contrat
mainlevée
re: lot
181-847
(banque de
terrains)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me François Donaldson, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 333,170 en autant qu'ils affectent le lot 181-847 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

239-82
Contrat
mainlevée
re: lot
181-845
(banque de
terrains)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 329,826 en autant qu'ils affectent le lot 181-845 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

240-82
Nomination
et engage.
de sept
constables
spéciaux
pour 4 mois
Adoption

VU le règlement 5-12-1 autorisant l'engagement de sept (7) constables spéciaux pour une période de quatre (4) mois;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que MM. Pierre Verrette,
Pierre Meunier,
Yvon Verrette,
Roger Janelle,
Michel Chaîné,
Marc Champagne et
Richard Bourassa

soient et sont engagés comme constables spéciaux du 7 juin au 30 septembre 1982, au salaire hebdomadaire de 246,50 \$.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUIN 1982

241-82
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Constructeurs St-Maurice Ltée: Agrandissement de la bibliothèque - estimé No. 2 - retenue 10%	107 572,50 \$
Inspectronic Ltée: Nettoyage et réparation - collecteur "Les Mélèzes" - facture juillet 1981	2 396,87
Vandry, Jobin, Falardeau & Associés: Honoraires - surveillance travaux feux de circulation intersection Rigaud - De Malapart	1 307,95
J.P. Doyon Ltée: Aqueduc et drainage rue Léo Pidgeon et 12e Rue - estimé No. 1 - retenue 10%	161 699,08
Techni-Lab: Agrandissement de la bibliothèque - prélèvement de béton, échantillonnage, etc.	625,66
Jean Caron & Fils Inc.: Éclairage 1981 - rue Léon Méthot - estimé No. 1 - retenue 10%	12 631,50
Pompes S.A.P. Ltée: Achat d'un appareil SAP-O-GEL	1 719,90
Roland Durand & Fils Enr.: Entretien ménager - postes Nos. 1, 2 et 3 - du 25 avril au 22 mai 1982	2 001,60
Sani Paré Inc.: Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 16 au 31 mai 1982	21 514,67
	30,00
Comité Traverse des Âges Inc.: 6e versement - juin 1982 - entretien de la salle	570,00
Comité de Zone F.B.A.Q.: Avance - frais d'arbitrage - baseball mineur - été 1982	1 500,00
St-Maurice Aéro Club: Services de gérance - services rendus - juin 1982	390,00
Mediacom Inc.: Panneau-réclame - autoroute 55 - mai 1982	60,00
Restaurant Chez Louise: Repas aux prisonniers	87,45
Productions Specta Inc.: Administration - salle J.A. Thompson et Centre Culturel - juin 1982	17 562,50
Association Badminton Mauricienne: Redistribution des bénéfiques - opération programme badminton métropolitain	801,42
Ville du Cap-de-la-Madeleine: Redistribution des bénéfiques - opération programme badminton métropolitain	1 409,71
A.I.M.Q.: Cotisation 1982 - Yvon Poirier	75,00
Fabrique St-Sacrement: Location de panneaux et tables - les 22 et 23 mai 1982	80,00
Lintheau, Villeneuve, Miller: Huissiers	28,80
Serge Lessard: Huissier	8,58
Dr. Roger Caron: Services professionnels - mai 1982	320,00
Chambre de Commerce: Subvention - 2e tranche	19 000,00
Robert Racine: Vérification des ascenseurs - Centre Culturel,	



LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUIN 1982

Hôtel de Ville, Édifice Dugré - avril 1982	112,00
Jacques Langlois Inc.:	
Tapisserie - bureau du Maire	591,85
Société Zoologique de la Mauricie Inc.:	
Lancement du concours "Trois-Rivières Ville Fleurie"	56,00

HIPPODROME:

Cie Gestion Guy Poirier Inc.:	
Gestion de l'hippodrome - juin 1982	2 916,67
Jean-Marie Roy:	
Transport d'urine - 14 jours	70,00
Services Financiers Procan Ltée:	
Loyer mini-ordinateur - juin 1982	285,12

Claude Bellemare:	
2e avance - vente de kiosques - Expo 1982	350,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1982

Germain Déziel - 235 km - avril et mai 1982	51,70
Gilles Grenier - 190 km	41,80
Anatole Houle - 905 km	189,68
Michel Jutras - 155 km	34,10
Michel Lefebvre - 149 km	32,78
Nicole Lemay - 247 km - janvier, février, mars et avril 1982	54,34
Jean-Maurice Massicotte - 928 km	204,16
Fernand Pellerin - 1,134 km	226,80
Yvon Poirier - 697 km	153,34

Claude Juteau:	
Dépenses de voyage - congrès Arpenteurs- géomètres du Québec - Québec	203,50

André Laneuville:	
Dépenses de voyage - Association des Urbanistes Municipaux - Montréal	82,80

Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyage - Victoriaville - rencontre avec le Ministre de l'Environnement	31,24

Le Martinet:	
Repas - comité du Vieux Port	62,96

Michel Matteau:	
Dépenses de voyage - congrès A.C.M.Q. - Québec	210,16

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Réjean Boucher	96,86
René Monfette	229,16
Alain Tremblay	87,92
André Laneuville	37,41
René Monfette	276,04

TOTAL:	<u>360 081,58</u>
--------	-------------------

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que les comptes à payer au montant de 2 037 806,34 \$
pour la Ville et 101 137,00 \$ pour l'Hippodrome, comprenant
les chèques émis dans le cours du mois de mai 1982 soient
acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

242-82
Comptes
à payer
mai 1982
Adoption



LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUIN 1982

243-82
Entente
avec LA
CORP. DE
L'ILE
ST-QUENTIN
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LA CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ILE ST-QUENTIN en vertu de laquelle celle-ci assumera l'entretien de l'Ile pour le public usager du 31 mai au 11 septembre 1982 pour et en considération d'une somme de 6 000,00 \$.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Jules Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE JUIN 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 14^{ième} jour du mois de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
07-06-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juin 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Amendement au règle. 186-1979 concernant le stationnement Re: Stationnement angle Place Badeaux et St-Antoine, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 mai 1982;
- c) Règlement 186-1979 abrogé re: circulation et stationnement et adoption d'un nouveau règlement; avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 31 mai 1982;

Amendement
au règle.
725 re:
systèmes
d'alarme.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 725 concernant les systèmes d'alarme, aux fins d'augmenter la charge spéciale en cas de défectuosité technique et fausse alerte et aux fins de rendre cette charge applicable à tout système relié ou non au Poste de Police.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14^{ième} jour de juin 1982.

(Signé): M. le Conseiller Gaston Vallières

Règle.
adoptant
le règle. 9-A
C.I.T.F.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant le règlement No. 9-A de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), lequel modifie le règlement No. 9 concernant la construction d'un centre de service, l'achat d'équipement pour ce centre, l'achat de deux (2) autobus neufs et leurs équipements, ainsi que l'achat de dix (10) abris d'attente, et décrétant un emprunt par obligations au montant de 4 362 000,00 \$ à ces effets.

LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE JUIN 1982



Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14^{ième} jour de juin 1982.

(Signé) M. le Conseiller Lionel Julien

244-82
Compte rendu
07-06-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 7 juin 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

245-82
Règlement
806
re: entente
avec MRC De
Francheville
pour évaluation
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 31 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 806 (1982) ratifiant une entente avec la Municipalité régionale de Comté De Francheville, en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières assumera l'exercice de la compétence de celle-ci en matière d'évaluation foncière vis-à-vis des municipalités formant ladite Municipalité régionale de Comté De Francheville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

246-82
Protocole
d'entente
Ass. Triflu.
de Soccer
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques ST-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un entente avec le l'ASSOCIATION TRIFLUVIENNE DE SOCCER pour le paiement des coûts d'arbitrage pour les équipes trifluviennes évoluant dans la ligne Mauricienne de soccer, la rémunération au prorata du nombre d'équipe, d'un coordonnateur des activités de la ligue Mauricienne de soccer et la rémunération d'un coordonnateur pour le développement du soccer mineur à Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

247-82
Mainlevée
Béton Lavio-
lette Inc.
lot 224-5
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde main-

LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE JUIN 1982



levée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 327,708 en autant qu'ils affectent le lot 224-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

248-82
Mainlevée
lots
181-2-80 et
181-2-95
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 320,359 en autant qu'ils affectent les lots 181-2-80 et 181-2-95 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

249-82
Achat de
Dame Jeanne
Alarie-
Bourassa
Ptie lot
193
15 000,00 \$.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Dame JEANNE ALARIE l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT QUATRE VINGT-TREIZE (P.193) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par la rivière Saint-Maurice et par le lot 193-138, vers le sud-est par une partie des lots 192 et 193, vers le sud-ouest par les lots 193-137, 193-419 (rue Léger), 193-133, 193-132, 193-138 et 193-50, vers le nord-ouest par le lot 193-47 (rue Jacques Cartier) et par une partie du lot 194; mesurant vingt-six mètres et quatre-vingt-deux centièmes (26,82 m.) vers le nord-est, cinquante-six mètres et soixante-neuf centièmes (56,69 m.) et cent cinquante-sept mètres et vingt-deux centièmes (157,22 m.) vers le sud-est, trente-quatre mètres et vingt-six centièmes (34,2 m.), seize mètres et quatre-vingt-dix centièmes (16,90 m.), vingt-sept mètres et soixante centièmes (27,60 m.) vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m.), vingt-sept mètres et soixante-quatorze centièmes (27,74 m.) et onze mètres et soixante centièmes (11,60 m.) vers le sud-ouest, cinq mètres et soixante-quinze centièmes (5,75 m.) et soixante-dix mètres et vingt centièmes (70,20 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze mètres carrés et trente centièmes (17 492,30 m.c.).

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUIN 1982



pour le prix de 15 000,00 \$ comptant à même le règlement

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

250-82
subdivision
lots 181, 181-2
et 186
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., en date du 2 juin 1982, montrant la subdivision d'une partie des lots 181, 181-2 et 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans la Banque de terrains, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-873, 181-2-140 à 144, 186-7 à 186-9.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

251-82
Annulation
lots 181-2-114
181-2-139,
186-5,
181-2-138 et
181-2-115
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que les lots 181-2-114, 181-2-139, 186-5 et 181-2-138 soient annulés et que le caractère de rue leur soit enlevé;

Que le lot 181-2-115 soit annulé et que le caractère de parc lui soit enlevé.

ADOPTÉ

252-82
Subdivision
ptie lot 207
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, A.G., en date du 27 mai 1982, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Tebbutt, appartenant à M. Claude Bordeleau et donnant effet aux lots 207-27 et 207-28.

ADOPTÉ

253-82
Subdivision
pties lots
186-6 et
189-1
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Perrault, A.G., en date du 18 mai 1982, montrant la subdivision d'une partie des lots 186-6 et 189-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul. Des Forges et appartenant à l'Hydro-Québec et donnant effet aux lots 186-6-1 et 189-1-1.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUIN 1982

254-82
Transformation
bouilloires
complexe de
l'hotel de
Ville, au
gaz naturel
Adoption

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Ville de transformer les bouilloires du complexe de l'Hôtel de Ville de façon à utiliser le gaz naturel comme combustible;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que, afin de profiter de tous les avantages inhérents à l'utilisation du gaz naturel, et à la condition de bénéficier d'une subvention maximale de 4 000,00 \$, la Ville de Trois-Rivières s'engage à transformer les bouilloires du complexe de l'Hôtel de Ville de façon à utiliser le gaz naturel comme combustible.

ADOPTÉ

255-82
Approbation
et
signature
des plans
du réseau
de distribution
de gaz naturel
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le Directeur des Services techniques ou son représentant, soit et est autorisé à approuver et signer les plans de réseau de distribution de gaz naturel dans les limites de la Ville.

ADOPTÉ

256-82
Consentements
de franchis-
sement en
faveur de
Trans Québec
& Maritimes
Adoption

ATTENDU QUE la compagnie Trans Québec & Maritimes nous a informé de son intention de déposer prochainement auprès de l'Office National de l'Energie une demande d'autorisation de franchissement des emprises de route, des fossés d'irrigation ou de drainage et de toutes autres infrastructures relevant de notre administration.

ATTENDU QUE la compagnie Trans Québec & Maritimes nous fait parvenir en date des 19 et 20 mai 1982 des demandes de consentement de franchissement des emprises de route, des fossés d'irrigation ou de drainage et de toutes autres infrastructures relevant de notre administration.

ATTENDU QUE la compagnie Trans Québec & Maritimes demande à être autorisée à raccorder à son système de protection cathodique, un conduit souterrain.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU

D'accéder à la demande de Trans Québec & Maritimes, ses ayant droits ou mandataires, et d'accepter:

a) Les points de franchissement prévus des infrastructures municipales, le type de construction et le mode de réalisation des travaux indiqués sur les plans de Trans Québec & Maritimes et portant

le numéro 1-2-31-MM-001 en date du 82-02-09 revision 01

le numéro 1-2-30-WX-001 en date du 81-12-01 revision 00

le numéro 1-2-30-RX-001 en date du 81-12-02 revision 00

b) Le point de franchissement prévu du Boul. Parent, d'un égout de 250 mm, d'un aqueduc de 200 mm, le type de construction et le mode de réalisation des travaux indiqués sur le plan de Trans Québec &



LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUIN 1982

le numéro 1-2-31-RX-001 en date du 81-11-13 revision 00

- c) Le point de franchissement prévu d'un égout de 1066 mm, le type de construction et le mode de réalisation des travaux indiqués sur le plan de Trans Québec & Maritimes et portant

le numéro 1-2-31-RR-001 en date du 81-11-18 revision 01

- d) Les points de franchissement prévus des infrastructures municipales, le type de construction et le mode de réalisation des travaux indiqués sur les plans de Trans Québec & Maritimes et portant

le numéro 1-2-3B-MM-001 daté du 82-03-29 revision 00

le numéro 1-2-3B-RX-100 daté du 81-12-02 revision 00

le numéro 1-2-3B-WX-200 daté du 81-12-01 revision 00.

- e) Que Trans Québec & Maritimes raccorde à son système de protection cathodique le conduit souterrain montré sur le plan ci-dessous mentionné, ledit raccordement devant être fait au moyen de deux (2) soudures aluminothermiques (cadweld) tel que montré sur le plan numéro 0-2-00-CP-111 de Trans Québec et Maritimes.

Plan No. 1-2-31-RX-001 en date du 81-11-13 Revision 00. Franchissement d'un aqueduc en fonte de 200 mm. et plan de raccordement numéro 0-2-00-CP-113.

Que M. Origène Bellemare, Ing., Directeur des Services techniques ou son représentant autorisé, soit et est autorisé à signer les autorisations nécessaires en faveur de Trans Québec & Maritimes.

ADOPTÉ

VU l'article 537 de la Charte de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le Trésorier de la Ville soit par les présentes autorisé à percevoir les taxes scolaires pour la saison 1982-83, pour et au nom de la Commission Scolaire de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

VU la résolution 227-80 adoptée le 26 mai 1980 concernant la formation de divers comités;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. le Conseiller Léopold Alarie soit autorisé à siéger sur le comité des Travaux publics durant l'absence du Conseiller Fernand Goneau.

ADOPTÉ

257-82
Perception
de la taxe
scolaire
1982-83
Adoption

258-82
M. le Conseiller
Léopold
Alarie
nommé sur
le Comité
des Trav. Pub.
Adoption

259-82
Échange de terrain avec La Société des Pâtes et Papier Kruger Ltée re: rues St-Laurent et Gélinas Soulte de \$30 000,00 \$.
Adoption

LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE JUIN 1982

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède à titre d'échange à la SOCIÉTÉ DES PÂTES ET PAPIER KRUGER LTÉE l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

- Une partie du lot numéro DEUX (P.2) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières; J.B. J.T.*
- a) De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 6 (rue St-Laurent), vers le sud-est par la rue Notre-Dame (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par une partie du lot 2; mesurant dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m.) vers le nord-est, vingt-huit mètres et soixante-cinq centièmes (28,65 m.) vers le sud-est, successivement vingt mètres et soixante-dix-huit centièmes (20,78 m.) le long d'une courbe de quarante-quatre mètres et quatre-vingt-treize centièmes (44,93 m.) de rayon et dix-sept mètres et deux centièmes (17,02 m.) le long d'une courbe de trente-neuf mètres et un centième (39,01 m.) de rayon vers le nord-ouest; contenant en superficie cent vingt-trois mètres carrés. (123,00 m.ca.).
- Une partie du lot numéro SIX (P.6) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières; J.B. J.T.*
- b) De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 6, vers le sud-est par la rue Notre-Dame (sans désignation cadastrale), vers le sud-ouest par une partie du lot 2 (rue St-Laurent), par une partie du lot 2, par les lots 2-2, et 2-3, par une partie du lot 2, par le lot 2-9 et par une partie du lot 2, vers le nord-ouest par une partie du lot 2 (Boulevard Royal); mesurant trois cent quatre-vingt-cinq mètres et quatre centièmes (385,04 m.) vers le nord-est, vingt mètres et dix-neuf centièmes (20,19 m.) vers le sud-est, trois cent quatre-vingt-six mètres et soixante-dix-neuf centièmes (386,79 m.) vers le sud-ouest, dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie sept mille quatre cent onze mètres carrés. (7 411,00 m.ca.).
- le lot numéro DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (2490) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières; J.B. J.T.*
- c) De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie des lots 3 et 2, vers le sud-ouest par la rue Notre-Dame (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par une partie du lot 2, une partie des lots 2 et 6 (rue St-Laurent); mesurant onze mètres et soixante-quatorze centièmes (11,74 m.) vers le nord-est et le sud-ouest, quatre-vingt-un mètres et vingt-six centièmes (81,26 m.) vers le sud-est, quatre-vingt-un mètres et vingt-trois centièmes (81,23 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie neuf cent cinquante et un mètres carrés. (951,00 m.ca.).

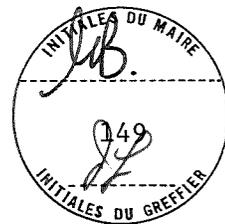
En contre-échange, la Société des Pâtes et Papier Kruger Ltée cède à la Ville l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Une partie du lot numéro DEUX (P.2) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières; de figure irrégulière; borné vers le nord-est par des parties du lot 2 et le lot 2-9; vers le sud-est par une partie du lot 2-3 (rue Gélinas); vers le sud-ouest par une partie du lot 2; vers le nord-ouest par une partie du lot 2 (Boulevard Royal); mesurant deux cent quatre-vingt-douze mètres et dix centièmes (292,10 m.) vers le nord-est; vingt mètres et douze centièmes (20,12 m.) vers le sud-est; deux cent quatre-vingt-douze mètres et trente-six centièmes (292,36 m.) vers le sud-ouest; vingt mètres et quatre-vingt-huit centièmes (20,88 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie cinq mille huit cent vingt-quatre mètres carrés (5 824 m.2).



LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUIN 1982



Une partie du lot numéro DEUX (P.2) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières; de figure irrégulière; borné vers le nord-est par une partie du lot 2; vers le sud-est par la rue Notre-Dame (sans désignation cadastrale); vers le sud-ouest par une partie du lot 2; vers le nord-ouest par une partie du lot 2-2 (rue Gélinas); mesurant soixante-dix-sept mètres et quatorze centièmes (77,14 m.) vers le nord-est; vingt mètres et dix-huit centièmes (20,18 m.) vers le sud-est; soixante-dix-huit mètres et quatre-vingt-dix centièmes (78,90 m.) vers le sud-ouest; vingt mètres et douze centièmes (20,12 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie mille cinq cent soixante-neuf mètres carrés (1 569 m.2).

La Ville de Trois-Rivières se réservant dans toute la profondeur et sur toute la superficie de la bande de terrain ci-après décrite comme étant le fonds servant, une servitude réelle et perpétuelle comprenant le droit exclusif de construire, poser, enfouir, exploiter, entretenir, inspecter, modifier, déplacer, enlever, replacer, remplacer, reconstruire et réparer une canalisation unique et tous ses éléments constitutifs ou accessoires, une conduite d'aqueduc. Cette servitude comprend aussi le droit de libre accès et de passage en tout temps sur le fonds servant à pied ou par véhicule, pour les

~~ainsi que sur tout terrain adjacent au fonds. employés, agents, mandataires, entrepreneurs de la Ville de Trois-Rivières, y compris les véhicules, fouritures~~

DESCRIPTION DU FONDS DOMINANT:

Une partie du lot numéro SIX (P.6) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, ayant cent pieds (100') de largeur, mesure anglaise, commençant à la ligne de division des lots 2 et 6* et borné comme suit: vers le nord-ouest par partie dudit lot 6; vers le sud-est par partie dudit lot 6; vers le sud-ouest par le lot 2 et vers le nord-est par partie du lot 6, étant une rue connue sous le nom de Boulevard Royal.

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

a) Une partie du lot numéro SIX (P.6) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières; de figure irrégulière; bornée vers le nord-est et le sud-ouest par une partie du lot 2490; vers le nord-ouest par une partie du lot SIX (Boulevard Royal); mesurant trois cent quatre-vingt-cinq mètres et quatre centièmes (385,04 m.) vers le nord-est; six mètres et onze centièmes (6,11 m.) vers le sud-est; trois quatre-vingt-cinq mètres et cinquante-sept centièmes (385,57 m.) vers le sud-ouest; six mètres et dix centièmes (6,10 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux mille cinq cent soixante-dix-neuf mètres carrés et six dixièmes (2 579,6 m.ca.).

b) Une partie du lot numéro DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (P.2490) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières; de figure irrégulière; bornée vers le nord-est par une partie sans désignation cadastrale; vers le sud-est par une partie des lots 3 et 2; vers le sud-ouest par la rue Notre-Dame (sans désignation cadastrale) et une partie du lot 2490; vers le nord-ouest par une partie des lot 2490 et 6; mesurant onze mètres et soixante-quatorze centièmes (11,74 m.) vers le nord-est; quatre-vingt-un mètres et vingt-six centièmes (81,26 m.) vers le sud-est; six mètres et dix centièmes (6,10 m.) et cinq mètres et soixante-cinq centièmes (5,65 m.) vers le sud-ouest; soixante-quinze mètres et treize centièmes (75,13 m.) et six mètres et onze centièmes (6,11 m.) vers le nord-est; contenant en superficie cinq cent vingt-huit mètres carrés et un dixième (528,1 m.c.).

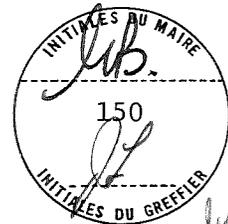
Cet acte d'échange est fait moyennant une soulte de 30 000,00 \$ payable par la Société des Pâtes et Papier Kruger Ltée à la Ville, les parties devant renoncer au privilège des co-échangistes prévu au code civil.

et rajoutements (et en cas de urgence, sur les terrains de Kruger inc., adjointe à l'EMPRISE) et ce, sous simple avis et à toute fin nécessaire ou relative à l'exercice et à la jouissance des droits et privilèges réservés par les présentes, à compter de ce jour.

df MB

MB
par le moyen de la rue étant une partie du Boulevard Royal.
df

MB
vers le sud 2490; not par une partie du lot 2490;
df



LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUIN 1982

Il est de plus résolu que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer devant un notaire de l'étude Martin, devant son notaire de l'étude Martin, Donald Martin, Donald Martin, son G. Furon, J.F. ledit acte d'échange préparé par Me Lionel Martin, notaire, à recevoir les sommes dûes et à donner quittance, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'échange qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

260-82
Achat de locaux préfabriqués de la Ville de T.-R.-O.
1,00 \$
Adoption

VU l'offre de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de se départir de locaux préfabriqués situés à Ste-Geneviève-de-Batiscan, à l'arrière de la polyvalente;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et achète de celle-ci un bâtiment préfabriqué composé de quatre (4) sections de 30' x 12', pour le prix de 1,00 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte d'achat constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

261-82
Félicitations à M. Jean-Paul Lamy, C.A.
Adoption

ATTENDU que Monsieur Jean-Paul Lamy, comptable agréé de notre Ville, a été élu à la présidence du Conseil d'administration du Cabinet de la firme Samson, Bélair, comptables agréés.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Jean-Paul Lamy, C.A. pour son élection à la présidence du Conseil d'administration du Cabinet de la firme Samson, Bélair, comptables agréés.

ADOPTÉ

262-82
Comptes à payer liste hebdo.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dalby Inc.:	
Travaux restaurant Parc Pie XII - estimé No. 1	1 900,00 \$
Contenants Inter-cité Inc.:	
Contenants - Colisée	165,00
C.A.P.A.C.:	
Honoraires de permis - accompte 1982 - Colisée	7,89
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - avril 1982	1 393,48
Location de salle école St-Paul	67,70



LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUIN 1982

Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - avis public	472,00
Studio Régent:	
Service de photos - évaluation	151,11
U.Q.T.R.:	
Frais de location	30,00
Corporation Sportive des Patriotes de Trois-Rivières:	
Cotisation 1982 - tournoi de golf	140,00
Agence Aigle Sécurité Privée Ltée:	
Service d'une matrone - poste no 1	83,37

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1982

Réal Ayotte - 1,357 km	260,86
Transport d'employés	25,00
Roger Baril - 410 km	90,20
Léo Bellerose - 1,610 km (moins correction avril)	262,52
Raymond Bérubé - 236 km	51,92
Paul-André Biron - 96 km	21,12
Gaétan Bourque - 117 km	25,74
Réjean Boucher - 404 km	88,88
Pierre Cossette - 132 km	29,04
André Daviau - 994 km	212,58
Gaston Desaulniers - 599 km	131,78
Lionel Duval - 1,293 km	284,46
Transport du personnel et de l'équipement	20,00
Serge Dumas - 112 km	28,96
Rosaire Francoeur - 495 km	108,90
Romain Frigon - 64 km	14,08
Maurice Galarneau - 1,048 km	230,56
François Girard - 77 km	16,94
François Hébert - 91 km	20,02
Claude Juteau - 269 km	59,18
Benoît Landry - 294 km	64,68
Stephan Latour - 38 km	8,36
Gaétan Lemieux - 278 km	61,16
Gilles Leclerc - 51 km	11,22
Richard Lemire - 194 km	42,68
Mario Lesage - 104 km	22,88
Mario Lessard - 253 km	55,66
Roger Loisel - 1,815 km (moins correction d'avril)	312,74
Daniel Magny - 123 km	27,06
Yvon Massicotte - 51 km	11,22
Luc Pagé - 158 km	34,76
Alain Perron - 132 km	29,04
Michel Pellerin - 445 km	97,90
Pierre Pépin - 489 km	107,58
Alain Provencher - 762 km	167,64
Charles-Edouard Provencher - 320 km	70,40
Yvon Ratelle - 444 km	97,68
Robert Rousseau - 1,166 km	232,34
Michel Saindon - 238 km	52,36
Raymond St-Pierre - 344 km	75,68
Gilles Thibeault - 352 km	77,44
Jacques Vaugeois - 857 km	188,54 \$

Lionel Bellefeuille:	
Dépenses de voyage - Congrès des C.R.I. Montréal	60,00
Armand Allard:	
Dépenses de voyage - Journée d'étude sur informatique des bibliothèques - Montréal	110,30
Remboursement de petite-caisse	160,16

REMBOURSEMENT DE PETITES-CAISSES

Guy-Paul Simard	392,49
René Monfette	329,29
Yves-M. Veillette et Jean-Nil Héon, notaires,:	
Honoraires radiation des droits de mines	



LUNDI, LE 14ième JOUR DE JUIN 1982

Aéroport et Parc Industriel	6 400,00
TOTAL:	15 694,55 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE

Jean Lamp
GREFFIER

Jules Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 28ième jour du mois de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
14-06-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 juin 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règle. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Amendement au règle. 186-1979 concernant le stationnement Re: Stationnement angle Place Badeaux et St-Antoine, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 25 mai 1982;
- c) Règlement 186-1979 abrogé re: circulation et stationnement et adoption d'un nouveau règlement; avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 31 mai 1982;

Règl.
abrogeant
le règle. 191
Zonage.
Avis de motion.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement 191 et ses amendements concernant le zonage, et adoptant un règlement de zonage couvrant tout le territoire de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de juin 1982.

M. le Conseiller Lionel Julien

Règl.
abrogeant
le règle. 385-A
Construction.
Avis de motion.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement 385-A et ses amendements concernant la construction et adoptant un règlement de construction couvrant tout le territoire de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de juin 1982.

M. le Conseiller Léopold Alarie

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



Règl.
déterminant
normes de
lotissement.
Avis de motion.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement déterminant les normes de lotissement à être appliquées sur le territoire de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de juin 1982.

M. le Conseiller Fernand Colbert

Règl.
autorisant
un emprunt
de 23 000,00 \$
au fonds de
roulement.
Re: travaux
d'aménagement
de parcs.
Avis de motion.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant un emprunt de 23 000,00 \$ au fonds de roulement afin de compléter les travaux d'aménagement des parcs Laflèche et Cardinal-Roy, travaux décrétés par le règlement 770.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de juin 1982.

M. le Conseiller Léo Thibeault

263-82
Compte rendu
14-06-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 14 juin 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

264-82
Règl. 807
C.I.T.F.
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 14 juin 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 807 (1982) adoptant et approuvant le règlement No. 9-A de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), amendant le règlement No. 9 de cette dernière, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

265-82
Règl. 725-A
Modification
des droits
pour fausses
alarmes.
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 14 juin 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 725-A (1982) amendant le règlement No. 725 concernant les services d'alarme privés, aux fins de

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



modifier les droits payables lors de fausse alarme ou défec-
tuosités du système, soit adopté tel que soumis à tous les
membres du Conseil.

ADOPTÉ

266-82

Convention
avec SODIC
QUÉBEC INC.

Re: Subventions
pour opération
de l'hippodrome.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le
Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom
de la Ville une entente avec SODIC QUEBEC INC. en vertu de
laquelle celle-ci s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivi-
ères pour l'opération de son hippodrome, des subventions pour
un montant équivalent au montant prévu au programme d'immobi-
lisation de 1982 et autres considérations.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la-
dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont co-
pie est annexée à la présente pour en faire partie intégran-
te.

ADOPTÉ

267-82

Servitude en
faveur de Gaz
Inter-Cité

Re: Parc Lemire.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le
Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom
de la Ville une servitude en faveur de Gaz Inter-Cité Québec
inc. en vertu de laquelle la Ville donne et accorde à celle-
ci une option irrévocable d'acquérir une servitude réelle et
perpétuelle, pour fins d'installation, d'entretien, etc. de
son système de canalisation sur la lisière de terrain ci-
après désignée:

DÉSIGNATION

Une bande de terrain connue et désignée comme étant par-
tie du lot 1821-23 du cadastre de la Cité des Trois-Ri-
vières mesurant trois mètres de largeur par la profon-
deur qu'il y a, à prendre à partir du prolongement de la
ligne séparative des lots 1821-23 et 1821-12 dans l'em-
prise de la rue Hertel pour se rendre au coin sud-ouest
de la bâtisse érigée sur le lot 1821-23 soit une lon-
gueur d'environ 40 pieds, de là tournant à 90 degrés
pour se rendre à la limite sud-ouest de l'emprise du
chemin de fer Canadien Pacifique, de là tournant à 90
degrés pour longer le chemin de fer Canadien Pacifique
jusqu'à la limite nord-est du lot 1821-24. Ladite em-
prise ne devant en aucun cas toucher la bâtisse cons-
truite sur le lot 1821-23 mais devant bien la contour-
ner.

Pour en en considération d'une somme de 3 000,00 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite
option de servitude qui vient d'être soumise au Conseil et
dont copie est annexée à la présente pour en faire partie
intégrante.

ADOPTÉ

268-82

Cession par la
Ville de T.R.
à Sa Majesté du
Chef du Qué.
Lots 1-332,
1-333, 1-335,

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières cède à sa Majesté, du
Chef du Québec, agissant par le Sous-Ministre des Travaux Pu-
blics et de l'Approvisionnement, les lots 1-332, 1-333,
1-335, 2-2, 2-3, 2-7 et 1-279-1 du cadastre officiel de la

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



2-2, 2-3, 2-7
1-279 aux
Vieilles Forges.
Adoption.

paroisse de St-Etienne-des-Grés pour le prix de 1,00 \$ comptant.

ADOPTÉ

269-82
Convention
avec l'Hydro-
Québec
Re: lot P.4-3
(Boul. St-Michel).
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec l'HYDRO-QUÉBEC en vertu de laquelle la Ville accorde à l'Hydro-Québec des droits réels et perpétuels pour placer, remplacer, maintenir, réparer, ajouter et exploiter sur, au-dessus et au-dessous du fonds servant, des lignes de distribution d'énergie électrique soit aériennes, soit souterraines et accessoires, sur les lots suivants:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Deux emplacements pour deux haubants faisant partie du lot numéro partie trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (P.4-3) du cadastre officiel de la paroisse de St-Etienne, comté de Saint-Maurice; division d'enregistrement de Trois-Rivières; situés au sud-est dudit lot, le premier emplacement à une distance de neuf mètres plus ou moins (9m) et le deuxième à une distance de soixante-deux mètres plus ou moins (62m) respectivement, au nord-est du lot numéro P.4 appartenant à Monsieur René St-Onge, bornés comme suit:-

Lot No P-43:-

Premier emplacement:- Vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-1 (Boulevard Saint-Michel); et vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

Deuxième emplacement:- Vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-1 (Boulevard Saint-Michel); et vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lesdits emplacement sont montrés en jaune sur un croquis signé par les parties pour fins d'identification lequel demeure en possession des parties pour leur propre utilité.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

270-82
Convention
d'exploitation
avec la S.H.Q.
Re: 39 logements.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et le Conseiller Antoine Gauthier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, une convention d'exploitation avec la Société d'Habitation du Québec et l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, relativement à l'exploitation du projet 555-04-4302-008 (39 logements).

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



271-82
Convention
d'exploitation
avec la S.H.Q.
Re: 38 logements.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire et le Conseiller Antoine Gauthier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, une convention d'exploitation avec la Société d'Habitation du Québec et l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, relativement à l'exploitation du projet 555-04-4302-011 (38 logements).

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

272-82
Entente avec
le C. Landry
(1980)inc.
Re: Gestion
de la pataugeuse
du Parc des Pins.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le CENTRE LANDRY (1980) Inc. pour le paiement d'un moniteur responsable pour la pataugeuse, du 28 juin au 21 août 1982 moyennant une somme de \$1,375.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

273-82
Entente avec
le C. Landry
(1980) inc.
Re: Paiement
d'un animateur
terrain de jeux
du Parc Jean-
Béliveau.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE CENTRE LANDRY pour le paiement d'un animateur responsable du terrain de jeux du Parc Jean Béliveau, en vue de l'animation et de l'organisation d'un programme d'activités des jeunes de 6 à 12 ans dans ce secteur, du 28 juin au 20 août 1981 moyennant une somme de \$1,760.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

274-82
Entente avec
l'Associa. Les
Loisirs Ste-
Thérèse inc.
Re: entretien
et surveillance
terrain de balle.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LES LOISIRS STE-THÉRÈSE INC. en vertu duquel celle-ci assumera l'entretien et la surveillance du terrain de balle, situé au Parc Lambert pour toutes les activités de balle molle et de base-ball mineur, pour et en considération d'une somme d'environ \$2,325.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

275-82
Entente avec
l'A.S.S.C.
Re: Paiement
d'un moniteur
au Parc Lemire.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec L'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CÉCILE pour le paiement d'un moniteur responsable du terrain de jeux au Parc Lemire, en vue de l'animation et de l'organisation d'un programme d'activités pour jeunes de 6 à 12 ans dans ce secteur, du 28 juin au 20 août 1982 moyennant une somme de \$1,440.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

276-82
Mainlevée
en faveur de
M. Réjean Masse.
Re: lot 1123-P.282
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 145,038 en autant qu'ils affectent le lot 1123-P.282 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, tel que décrit dans l'acte enregistré sous le no. 145038.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

277-82
Achat de la
propriété de
Verrerie Des
Forges Inc.
rue Champflour.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières achète de La Verrerie Des Forges inc. l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un immeuble ayant front sur la rue Champflour, à Trois-Rivières, connu, désigné et composé des lots suivants:

A) La subdivision numéro Un du lot originaire numéro MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ (1445-1) ainsi que,

B) La subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro NILLE QUATRE CENT QUARANTE-SIX (1446-2).

Tous du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Avec la bâtisse dessus érigée et portant le numéro civique 1025 rue Champflour à Trois-Rivières, circonstances et dépendances.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



pour le prix de 80 000,00 \$ comptant, dont 25 000,00 \$ à même les fonds généraux de 1982 et 55 000,00 \$ à même le règlement 799.

La présente vente INCLUT également les dédommagements suivants qui ont été encourus par le vendeur, soit:

Les frais de déménagement et de relocalisation, les pertes de revenus ainsi que tous les frais en général qui ont été subits par le vendeur suite à l'acquisition par l'acquéreur des installations, terrains et bâtisse présentement vendus.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Claude Boucher, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

278-82
Achat du terrain de M. Hubert Sauvageau rue Etienne Lafond.
Re: lot 1421
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières achète de M. Hubert Sauvageau le lot 1421 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, sans bâtisse, pour le prix de 30 000,00\$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte d'achat préparé par Me Gilles Guy Garceau, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 799 de la Ville.

ADOPTÉ

279-82
Subdivision d'une partie du lot 172 rue Thomas Godefroy.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 20 mai 1982, montrant la subdivision d'une partie du lot 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Thomas Godefroy appartenant à la Corporation Episcopale donnant effet aux lots 172-473 à 475

ADOPTÉ

280-82
Subdivision d'une partie du lot 207 rue Tebbutt.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, A.G., en date du 11 mai 1982, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Tebbutt, appartenant à M. Raymond Langevin et donnant effet aux lots 207-26

ADOPTÉ

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



281-82
Constitution
en corporation
de "Les Déve-
loppement Plein
Air Mauricie inc.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. Le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. Le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Gilles Turcotte, Ginette Goulet, Michel Desilets, Aline Goulet, Jerry McFern, Marguerite Leblanc, Pierre Goulet, Josée Laurendeau, Sylvette C. Turcotte et Paul Allard, désirant se former en association sous le nom de "LES DÉVELOPPEMENTS PLEIN AIR MAURICIE INC." conformément au chapitre C-23 des Lois Refondues du Québec 1978.

ADOPTÉ

282-82
Acte de vente
à Société de
Manutention de
Marchandises en
vrac Somavrac inc.
Re: lots 15-16,
14-13.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières ne se prévalle pas de sa préférence d'achat, ou de rachat aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières, sous le numéro 298839.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, en vertu duquel M. Pierre Paquin vend à Société de Manutention de Marchandises en vrac Somavrac Inc, les lots 15-16, 14-13 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières et les lots 605 et 7-11 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

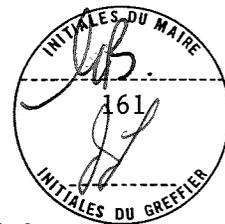
283-82
Comptes à payer
Liste hebd.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Contenants Inter-Cité inc.:		
Contenants - aéroport, autogare, garage municipal - mai 1982		1 941,33 \$
Lavage Sani Inc.:		
Entretien ménager - Hôtel de Ville - heures supplémentaires - du 27 février au 30 mai 1982	1	832,32
Entretien ménager - local rue St-Philippe mai 1982		145,00
Entretien ménager - Hôtel de Ville, bibliothèque, édifice Nobert, Cour municipale - mai 1982	2	959,16
Service Sanitaire Frontenac Ltée:		
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - mai 1982	1	833,33
Cie Canadienne de Service de Linge Inc.:		
Service de buanderie - Colisée, Centre Culturel, hippodrome, Marché-aux-Denrées, Hôtel de Ville, garage municipal		509,98
Canadian General Electric Co.:		
Service d'entretien - radio-communication - garage, police, service technique - juin 1982	1	399,30
B.B. Extermination Inc.:		
Inspection - 736 rue Des Volontaires		10,00
Service d'extermination - Hôtel de Ville et Centre Culturel - juin, juillet et août 1982		75,00
Librairie du Cap Inc.:		
Service de photocopies - trésorerie - mai 1982		168,81

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



Service de photocopies - administration générale, police, travaux publics, exposition, service récréation et parcs, etc.	755,37
Editeur Officiel du Québec:	
Publication - vente pour taxes	742,20
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appels d'offres	1 270,00
Pitney Bowes:	
Location - compteur postal - 1er juillet au 30 septembre 1982	102,06
S.P.A.M. Inc.:	
Appels par télé-page - mai 1982	180,00
Trudel, Morin & Associés:	
Huissiers - diverses causes - mai 1982	1 253,08
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Service Récréation et Parcs - mai 1982	304,99
Ordre des Ingénieurs du Québec:	
Annonce - Plan juin 1982	375,00
Association Canadienne des Sciences Géodésiques:	
Cotisation annuelle - 1981 et 1982 - Claude Juteau	30,00
Ovide Demontigny:	
Loyer - Local St-Philippe - juin et juillet 1982	400,00
Association de Baseball de Trois-Rivières:	
Remboursement des inscriptions - 2e versement	3 500,00
Association Récréative Normandville Inc.:	
Moniteur - terrain de baseball	450,00
Location de terrain de balle - tournoi	
Ministère de l'Emploi e Immigration	66,00
Centre Landry:	
Moniteur - terrain de baseball	250,00
Loisirs St-Sacrement Inc.:	
Moniteur - terrain de baseball	300,00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.:	
Moniteur - terrain de baseball	350,00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Location de terrain de balle - tournoi	
Ministère de l'Emploi et Immigration	50,00
Entretien terrain de baseball Albert Gaucher - 1er versement	2 200,00
Association Récréative des Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle:	
Location de terrain de balle - tournoi Ministère de l'Emploi et Immigration	82,50
Loisirs Ste-Thérèse Inc.:	
Location de terrain de balle - tournoi	
Ministère de l'Emploi et Immigration	66,00
Loisirs des Vieilles Forges Inc.:	
Location de terrain de balle - tournoi Ministère de l'Emploi et Immigration	66,00
Comité de Zone F.B.A.Q. Mauricie:	
Frais d'arbitrage - baseball mineur - du 16 au 31 mai 1982	525,00
Frais des marqueurs - baseball mineur - du 16 au 31 mai 1982	72,00
Productions Specta Inc.:	
Administration - Salle J.A. Thompson et Centre Culturel - juillet 1982	17 562,50
Claude Bellemare:	
3e avance - vendeur de kiosques - Expo 1982	350,00

HIPPODROME

Agence de Sécurité Phillips Inc.:	
Service de surveillance	1 022,40
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent - mai 1982	320,00
Canadian Trotting Association:	
Cotisation membre associé - Albert Morrissette	48,00
W. Chavanelle:	

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



HIPPODROME (suite)

Cueillette et transport des déchets - les 13, 20 et 27 mai 1982	180,00
Brasserie Labatt Ltée: Achat de bière	408,60
Cotnoir & Pleau Ltée: Achat de bière	442,65
Imprimerie Art Graphique Inc.: Impression - programmes nos 25 à 30 inc.	2 757,70
Infifax Inc.: Location mini-ordinateur - juin 1982	106,96
Armand Kid Martel: Publicité - avril et mai 1982	126,00
André Pelletier: Soins professionnels - 14 programmes	700,00
Boutique de Harnais Yvon Pratte: Achats divers	104,46
Editions du Lac St-Pierre Inc.: Publicité - juin 1982	50,00
Publi-Hebdo Inc.: Publicité	60,00
Régie des Loteries et Courses du Québec: Droits et permis - programmes nos 21 à 40	2 000,00
Reynolds Radio: Location - mobile et base - juin 1982	59,95
Télé média CHLN 55: Publicité	599,76

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Roland Bacon - 602 km	132,44
Normand Fournier - 436 km	95,92
Jean-Louis Goneau - 233 km	51,26
Gaston Laliberté - 346 km	76,12
Jeannine Lafontaine - 144 km	31,68
Denis Lelièvre - 308 km	67,76
Yves Picard - 444 km	97,68
Gaston Tousignant - 74 km	16,28
Alain Tremblay - 750 km - du 24 février au 2 juin 1982	165,00
André Verville - 576 km	126,72
Roland Alarie: Dépenses de voyage - congrès Association des Chefs d'Incendie du Québec- Chicoutimi (total des dépenses: 427,71 \$) dépenses admissibles:	306,00
Jacques Charette: Repas conseillers et officiers	105,63
Dépenses de voyage - Québec - Bill no 264	82,60
Réal Fleury: Dépenses de voyage - congrès C.O.M.A.Q. - Québec 381,00 \$ moins déjà versé 314,10 \$ = solde à verser	66,90
Comité conférence 1982: Inscriptions - André Laneuville et Monsieur et Madame Léopold Alarie	250,00
J.M. Normandin: Allocation d'automobile - Institut de Police du Québec - Evaluation de personnel promotion sergent	56,67

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	220,16
Augmentation de la petite-caisse	500,00
Mme Louise Goyette	70,01
Jean Lamy	48,67
René Monfette	685,33
Sani Paré Inc.: Cueillette, transport et enfouissement des	

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



des ordures - du 1er au 15 juin 1982	21 514,67
Enlèvement des ordures - postes No. 1, 2 et 3 - du 1er au 12 juin 1982	30,00
Yvon Fournier Ltée: Achat d'arbres (moins crédit 1 615,00 \$) - retenue 5%	21 309,45
Gaston Paillé Ltée: Branchements de services 1982 - estimé no 2 - retenue 10%	16 074,00
Trois-Rivières Location Inc.: Location d'équipements	38,13
Raynald Flageol: Huissier	213,76
Xérox Canada Ltée: Service de photocopies - Cour municipale, bibliothèque, Police - mai 1982	740,87
U.Q.T.R.: 10 chaises manquantes	120,00
Le Nouvelliste: Avis de vente pour taxes	1 440,00
Institut de Police du Québec: Cours de chef d'équipe de patrouilleurs - 1 candidat	37,50
International City Management Association: Cotisation - Jacques Charette	224,00
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges: Utilisation de la piscine - mai 1982	762,50
Loisirs Ste-Thérèse Inc.: Avance égale à 50% de la subvention - responsable entretien et surveillance de terrain de balle	1 163,00
Association Récréative St-Jean-Baptiste de la Salle Inc.: Avance égale à 50% de la subvention - responsable entretien et surveillance de terrain de balle	300,00
Association Trifluvienne de Soccer: Inscriptions soccer été 1982 - 4e versement	1 905,00
Association de Baseball de Trois-Rivières: Octrois - été 1982	7 200,19

HIPPODROME

Société des Alcools du Québec: Achat de boisson	808,50
Guy Poirier: Remboursement de petite-caisse	685,03
Canadian Trotting Association: Droits et permis - 3 jours courses	709,77
Association des Hommes de Chevaux Unis du Québec Contribution - pari-mutuel du 14 février au 30 mai 1982	4 965,30
Claude Bellemare: 4e avance - vendeur de kiosques - Expo 1982	350,00

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances)

Xérox Canada: Service de photocopies - avril 1982	198,60
Frais d'annulation - 31 janvier 1982	97,20
Purolator Courier Ltée: Service de courrier	15,24
Au Palais du Chinois Inc.: Repas - réunion Commission de l'Expo	222,98
Marché St-Louis Ltée: Achats divers	64,23
Le Pro-Jac Ltée: Repas - réunion Commission de l'Expo	41,93
Michel Girard: Dépenses de voyage - Montréal - Re: Casino	137,17
Repas - Responsable casino et roues de fortune	69,38
Jean Alarie: Allocation d'automobile - 1,245 km - mai 1982	273,90

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



Jacques Lauzer:
Dépenses de voyage - Montréal - Examen médical
accident de travail 68,00

André Laneuville:
Dépenses de voyage - congrès A.U.Q. - Mirabel 245,00

Gilles Beaudoin:
Repas - réunion comité du 350e et colloque
Québec / U.S.A. - Manoir des Vieilles Forges 102,06

Léopold Alarie:
dépenses de voyage - congrès des urbanistes -
Mirabel - allocation admissible 150,00

Jean Alarie:
Dépenses de voyage - Expo de St-Hyacinthe -
Opération du casino (moins montant versé en
trop) 88,21

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette 200,00
Maurice Lamirande 86,37
Gaston Desaulniers 63,43
Guy-Paul Simard 441,26

Plomberie St-Onge Inc.:
Réfection de la toiture - usine de traitement
d'eau - estimé no 3 - retenue 10% 3 412,00

Brunelle Inc.:
Achat de blousons d'été, gants et chemises -
policiers 7 545,00

B.B. Extermination Inc.:
Inspection au 1858 et 1861, St-François-
Xavier 10,00

Xérox Canada Limitée:
Service de photocopies - service récréation
et parcs - mai 1982 195,26

Studio Régent Enr.:
Service de photos - évaluation 321,49

Robert Racine:
Service de vérification des ascenseurs -
Centre Culturel, Hôtel de Ville, Édifice
Dugré - mai 1982 112,00

Le Nouvelliste:
Appels d'offres - offre de concession - avis de
vente pour taxes - avis public 2 211,00

Marché Victoria Inc.:
Achats divers

Claude Dubuc Inc.:
Honoraires professionnels - aménagement de la
salle de la Commission Permanente 1 500,00

Jean De Charette:
Honoraires - vente par Dame Rachel Dupuis-
Bistodeau 305,00

Association des Gérants Municipaux du Québec:
Cotisation annuelle 1982-83 - Jacques Charette
et Wilson O'Shaughnessy 220,00

Corporation pour le Développement de l'Ile St-
Quentin:
Entretien de l'Ile St-Quentin - 1er versement 2 000,00

RESTAURATION - SECTEUR ST-PHILIPPE (PAREL)

M. Ferron & F. Demontigny 5 000,00
Jean Guilbert 2 500,00
André Léveillé 13 687,50
Jean-Louis Pépin 2 500,00
Michel Rivest 10 000,00

Claude Bellemare:
5e avance - vendeur de kiosques - Expo 1982 350,00

Régie des Loteries et Courses du Québec:
Permis d'opération d'une 6e roue de fortune
- Expo 1982 500,00

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



Permis d'opération de 12 tables pour casino - - Expo 1982	12 000,00
Ambulance 12-12 Ltée: Service d'ambulance - 3 jours de courses - - hippodrome	481,25
Michel Bareil: Allocation d'automobile - 345 km - avril et mai 1982	75,90
Michel Matteau Dîner - réunion de coordination	19,86
Allocation d'automobile - 236 km - avril et mai 1982	51,92
Remboursement frais de scolarité - 50% des frais	34,75
Claude Gendron: Repas représentants cie d'assurance SSQ	6,00
René Monfette: Remboursement de petite-caisse	240,35
Construction Bécancour Ltée: Rénovation Centre Notre-Dame de la Paix - estimé no 2 - retenue 10%	80 700,86
Les Consultants Pluritec Ltée: Honoraires - collecteur Les Mélèzes	11 181,07
Roger Villemure: Honoraires - agrandissement de la bibliothèque - montant ajusté	2 375,67
A.I.M.Q.: Cotisation au 31 décembre 1982 - Origène Bellemare	75,00
Studio Régent Enr.: Service de photos - évaluation	208,89
Service de Gestion Industrielle G.R. Inc.: Appel d'offres	254,60
Le Nouvelliste: Horaires piscines	123,00
Garage René Lacombe Inc.: Remorquage (frais remboursés par les concernés)	43,00
C.P. Ltée: Location tuyaux et câbles souterrains	11,00
Société St-Jean-Baptiste: Subvention - local St-Philippe	150,00
Fabrique St-Michel Des Forges: Location du sous-sol de l'église - audience publique sur le nouveau zonage	75,00
Centre Communal Alexandre Soucy: Location - audience publique sur le nouveau zonage	30,00
Woolco: Achat divers - programme terrains de jeux	112,20
Comité de Zone F.B.A.Q. Mauricie: Frais d'arbitrage - baseball mineur - du 1er au 15 juin 1982	716,00
Frais des marqueurs - baseball mineur - du 1er au 15 juin 1982	185,00
Corporation pour le Développement de l'Ile St- Quentin: Entretien de l'Ile St-Quentin - 2e versement	2 000,00
Association Trifluvienne de Soccer: 1er versement - selon entente	2 500,00
Centre Landry: Gestion pataugeuse Parc des Pins - 1er versement	1 175,00
Association Sportive Ste-Cécile: Gestion - piscine Parc Lemire - avance	1 000,00
Association Touristique du Coeur du Québec: Subvention - projet "Accueil et information touristique été 82"	30,00
Ambulance 12-12 Ltée: Service d'ambulance - programmes 34, 35, 36 - - hippodrome	393,75

ACHATS - RESTAURANTS PAVILLON DE LA JEUNESSE

Roy & Lafontaine Inc. 599,00

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JUIN 1982



ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE (suite)

Cie H.Fortier	57,12 \$
Réal Ayotte	
Dépenses de voyage - Ottawa - Cie Rhodes (pour parcomètres)	147,63
Jean Méthot:	
Dépenses de voyage - Québec - Re: cause Henri Paquette	68,50
Guy Roussel	
Dépenses de voyage - Valcourt - réunion de l'A.P.O.M.	111,06
André Laneuville:	
Dîner - urbanistes français	47,62
Lionel Julien	
Dîner - programme d'action économique 1982- 1986 présenté par le ministre Bernard Landry	12,75
Jacques Charette:	
Repas - Corporation du Vieux Port & repas - - représentants Sodic	163,35
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - Valcourt - Réunion de l'A.P.O.M.	107,74
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	402,59
	<hr/>
TOTAL	308 053,21 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE



LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUILLET 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 12ième jour du mois de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

284-82
Ajournement
au 14-07-82
Adoption.

ATTENDU QUE la présente séance avait été dûment convoquée pour le 12 juillet 1982, à 20H30;

ATTENDU QUE le Conseiller Fernand Goneau est décédé le 10 juillet 1982;

ATTENDU QUE tous les autres membres du Conseil sont présents et qu'il y a lieu d'ajourner la présente séance, par respect pour la mémoire du Conseiller Goneau;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

ET RÉSOLU:

Que la présente séance soit et est ajournée à mercredi, le 14 juillet 1982, à 20H30.

ADOPTÉ

MERCREDI LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

Reprise de la séance du 12 juillet 1982, ajournée au 14 juillet 1982, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Règlement 186-1979 abrogé re: circulation et stationnement et adoption d'un nouveau règlement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 31 mai 1982;



MERCREDI, LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

- c) Nouveau règlement de zonage et abrogation du règl. 191 et amendements,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 28 juin 1982;
- d) Nouveau règlement de construction et abrogation du règl. 385-A et amendements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 28 juin 1982;
- e) Règlement déterminant les normes de lotissement,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 28 juin 1982;

285-82
Condoléances
Re: décès de
M. Fernand Goneau.
Adoption.

VU le décès de Monsieur le Conseiller Fernand Goneau, le 10 juillet dernier;

ATTENDU QUE le Conseiller Goneau a été échevin et/ou conseiller de la Ville de Trois-Rivières pendant une période de trente années;

ATTENDU QUE le Conseiller Goneau a été le fondateur et un des Directeurs de la Coopérative d'Habitation Ste-Marguerite;

ATTENDU QUE le Conseiller Goneau a, pendant toutes ces années, fidèlement représenté la population de la Ville de Trois-Rivières, et plus particulièrement, les quartiers Ste-Marguerite et St-Philippe;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De garder une (1) minute de silence à la mémoire du Conseiller Fernand Goneau;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, ses officiers et tous les employés, transmettent leurs plus profondes condoléances à la famille de Monsieur Fernand Goneau.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 juin 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Règl. permettant la constitution d'une SIDAC.
Avis de motion.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement permettant la constitution d'une Société pour le Développement des Artères commerciales.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de juillet 1982.

(signé) M. le Conseiller Léopold Alarie

Règl. décrétant construction d'une voie de service à l'aéroport.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de construction d'une voie de service à l'aéroport municipal et appropriant la subvention du Gouvernement du Canada au montant de 178 200,00 \$.



MERCREDI LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

avis de motion.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de juillet 1982.

(signé) M. le Conseiller Gaston Vallières

Règl.
décrétant
achat d'un
condenseur
évaporatif au
Colisée.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'achat et l'installation d'un condenseur évaporatif au Colisée, au coût de 40 000,00 \$ et autorisant un emprunt au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de juillet 1982.

(signé) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Règl.
décrétant
l'inspection
de conduites
d'égout par
télévision et
emprunt de
7 000,00 \$
au fonds de
roulement
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'inspection de certaines conduites d'égout par télévision et autorisant un emprunt de 7 000,00 \$ au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de juillet 1982.

(signé) M. le Conseiller Gaston Vallières

286-82
compte rendu
28-06-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 28 juin 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

287-82
Règl. 808
emprunt de
23 000,00 \$
au fonds de
roulement
Re: travaux
d'aménagement
Parcs Laflèche et
Cardinal Roy
Adoption.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 28 juin 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 808 (1982) autorisant un emprunt de 23 000,00 \$ au fonds de roulement afin de compléter les travaux d'aménagement des parcs Laflèche et Cardinal Roy, travaux décrétés par le règlement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

288-82
Bail avec
M. Jacques
Béland.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer



MERCREDI LE 14^{ième} JOUR DE JUILLET 1982

Re: piscine
Adoption.

pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé avec M. Jacques BÉLAND, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue le terrain ci-après décrit:

DESCRIPTION DES LIEUX

Un terrain de figure irrégulière, borné vers le nord-est par partie des lots 1001 et 1002, vers le nord-ouest, sud-est et sud-ouest par partie du même lot.

Mesurant quarante-six (46.0) pieds dans sa ligne nord-ouest, quarante-sept pieds et onze centièmes (47.11) dans sa ligne nord-est, quarante-six pieds et quatre dixièmes (46.4) dans sa ligne sud-est, quarante pieds et soixante-quinze centièmes (40.75) dans sa ligne sud-ouest.

Contenant en superficie deux mille vingt et un pieds carrés, mesure anglaise (2,021.).

Pour le prix de \$1.00 par année du 1^{er} mai 1982 au 30 avril 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

289-82
Entente avec
le Gouv. du
Canada
re: aménagement
d'une bretelle
à l'aéroport.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat avec le Gouvernement du Canada en vertu duquel celui-ci accorde à la Ville une contribution financière maximale de 178 200,00 \$ pour la réalisation de certaines améliorations à l'aéroport municipal, notamment, la construction et l'aménagement d'une voie d'évitement.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

290-82
Entente avec
l'A.S.S.C.
re: opération
de la piscine
du Parc Lemire
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CÉCILE INC. pour la délégation de responsabilité de gestion de la piscine du Parc Lemire, du 11 juillet au 14 août 1982, moyennant une somme de 1 933,75 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

291-82
Entente avec
l'Associa.
Récréative
St-Jean Baptiste
de la Salle
re: entretien et

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION



MERCREDI LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

surveillance du
terr. de balle
J.-Buteux.
Adoption.

RÉCRÉATIVE DES LOISIRS ST-JEAN-BAPTISTE-DE-LA-SALLE INC. pour
la délégation de responsabilité d'entretien et de surveillan-
ce du terrain de balle du parc Jacques Buteux pendant la sai-
son estivale 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la-
dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont co-
pie est annexée à la présente pour en faire partie intégran-
te.

ADOPTÉ

292-82
Entente avec
Via Rail et
Voyageur inc.
re: gare inter-
modale.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-
suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la
Ville, un protocole d'entente ave VIA RAIL ET VOYAGEUR INC
pour l'aménagement d'une gare intermodale sur la rue Champ-
flour.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit
protocole d'entente qui vient d'être soumise au Conseil et
dont copie est annexée à la présente pour en faire partie in-
tégrante.

ADOPTÉ

293-82
Acte d'achat
de Dame Jeannette
Gagnon.
re: lot (1571-1),
(1572-P.3) rue
Ste-Marie; règl.
799 concer. gare
intermodale.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Dame Jeannette
Gagnon l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières , au
nord-ouest de la rue Ste-Marie, mesurant dix-sept mètres et
trente et un centièmes (17,31 m) en front le long de la rue
Ste-Marie, dix-sept mètres et treize centièmes (17,13 m) en
profondeur, successivement quatre mètres et trente-six
centièmes (4,36 m) et douze mètres et seize centièmes 12,16 m)
dans sa ligne nord-est et quinze mètres et vingt centièmes
(15,20 m) dans sa ligne sud-ouest. Cet emplacement est connu et
désigné comme composé:-

a) Du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot
numéro QUINZE CENT SOIXANTE ET ONZE (1571-1) du cadastre
de la Cité des Trois-Rivières.

b) D'une partie du lot numéro TROIS de la subdivision
officielle du lot numéro QUINZE CENT SOIXANTE-DOUZE
(1572-P.3) du cadastre officiel de la Cité des Trois-
Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est
par les lots 1572-2 et 1571-1, vers le sud-est par les
lots 1571-1 et 2373 rue Ste-Marie, vers le sud-ouest,
par les lots 2374 (rue Ste-Marie) et 1581-3, vers le
nord-ouest, par une partie du lot 1572-3; mesurant qua-
tre mètres et trente-six centièmes (4,36 m) et douze mè-
tres et deux centièmes (12,02 m) vers le nord-est, trois
mètres et vingt-neuf centièmes (3,29 m) et quatorze mè-
tres et soixante-six centièmes (14,66 m) vers le sud-
est, quinze mètres et vingt centièmes (15,20 m) vers le
sud-ouest, dix-sept mètres et treize centièmes (17,13 m)
vers le nord-ouest; contenant en superficie deux cent
trente-sept mètres carrés 237 m.ca).

avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépen-
dances, pour le prix de 65 000,00\$ comptant.



MERCREDI LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-Suppléant et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte d'achat préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 799 de la Ville.

ADOPTÉ

294-82
Amendement
au règl. 799
re: gare inter-
modale
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que l'article 2 du règlement No. 799 soit et est modifié en ajoutant à la fin la phrase suivante:

"Le Conseil est autorisé à faire l'acquisition des immeubles suivants:

Une partie du lot 1568-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, appartenant à Automobiles Les Rivières Inc.

Les lots 1571-1, 1572-3 et 1576-2 du Cadastre de la Cité de Trois-Rivières, appartenant à dame Jeannette Gagnon-Carbonneau.

Les lots 1565-2 et 1566-2 du Cadastre de la Cité de Trois-Rivières, appartenant à M. Armand Gagné. Le lot 1421 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, appartenant à M. Hébert Sauvageau.

Les lots 1445-1 et 1446-2 du Cadastre de la Cité de Trois-Rivières, appartenant à Verrerie Des Forges Inc.

ADOPTÉ

295-82
Demande d'appro-
bation de plans,
au Minis. de
l'environnement
re: travaux
d'aqueduc rues
St-Honoré, De La-
font, Père Frédé-
ric, Ste-Marie.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues St-Honoré, De Lafont, Père Frédéric et Ste-Marie, accepte les plans préparés par les services techniques et autorise le directeur à soumettre lesdits plans et sollicite, par les présentes, leur approbation du Ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉ

296-82
résolution
164-82
rescindée.
re: subdivi.
complexe hôte-
lier.
Adoption.

ATTENDU QUE la résolution 164-82 avait pour but d'accepter les plans de subdivision du lot 177-98 pour la construction d'un complexe hôtelier à l'intersection des Boulevards Des Forges et Des Récollets;

ATTENDU QUE les promoteurs de ce projet ont décidé d'en suspendre la réalisation;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la résolution No. 164-82 adoptée le 26 avril 1982, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ



MERCREDI LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

297-82
Cession à
TRANSCANANDA
PEPELINES LTD
re: lot ptie 189.
Adoption.

ATTENDU QUE la Compagnie TRANSCANADA PIPELINES LIMITED envisage de poser un gazoduc sur une partie du territoire de la Ville de Trois-Rivières, et plus particulièrement sur une partie du lot 189 du Cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Trois-Rivières de céder à cette compagnie, cette partie du lot 189 ci-dessous décrite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède TRANSCANADA PIPELINES LIMITED l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Une parcelle de terrain, de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Trois-Rivières, étant une partie du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-NEUF (Ptie 189), du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et indiquée par les lettres "A-B-C-D-E-F-A" sur le plan de M. Guy Labbé, A.-G. minute 3027, daté du 27 mai 1982, annexé au présente pour en faire partie intégrante.

PARTIE DU LOT ORIGINAIRE 189

Commençant au point indiqué par la lettre "A" sur ledit plan, lequel point "A" est l'intersection de la ligne de division des lots originaires 189 et 190 avec la limite sud de la rivière Saint-Maurice (sans désignation cadastrale); de ce point "A", dans une direction est, une distance de vingt-sept mètres et quatre-vingt-huit centièmes (27,88 m) jusqu'au point "B"; de là, dans un gisement de $192^{\circ}08'59''$, une distance de soixante-six mètres et quatre-vingt dix centièmes (66,90 m) jusqu'au point "C"; de là, dans un gisement de $228^{\circ}25'51''$, une distance de soixante-trois mètres et cinquante-trois centièmes (63,53 m) jusqu'au point "D"; de là, dans un gisement de $282^{\circ}08'59''$, une distance de trente-cinq mètres et quarante centièmes (35,40 m) jusqu'au point "E"; de là, dans un gisement de $335^{\circ}45'31''$, une distance de vingt-sept mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (27,89 m) jusqu'au point "F"; de là, dans un gisement de $44^{\circ}00'39''$, une distance de cent dix-sept mètres et trente-neuf centièmes (117,39 m) jusqu'au point "A", point de commencement.

Contenant en superficie six mille six cent quarante-cinq mètres carrés et cinq dixièmes ($6\ 645,5\ m^2$), équivalant à un arpent carré et neuf cent quarante-quatre millièmes ($1.944\ arp^2$).

Borné vers le nord par la rivière Saint-Maurice (sans désignation cadastrale), vers l'est et le sud-est par une autre partie du lot originaire 189, vers le sud par une autre partie du lot originaire 189, vers le sud-ouest par une autre partie du lot originaire 189 et vers le nord-ouest par une partie du lot originaire 190.

pour le prix de 16 605 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de cession constatant cette transaction.

La cessionnaire, Transcanada Pipelines Limited devra faire approuver par la Ville de Trois-Rivières le profil pro-



MERCREDI LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

jeté afin de causer le moins d'inconvénients possibles au résidu et de plus ladite compagnie s'engage à se tenir responsable des dommages qu'elle pourrait causer au terrain avoisinant par suite de ses travaux de construction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

ADOPTÉ

298-82
Convention
avec TRANSCANADA
PIPELINES LTD
re: lot Ptie 189.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec TRANSCANADA PIPELINES LIMITED en vertu de laquelle la Ville accorde à celle-ci des droits réels et perpétuels comprenant le droit exclusif de construire, poser, enfouir, exploiter, entretenir, inspecter, patrouiller, modifier, déplacer, enlever, replacer, remplacer, reconstruire et réparer une canalisation unique et tous ses éléments constitutifs ou accessoires, y compris, sans que l'énumération qui suit soit exhaustive, tous les tuyaux, siphons, robinets, vannes, accouplements, raccords, compteurs, dispositifs de protection cathodique et tout autre équipement ou accessoire nécessaire ou utile pour véhiculer, acheminer et transporter du gaz naturel ou synthétique et d'autres hydrocarbures gazeux ou liquides et leurs produits dérivés, ladite servitude comprenant aussi le droit de libre accès et passage en tout temps sur l'emprise pour les employés, agents, mandataires, entrepreneurs de la Compagnie, y compris ses véhicules, fournitures et équipements, sur l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Une parcelle de terrain, de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Trois-Rivières, étant une partie du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-NEUF (Ptie 189), du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et indiquée par les lettres "A-B-C-D-E-F-G-H-J-K-L-M-A" sur le plan de M. Guy Labbé, A.-G. minute 2569, daté du 23 octobre 1981, annexé au présent pour en faire partie intégrante.

PARTIE DU LOT ORIGINAIRE 189

Commençant au point indiqué par la lettre "A" sur ledit plan, lequel point "A" est situé à une distance de quatre-vingt-six mètres et neuf centièmes (86,09 m), dans un gisement de 192°08'59", à partir du point "N" montré également sur ledit plan, lequel point "N" étant situé sur la ligne de division des lots originaires 189 et 190 et à une distance de quarante-deux mètres et quarante-sept centièmes (42,47 m), dans un gisement de 224°00'39", à partir du point de rencontre de ladite ligne de division avec la limite sud de la rivière Saint-Maurice (sans désignation cadastrale); du point "A" plus haut mentionné, dans un gisement de 192°08'59", une distance de dix-huit mètres et soixante et onze centièmes (18,71 m) jusqu'au point "B"; de là, dans une direction sud-ouest, une distance de cinquante-sept mètres et treize centièmes (57,13 m) le long d'une courbe de quatre-vingt-dix mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (90,95 m) de rayon jusqu'au point "C"; de là, dans un gisement de 228°08'32", une distance de deux cent quatre-vingt mètres et quatre-vingt centièmes (280,80 m) jusqu'au point "D"; de là, dans une direction sud-ouest,



MERCREDI LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

une distance de quarante-huit mètres et quatre centièmes (48,04 m) le long d'une courbe de quatre-vingt-dix mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (90,95 m) de rayon jusqu'au point "E"; de là dans un gisement de $258^{\circ}24'20''$, une distance de deux mètres et trente-neuf centièmes (2,39 m) jusqu'au point "F"; de là, dans un gisement de $314^{\circ}14'09''$, une distance de vingt-sept mètres et quatre-vingt centièmes (27,80 m) jusqu'au point "G"; de là, dans un gisement de $78^{\circ}24'20''$, une distance de dix-huit mètres (18,0 m) jusqu'au point "H"; de là, dans une direction nord-est, une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (35,89 m) le long d'une courbe de soixante-sept mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (67,95 m) de rayon jusqu'au point "J"; de là dans un gisement de $48^{\circ}08'32''$, une distance de deux cent quatre-vingt mètres et quatre-vingt centièmes (280,80 m) jusqu'au point "K"; de là, dans une direction nord-est, une distance de quarante-deux mètres et soixante-neuf centièmes (42,69 m) le long d'une courbe de soixante-sept mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (67,95 m) de rayon jusqu'au point "L"; de là, dans un gisement de $12^{\circ}08'59''$, une distance de dix-huit mètres et soixante et onze centièmes (18,71 m) jusqu'au point "M"; de là, dans un gisement de $102^{\circ}08'59''$, une distance de vingt-trois mètres (23,0 m) jusqu'au point "A", point de commencement.

Contenant en superficie neuf mille deux cent trente-six mètres carrés et trois dixièmes ($9\ 236,3\ m^2$), équivalant à deux arpents carrés et sept cent deux millièmes ($2.702\ arp^2$).

Borné vers l'est par une autre partie du lot originaire 189, vers le sud-est par une autre partie du lot originaire 189, vers le sud par une autre partie du lot originaire 189, vers le sud-ouest par une autre partie du lot originaire 189 vers le nord par d'autres parties du lot originaire 189, vers le nord-ouest par une autre partie du lot originaire 189 et vers l'ouest par une autre partie du lot originaire 189.

Au point "B" de la parcelle de terrain ci-dessus décrite, il y a un repère métallique identifié #31-M177 sur ledit plan.

Au point "D" de ladite parcelle de terrain, il y a un repère métallique identifié #31-M173 sur ledit plan.

pour le prix de 23 075 \$ comptant.

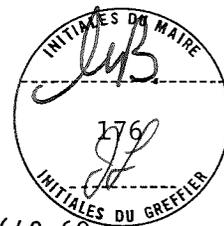
La Ville de Trois-Rivières accorde également une servitude temporaire à TRANSCANADA PIPELINES LIMITED sur les immeubles suivants:

PARTIE DU LOT 189

Une partie du lot 189 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par des parties du lot 189; mesurant dix mètres (10,00 m) vers le nord-est et le sud-ouest, soixante mètres (60,00 m) vers le sud-est et le nord-ouest;

PARTIE DU LOT 189

Une partie du lot 189 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest par des parties du lot 189, vers le nord-ouest par des parties des lots 189 et 190; mesurant trente mètres (30,00 m) et vingt mètres (20,00



MERCREDI LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

m) vers le nord-est, successivement 18,71 mètres, (42,69 mètres le long d'une courbe de soixante sept mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (67,95 m) de rayon, deux cent quatre-vingt mètres et quatre-vingt centièmes, trente-cinq mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (35,89 m) le long d'une courbe de soixante sept mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (67,95 m) de rayon, dix-huit mètres (18,00 m) vers le sud-est, trois mètres (3,00 m) et trente-trois mètres (33,00 m) vers le sud-ouest, cent-cinq mètres, (105,00 m), cent quatre-vingt-six mètres (186,00 m) et cent-cinq mètres (105,00 m) vers le nord-ouest.

pour le prix de 33 575 \$ comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

299-82
M. Yvon
Tourigny
engagé constable
spécial.
Adoption.

VU la démission de M. Pierre Meunier comme constable spécial;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que M. YVON TOURIGNY soit et est engagé comme constable spécial, à compter du 11 juillet 1982, jusqu'au 30 septembre 1982, au salaire hebdomadaire de 246,50 \$.

ADOPTÉ

300-82
Comptes à payer
juin 1982.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les comptes à payer au montant de 2 562 499,38 \$ pour la Ville et 94 925,00 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juin 1982 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

301-82
Acte de vente
à Gestion
Jacques Buteux
re: Ptie du lot
281.
Adoption.

ATTENDU les avis publics donnés dans le journal Le Nouvelliste, éditions du 1er et 8 juin 1981 et dans la Gazette Officielle du Québec, éditions du 6 et 13 juin 1981;

VU la vente pour taxes d'une partie du lot 281 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, le 2 juillet 1981;

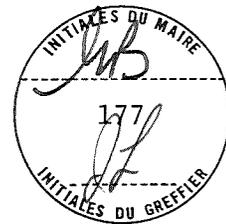
ATTENDU que Gestion Jacques Buteux Inc. s'est portée acquéreur de ladite partie du lot 281, lors de la vente pour taxes du 2 juillet 1981 et qu'elle est maintenant en droit de se faire consentir un titre de propriété par la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Rolland Bouchard, Notaire, à GESTION JACQUES BUTEUX INC., pour l'immeuble ci-après désigné:

DÉSIGNATION

Un terrain situé dans la Ville de Trois-Rivières, étant une partie du lot 281 du cadastre officiel de la Paroisse de



MERCREDI LE 14^{ième} JOUR DE JUILLET 1982

Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières; Borné vers le nord-est par des parties du lot 281 et par le Boulevard St-Jean (sans désignation cadastrale), vers le sud-est par une partie du lot 281, vers le nord-ouest par des parties du lot 281;

Mesurant soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96), cinquante-huit mètres et soixante-dix-neuf centièmes (58,79) et trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48) dans ses lignes nord-est, soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96) et neuf cent soixante-dix-sept mètres et sept centièmes (977,07) dans ses lignes sud-est, deux cent cinquante-deux mètres et soixante centièmes (252,60) et cent soixante-et-un mètres et cinquante-quatre centièmes (161,54) dans ses lignes nord-ouest;

La ligne sud-est est située à une distance de vingt-neuf mètres et vingt-six centièmes (29,26) de la ligne de division des lots 280 et 281;

Le terrain vendu contient une superficie de quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-cinq mètres carrés et quatre-vingt-seize centièmes (99 025,96 m.c.) le tout plus ou moins.

pour le prix de 6 110,00\$ comptant, payé lors de la vente pour taxes, le 2 juillet 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément à l'article 525 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

302-82
Contrat avec
M. Paul-Émile
Gilbert
re: gestion et
programmation
de l'Expo. Régio.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec M. PAUL-ÉMILE GUILBERT, en vertu duquel celui-ci s'engage à exécuter des travaux relatifs à la gestion de la programmation de l'Exposition régionale 1982, du 12 juillet au 14 août 1982, pour et en considération d'une somme de 6 500,00 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

303-82
Appui de la
Corporation de
l'Île St-Quentin
re: demandes de
financement au
M.L.C.P.
Adoption.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Rivières fait partie de la Corporation pour le développement de l'Île St-Quentin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est prête à collaborer, sous diverses formes, à la réalisation de travaux d'aménagement de l'Île;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

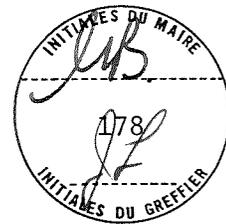
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la Corporation pour le développement de l'Île St-Quentin dans ses demandes de financement au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme "Création d'emplois, d'aide à l'entreprise et de stimulation de l'économie".

ADOPTÉ

304-82

ATTENDU QUE le programme "LOGINOVE" s'applique présentement



MERCREDI LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

Demande au
Minis. de
l'Habitation
du Qué.
re: applica.
du programme
LOGINOVE sur
tout territoire
de la Ville.
Adoption.

dans les quartiers St-Philippe, Hertel, St-Sacrement et Ste-Marguerite;

ATTENDU QUE tous les citoyens de la Ville devraient bénéficier de ce programme;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au ministère de l'Habitation du Québec afin que le programme "LOGINOVE" s'applique à tout le territoire de la Ville.

ADOPTÉ

305-82
comptes à payer
liste hebd.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

St-Romuald Construction Ltée:	
Construction piscine Parc Lemire - estimé no 1 - retenue 10%	57 829,63 \$
J.P. Doyon Ltée:	
Aqueduc et drainage - Léo Pidgeon et 12e Rue - estimé no 2 - retenue 10%	29 636,81
Clôtures Cambreck Inc.:	
Clôture pour terrains de balle - St-Jean-de- Brébeuf et Cardinal Roy - estimé no 1 - retenue 10%	13 902,43
Yvon Fournier Ltée:	
Location d'une nacelle de 50 pieds - émondage des arbres - divers parcs	1 296,00
Jean De Charette:	
Honoraires - Vente par Marcel Houde	170,00
Médiacom Inc.	
Panneau publicitaire - autoroute 55 - juin 1982	60,00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Edifice des Travaux publics - mai 1982	199,80
Nécessaire de fourniture - usine de traitement d'eau	54,50
Librairie du Cap Inc.:	
Achat d'une boîte d'actarte	46,65
Association de Policiers et Pompiers de Trois- Rivières Inc.:	
Tournoi de golf	140,00
Association Québécoise des Officiers Municipaux en Communication Inc.:	
Adhésion - Mme Huguette Charest	75,00
Martel Express T.R. Ltée:	
Déménagement d'équipement - services techniques	84,00
Sani Paré Inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 16 au 30 juin 1982	21 514,67
Enlèvement des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 - du 13 au 26 juin 1982	30,00
Service Sanitaire Frontenac Ltée:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - juin 1982	1 833,33
Roland Durand & Fils Enr.:	
Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 - du 23 mai au 19 juin 1982	2 001,60
Richard Normandin:	
Conception du rapport annuel 1981	1 012,00
Conception d'en-tête de lettre et enveloppe pour papeterie et réalisation des armoiries	270,00
Litho Acme Inc.:	
Impression du rapport annuel 1981	2 988,78
Trudel, Morin & Associés:	



MERCREDI LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

Honoraires - Vente par encan le 12 juin 1982	
- Police	322,50
Jean Méthot:	
Honoraires - diverses causes - juin 1982	140,00
Pétroles Irving Inc.:	
Location de terrain - lot 637-2-1982	2 250,00
FENA Inc.:	
Don à la Fédération	25,00
Dr. Roger Caron:	
Services professionnels - juin 1982	400,00
Revenu Canada Impôt:	
Pénalité - retard à produire une déclaration de renseignements	30,00
Le Nouvelliste:	
Avis de vente de terrain - avis de cueillette des déchets - avis publics - appel d'offres - horaires piscines municipales	842,00
Studio St-Cyr:	
Service de photos - Évaluation	59,37\$
Studio Régent Enr.:	
Service de photos - Evaluation	390,87
Trust Général du Canada:	
Clausses scalatoires de l'Édifice Place Royale - frais d'opération pour 1981 et taxes scalaires 1982	356,70
Me Michel Lupien:	
80 mémoires de frais - groupe Des Forges Bureau de Révision	10 240,00
Claude Bellemare:	
6e avance - vendeur de stands - Expo 1982	350,00
7e avance - vendeur de stands - Expo 1982	350,00

HIPPODROME

Service F. Procan Ltée:	
Location mini-ordinateur - juillet 1982	285,12
Cie Gestion Guy Poirier Inc.:	
Gestion - juillet 1982	2 916,67
Ambulance 12-12 Ltée	
Service d'ambulance - programmes nos 37 à 41 inc.	656,25
Publi-Hebdo Inc.:	
Publicité	60,00
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression - programmes nos 34, 35 et 36	1 378,85
Éditions du Lac St-Pierre Inc.	
Publicité	50,00
Cotnoir & Pleau:	
Achat de bière	1 979,38
Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bière	736,30
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - courses des 30 mai, 1er, 5, 6, 8, 12, 13 juin 1982	1 656,13
Agence de Sécurité Phillips Inc.:	
Surveillance	498,75
Tournoi National Bantam de Trois-Rivières:	
Appui financier	1 000,00
Productions Specta Inc.:	
Installation équipement électrique Parc Pie XII	71,50
Cegep de Trois-Rivières:	
Redistribution des bénéfiques - opération programme badminton métropolitain	341,86
Association Récréative Normanville Inc.:	
Travail nécessité au terrain de balle du Cégep - présentation des parties de saison régulière et des séries	363,00
Pavillon St-Arnaud Inc.:	
Gestion, entretien du Parc Pie XII, du terrain de balle et de soccer et du pavillon de service 2e versement	5 432,00



MERCREDI LE 14^{ième} JOUR DE JUILLET 1982

Commission Scolaire de Trois-Rivières:
Entretien des parc-écoles - mai 1982 929,01

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1982

Yvon Poirier - 859 km 188,98
René Perron - 600 km 132,00
Michel Matteau - 367 km 80,74
Denis Lelièvre - 252 km 55,44
Michel Lefebvre - 248 km 54,56
Remboursement de petite-caisse 61,90
Anatole Houle - 1,081 km 216,20
Claude Juteau - 279 km 61,38
Michel Jutras - 226 km 49,72
Gaston Laliberté - 363 km 79,86
Marcel Duval - 65 km 14,30
Transport du personnel et de l'équipement 1,00
Lionel Duval - 1,319 km 290,00
Transport du personnel et de l'équipement 19,00
Léo Bellerose - 1,369 km 246,42
Jean Lamy:
Dépenses de voyage - Québec - règlement 799 74,50
Léopold Alarie:
Dépenses de voyage - Mirabel - congrès A.U.M.Q. 95,00
Roger Bruneau:
Dîner - règlementation d'urbanisme 30,00
Allocation d'automobile - 357 km - mai 1982 78,54
Allocation d'automobile - 515 km - juin 1982 113,30

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Lucien A. Ouellet 63,86
Jean Lamy 46,66
Armand Allard 164,73
Guy-Paul Simard 218,34
Alain Tremblay 93,81
René Monfette 384,78
René Monfette 351,77
Albert Morrissette 128,93
Gaston Desaulniers 56,33
Origène Bellemare 75,54
Juliette Bourassa 83,15

SOQULJ:

1 exemplaire - Directeur des Relations
Ouvrières 23,50
Laboratoires Choisy Ltée:
Contrôle du béton et du sol 581,50
P. Bouchard Démoliton Inc.:
Remise de dépôt - démolition hangar no 3 200,00
Lynda Poisson:
Remboursement de frais de scolarité -
62,50\$ moins 50% 31,25
Alain Provencher:
Remboursement de frais de scolarité -
62,50\$ moins 50% 31,25
J. Laflamme & Associés:
Huissier 28,88
Studio Régent Enr.:
Service de photos - évaluation 19,32
Le Nouvelliste:
Appel d'offres - avis publics - avis cueillette
de déchets - publicité hippodrome 753,50
Marché Victoria Inc.:
Achats divers 18,73
Roméo Flageol:
Photo - nettoyage de l'Ile St-Quentin 23,16

HIPPODROME

Jean-Marc Laroche:
Achat de paille 62,50



MERCREDI LE 14ⁱème JOUR DE JUILLET 1982

Publi-Hebdo Inc.:	
Publicité	60,00
Boutique de Harnais Yvon Pratte	
Achats divers et réparations	139,38
André Pelletier:	
Honoraires professionnels - 13 programmes	650,00
Photo Lambert Inc.	
Service de TV en circuit fermé - 14 programmes	1 586,00
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression programmes nos 31, 32, 33, 37 à 42 incl.	4 136,55
Infifax Inc.:	
Location de télex - juillet 1982	107,91
Éditions du Lac St-Pierre inc.:	
Publicité	50,00
W. Chavanel:	
Cueillette et transport de déchets - juin 1982	240,00
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - les 25 et 29 mai 15,19,20 et 22 juin 1982	1 419,54
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bière	849,10
Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bière	419,95
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent - juin 1982	400,00
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance	341,75
Agence de Sécurité Phillips Inc.:	
Surveillance	1 570,02

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

C. Yum Yum Inc.	80,15
Roy & Lafontaine	396,00

Loisirs Ste-Thérèse Inc.:	
Entretien et surveillance du terrain de balle - 2e versement	581,00
Subvention - balle molle féminine - été 1982	290,00

SUBVENTIONS - BALLE MOLLE FÉMININE - ÉTÉ 1982

Loisirs St-Sacrement Inc.	290,00
Centre Landry	150,00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.	150,00
Association Récréative Normanville Inc.	140,00
Comité de Zone F.B.A.Q. de la Mauricie:	
Frais de marqueurs - baseball mineur - du 15 au 30 juin 1982	215,50
Frais d'arbitrage - baseball mineur - du 15 au 30 juin 1982	1 004,00
Comité Traverse des Âges:	
Entretien de la bâtisse - 7e versement - juillet 1982	950,00
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:	
Utilisation de la piscine DLS - juin 1982	846,38
Association Récréative St-Jean-Baptiste de la Salle:	
Entretien et surveillance du terrain de balle - 2e versement	300,00
Association de Baseball de Trois-Rivières:	
Remboursement des inscriptions perçues - 3e versement	544,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1982

Gaston Tousignant - 278 km	61,16
----------------------------	-------



MERCREDI LE 14ième JOUR DE JUILLET 1982

Robert Rousseau - 1,215 km	218,70
Yvon Ratelle - 686 km	150,92
Transport des hommes	15,00
Charles-Édouard Provencher - 243 km	53,46
Alain Provencher - 951 km	209,22
Jean-Paul Poisson - 341 km	75,02
Yves Picard - 380 km	83,60
Michel Pellerin - 974 km	214,28
Fernand Pellerin - 1,190 km	223,30
Jean-Louis Ouellette - 1,232 km	271,04
Jean-Maurice Massicotte - 710 km	149,22
Roger Loisel - 1,820 km	327,60
Gaétan Lemieux - 566 km	124,52
Jeannine Lafontaine - 128 km	28,16
Guy Larivière - 363 km	79,86
Laurent Genest - 115 km	25,30
Maurice Galarneau - 797 km	172,76
Transport des hommes - mai et juin 1982	33,00
Romain Frigon - 104 km	22,88
Rosaire Francoeur - 585 km	128,70
Normand Fournier - 502 km	110,44
Gaston Désaulniers - 763 km	167,86
Gérard Côté - 25 km	5,50
Raymond Bérubé - 231 km	50,82
Origène Bellemare - 296 km	65,12
Roger Baril - 317 km	69,74
Réal Ayotte - 1,240 km	223,20

Michel Thibeault:

Cours de technique ivressomètre et cours de chef d'équipe - Institut de police du Québec.	44,88
Mme Louise Goyette:	
Remboursement de petite-caisse	53,74
Constructeurs St-Maurice Ltée:	
Agrandissement de la bibliothèque municipale - estimé no 3 - retenue 10%	111 100,50
Herman Bouchard:	
Démolition Hôtel Trois-Rivières - estimé no 1 - retenue 10%	8 050,50
Camion à Incendie Pierreville Ltée.	
Achat d'un camion-pompe - retenue 10%	94 990,00

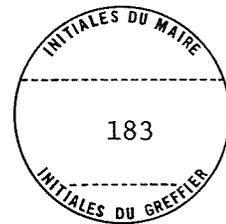
TOTAL 408 148,20 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE



LUNDI, LE 26ième JOUR DE JUILLET 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 26ième jour du mois de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Jean-Guy	LAFERTÉ
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
12-07-82
ajournée le
14-07-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 juillet 1982, ajournée au 14 juillet 1982 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Règlement 186-1979 abrogé re: circulation et stationnement et adoption d'un nouveau règlement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 31 mai 1982;
- c) Nouveau règlement de zonage et abrogation du règl. 191 et amendements, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 28 juin 1982;
- d) Nouveau règlement de construction et abrogation du règl. 385-A et amendements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 28 juin 1982;
- e) Règlement déterminant les normes de lotissement, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 28 juin 1982;
- f) Constitution d'une société pour le développement des artères commerciales (SIDAC), avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 12 juillet 1982;

Travaux de
réfection
trottoirs
Adoption

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de réfection de trottoirs dans différents secteurs de la Ville et autorisant un emprunt au fonds de roulement au montant de 25 000,00 \$ à ces fins.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de juillet 1982.



LUNDI, LE 26ième JOUR DE JUILLET 1982

SIGNÉ: M. le Conseiller Gaston Vallières.

306-82
Compte rendu
12-07-82
ajournée
14-07-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 12 juillet 1982 ajournée au 14 juillet 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

307-82
Règlement
809
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 12 juillet 1982, ajournée au 14 juillet 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 809 (1982) décrétant l'achat et l'installation d'un condenseur évaporatif au Colisée au coût de 40 000,00 \$, autorisant également l'inspection de certaines conduites d'égout par télévision pour un montant de 8 000,00 \$ et décrétant un emprunt au fonds de roulement au montant de 48 000,00 \$ à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

308-82
Règlement
810
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 12 juillet 1982, ajournée au 14 juillet 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 810 (1982) décrétant des travaux de construction d'une voie de service à l'aéroport municipal à même le produit d'une subvention de 178 200,00 \$ du Gouvernement du Canada, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

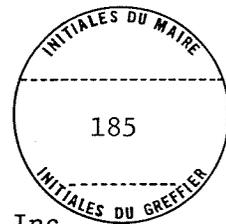
309-82
Bibliothèque
municipale
services de
M. STELIO
SOLE retenus
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que l'offre de services présentée par M. STELIO SOLE pour l'exécution et l'installation d'une oeuvre d'art devant servir d'écrans pare-soleil sur la façade de la nouvelle partie de la bibliothèque municipale, soit acceptée, pour le prix de 13 760,00 \$.

Le tout suivant les clauses et conditions mentionnées dans la proposition qui est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 26ième JOUR DE JUILLET 1982

310-82
Objection de
la Ville pour
la tenue de
courses à
Sherbrooke
Adoption

ATTENDU que l'Association agricole des Cantons de l'Est Inc. demande une licence de piste de courses pour opérer une piste de courses à Sherbrooke;

ATTENDU qu'à cause de la proximité des lieux, cela constituerait la 4e piste à l'intérieur d'un rayon de 100 milles;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières opère déjà une piste de courses à Trois-Rivières depuis plusieurs années;

ATTENDU qu'une bonne partie de la clientèle provient des villes non éloignées de Sherbrooke;

ATTENDU que l'opération d'une autre piste mettrait dangereusement en péril l'existence de notre piste;

ATTENDU qu'il y a depuis quelque temps, une pénurie de bons chevaux de courses, et que l'ouverture d'une nouvelle piste de courses n'aura d'autres effets que d'accaparer une partie de ces chevaux;

ATTENDU que la plupart des hippodromes du Québec connaissent une sensible diminution dans les montants pariés;

ATTENDU que depuis plusieurs années, les propriétaires de piste ont de la difficulté à rencontrer leurs frais d'opération;

ATTENDU que l'octroi d'une nouvelle licence de piste de courses serait contre l'intérêt de l'industrie et du monde des courses en diminuant la qualité des courses aux pistes actuellement en opération et en réduisant par le fait même les revenus des actuels exploitants et les bourses qui sont octroyées;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières s'objecte officiellement à la délivrance d'une licence de piste de courses à l'Association agricole des Cantons de l'Est Inc., pour les motifs ci-haut mentionnés.

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Régie des loteries et courses du Québec la permission d'intervenir lors de l'audition de la demande de l'Association agricole des Cantons de l'Est Inc., afin de faire valoir les arguments ci-haut mentionnés et bien d'autres.

ADOPTÉ

311-82
Hausse
tarifaire
de Bell
Canada
objection
de la Ville
Adoption

ATTENDU que BELL CANADA a demandé au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes l'autorisation de hausser ses tarifs à compter du 17 janvier 1983;

ATTENDU que c'est devenu une coutume depuis quelques années pour BELL CANADA de demander une hausse de tarifs;

ATTENDU que BELL CANADA a obtenu la permission de hausser ses tarifs en 1981 et les années antérieures;

ATTENDU que l'augmentation demandée pour janvier 1983 est de loin supérieure à l'augmentation du coût de la vie;

ATTENDU que la hausse demandée par Bell Canada excède de

LUNDI, LE 26ième JOUR DE JUILLET 1982



beaucoup le maximum de 6% recommandé par le Gouvernement fédéral lors du dernier budget;

ATTENDU que BELL CANADA devrait limiter son expansion, laquelle est ou sera ralentie par la hausse des taux d'intérêts et la baisse de la construction dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel;

ATTENDU que BELL CANADA investit et s'implante hors de la province de Québec et du Canada et que de tels investissements ne doivent pas être supportés par les contribuables de la province de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes afin que celle-ci tienne compte des remarques ci-haut mentionnées dans l'appréciation de la requête de BELL CANADA pour la hausse de tarifs demandée par celle-ci.

ADOPTÉ

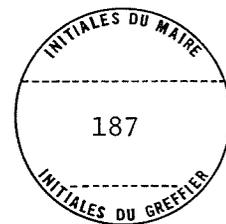
PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Butterworth & Co. Ltd	
Contentieux - Volume no 3 des lois de la Cour Suprême	72,50
Wilson & Lafleur Limitée	
Contentieux - Revue légale 1982	90,00
Me Jean Méthot	
Repas avec représentants du Gouv. et du C.P.R. (755)	85,00
Trudel, Morin & Associés, huissiers	
Honoraires pour diverses causes - Juin 1982	1 290,54
Studio St-Cyr	
Service d'Évaluation - Achat de films	53,63
Studio Régent Enr.	
Service d'Évaluation - Achat de films	276,17
Le Nouvelliste	
Avis publics - Taxe scolaire et congrès U.M.Q.	495,60
Lavage Sani Inc.	
Entretien des bureaux - Juin 1982	2 959,16
Contenants Intercité Inc.	
Garage, aéroport et autogare	2 225,91
Jacques Charette	
Repas avec le Conseil, voyage à Québec, etc.	300,47
Dr Roger Caron	
Services professionnels	80,00
Calculus Ltée	
Matériel pour informatique	9 181,25
Xérox Canada Inc.	
Récréation et Parcs - Juin 1982	373,67
Consultants Pluritec Ltée	
Honoraires professionnels - Éclairage de rue 1981	1 516,06
Marché Victoria Inc.	
Fournitures pour réceptions	275,16
Floriculture Gauthier Inc.	
Corbeille de fleurs - Décès conseiller Fernand Goneau	54,50

312-82
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

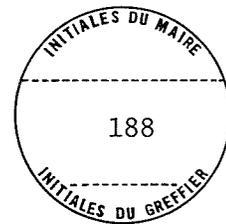


LUNDI, LE 26ième JOUR DE JUILLET 1982

Econodyne Limitée	
Alternateur pour le garage municipal	405,29
Me Jean De Charette, notaire	
Contrat Dame Jeanne Alarie-Bourassa	335,00
Les Consultants Falardeau & Ass. Ltée	
Honoraires professionnels - Feux de circulation - Intersection Rigaud - De Malapart	1 926,57
Compagnie Générale Électrique du Canada Limitée	
Entretien système radio-communication	907,80
Brunelle Inc.	
Vêtements pour le service de police	8 294,25
Festival du Draveur	
Sculpture	125,00
Lavage Sani Inc.	
Entretien local St-Philippe - Juin 1982	145,00
Garage René Lacombe Inc.	
Cour municipale - Remorquage	18,00
I.B.M. Canada Ltée	
Entretien - Produits - Informatique	6 868,80
Maurice Comeau	
Pompier auxiliaire - Juin 1982	40,00

EXPOSITION

Jean Alarie	
Allocation d'automobile - Juin 1982	189,94
Xérox Canada Limitée	
Location du 24 avril au 26 mai	152,60
Roland Nobert	
Repas - Réunion	63,31
Purolator Courier Ltd	
Envoi de courrier	7,62
Roger Pozier	
Travail publicitaire	300,00
CAPAC	
Redevances de permis	304,65
Le Pro-Jac Ltée	
Casino, roues-bistro, barrières	198,32
Au Palais du Chinois Inc.	
Repas - Commission de l'Expo., casino, agriculture	245,26
Marché St-Louis Ltée	
Fournitures casino, barrières	126,07
Roger Rompré	
Allocation d'automobile - Juin 1982	101,72
Gérard Martin Animat Inc.	
Location d'équipement pour salon du "Black Jack"	3 000,00
École des Croupiers du Québec	
Entraînement personnel du casino - Paieement initial	2 750,00
École des Croupiers du Québec	
Entraînement personnel du casino - Premier paieement	1 375,00
École des Croupiers du Québec	
Entraînement personnel du casino - Deuxième paieement	687,50
École des Croupiers du Québec	
Entraînement personnel du casino - Paieement final	687,50
Jean Alarie	
Remboursement voyage à St-Damien re: Casino	114,74
Mme Georgette Houle	
Rédaction textes publicitaires et communiqués de presse	225,00
Société des Alcools du Québec	
Réception - Conférence de presse à la Maison des Vins	300,00
Jean Alarie	
Remboursement voyage à la Régie des Loteries	



LUNDI, LE 26ième JOUR DE JUILLET 1982

à Montréal - Permis pour le bingo, roues de
fortunes et casino 82,83
Claude Bellemare
Huitième avance pour travail de vendeur de stand 350,00

HIPPODROME

Gestion Guy Poirier Inc.
10 juillet 150,00
Gestion Guy Poirier Inc.
17 juillet 150,00
Club de poneys Larochelle
Sept courses spéciales 1 750,00
Le Nouvelliste
Annonces publicitaires - Courses 29 juin,
3 et 7 juillet 202,50
Reynolds Radio
Location - Juillet 1982 59,95
Photo Lambert Inc.
Services de télévision en circuit fermé 1 450,00
Laviolette Auto Location Inc.
Location - Juillet 1982 270,90
Imprimerie Art Graphique Inc.
Impression des programmes 436,00
Les Éditions du Lac St-Pierre Inc.
Publicité dans Le Courrier du Sud 50,00
Maurice Couture Ltée
Location de terrière 72,00
Cotnoir & Pleau Ltée
Achat de bière 1 051,00
Brasserie O'Keefe Ltée
Achat de bière 1 207,00
Brasserie Labatt Ltée
Achat de bière 612,90
Ambulance 12-12 Ltée
Services - Programmes 43, 44, 45 et 46 525,00
Télémedia CHLN 55
Publicité 456,96

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1982

Gilles Thibeault	467 km	102,74
Raymond St-Pierre	439	96,58
Louis St-Onge	221	48,62
Michel Saindon	434	95,48
Denis Ricard	256	102,08
Pierre Pépin	111	24,42
Alain Perron	37	8,14
Luc Pagé	150	33,00
François Paré	155	34,10
Daniel Magny	123	27,06
Richard Lemire	53	11,66
Mario Lesage	181	39,82
Stéphan Latour	136	29,92
Benoît Landry	624	137,28
André Laberge	243	92,18
François Hébert	715	174,18
François Girard	141	31,02
Chantal Germain	331	72,82
Roger Fiset	88	19,36
Serge Dumas	98	21,56
Pierre Cossette	211	46,42
Gérard P. Brahic	138	30,36
Gaétan Bourque	442	97,24
Paul-André Biron	435	95,70
Jean Benoît	107	23,54
Roger Baril	301 plus 3,00 autoroute	69,22
André Verville	698	152,08
Roland Bacon	832	178,88
André Daviau	678	135,60



LUNDI, LE 26ième JOUR DE JUILLET 1982

Roger Lafontaine 342 75,24

PETITES CAISSES - REMBOURSEMENT

Jacques St-Laurent	- Récréation et Parcs	148,98
Yvon Massicotte	- Évaluation	22,44
André Marcil	- Achats	348,76
André Marcil	- Achats	416,19
Nicole Lemay	- Récréation et Parcs	35,64
Jean-Jacques Lacroix	- Évaluation	91,15
Jean Lamy	- Greffe	46,20
Gaston Désaulniers	- Édifice des Tra. pu.	64,67
Guy-Paul Simard	- Police	269,18

RÉCRÉATION ET PARCS

Loisirs Ste-Thérèse Inc.		
Terrain de balle - 3e versement de la subvention		581,00
Club de Soccer F C Onze		
Club sportif		725,00
Association trifluvienne de Soccer		
Clubs sportifs niveau 1		
(Ce versement comprend le montant total alloué par le Ministère du Loisir, Chasse et Pêche - 1981-82)		2 700,00
Association trifluvienne de Soccer		
Entente intervenue - Deuxième versement		472,50
Commission Scolaire de Trois-Rivières		
Entretien ménager des parcs-écoles - Juin 1982		240,16
Comité de zone F.B.A.Q.		
Marqueurs de joutes de base-ball		295,00
Comité de zone F.B.A.Q.		
Arbitres de joutes de base-ball		1 047,00
Les Productions Specta		
Salle J.-A.-Thompson - Versement août 1982		14 912,50
Les Productions Specta		
Centre Culturel - Versement août 1982		2 650,00

URBANISME

Michel Matteau		
Réunion de coordination - Repas avec représentants S.H.Q.		27,85
Yves Carpentier		
PAREL - St-Philippe		2 979,50
Réal Lemire		
PAREL - St-Philippe		5 000,00
J.-G. Paquin		
PAREL - St-Philippe		3 140,00
Yvon Demontigny		
PAREL - St-Philippe		5 000,00
Claude Rompré		
PAREL - St-Philippe		3 069,00

DIVERS

Gaston Paillé Ltée		
Branchements de services 1982 - 3ième versement		4 059,00
Construction St-Romuald Inc.		
Construction piscine parc Lemire - 2ième versement		13 458,46
Location Vieilles-Forges Ltée		
Voiture de la Ville - Juin 1982		372,78
Entreprises Desjardins & Fontaine		
Fourniture et installation d'équipement de déneigement		5 993,38
Rolland Durand & Fils Enr.		
Entretien ménager des postes de police		2 001,60
Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés		



LUNDI, LE 26ième JOUR DE JUILLET 1982

Remise de dépôt	250,00
Lavoie & Lavoie, huissier	
Cour municipal - Rapport	5,82
Photocartothèque québécoise	
24 photos aériennes - Évaluation	68,40
Système d'Alarme Universel Inc.	
Système anti-intrusion - Secrétariat de l'Exposition	1 554,40
Agence Aigles Sécurité	
Services d'une matrone	43,50
Éloi Guillemette	
Transport	558,60
T.-R. Location Inc.	
Location de machinerie	550,12
Matériaux Économiques Inc.	
Location d'une scie	404,00
Cie Canadienne de Service de Linge Inc.	540,26
Xérox Canada Limitée	
Location garage municipal, police et usine trait. d'eau	822,83
Studio St-Cyr	
Évaluation - Achat de films	39,22
S.P.A.M. Inc.	
Juin 1982	135,00
Guy-Paul Simard	
Congrès de l'ACPPQ - Remboursement de dépenses	347,20
Sani-Paré Inc.	
Cueillette des vidanges du 1er au 15 juillet	21 544,07
Robert Racine	
Vérification des ascenseurs à l'Hôtel de Ville	112,00
Pitney-Bowes	
Location machine à timbres 1982-83	171,00
Ministre des Finances - Ministère Énergie et Ressources	
Frais de subdivision	15,00
Laboratoire de Construction du Québec Inc.	
Prélèvement	425,00
I.B.M. Canada Ltée	
Achat machine 5381, modèle 562	8 737,20
C.I.T.F.	
Laissez-passer - Juillet 1982	301,95
Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée	
Entretien de l'équipement	491,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1982

Michel Lacoursière	347 km	187,66
Denis Lelièvre		62,70
Réjean Boucher		82,50

RÉCRÉATION ET PARCS

Comité des Fêtes du 350e		
Surveillance		50,00
Club Richelieu Cap-de-la-Madeleine		
Subvention - Projet d'intégration		400,00
Association Ste-Cécile Inc.		
Gestion piscine parc Lemire		568,00

HIPPODROME

Le Nouvelliste		
Annonces publicitaires - Programmes 46 et 47		135,00
Imprimerie Art Graphique Inc.		
Impression de programmes	1	814,85
Canadian Trotting Association		
Courses des 26 et 27 juin		473,18
Ambulance 12-12 Ltée		
Programmes 47 et 48		393,75
Agence Sécurité Philipps Inc.	1	027,69



LUNDI, LE 26ième JOUR DE JUILLET 1982

PETITES CAISSES - REMBOURSEMENT

Jacques St-Laurent - Récréation et Parcs	99,88
Guy Poirier - Hippodrome	397,83
René Monfette - Achats	694,97

EXPOSITION

Robert Pratte	
Travail - Roues de fortune	250,00
Ferme Camil Pancho	
Spectacle durant la semaine de l'Expo. - paiement initial	1 300,00
Ferme Camil Pancho	
Spectacle durant la semaine de l'Expo. - 7 août 1982	3 000,00
Ferme Camil Pancho	
Spectacle durant la semaine de l'Expo - 8 août 1982	2 200,00

TOTAL: 180 630,92

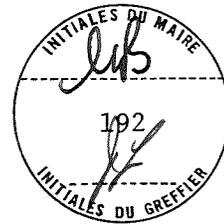
ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Juliette Boucassa
GREFFIER

Paul Boucassa
MAIRE - SUPPLÉANT

JB/JRD.



LUNDI, LE 9ième JOUR D'AOÛT 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 9ième jour du mois d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
26-07-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 juillet 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- Amendement au règl. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 27 avril 1981;
- Nouveau règlement de zonage et abrogation du règl. 191 et amendements,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 28 juin 1982;
- Nouveau règlement de construction et abrogation du règl. 385-A et amendements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 28 juin 1982;
- Règlement déterminant les normes de lotissement,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 28 juin 1982;
- Constitution d'une société pour le développement des artères commerciales (SIDAC),
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 12 juillet 1982;

313-82
Compte rendu
26-07-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 26 juillet 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

314-82
Règlement
186 re:
circulation
et station.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 31 mai 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que



LUNDI, LE 9ième JOUR D'AOÛT 1982

Adoption

lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 186 concernant la circulation et le stationnement dans les rues et places publiques de la ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

315-82
Appui à
VIA RAIL
CANADA INC.
Adoption

CONSIDÉRANT que la Société VIA RAIL CANADA a déposé une requête relativement au regroupement de ses activités à la gare Centrale de Montréal et à l'utilisation du tunnel du Mont Royal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières est affectée par une décision de la Commission Canadienne des Transports à ce sujet;

CONSIDÉRANT qu'une liaison efficace ferroviaire est essentielle pour la Ville de Trois-Rivières avec Montréal et Québec, Trois-Rivières étant localisée dans le corridor choisi par VIA RAIL, soit Québec-Windsor;

CONSIDÉRANT que ce choix a sensibilisé le Conseil de Ville de Trois-Rivières, la Chambre de Commerce ainsi que le CRD-04 à la réalisation d'une gare intermodale;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà commencé à investir plusieurs centaines de mille dollars;

CONSIDÉRANT la popularité grandissante des services de trains par la population de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'importance d'une ligne de transport rapide, et bien intégrée au reste du réseau ferroviaire pour le développement économique de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande instamment à la Commission Canadienne des Transports de bien vouloir statuer le plus rapidement possible pour permettre une centralisation des services VIA à la gare Centrale de Montréal et ainsi les rendre plus efficaces en termes de rapidité, confort et correspondance physique des voyageurs à Montréal.

ADOPTÉ

316-82
Comptes
à payer
juillet
1982
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes à payer au montant de 1 433 279,90 \$ pour la Ville et 87 325,00 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juillet 1982 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 9ième JOUR D'AOÛT 1982

317-82
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
comptes suivants:

Stelio Sole:
Exécution de pare-soleil pour la Bibliothèque -
1er versement 1 376,00 \$

Maurice Couture Ltée:
Travaux au Centre communautaire Alexandre Soucy -
retenue 10% 3 960,00

Clôtures Cambrek Inc.:
Remise de retenue - Clôtures pour terrains
de balle St-Jean de Brébeuf et Cardinal-Roy 1 544,72

Construction Bécancour Inc.:
Rénovation Centre Notre-Dame-de-la-Paix -
retenue 10% 71 038,66

Télécon Inc.:
Feux de circulation Rigaud - De Malapart -
3e versement 15 084,20

Noé Veillette:
Remise de retenue - Excavation et remblai -
Parc Industriel No. 2 2 945,00

Service Sanitaire Frontenac Ltée:
Entretien ménager - Marché-aux-denrées -
juillet 1982 1 833,33

Sani Paré Inc.:
Cueillette, transport et enfouissement
des déchets - du 16 au 31 juillet 1982 21 559,67

M.H. Rhodes Canada Ltée:
Facture 5658 - Achat de compteurs Rhodes 22 872,59

Éloi Guillemette:
Réparation de ponceaux 1 656,00
Fourniture de terre et tourbe 1 007,84

Contenants Intercité Inc.:
Contenants Colisée - Marina - Parc Pie XII 626,00

Contenants Intercité Inc.:
Contenants et voyages spéciaux Édifice des
Travaux publics, Autogare et Aéroport 1 632,48

Guy-Paul Simard:
Cotisation annuelle Association des chefs
de police et pompiers du Québec - 1982 75,00

Paul-André Cloutier:
Préparation de subventions 200,00

B.B. Extermination Inc.:
Inspection - 823 à 837 rue Jutras 10,00

Systèmes d'alarme universles Inc.:
Travaux mineurs au Centre Notre-Dame-de-la-Paix 50,00

Comité Traverse des Âges Inc.:
Août 1982 - 8e versement 532,00

Moore Business Forms:
Contrat de service pour imprimante -
15 juin 1982 au 14 juin 1983 370,00

Pouliot Guérard & Ass. Inc.:
Honoraires pour services professionnels -
Fonds de pension 885,00

Restaurant Le Grillon:
Repas aux prisonniers 95,75

Studio Régent Enr.:
Films - Service d'Évaluation 160,00

Studio St-Cyr:
Développement de photos - Service d'Évaluation 19,88

Alternative-Jeunesse:
Subvention 80,66

Mme Gisèle Lemaire:
Travail de secrétariat - Préparation de l'Expo 50,00

Canadien Pacifique Ltée:
Câbles/tuyaux et câbles souterrains 6,00

Le Nouvelliste:



LUNDI, LE 9ième JOUR D'AOÛT 1982

Avis publics - appels d'offres	376,00
Xérox Canada Limitée:	
Service de photocopies - Cour municipale - juin 1982	37,40
Mediacom Inc.:	
Bulletin Autoroute 55	60,00

HIPPODROME:

Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achat de bière	1 736,55
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bière	851,25
Brasserie Labatt Limitée:	
Achat de bière	794,50
Agence de Sécurité Phillips Inc.:	
Surveillance	701,30
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - courses des 29 juin, 3, 4, 6, 8, 10, 11 et 13 juillet	1 892,72
Infifax Inc.:	
Location de télex - août 1982	107,91
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression - programmes nos 47 et 48	1 771,25
Le Nouvelliste:	
Publicité - programmes nos 49, 50, 51, 52 et 53	270,00
Cie Gestion G. Poirier Inc.:	
Travail de secrétariat	150,00
Publi-Hebdo Inc.:	
Publicité	60,00
Ambulance 12-12 Limitée:	
Service d'ambulance - programmes nos 50 à 56 incl.	1 006,25
Henriette St-Jacques:	
Achat de numéros et de plaquettes	2 196,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1982

Michel Lefebvre - 198 km	43,56
Jean Benoît - 93 km	20,46
Madeleine Bessette - 51 km	11,22
Paul-André Biron - 587 km	129,14
Gaétan Bourque - 914 km	201,08
Gérard P. Brahic - 138 km	30,36
Pierre Cossette - 153 km	33,66
Richard Collard - 569 km	125,18
Lionel Duval - 1,368 km	293,56
Transport du personnel et de l'équipement	20,00
Serge Dumas - 149 km	32,78
Roger Fiset - 86 km	18,92
Chantal Germain - 45 km	9,90
François Girard - 37 km	8,14
Anatole Houle - 1,040 km	196,16
Claude Juteau - 135 km	29,70
Benoît Landry - 1,038 km	228,36
Stephan Latour - 291 km	64,02
Gilbert Leclerc - 40 km	8,80
Mario Lessard - 134 km	29,48
Richard Lemire - 85 km	18,70
Yvon Massicotte - 208 km	45,76
François Paré - 209 km	45,98
Luc Pagé - 91 km	20,02
Alain Perron - 108 km	23,76
Pierre Pépin - 189 km	41,58
René Perron - 506 km	111,32
Raymond St-Pierre - 530 km	116,60
François Hébert - 661 km	145,42
Repas	28,10
Yvon Poirier - 905 km	191,20



LUNDI, LE 9ième JOUR D'AOÛT 1982

Dîner avec 2 représentants du Ministère des Transports	59,02
Yvon Poirier:	
Repas avec M. Albert Morrissette - inspection Auberge Jeunesse	14,14
Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyage - Drummondville Festival mondial de folklore	33,66
Dépenses de voyage - Montréal Partie des Étoiles	73,00
Jean-Jacques Lacroix:	
Divers déplacements et repas	163,10

REMBOURSEMENT DE PETITES-CAISSES

Léo Bellerose	65,75
René Monfette	354,79
Albert Morrissette	199,89

EXPOSITION (comptes déjà produits au comité des finances)

Jocelyne Veillette:	
Avance d'argent pour vente de stands	500,00
École de boxe Jim Girard:	
Soirée de boxe - samedi le 31 juillet 1982	1 500,00
Robert Pratte:	
Travail sur roues de fortune - semaine du 19 juillet 1982	250,00
Mme Georgette Houle:	
Rédaction de textes publicitaires et communiqués de presse	150,00
Fédération de natation du Québec:	
Sanction pour marathon de nage régional	50,00
Jacques Lemaire:	
Dépenses de voyage à Québec - tourniquets	28,14
Jim Girard:	
Travail de préparation pour boxe	200,00
Robert Pratte:	
Travail sur roues de fortune - semaine du 26 juillet 1982	250,00
Robert Pratte:	
Cours aux employés des roues de fortune	100,00
Régie des permis d'alcool du Québec:	
Extension du permis du Bistro - piscine Expo	100,00
Association des Exposants Expo de Trois-Rivières:	
Réception pour les exposants en agriculture	1 895,00

EXPOSITION - AUTRES - CONTRATS

Léo Leclerc:	
Dépenses de voyage à Montréal - permis Salon du Black Jack	200,00
Sherwin Williams Co. Inc.:	
Achats divers	16,93
Multi Comm:	
Achat de jeux de cartes	1 962,00
Multi Comm:	
Fabrication et location de caisses à jetons	504,00
I.M.G. Circus Corp.:	
Présentation du cirque du 30 juillet au 4 août 1982 - 1er versement	15 300,00
I.M.G. Circus Corp.:	
Présentation du cirque du 30 juillet au 4 août 1982 - versement final	18 700,00
Productions de la Mauricie Enr.:	
Spectacles de la Grande Scène - 1er versement	12 000,00
Productions de la Mauricie Enr.:	
Spectacles de la Grande Scène - 2e versement	12 000,00
Productions de la Mauricie Enr.:	
Spectacles de la Grande Scène - 3e versement	11 000,00



LUNDI, LE 9ième JOUR D'AOÛT 1982

Productions Startrack Inc.:	
Présentation de l'Expo-Mode 1982 - 31 juillet, 1, 7 et 8 août 1982 1er versement	200,00
Productions Startrack Inc.:	
Présentation de l'Expo-Mode 1982 - 31 juillet, 1, 7 et 8 août 1982 - 2e versement	400,00
Productions Startrack Inc.:	
Présentation de l'Expo-Mode 1982 - 31 juillet, 1, 7 et 8 août 1982 - 3e versement	400,00
Roger Villemure, architecte:	
Honoraires - Agrandissement de la bibliothèque	2 393,78
Jean-Louis Caron, architecte:	
Honoraires - Rénovation Centre Notre-Dame-de-la-Paix	2 418,71
TOTAL:	<u>247 540,74 \$</u>

ADOPTÉ

318-82
Nomination
de M. Maurice
Lamirande
comme juge
de paix
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que, en vue d'assurer le meilleur fonctionnement possible de la Cour municipale de Trois-Rivières, M. Maurice Lamirande, Greffier de la Cour municipale, soit nommé juge de paix et autorisé par décret à agir selon les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 485 du code de la sécurité routière.

ADOPTÉ

319-82
Projet de
construction
de tours à
bureaux et
à logements
Adoption

ATTENDU qu'un groupe d'hommes d'affaires de la région a soumis un projet de construction d'une tour à bureaux, et de plusieurs tours à logements dans le centre-ville de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet d'envergure dont la réalisation sera échelonnée sur plusieurs années;

VU l'intérêt du gouvernement de promouvoir et de participer à la revitalisation des centres-villes;

ATTENDU que Trois-Rivières est considérée comme zone désignée pour la revitalisation de son centre-ville;

ATTENDU que l'Office de Planification et de Développement du Québec a confirmé vouloir s'impliquer dans le développement et la revitalisation du centre-ville de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'une aide financière gouvernementale serait souhaitable pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU qu'un tel projet aurait pour effet de repeupler le centre-ville et d'y créer de nouvelles activités;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite la participation financière de l'Office de Planification et de Développement du Québec pour la réalisation du projet "Place Trois-Rivières" dans le centre-ville, tel que décrit au préambule



LUNDI, LE 9^{ième} JOUR D'AOÛT 1982

de la présente.

ADOPTÉ

320-82
M. Léopold
Alarie nommé
au sein du
CRD-04
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET ROSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Monsieur Léopold Alarie soit et est nommé représentant de la Ville au sein du Conseil Régional de Développement de la région 04 (CRD-04).

ADOPTÉ

321-82
Félicitations
à la Commission
du Parc de
l'Exposition
re: 78^e édition
Adoption

VU l'immense succès remporté par l'Exposition régionale 1982 "PASSE PARTOUT";

ATTENDU que plus de 125,000 personnes ont visité l'Exposition 1982;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à la Commission du Parc de l'Exposition pour le succès remporté par la 78^e édition de l'Exposition régionale de Trois-Rivières.

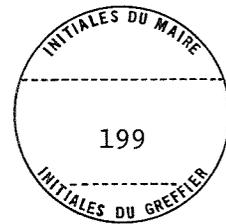
ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Famy
GREFFIER

Jules Staudoin
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 23ième jour du mois d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
09-08-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 août 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 27 avril 1981;
- b) Nouveau règlement de zonage et abrogation du règl. 191 et amendements,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 28 juin 1982;
- c) Nouveau règlement de construction et abrogation du règl. 385-A et amendements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 28 juin 1982;
- d) Règlement déterminant les normes de lotissement,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 28 juin 1982;

322-82
Compte rendu
09-08-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 9 août 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

323-82
Règlement
811
re:S.I.D.A.C.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 12 juillet 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier



LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 811 (1982) sur les sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

324-82
Contrat
mainlevée
en faveur
de M. Denis-
Paul Charest
re: lot
181-2-20
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 319,446 en autant qu'ils affectent le lot 181-2-20 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

325-82
Contrat
vente à la
Fabrique de
la Paroisse
St-Laurent
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières vende à LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-LAURENT DE TROIS-RIVIÈRES, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Une lisière de terrain située en la municipalité de Trois-Rivières, connue et désignée comme étant composée des emplacements suivants:

a) Un emplacement de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DIX-HUIT de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE-QUINZE (175-18 Ptie) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières; borné vers le nord-est par une partie du lot 175-19 ci-après décrite, vers le sud-est par le lot 175-2, vers le sud-ouest par partie du lot 175-18 restant la propriété du vendeur, vers l'ouest par le lot 175-17 (Ru De Malapart); mesurant onze mètres et quatre-vingt-douze centièmes (11,92 m.) vers le nord-est, dix mètres et six centièmes (10,06 m.) vers le sud-est, cinq mètres et dix-sept centièmes (5,17 m.) vers le sud-ouest, dix-huit mètres et vingt-trois centièmes (18,23 m.) le long d'une courbe de cent trente-sept mètres et soixante-deux centièmes (137,62 m.) de rayon vers l'ouest; contenant en superficie quatre-vingt-quatorze mètres carrés (94 m.c.).

b) Un emplacement de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DIX-NEUF de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE-SEIZE (176-19 Ptie) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières; borné vers le nord par une partie du lot 176-20 ci-après décrite, vers le sud-est par le lot 176-1, vers le sud-ouest par le lot 176-18 (Rue De Malapart), vers le nord-ouest par une partie du lot 176-19 (Place De-La-Salle); mesurant treize mètres et soixante-seize centièmes (13,76 m.) vers le nord, dix-neuf mètres et quatre-vingt-un centièmes (19,81 m.) vers le sud-est, onze mètres et quatre-vingt-douze centièmes (11,92 m.) vers le



LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

sud-ouest, quatre mètres et neuf dixièmes (4,9 m.) le long d'une courbe de cent trente-sept mètres et soixante-deux centièmes (137,62 m.) de rayon vers l'ouest, deux mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (2,95 m.) le long d'une courbe de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m.) de rayon vers le nord-ouest; contenant en superficie cent cinquante-quatre mètres carrés (154,0 m.c.).

c) Un emplacement de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro VINGT de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE-SEIZE (176-20 Ptie) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières; borné vers le nord-ouest, le nord, le nord-est et le sud-est par une partie du lot 176-20 (Place De-La-Salle), vers le sud-ouest et le sud par le lot 176-1, vers le sud par une partie du lot 176-19 ci-dessus décrite; mesurant, sept mètres et soixante-douze centièmes (7,72 m.) le long d'une courbe de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m.) de rayon vers le nord-ouest, quarante-cinq mètres et cinquante-trois centièmes (45,53 m.) le long d'une courbe de soixante-dix mètres (70,0 m.) de rayon vers le nord, trente-cinq mètres et quatre-vingt-trois centièmes (35,83 m.) le long d'une courbe de cinq cent cinquante-cinq mètres et trente-et-un centièmes (555,31 m.) de rayon vers le nord-est, six mètres et soixante-sept centièmes (6,67 m.) vers le sud-est, soixante-trois mètres et vingt-cinq centièmes (63,25 m.) le long d'une courbe de cinq cent quarante-huit mètres et soixante-quatre centièmes (548,64 m.) de rayon vers le sud-ouest, neuf mètres et soixante-neuf centièmes (9,69 m.) le long d'une courbe de six mètres et un dixième (6,10 m.) de rayon et treize mètres et soixante-seize centièmes (13,76 m.) vers le sud; contenant en superficie quatre cent soixante-sept mètres carrés (467,0 m.c.).

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan portant le numéro 81-53, préparé par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, en date du 23 avril 1982.

pour le prix de 2 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

326-82
Contrat
vente à
Jacqueline
Rheault
lots 181-872
et 181-737-1
Adoption

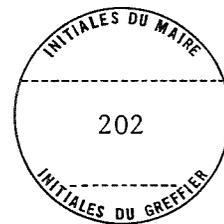
PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Mlle Jacqueline Rheault les lots 181-872 et 181-737-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières au prix de 6000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

327-82
Contrat
vente à
Louis Gilbert
lots 194-112
et 28-74
(suite à la
vente pour
taxes de
1982)
Adoption

ATTENDU les avis publics donnés dans le journal Le Nouvelliste, éditions du 1er et 8 juin 1981 et dans la Gazette Officielle du Québec, éditions du 6 et 13 juin 1981;

VU la vente pour taxes du lot 194-112 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et du lot 28-74 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne des Grès, le 2 juillet 1981;

ATTENDU que M. Louis Gilbert s'est porté acquéreur desdits lots, lors de la vente pour taxes du 2 juillet 1981 et qu'il est maintenant en droit de se faire consentir un titre de propriété par la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que ces immeubles n'ont pas été retraits dans l'année suivant la vente;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, à M. LOUIS GILBERT, pour le lot 194-112 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et le lot 28-74 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne des Grès.

pour le prix de 2 171,56 \$ pour le lot 194-112 et 131,56 \$ pour le lot 28-74, payés lors de la vente pour taxes le 2 juillet 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément à l'article 525 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

328-82
Contrat
mainlevée
en faveur
de M. Pierre
Paquin et/ou
SOMAVRAC INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause conditions spéciales existant en sa faveur aux termes d'actes enregistrés à Trois-Rivières sous les numéros 298,839 et 381,886 en autant qu'ils affectent les lots 15-16 et 14-13 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières et des lots 6-5 et 7-11 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

329-82
Subdivision
remplacement
du lot 111-1
et partie des
lots 112-1 etc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à un plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 17 mai 1982, montrant le remplacement du lot 111-1 et d'une partie des lots 112-1, 113-1, 26, 111, 112, 113, 114,



LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122 et 2438 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières par le lot 2495 situé rue Bellefeuille et appartenant à la Corporation Intermunicipale de Transport Des Forges.

ADOPTÉ

330-82
Trésorier
autorisé
à signer une
entente avec
la banque
Nationale
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Trésorier de la Ville soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec la Banque Nationale du Canada concernant les services bancaires fournis par cette dernière à la Ville pour une période de trois (3) ans à compter du 11 mai 1982.

ADOPTÉ

331-82
Appui à la
Ville du
Cap-de-la-
Madeleine
re: dragage
rivière
St-Maurice
Adoption

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine demande au Ministère des Pêcheries du Québec d'effectuer le dragage de la Rivière St-Maurice dans la partie longeant les villes de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Maleine, à cause de la proximité de ce cours d'eau a aménagé des installations nautiques et a investi ainsi au delà de deux cent mille dollars sur son territoire;

ATTENDU que le championnat canadien de canotage devrait se dérouler sur cette rivière à l'occasion des fêtes du trois cent cinquantième anniversaire de la fondation de la ville de Trois-Rivières qui auront lieu en 1984;

ATTENDU que ces fêtes coïncideront également avec le quatre cent cinquantième anniversaire de la découverte du Canada;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine désire s'associer à ces célébrations en mettant à la disposition des organisateurs ses installations nautiques;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'appuyer la demande de la Ville de Cap-de-la-Madeleine auprès du Ministère des Pêcheries pour effectuer le dragage de la Rivière St-Maurice dans la partie longeant les villes de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

332-82
Demande pour
que les Villes
soient auto.
à recevoir
directement
les subv. du
gouv. féd.
Adoption

ATTENDU que les municipalités régies par la loi des cités et villes ne peuvent bénéficier directement des octrois fédéraux;

ATTENDU que les villes éprouvent de grandes difficultés financières dans le contexte économique actuel;

ATTENDU que le Gouvernement fédéral propose des programmes susceptibles de favoriser le développement de projets communautaires dans les villes;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Gouvernement du Québec autorise les villes à recevoir directement les subventions que le Gouvernement fédéral a à sa disposition pour que les villes puissent assurer à leur population respective le plus grand progrès possible.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

333-82
Demande à
la Comm. de
Pro. Ter. agri.
re: distraire
terrains voisins
de l'aéroport
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières se veut la capitale de la Mauricie;

ATTENDU que l'agglomération de Trois-Rivières compte la deuxième plus importante concentration industrielle du Québec;

ATTENDU que la situation géographique au coeur du réseau routier en fait le carrefour par excellence des communications au Québec;

ATTENDU que le règlement de zonage déterminant la vocation de certains secteurs assujettis à la Loi 90 sur la protection du territoire agricole, existe déjà;

ATTENDU que les secteurs distraits fourniraient à notre expansion industrielle l'incitation souhaitée à la localisation aéroportuaire;

ATTENDU que le sol de la plupart des lots désignés, principalement ceux au sud de l'emprise de l'aéroport municipal, est marécageux, non utilisé et non affecté à l'agriculture;

ATTENDU que l'octroi hâtif de la vocation industrielle et commerciale auxdits secteurs pourra, à plus ou moins brève échéance, exercer une influence très importante sur l'expansion future du parc industriel régional;

ATTENDU que l'industrialisation de l'agglomération de Trois-Rivières se poursuit à un rythme supérieur à la moyenne provinciale;

ATTENDU que les projets industriels afférents, signalés tant dans nos démarches que par les media, s'associent de plus en plus à notre agglomération;

ATTENDU que le développement industriel et économique de notre région est désormais étroitement lié à nos installations aéroportuaires;

ATTENDU que la distraction des secteurs proposés, indiqués sur le plan de la Ville de Trois-Rivières par un liséré rouge, aura éventuellement des retombées économiques considérables pour notre région industrielle alors qu'une décision négative aurait des effets économiques désastreux en pertes de projets importants de localisation industrielle;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec la distraction du territoire agricole des secteurs constitués des lots suivants:

- a) Lots 290 à 322 inclusivement.
- b) Lots P-295 à P-299 inclusivement.
- c) Lots P-295 à P-311 inclusivement.
- d) Lots P-282 à P-271 inclusivement.
- e) Lots 270 à 251 inclusivement.
- f) Lots P-317 à P-341 inclusivement.
- g) Lots 342 à 373 inclusivement.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

334-82
Comptes
à payer
liste hebdomadaire.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pavages de Nicolet Inc.:
Piste cyclable (Père Marquette et Parc Fortin) -
paiement No. 1 - retenue 10% 62 419,13 \$
Aménagement de parcs - Parcs Buteaux, Laflèche,
Cardinal Roy - Paiement No. 1 - retenue 10% 22 966,20
Béton bitumineux - Mail rue Des Forges 15 880,60
Cimentiers Marock Inc.:
Trottoirs et bordures 1982 - paiement No. 1 -
retenue 10% 16 364,75
Trottoirs et bordures 1982 - paiement No. 2 -
retenue 10% 14 087,20
Gaston Paillé Ltée:
Branchements de services 1982 - paiement No. 4 -
retenue 10% 3 334,01
Location de machinerie 787,50
Drainage rue Le Corbusier - paiement No. 1 4 000,00
Pierre Lacoursière:
Honoraires - agrandissement de la bibliothèque 5 095,67
Laboratoires Choisy Ltée:
Piscine Parc Lemire (contrôle de béton, essais
de compression, etc.) 1 648,50
Essais de compression de béton - Mail rue
Des Forges 142,00
Essais de contrôle de qualité - rue Léo Pidgeon 184,50
Laboratoires Shermont Inc.:
Essais de contrôle de la qualité - Parc
linéaire 2 195,75
Guimond Électrique:
Éclairage de rues 1980 - paiement No. 3 -
final - retenue 10% 3 935,54
Remise totale de la retenue - éclairage de
rues 1980 7 772,65
Deluc:
Étude circulation Centre-ville - 2e versement 16 513,99
Jean-Louis Caron:
Honoraires - rénovation Centre Notre-Dame-de-
la-Paix 2 735,50
Constructeurs St-Maurice:
Agrandissement de la bibliothèque - paiement
No. 4 - retenue 10% 139 927,50
Plomberie St-Onge Inc.:
Réfection de toiture - usine de traitement
d'eau - paiement No. 4 26 800,00
Herman Bouchard:
Remise de retenue - Démolition Hôtel
Trois-Rivières 894,50
Sani Paré Inc.:
Cueillette, transport et enfouissement
des déchets - du 1er au 15 août 1982 21 514,67
Enlèvement des déchets - Postes Nos. 1, 2 et 3 -
du 1er au 14 août 1982 30,00
Lavage Sani Inc.:
Entretien ménager - juillet 1982 - Hôtel de
Ville, Édifice Nobert, Cour Municipale,
Bibliothèque 2 959,16
Entretien ménager - juillet 1982 -
Local St-Philippe 145,00
Roland Durand & Fils Enr.:
Entretien ménager - Postes Nos. 1, 2 et 3 -
du 18 juillet au 14 août 1982 2 001,60
Cam-Track Bernière Inc.:
Achat de piston, seal, retainer, chim use, etc.
Édifice des Travaux Publics 7 698,58
General Motors Canada Ltée:



LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

Intérêts de 5% sur hold back lors de l'achat de 10 autobus en 1977	3 806,42
Les Ateliers Plasti-Art:	
Fourniture et pose d'un plastique protecteur pour le plan directeur d'urbanisme - kiosque de la Ville - Expo 1982 - paiement No. 1	147,15
Brunelle Inc.:	
Achat de képis - policiers	1 791,50
Cie Canadienne de Service de Linge Inc.:	
Service de buanderie - hippodrome, Hôtel de Ville, Centre Culturel, Colisée, Marché-aux-Denrées, Édifice des Travaux Publics	623,66
SSQ Mutuelle d'assurance-groupe:	
Inscriptions - séminaire concernant les régimes de retraite - 2 personnes	120,00
Trudel, Morin & Associés:	
Huissiers - diverses causes - juillet 1982	634,62
Frais de signification	3,00
Jacques Royer:	
Huissier - diverses causes	14,12
St-Maurice Aéro Club:	
Gérance - services rendus - août 1982	390,00
Denis Beaumier Ltée:	
Réfection de toiture - bureau Commission de l'Expo - paiement No. 1	5 000,00
American Public Works Association:	
Cotisation - Gaston Desaulniers - septembre 1982 à septembre 1983	61,00
Contrôles Johnson Ltée:	
Contrat de service - facturation trimestrielle - ascenseurs	772,75
Laboratoire de Construction de Québec Inc.:	
Trottoirs - essais de béton de ciment	206,00
S.P.A.M. Inc.:	
Appels par télé-page - juillet 1982	315,00
L'Union des Municipalités:	
Inscription - Gilles Beaudoin - colloque professionnel sur la décentralisation	115,00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Subvention selon protocole d'entente - 1er et 2e versements	5 200,00
Association des Arénas du Québec Inc.:	
Cotisation 1982 - Colisée et Pavillon de la Jeunesse	60,00
Librairie du Centre:	
Achat de livres - Concours "Villes et Villages fleuris"	84,90
Nobert, Young, Lanouette, Carpentier:	
Honoraires professionnels - vérification des opérations du bingo - Expo 1982	250,00
Productions Specta Inc.:	
Subvention - Salle J.A. Thompson & Centre Culturel	17 562,50
Le Nouvelliste:	
Avis publics	516,00
Publicité hippodrome, avis public, appel d'offres	563,40
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Cour Municipale - juillet 1982	38,12
Garage René Lacombe Inc.:	
Frais de remorquage (remboursés par les concernés)	90,00
Canadian General Electric:	
Entretien de l'équipement de radiocommunication - août 1982 - Police, Édifice des Travaux Publics	1 399,30
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - juillet 1982 - Centre Culturel, Hôtel de Ville, Édifice Nobert	112,00



LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

Librairie du Cap Inc.:
Service de photocopies - juin 1982 - trésorerie 194,82
Service de photocopies - juin 1982 - Administration
générale, Police, Travaux Publics, Expo, etc. 770,79

HIPPODROME

Services Financiers Procan Ltée:
Location mini-ordinateur - août 1982 285,12
Ambulance 12-12 Ltée:
Service d'ambulance - les 27 et 29 juillet
et 3 et 5 août 1982 525,00
Agence de Sécurité Phillips Inc.:
Surveillance 1 412,67
Brink's Canada Ltée:
Transport d'argent - juillet 1982 320,00
Brasserie Labatt Ltée:
Achat de bière 726,40
Brasserie O'Keefe Ltée:
Achat de bière 692,35
Cotnoir & Pleau Ltée:
Achat de bière 1 509,55
Canadian Trotting Association:
Droits et permis - 8 jours courses 1 892,72
W. Chavanelle:
Cueillette et transport des déchets -
juillet 1982 240,00
J.P. Deshaies Inc.:
Achat d'huile Rotella 149,33
Imprimerie Art Graphique Inc.:
Impression des programmes Nos. 49 à 58 incl. 5 847,85
Imprimerie de Spécialités Southam:
Achat de rouleaux 3 082,41
Photo Lambert Inc.:
Service de TV en circuit fermé - juillet 1982 1 650,00
André Pelletier:
Soins professionnels - 16 programmes 800,00
Cie de Gestion Guy Poirier Inc.:
Secrétariat au 31 juillet et au 7 août 1982 300,00
Gestion - août 1982 2 916,67
Secrétariat au 28 août 1982 150,00
Cie de Gestion Guy Poirier Inc.:
Secrétariat au 21 août 1982 150,00
Secrétariat au 14 août 1982 150,00
Boutique de Harnais Yvon Pratte:
Achats divers 57,24
Publi-Hebdo Inc.:
Publicité 60,00
Reynolds Radio:
Location d'un mobile et d'une base - août 1982 59,95
Télémedia CHLN 55:
Publicité - juillet 1982 456,96

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1982

Réal Ayotte - 1,048 km 188,64
Roger Baril - 238 km 52,36
Léo Bellerose - 458 km 82,44
André Daviau - 756 km 151,20
Maurice Galarneau - 302 km 60,40
Gaston Laliberté - 363 km 79,86
Gaétan Lemieux - 280 km 61,60
Michel Pellerin - 881 km 193,82
Alain Provencher - 579 km 127,38
Yvon Ratelle - 1,088 km 234,46
Robert Rousseau - 1,208 km 217,44
Michel Saindon - 651 km 143,22
Gaston Tousignant - 341 km 75,02
Gilles Thibeault - 888 km 195,36
Roland Bacon - 542 km 108,40



LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

Madeleine Bessette - 51 km - août 1982	11,22
Gaston Desaulniers - 776 km	167,42
Rosaire Francoeur - 150 km	33,00
Roger Loisel - 965 km	173,70
André Verville - 845 km	169,00

Jean Lamy:
Souper avec les membres du Conseil - 9 août 1982 119,39

Gilles Beaudoin:
Dîner - comité du Vieux Port 98,49

Jacques Charette:
Lunch d'affaires - représentant Ville Valleyfield 31,00
Lunch d'affaires - comité gérance 52,00
Dépenses de voyage - Montréal - représentant
Sobeco 14,50

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances)

Le Pro-Jac Ltée:
Repas - réunion Commission de l'Expo 183,29

Dépanneur Ste-Marguerite:
Achats divers - Black Jack 79,80

Au Palais du Chinois Inc.:
Repas - réunion Commission de l'Expo 170,12

Restaurant Le Bourguignon:
Repas - réunion Black Jack 50,10

Xérox Canada Ltée:
Service de photocopies - juin 1982 -
Exposition et Bibliothèque 425,10

Roger Picard:
Remboursement d'une partie des dépenses
encourues pour le Festival de la Danse -
Expo 1982 2 175,00

Dominique Lacroix:
Conception d'annonce - travaux divers -
Expo 1982 155,00

Robert Pratte:
Travail spécial sur les roues de fortune -
Expo 1982 250,00

EXPO 1982

D.A. Campbell Amusement Ltd:
Versement selon assistance les 30 et 31 juillet,
et 1er août 1982 - selon contrat 34 846,50

Versement selon assistance les 2, 3 et 4 août 1982 -
selon contrat 21 988,50

Versement selon assistance les 5, 6, 7 et 8 août
1982 - selon contrat 32 040,75

Remise de dépôt 15 000,00

Bernard Milette:
Acompte - opération du P'tit Bistro 3 500,00

Léo Leclerc:
Avance sur paie pour travail de messenger
et barman 200,00

Jean-Guy Carpentier:
Opération roues de fortune - selon contrat 12 200,00

Paul-Émile Gilbert:
Services professionnels - gestion des
travaux 6 500,00

Imprimerie St-Patrice Inc.:
Film et plaque - hippodrome, St-Michel Des Forges -
Liste de prix Expo 1982 - Rapport annuel 1981 -
crédit de 103,01 \$ 3 121,07

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Mme Louise Goyette	65,38
Mme Louise Goyette	78,52



LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

Michel Lefebvre	82,67
René Monfette	561,35
Guy Poirier	123,61
Jean-Louis Goneau	39,46
André Marcil	345,77
Origène Bellemare	67,54
Armand Allard	103,58
Michel Jutras	90,80
Laboratoires Choisy Ltée:	
Honoraires - analyse et inspection de béton - agrandissement de la bibliothèque - mai 1982	796,50
Laboratoires Choisy Ltée:	
Honoraires - analyse et inspection de béton - agrandissement de la bibliothèque - juin 1982	2 135,75
P.E. Perreault Enr.:	
Réparation de clôture - Terrain de l'Exposition	2 421,28
Sani Inc.:	
Cueillette de déchets - Expo 1982	10 750,00
TOTAL:	<u>599 698,53 \$</u>

ADOPTÉ

335-82
Changement
de nom à
apporter
dans les rés.
297-82 et
298-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les résolutions 297-82 et 298-82 soient et sont mo-
difiées en changeant partout où cela est nécessaire le nom de
Trans-Canada Pipelines Ltd pour celui de Gazoduc Trans-Québec
et Maritimes Inc.

ADOPTÉ

336-82
Pression
à exercer
auprès des
autorités
re: Airbus
Adoption

ATTENDU que le Gouvernement du Canada négocie actuellement
une entente avec la société française Airbus pour l'établis-
sment d'une usine au Canada;

ATTENDU que selon les déclarations, cette usine serait située
au Québec;

ATTENDU que la région du Coeur du Québec possède actuellement
tous les éléments nécessaires à l'établissement de cette usi-
ne;

ATTENDU que l'économie du Coeur du Québec est gravement tou-
chée par la fermeture d'usines;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières fasse pression auprès des
autorités pour que cet investissement se réalise chez nous.

ADOPTÉ

337-82
Programme
"LOGINOVE"
demande de
subvention
additionnel
de 500 000 \$
à la S.H.Q.
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières a reçu dans le ca-
dre du programme d'aide à la restauration résidentielle "LO-
GINOVE" une enveloppe budgétaire de 345 800,00 \$ pour la res-
tauration possible de 65 logements;

CONSIDÉRANT que 9 dossiers pour 29 logements représentant
254 420,00 \$ sont actuellement engagés aux institutions fi-
nancières;



LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOÛT 1982

CONSIDÉRANT que 5 autres dossiers pour 18 logements, prêts pour approbation, nécessiteraient près de 123 000,00 \$ du budget LOGINOVE;

CONSIDÉRANT la demande de 55 propriétaires pour 153 logements;

CONSIDÉRANT les deux nouvelles zones St-Sacrement et Ste-Marguerite;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec d'attribuer un montant de subvention additionnel de 500 000,00 \$ pour la restauration résidentielle dans le cadre du programme "LOGINOVE" à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

338-82
Appuie à
l'ass. des
Pourvoyeurs
et Pêcheurs
du poisson
des chenaux
de la rivière
Sainte-Anne
concernant
cette rivière
auprès du
gouv. du
Québec
Adoption

ATTENDU que la pêche du petit poisson des chenaux sur la rivière Ste-Anne est une activité touristique très importante;

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières est directement touchée par cette activité, soit hôtels, restaurants, garages;

ATTENDU que c'est l'activité touristique la plus importante au Coeur du Québec durant les mois de décembre, janvier et février;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières appuie l'association des Pourvoyeurs et Pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Sainte-Anne inc. afin que le gouvernement du Québec règle une fois pour toutes, le dossier de cette rivière.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE.

JL/JRD.



MARDI, LE 7ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
23-08-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 août 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 27 avril 1981;
- b) Nouveau règlement de zonage et abrogation du règl. 191 et amendements, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 28 juin 1982;
- c) Nouveau règlement de construction et abrogation du règl. 385-A et amendements, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 28 juin 1982;
- d) Règlement déterminant les normes de lotissement, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 28 juin 1982;

Différents
travaux
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de modification des arrêts de gravier et d'étanchéité aux toitures de l'Hôtel de Ville et du Centre Culturel, de réparation des murs extérieurs du Marché-aux-Denrées, de réparation du tunnel Laviolette, d'aménagement d'une côte sur les terrains de l'usine de traitement d'eau, d'installation d'un système antivol à la bibliothèque, décrétant également des études d'économie d'énergie au Colisée et au Pavillon de la Jeunesse, ainsi que du réseau de distribution électrique au terrain de l'Exposition, des travaux de conversion de système de chauffage au gaz pour différentes bâtisses, des travaux d'économie d'énergie dans différentes bâtisses de la Ville, des travaux d'infrastructure rue Des Chenaux, le tout au coût de 370 000 \$ et décrétant un emprunt par obligations au montant de 390 000 \$.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.



MARDI, LE 7ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

Lu en Conseil, ce 7ième jour de septembre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement
au règl. 461
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 461 concernant le régime de rentes pour les employés de la Ville, aux fins de modifier l'article 5.01 traitant de la cotisation des employés membres, et d'y ajouter un article précisant les conditions de transfert du fonds de pension des employés du service de transport en commun, transférés à la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de septembre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien.

339-82
Compte rendu
23-08-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 23 août 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

340-82
Contrat
Vente à
M. Lloyd
B. Fleet
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. LLOYD B. FLEET les immeubles suivants:

DÉSIGNATION:

1.- Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot TREIZE CENT DIX (P.1310) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, de figure parallélogrammatique, borné vers le nord-est par une partie du lot No. 2214, vers le sud-est et le sud-ouest, par des parties du lot No. 1310, vers le nord-ouest, par une partie du lot No. 2214; mesurant quatre-vingt-onze centièmes de mètre (0.91 m.) vers le nord-est et le sud-ouest, douze mètres et dix-huit centièmes de mètre (12.18 m.) vers le sud-est et le nord-ouest, contenant une superficie de onze mètres et treize centièmes de mètre carrés (11.13 m.c.).

2.- Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX MILLE DEUX CENT QUATORZE (P.2214) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, de figure parallélogrammatique, borné vers le nord-est et le sud-est, par une partie du lot No. 2214, vers le sud-ouest, par une partie du lot No. 1310, vers le nord-ouest, par une partie du lot No. 2214; mesurant quatre-vingt-onze centièmes de mètre (0.91 m.) vers le nord-est et le sud-ouest, six mètres et neuf centièmes de mètre (6,09 m.) vers le sud-est le nord-ouest, contenant une superficie de cinq mètres et cinquante-huit centièmes de mètre (5.58 m.).

Tel que le tout apparaît, entouré d'un trait rouge, sur un plan préparé par Claude Juteau, Arpenteur-Géomètre des



MARDI, LE 7ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

Trois-Rivières, en date du 31 août 1982.

pour le prix de 400 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

341-82
Entente avec
le Min. des
Aff. cult.
re: étude de
potentiel
archéologique
pour la zone
du Vieux Port
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le Ministère des Affaires culturelles du Québec, concernant l'étude de potentiel archéologique pour la zone du Vieux Port et en périphérie de l'arrondissement historique, la formation d'un groupe de recherche en histoire et la coordination de projets en matière de patrimoine, pour et en considération d'une somme de 64 000 \$ à être versée par le Ministère et une somme de 8 000 \$ à être fournie par la Ville.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

342-82
Entente avec
M. Guy Trépanier
re: étude histo.
ci-haut
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de services professionnels avec M. Guy Trépanier, concernant l'étude historique pour la zone du Vieux Port et en périphérie de l'arrondissement historique de Trois-Rivières, en complément de l'étude de potentiel archéologique réalisée en 1981, pour et en considération d'une somme de 16 000 \$ en honoraires et 1000 \$ en frais inhérents à la réalisation du mandat.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

343-82
Subdivision
partie du lot
273
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par Jean Châteauneuf, A.G., en date du 9 août 1982 montrant la subdivision d'une partie du lot 273 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, située Boul. St-Jean, appartenant à Nicole et Daniel Chamberland et à Ange-Émile Jacques et donnant effet aux lots 273-1 et 273-2.

ADOPTÉ



MARDI, LE 7ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

344-82
Subdivision
partie du
lot 15
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par Jean Châteauneuf, A.G., en date du 28 juillet 1982 montrant la subdivision d'une partie du lot 15 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne, située Boul. Des Forges, appartenant à Mme Justine Richards et donnant effet au lot 15-1.

ADOPTÉ

345-82
Autorisation
à détruire
certains
dossiers à
la Cour mun.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Greffier de la Cour municipale de la Ville soit et est autorisé à détruire les dossiers de ladite Cour datant de plus de cinq (5) ans, conformément à l'article 653.1 de la Charte de la Ville.

ADOPTÉ

346-82
Autorisation
pour accès au
coffret de
sûreté de
la Ville
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier soit et est autorisé à avoir accès au coffret de sûreté de la Ville à la Banque Nationale du Canada.

ADOPTÉ

347-82
Modification
du règl. 804
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que l'article 3 du règlement 804 soit modifié comme suit:

ART.3.- Le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 50 000 \$ pour les fins du présent règlement 15 000 \$ à même les fonds généraux de 1982 à emprunter une somme n'excédant pas 35 000 \$ par émission d'obligations, à cette fin, et à approprier aux fonds généraux toute subvention gouvernementale versée à la Ville pour les fins du présent règlement.

ADOPTÉ

348-82
Demande de
certificat
pour l'instal.
d'une fosse
septique au
Centre des Loi.
St-Michel Des F.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère de l'Environnement du Québec pour l'émission d'un certificat d'autorisation afin d'établir une installation septique pour établissements publics, le tout concernant le Centre des Loisirs Des Forges, situé en la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

349-82
Modification
de la rés.
333-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que la résolution 333-82 adoptée le 23 août 1982 soit et est modifiée en changeant la nomenclature des lots par la suivante:



MARDI, LE 7ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

- I. Lots: 342 à 373 incl.
Parties de lots: 321 à 341 incl.
Cadastre: Paroisse de Trois-Rivières.
Division d'enregistrement: Trois-Rivières.
- II. Parties des lots: 295 à 309 incl.
Cadastre: Paroisse de Trois-Rivières.
Division d'enregistrement: Trois-Rivières.
- III. a) Lots: 290 à 294 incl.
Parties des lots: 295 à 299 incl.
Cadastre: Paroisse de Trois-Rivières.
Division d'enregistrement: Trois-Rivières.
- b) Lots: 322 à 328 incl.
Cadastre: Paroisse de St-Étienne.
Division d'enregistrement: Trois-Rivières.

Tel que montré par des lisérés rouge, vert et jaune sur le plan numéro 82-54 de l'arpenteur Claude Juteau.

ADOPTÉ

350-82
Acceptation
de diff. subv.
du M.L.C.P.
totalisant
33 900 \$
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des formules d'acceptation de subventions pour les projets suivants:

Chalet de services Adélarde-Dugré:	3 000 \$
Toiture Centre communautaire	
Alexandre-Soucy:	7 500 \$
Parc Laflèche:	4 500 \$
Centre de Loisirs Des Vieilles	
Forges:	15 000 \$
Terrain de balles St-Jean-de-	
Brébeuf:	3 900 \$
Rénovation accès aux hadicapés:	2 850 \$.

ADOPTÉ

351-82
Demande à
l'Hon. Min.
des Aff. mun.
l'autorisation
de déposer
le rôle dit
"de nouvelle
génération"
le 1er
novembre 1982
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à l'Honorable Ministre des Affaires municipales l'autorisation de déposer son premier rôle dit "de nouvelle génération" le 1er novembre 1982 plutôt que le 15 septembre, le tout conformément à l'article 71 de la Loi sur la Fiscalité Municipale.

Ce délai est rendu nécessaire principalement à cause des raisons suivantes:

1.- L'absence prolongée du directeur du service d'évaluation par suite de maladie a occasionné des retards dans certaines parties du travail d'évaluation;

2.- De plus, l'addition de responsabilités supplémentaires pour 13 municipalités de la M.R.C. De Francheville (anciennement du Comté de Champlain) au service d'évaluation de la Ville a quelque peu perturbé le programme d'activités du service.

ADOPTÉ

MARDI, LE 7ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982



352-82
Comptes
à payer
liste
hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé Ltée:

Aqueduc et drainage rue Gélinas - paiement no 1 - retenue 10% 18 431,33 \$

Branchements de services 1982 - paiement no 5 - retenue 10% 4 177,80

Pavage de Nicolet Inc.:

Nivellement et compactage du terrain du stade de baseball et
location de rouleau 180,00

Eloi Guillemette:

Fourniture et pose de terre et de tourbes - Ecole St-Paul, Parc
Lemire, etc. 8 458,80

Location de machinerie et d'équipement - terrassement Boul. Des
Récollets, chargement et transport des bacs à fleurs - voyage de
terre pour terrain de balle Jacques Buteux, stade de baseball,
cour Ecole St-Sacrement et divers terrains de balle 1 923,40

Stelio Sole:

Exécution de 6 pare-soleil - bibliothèque municipale - paiement
no 2 4 649,55

Hugues-Owens Co.:

Achat de machine tireuse de plans, support, système anhydrique
d'amoniaque, tableau de vannes et régulateur pour amoniaque
anhydrique, "single manifold Taylor" - service technique 10 326,33

Malboeuf Equipement Inc.:

Achat d'un tracteur sur roues 9 370,19

Mich-O-Tomobile:

Achat de 2 camions Ford 1982 - cabine conventionnelle - capacité
10,800 kilogrammes 49 194,00

Achat d'un camion Ford 1982 - capacité 15,876 kilogrammes 37 746,00

Achat d'une fourgonnette Ford 1982 - capacité 3,400 kilogrammes 11 772,00

Trois-Rivières Chevrolet Ltée:

Achat d'une camionnette Chevrolet 1982 8 383,87

C.P. Ltée:

Location tuyaux et câbles souterrains et voie d'évitement 975,00

Proportion des dépenses - passages à niveau - avril, mai et
juin 1982 3 439,75

Laurentide Ready-Mix & Equipement Inc.:

Location de pelle Drott - conduite principale Des Mélèzes-Des
Bouleaux 231,00

Contenants Intercité Inc.:

Contenants - Marina, Parc Pie XII, Colisée - juillet 1982 831,50

Contenants - Usine de traitement d'eau, Colisée, Parc Pie XII -
août 1982 528,48

Contenants - Aéroport, Edifice des Travaux Publics, Autogare -
août 1982 150,00

Garage René Lacombe Inc.:

Frais de remorquage - Edifice des Travaux Publics 450,00

Marché Victoria Inc.:

Achats divers 202,95

MARDI, LE 7ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982



Municipal Finance Officers Association:	
Cotisation 1982-1983 - Claude Doucet	
Centre du Trophée:	
Achat de plaquettes	
Le Nouvelliste:	
Avis public	80,00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Poste no 1, Bibliothèque, Service récréation et parcs - juillet 1982 et Pavillon de la Jeunesse - juin et juillet 1982	1 540,47
Librairie du Cap Inc.:	
Service de photocopies - Administration générale, Travaux publics, Police, Expo, etc. - juillet 1982	578,06
Service de photocopies - trésorerie - juillet 1982	177,71
Trudel, Morin & Associés:	
Frais de signification	12,38
Michel Lupien:	
Honoraires - Bureau de Revision de l'évaluation foncière	1 408,00
Médiacom Inc.:	
Panneau-réclame - autoroute 55	60,00
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Vente par Hébert Sauvageau	398,00
<u>RÉCRÉATION ET PARCS</u>	
Productions Specta Inc.:	
Service de personnel - Festival des Pins	315,25
Ligue de Football Midget Métropolitaine:	
Franchise - équipe de Trois-Rivières	530,00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Frais d'arbitrage - 23 parties et personnel tableau indicateur	894,00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.:	
Gestion et entretien - bâtisse et terrain Parc Lemire - 3e versement	600,00
Centre Landry:	
Préposé responsable - entretien Parc des Pins et coupe de gazon terrain de balle St-Jean-Bosco et Parc des Pins - dernier versement	424,00
Comité de Zone F.B.A.Q. de la Mauricie:	
Frais d'arbitrage - baseball mineur - du 16 au 31 juillet 1982	264,00
Frais des marqueurs - baseball mineur - du 16 au 31 juillet 1982	288,50
Loisirs St-Jean de Brébeuf:	
Entretien et gestion Pavillon Gagnon - 3e versement	360,00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.:	
Entretien des bâtisses - Parc Ste-Marguerite - 3e versement	742,50
Loisirs des Vieilles Forges Inc.:	
Entretien salle des loisirs St-Michel des Forges - 3e versement	180,00
Bernard Milette:	
Opération du bistro - Expo 1982 - dernier versement	3 500,00
Roy & Lafontaine Inc.:	
Achat - restaurant Pavillon de la Jeunesse	129,00

MARDI, LE 7ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Normand Fournier - 383 km - juillet 1982	
François Girard - 125 km - août 1982	
Jean-Louis Goneau - 588 km - juin et juillet 1982	129,36
Anatole Houle - 1,006 km - août 1982	181,08
Roger Lafontaine - 322 km - juillet et août 1982	70,84
Jean-Maurice Massicotte - 444 km - juillet 1982	88,80
Serge Bronsard - 246 km - avril à juillet 1982	54,12
Raymond Bérubé - 278 km - juillet 1982	61,16
René Perron - 416 km - août 1982	91,52
Yves Picard - 348 km - juillet 1982	76,56

Gilles Beaudoin:

Allocation d'automobile - conférence de presse Classique de canots - Shawinigan	22,00
Remboursement de dépenses - réunion Airbus	29,63
Dépenses de voyage - Colloque U.M.Q.	104,34

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Réjean Boucher	96,41
André Marcil	402,88
Guy Poirier	196,40
Guy-Paul Simard	453,78
Alain Tremblay	80,59
Mme Louise Goyette	66,70
Jean Lamy	55,25
André Marcil	303,37
Albert Morrissette	139,95
Chantal Germain - Fête Ile St-Quentin	120,34
Michel Lefebvre - Fête Ile St-Quentin	99,54
André Marcil	707,79

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances le 18 août 1982)

Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - juillet 1982	152,60
Au Palais du Chinois Inc.:	
Repas - réunion Commission de l'Expo	115,23
Marché St-Louis:	
Achats divers	502,43
Jean-Baptiste Lord:	
Services professionnels - remboursement de dépenses - travail spécial de cassette pour diffusion pour l'Expo - slogan - Expo 1982	1 013,00
Mme Georgette Houle:	
Rédaction de textes publicitaires et communiqués de presse - Expo 1982	195,00
Centre du Trophée:	
Achat de trophées - bénévoles de la piscine - Expo 1982	117,55
Nicole St-Onge	
Service de clown - Expo 1982	150,00

MARDI, LE 7ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982.

EXPOSITION (1e 18 août 1982 - suite)



Publicité Promobile Inc.:	
Enseigne - Salon de Black Jack - Expo 1982	
Corps de Cadets de la Marine de Trois-Rivières:	
Nettoyage du terrain - Expo 1982	2 335,00
Polyvalente Ste-Ursule:	
Location du stationnement - Expo 1982	750,00
Télécommunication Trois-Rivières Ltée:	
Service de télé-page - Messieurs Alarie, Abel et Paquin - Expo 1982	32,70
Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés Inc.:	
Primes d'assurance pour 2 roulottes ayant servi pour la Grande Scène - Expo 1982	175,00
Martel Express Trois-Rivières Ltée:	
Transport de piano pour spectacles de la Grande Scène - Expo 1982	216,00
Station Carré des Forges:	
Achat de gasoline - Expo 1982	167,20
Purolator Courrier Ltée:	
Service de courrier - Expo 1982	16,63
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Location de chaises	60,00
Agence Aigle Sécurité Privée Ltée:	
Service de surveillance - du 25 juillet au 14 août 1982	21 822,72
Noël Lamy:	
Dépenses de voyage - Visite Exposition de St-Hyacinthe	93,50
Robert Pratte:	
Travail sur roue de fortune - du 3 au 8 août 1982 - Expo 1982	250,00
André Paquin:	
Travail de photographie - Expo 1982	125,00
Roger Rompré:	
Dépenses de voyage - Expo de Québec - retour de tourniquets	25,00
Société de droits d'exécution du Canada Ltée:	
Droits - Expo 1981	218,69
Phiga Inc.:	
Service d'eau - Salon du Black Jack - Expo 1982	43,00
Dépanneur Ste-Marguerite:	
Achat de bière et liqueurs - artistes Grande Scène - Expo 1982	81,50
Claude Masson:	
Repas (coupons) - Commission de l'Expo et invités, employés du terrain et l'agriculture - Expo 1982	248,38
Club de Curling Trois-Rivières:	
Repas (coupons) - Commission de l'Expo et invités, employés du terrain et l'agriculture - Expo 1982	1 184,70
Jacqueline Robichaud:	
Remboursement de petite-caisse	273,68
Pierre Dupont:	
Dépenses de voyage - St-Hyacinthe et achats divers Salon Black Jack - Expo 1982	262,83
Henri Hubert:	
Achats divers - Salon Black Jack - Expo 1982	15,89

MARDI, LE 7ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982



EXPOSITION (le 18 août 1982 - suite)

Laviolette Auto Location Inc.:	
Location d'automobiles- Expo 1982	1 948,34 \$
Hermel Giard & Al:	
Honoraires et dépenses - juges et vérificateurs - Expo 1982	1 185,00
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - 2,050 km - juillet 1982	369,00
Remboursement de petite-caisse	236,88
Jocelyne Veillette:	
Vente de stands - Expo 1982	1 456,00
Studio Henrichon:	
Photo aérienne	163,50
Jean Masse:	
Réparation des tourniquets - Expo 1982	120,00
Buffet Juneau Enr.:	
Repas (coupons) - Commission de l'Expo, employés du terrain et l'agriculture - & réception du président - Expo 1982	810,08

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances le 26 août 1982)

Publicité - Expo 1982

Télémedia CHLN 55	4 177,92
Cie de Radiodiffusion Shawinigan Ltée (CKSM)	1 003,12
CIGB 102,3 FM	1 264,80
Courrier de Portneuf	700,00
L'union	392,00
L'Echo de Louiseville	1 218,00
Le Courrier-Sud	1 134,00
Publi-Hebdo Inc.	1 890,00
Perrin Piano Enr.:	
Accordement de piano - spectacles Grande Scène - Expo 1982	160,00
Laviolette Auto Location Inc.:	
Billet d'infraction émis sur véhicule loué - Expo 1982	10,00
Location d'un camion - transport des trains miniatures - Expo 1982	40,12
Sanivan Inc.:	
Transport du lait - Expo 1982	1 532,80
Melquiad Allaire & Al:	
Primes aux éleveurs - Expo 1982	60 430,36
Marché St-Louis Ltée:	
Achats divers	87,46
Centralco (1982) Inc.:	
Achat de liqueurs - Salon Black Jack - Expo 1982	575,75
Daniel Allard & Al:	
Honoraires - vérificateurs - Expo 1982	466,00
Jean Baril & Al:	
Primes aux jeunes éleveurs - Expo 1982	1 720,06
Elaine Sylvestre & Al:	
Primes aux jeunes éleveurs - Expo 1982	629,87



EXPOSITION (le 26 août 1982 - suite)

Amselme Huot:	
Allocation d'automobile - 100 km - Expo 1982	
Location de camion pour transports divers de matériel pour ferme St-Hubert - Expo 1982	150,00
Louis-Georges Lebel:	
Allocation d'automobile - transport d'oeufs et de poussins - ferme St-Hubert - Expo 1982	134,64
<u>Allocations d'automobiles - Remboursements de dépenses - Vérification d'animaux - Expo 1982</u>	
Jean-Pierre Gélinas	52,03
Louis A. Bolduc	261,03
Thomas Louis Simard	38,96
Hélène Roy	54,48
Claude G. Marchand	42,18
Michel Lemelin	51,06
Claude Jutras	24,12
Shirley Fieldsend	51,45
Elizabeth Daviault	171,48
Jean Caron	9,20
Claude Daoust	25,70
Henri-Louis Bédard	28,40
Daniel Allard	83,76
François Lefebvre	65,70
Bernard Lemay (Remboursement de dépenses seulement)	7,00
Claude Proulx	23,50
Jacques Pépin	37,80
Jean-Paul Lefebvre	14,70
Daniel Gélinas	103,46
François Gagnon	9,20
Ginette Douville	91,80
Guy Brousseau	159,80
Daniel Brault	25,24
Centre Horticole du Cap Inc.:	
Achat de peat moss - ferme St-Hubert - Expo 1982	120,00
Marcel Montambault:	
Location d'animaux - ferme St-Hubert - Expo 1982	700,00
<u>EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances le 30 août 1982)</u>	
Roger Picard:	
Remboursement de dépenses - Festival de danse - Expo 1982 - solde à payer	3 797,00
Le Pro-Jac Ltée:	
Repas - comité des comptes	27,68
Jean Abel:	
Travail de technicien - organisation Expo 1982	2 537,64

MARDI, LE 7ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

EXPOSITION (le 30 août 1982 - suite)



Modelistes Ferroviaires de la Mauricie Inc.:	
Réparation d'appareils, repas et transport - Expo 1982	
Roland Nobert:	
Dépenses de voyage - Expo de Québec	106,49
Couture & Frère Inc.:	
Attelage de gros chevaux pour promenade - Expo 1981	150,00
Le Nouvelliste:	
Publicité - Expo 1982	9 777,50
Brigade Ambulance St-Jean:	
Achat de médicaments et de nourriture - Expo 1092	237,41
CHEM-TV Inc.:	
Publicité - Expo 1982	500,00
Léo Leclerc:	
Dépenses de voyage - Montréal - Régie des Loteries et Société des Alcools - 5 voyages	400,00
Normand Murphy:	
Service de barman - Expo 1982	460,00
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - 1,520 km - août 1982	273,60
Marc Boucher & Al:	
Aides à la piscine - Expo 1982	760,00
Douglas Thibeault:	
Honoraires - dépenses encourues - organisation des activités aquatiques à la piscine - Expo 1982	1 253,97

Chambre de Commerce:	
Octroi - dernière tranche	18 000,00
Maurice Couture Ltée:	
Sorties de secours - Centre communautaire Alexandre Soucy - paiement no 2 - retenue 10 % (incluant modification de contrat au montant de 106,20 \$)	5 855,58
Daniel Tremblay:	
Fabrication d'un trait d'union manquant à la plaque commémorative Salle J.A. Thompson	10,90
Michel Lefebvre:	
Remboursement de frais de scolarité (50%)	28,75
TOTAL	<u><u>349 655,94 \$</u></u>

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Pamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 13ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
07-09-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 septembre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 27 avril 1981;
- b) Nouveau règlement de zonage et abrogation du règl. 191 et amendements,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 28 juin 1982;
- c) Nouveau règlement de construction et abrogation du règl. 385-A et amendements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 28 juin 1982;
- d) Règlement déterminant les normes de lotissement,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 28 juin 1982;
- e) Amendement au règl. 461 concernant le régime de retraite,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 7 septembre 1982;

Divers travaux
pour la salle
de Loisirs de
St-Michel des
Forges et pour
la Maison des
Vins
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'achat et l'installation d'une fosse septique, l'aménagement d'une rampe d'accès pour la salle des Loisirs de St-Michel des Forges, et l'achat et l'installation d'une clôture à neige pour la toiture de la Maison des Vins, et autorisant un emprunt de 7 450 \$ au fonds de roulement à ces effets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de septembre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léopold Alarie.



LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

Programme
"CORVÉE-
HABITATION"
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction ou la rénovation domiciliaires afin de permettre à la Ville de participer au programme "CORVÉE-HABITATION". Ce règlement prévoira également un programme de subventions déterminant le montant et les conditions d'octroi des subventions ainsi que les modalités d'application du programme. Ce règlement ne sera pas applicable aux taxes d'amélioration locale et visera les constructions et rénovations où les services municipaux sont déjà disponibles.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de septembre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

353-82
Compte rendu
07-09-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, mardi le 7 septembre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

354-82
Règlement
812
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 septembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 812 (1982) décrétant des travaux de modification des arrêts de gravier et d'étanchéité aux toitures de l'Hôtel de Ville et du Centre Culturel, de réparation des murs extérieurs du Marché-aux-Denrées, de réparation du tunnel Laviolette, d'aménagement d'une côte sur les terrains de l'usine de traitement d'eau, d'installation d'un système antivol à la bibliothèque, décrétant également des études d'économie d'énergie au Colisée et au Pavillon de la Jeunesse, ainsi que du réseau de distribution électrique au terrain de l'Exposition, des travaux de conversion de système de chauffage au gaz pour différentes bâtisses, des travaux d'économie d'énergie dans différentes bâtisses de la Ville, des travaux d'infrastructure rue Des Chenaux, le tout au coût de 370 000 \$ et décrétant un emprunt par obligations au montant de 390 000 \$ soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

355-82
Contrat
entente
avec la
POLYVALENTE
DE LA SALLE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la POLYVALENTE DE LA SALLE en vertu du-



LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

quel les parties établissent des conditions d'utilisation du matériel de football appartenant à la Polyvalente De La Salle pour la saison 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

356-82
Entente avec
le CEGEP de
Trois-Rivières
re: prog.spor.
communautaire
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL en vertu duquel les parties assurent l'accessibilité au loisir et une participation massive de toutes les couches de la population aux différentes activités de loisir (badminton et tir à l'arc) pour la période du 21 septembre 1982 au 20 septembre 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

357-82
Entente avec
T.-R.-O.,
Cap-de-la-
Madeleine,
le C.E.G.E.P.
et l'Ass. de
Badminton de
la Mauricie
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la VILLE DE TROIS-RIVIÈRES-OUEST, la VILLE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, le COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE TROIS-RIVIÈRES et l'ASSOCIATION DE BADMINTON DE LA MAURICIE pour établir un programme concerté d'offres, de lieux, de pratiques récréatives du badminton au profit de la clientèle adulte du Trois-Rivières Métropolitain pour l'automne 1982 et l'hiver 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

358-82
Cessions
éventuelles
de parcelles
de terrain
par le Min.
des Travaux
publics
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières fasse part au Ministère des Travaux Publics de son intention d'acquérir les parcelles de terrains nécessaires pour le réaménagement des intersections St-François-Xavier - Hart et Hart - De Tonnancourt conformément au dossier 82-53 de M. Claude Juteau, A.-G., en date 31 août 1982.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

359-82
Comptes
à payer,
août 1982
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes à payer au montant de 2 578 604,32 \$ pour la Ville et 235 627,25 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juin 1982 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

360-82
Félicitations
au comité qui
a obtenu les
finales can.
des championnats
de boxe amateur
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses félicitations au comité composé de MM. Jim Girard, Robert Jacques, Jean Bertrand, Guy Godin et Raymond Tellier, qui a obtenu que les finales canadiennes des championnats de boxe amateur aient lieu à Trois-Rivières en 1984, à l'occasion des fêtes du 350ième anniversaire de fondation de la Ville.

ADOPTÉ

361-82
Acceptation
de la soumission
de Les Ent.
Camvrac Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la soumission de Les Entreprises Camvrac Inc. au montant de 108 470 \$ pour la construction d'une piste de service à l'aéroport, soit acceptée.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982



362-82
Comptes
à payer
liste
hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Constructeurs St-Maurice Ltée:

Agrandissement de la bibliothèque municipale - paiement no 5 -
retenue 10% 198 433,03 \$

J.C. Papillon & Fils Ltée:

Remboursement de la machine à réfrigération - Hôtel de Ville -
paiement no 1 - retenue 10% 19 350,00

Les Industries SMI Ltée:

Achat d'un écurieur d'égout Myers 40 102,78

Sani Paré Inc.:

Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 16 au
31 août 1982 21 514,67

Enlèvement des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 - du 15 au 28
août 1982 30,00

Contenants Intercité Inc.:

Contenants - Aéroport (24 août 1982) et Edifice des Travaux Publics
(août 1982) 1 179,13

Herman Bouchard:

Démolition de maisons - 1158 à 1164, Ste-Marie, 3090, Ste-Margue-
rite, 765, De Tonnancourt, 375, St-Valier - paiement no 1 9 000,00

Service Sanitaire Frontenac Ltée:

Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - août 1982 1 833,33

Trois-Rivières Location Inc.:

Location de trancher, compresseur avec équipement et compacteur 354,66

Lavage Sani Inc.:

Entretien ménager - Hôtel de Ville, Bibliothèque, Edifice Nohert,
Cour municipale - juillet 1982 2 959,16

Temps supplémentaire de fins de semaine - du mois de juin au
30 août 1982 1 701,44

C.E.M.Q.:

Inscriptions - séance d'information sur le code canadien de l'élec-
tricité du Québec - Henri-Paul Durand et Marcel Auger 50,00

St-Maurice Aéro Club:

Gérance - services rendus - septembre 1982 390,00

Productions Specta Inc.:

Administration - J.A. Thompson & Centre Culturel - octobre 1982 17 562,50

Service de Gestion Industrielle G.R. Inc.:

Appel d'offres 85,50

Publications du Québec:

Publication - dépôt du rôle d'évaluation 817,50

Le Nouvelliste:

Appels d'offres 209,60

Publicité hippodrome - Hommage à la Consolidated Bathurst - Appel
d'offres - Avis public 1 830,00

Garceau & Dufresne:

Honoraires - Vente par Dame Jeannette Gagnon 647,00

LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982



Commission Scolaire de Trois-Rivières:

Travaux effectués aux parcs-écoles - du 1er janvier au 30 juin 1982

Entretien ménager des parcs-écoles - juillet 1982

Dr. Roger Caron:

Honoraires- Examens médicaux - août 1982 400,00

Bank Montreal Trust Co.:

Honoraires - Agent registrateur et payeur - émission d'obligations
1976 - du 1er juin 1981 au 31 mai 1982 300,00

A.I.M.Q.:

Inscription - Congrès 1982 - Yvon Poirier 180,00

Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:

Frais d'arbitrage - 2 parties 70,00

Comité de Zone F.B.A.Q. Mauricie:

Frais d'arbitrage - baseball mineur - 1er août et final 906,00

Comité de Zone F.B.A.Q.:

Frais des marqueurs - baseball mineur - 1er août et final 399,50

CHEM-TV:

Publicité - Expo 1982 6 104,70

CHLT-TV:

Publicité - Expo 1982 1 575,90

Michel Rivest:

Travaux de restauration - Secteur St-Philippe 5 000,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

C. Yum Yum Inc.	86,40
Vaillancourt	42,34
Canada Packers Inc.	147,15
Cie H. Fortier	227,10
Agropur	50,67

HIPPODROME

Régie des Loteries et Courses du Québec:

Droits - licence de courses - programmes nos 41 à 80 4 000,00

Publi-Hebdo Inc.:

Publicité - hippodrome et Classique de canots 245,00

Boutique de Harnais Yvon Pratte:

Achats divers 97,57

Cie de Gestion Guy Poirier Inc.:

Gestion - septembre 1982 2 916,67

André Pelletier:

Honoraires professionnels - 18 programmes 900,00

Pâtisserie de Courval Inc.:

Repas - tournoi de golf annuel des officiels de l'hippodrome 350,00

Lynn & Johnson Laboratories Inc.:

Analyse des échantillons provenant des courses "Circuit Québec" -
juillet 1982 128,00

Laviolette Auto Location Inc.:

Location d'ambulance - juillet et août 1982 541,80

LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1982 (suite)



Roger Fiset - 86 km	
Serge Dumas - 168 km	
Germain Déziel - 201 km - juin, juillet et août 1982	44,22
Pierre Cossette - 71 km	15,62
Gaétan Bourque - 1,088 km	239,36
Jean Benoît - 46 km	10,12
Daniel Bédard - 48 km - juillet et août 1982	10,56
André Laneuville - 740 km - juin, juillet et août 1982	162,80
Dépenses de voyage - Québec - journée d'étude sur la loi 125	132,30
Daniel Magny - 269 km	59,18
Repas	18,60
Mario Lessard - 504 km	110,88
Repas	30,87
Jean-Jacques Lacroix - 433 km	95,26
Repas audition du bureau de revision au Palais de Justice de Shawinigan et dépenses de voyage - Montréal	93,64
Claude Gendron - 350 km - août 1982 - rencontre avec directeurs de personnel - Ville St-Laurent	77,00
Paul-André Biron - 590 km	129,80
Repas	34,29
Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyage - Baie James	65,00
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES</u>	
Mme Louise Goyette	68,81
André Laneuville	49,14
André Marcil	272,91
TOTAL	<u>371 649,61 \$</u>

ADOPTÉ

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER
JL/jrd

Gilles Beaudoin
MAIRE.



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 20ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
13-09-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 septembre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 27 avril 1981;
- b) Règlement créant un fonds de subvention pour la construction domiciliaire,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 13 septembre 1982;

Amendement
au règl. 186
re: circulation
et stationnement
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement aux fins de modifier l'article 137 concernant les amendes.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil ce 20 ième jour de septembre 1982.

(Signé) M. le Conseiller Gaston Vallières

Amendement au
règl. 352
re: autogare
tarifs de nuit
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement 352 concernant le stationnement à l'autogare aux fins de modifier les tarifs de stationnement de nuit.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil ce 20 ième jour de septembre 1982.

(Signé) M. le Conseiller Antoine Gauthier



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

Règlement
pour exiger
10 \$/m.c.
pour la
superficie
de stationnement
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance un règlement pour exiger de tout requérant d'un permis de construction, au lieu de l'espace de stationnement requis par le règlement de zonage 1982-Z le paiement d'une somme d'argent résultant de la multiplication de la superficie de stationnement requise par 10 \$/mètres carrés.

Le produit de ce paiement doit être versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat ou à l'aménagement d'endroits, de bâtiments ou espaces réservés et aménagés en permanence pour le stationnement hors rues de véhicules.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil ce 20 ième jour de septembre 1982.

(Signé) M. le Conseiller Antoine Gauthier

363-82
Compte rendu
13-09-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 13 septembre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

364-82
Règlement
815 emprunt
au fonds de
roule. pour
la salle de
Loisirs Des
Forges et la
Maison des
Vins
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 13 septembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 815 (1982) décrétant l'achat et l'installation d'une fosse septique, l'aménagement d'une rampe d'accès pour la salle des Loisirs de St-Michel des Forges, et l'achat et l'installation d'une clôture à neige pour la toiture de la Maison des Vins, et autorisant un emprunt de 7 450 \$ au fonds de roulement à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

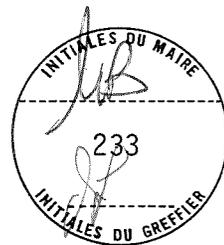
365-82
Règlement
461-I
amendement
au règl.
concernant
le régime
de retraite
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 septembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 461-I (1982) amendant le règlement 461 concernant le régime de rentes pour les employés de la Ville, aux fins de modifier l'article 5.01 traitant de la cotisation des employés membres, et d'y ajouter un article précisant les conditions de transfert du fonds de pension des



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

employés du service de transport en commun, transférés à la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

366-82
Règlement
1982-C
re: construction
et abrogeant le
règl. 385-A
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 28 juin 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-C concernant la construction sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières et abrogeant entre autre le règlement 385-A, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

367-82
Règlement
1982-L
re:
lotissement
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 28 juin 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-L concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

368-82
Règlement
1982-Z
re: zonage
et abrogeant
le règl. 191
et autres
règl.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 28 juin 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières et abrogeant entre autre le règlement 191 soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

369-82
Contrat
convention
entre la
Ville et
SODIC
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec SODIC QUÉBEC INC. en vertu de laquelle celle-ci s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières pour l'opération de son Hippodrome, des subventions pour un montant équivalent au montant prévu.



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

au programme d'immobilisation de 1982 et autres considérations.

Le tout sujet aux termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

370-82
Contrat
vente par
M. Roger CARON
re: Côte
Laflèche
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'acquérir de M. Roger Caron, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé:

1. D'une partie du lot originaire numéro NEUF CENT SOIXANTE-DIX (P.970) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières.

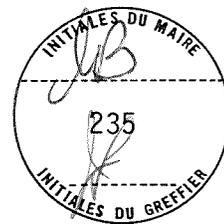
De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une PARTIE du lot numéro NEUF CENT SOIXANTE-DIX, (Boulevard des Forges), vers le sud-est par une PARTIE du lot numéro NEUF CENT SOIXANTE-DIX (Autoroute 755), vers le sud-ouest par une partie du lot numéro NEUF CENT SOIXANTE-DIX, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 2494; mesurant trois pieds et vingt-trois centièmes (3.23 p.) vers le nord-est, TROIS PIEDS ET QUATRE-VINGT DEUX CENTIÈMES (3.82 p.) vers le sud et le nord-ouest, trois pieds et vingt-six centièmes (3.26 p.) vers le sud-ouest; contenant en superficie DOUZE PIEDS CARRÉS ET QUARANTE CENTIÈMES (12.40 p.c.), mesure anglaise.

2. D'une partie du lot originaire numéro NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (P.993) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro 993 (boulevard Des Forges), vers le sud-est par une partie du lot numéro 2494, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 993, vers le nord-ouest par une partie du lot 994; mesurant vingt-trois pieds et quatre-vingt-un centièmes (23.81 p.) le long d'une courbe de cinq cent soixante-treize pieds (573.00 p.) de rayon, trente-deux pieds et soixante-quatre centièmes (32,64 p.) vers le nord-est, trois pieds et soixante-seize centièmes (3.76 p.) vers le sud-est, quarante-quatre pieds et trente-trois centièmes (44.33 p.), douze pieds et onze centièmes (12.11 p.) le long d'une courbe de sept cent trois pieds et vingt centièmes (703.20 p.) de rayon vers le sud-ouest; trois pieds et vingt-neuf centièmes (3.29 p.) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux cent sept pieds carrés et vingt centièmes (207.20 p.c.), mesure anglaise.

3. D'une partie du lot originaire numéro NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (P.994) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro 994, vers le sud-est par une partie du lot numéro NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 995; mesurant cinquante-six pieds et soixante-onze centièmes (56.71 p.) le



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

long d'une courbe de cinq cent soixante-treize pieds (573 p.) de rayon vers le nord-est, trois pieds et vingt-neuf centièmes (3.29 p.) vers le sud-est, cinquante-six pieds et cinquante-trois centièmes (56,53 p.) le long d'une courbe de sept cent trois pieds et vingt centièmes (703.20 p.) de rayon vers le sud-ouest, un pied et trente centième (1.30 p.) vers le nord-ouest; contenant en superficie cent trente-quatre pieds carrés et soixante-dix centièmes (134.70 p.c.), mesure anglaise.

4. D'une partie du lot originaire numéro NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (P.995) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une parti du lot numéro 995 (boulevard Des Forges), vers le sud-est par une partie du lot numéro 994, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 995; mesurant trente-quatre pieds et treize centièmes (34.13 p.) dix pieds et trente-neuf centièmes (10.39 p.) le long d'une courbe de cinq cent soixante-treize pieds (573.00 p.) de rayon vers le nord-est, un pied et trente centièmes (1.30 p.) vers le sud-est, quarante-quatre pieds et trente-quatre centièmes (44.34 p.) le long d'une courbe de sept cent trois pieds et vingt centièmes (703.20 p.) de rayon vers le sud-ouest; contenant en superficie vingt pieds carrés (20.00 p.c.), mesure anglaise.

5. D'une PARTIE du lot originaire numéro DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (p.2494) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le boulevard Des Forges (sans désignation cadastrale), vers le sud-est par une partie du lot numéro 970, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 2494, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 993; mesurant quarante-sept pieds et quatre-vingt-seize centièmes (47.96 p.) vers le nord-est et le sud-ouest, trois pieds et quatre-vingt-deux centièmes (3.82 p.) vers le sud-est, trois pieds et soixante-seize centièmes (3.76 p.) vers le nord-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-un pieds carrés et quatre-vingt-centièmes (181.80 p.c.), mesure anglaise.

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro de dossier 82-17, préparé par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 18 août 1982, sous le numéro cent quarante-sept (147) de ses minutes.

pour le prix de 2 800 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

371-82
Servitude à
Gaz Inter-
Cité Québec
Inc.
re: terrain
du Parc Lemire
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières consente une servitude réelle et perpétuelle à GAZ INTER-CITÉ QUÉBEC INC. pour construire, enfouir et exploiter une conduite de gaz naturel ou synthétique et autres hydrocarbures sur l'immeuble suivant:



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision ordinaire numéro MILLE HUIT CENT VINGT-ET-UN (1821-P.23) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, et étant plus particulièrement décrit comme suit, savoir:- de figure irrégulière, commençant à un point A, lequel point étant le coin nord du lot numéro 1821-23, situé à l'intersection de la ligne séparative des lots numéros 1821-24 et 1821-23 et de la limite sud-ouest du lot numéro 2223 (Canadien Pacifique).

Dudit point de départ ainsi déterminé, suivent l'emprise sud-ouest du Canadien Pacifique selon une direction générale sud-est une distance de quarante-sept mètres et cinq cent soixante-six millièmes (47,566 m) jusqu'au point B; de là, suivant le mur nord-ouest d'un bâtiment selon une direction générale sud-ouest une distance de trente-six mètres et trois cent cinquante-et-un millièmes (36,351 m) jusqu'au point C; de là, suivant le mur sud-ouest de la bâtisse selon une direction générale sud-est une distance de neuf mètres et quatre cent quatre-vingt-cinq millièmes (9,485 m) jusqu'au point D; de là, suivant la ligne séparative des lots numéros 1821-23 et 1821-30 (rue Hertel) selon une direction générale sud-ouest, une distance de trois mètres (3,0 m) jusqu'au point E; de là, suivant une droite parallèle au mur sud-ouest de la bâtisse selon une direction générale nord-ouest, une distance de douze mètres et quatre cent trente-deux millièmes (12,432 m) jusqu'au point F; de là, suivant une droite parallèle au mur nord-ouest de la bâtisse selon une direction générale nord-est, une distance de trente-six mètres et trois cent trente-deux millièmes (36,332 m) jusqu'au point G; de là, suivant une droite parallèle à l'emprise sud-ouest du chemin de fer selon une direction générale nord-ouest une distance de trente-neuf mètres et cinq cent quatre-vingt-dix millièmes (39,590 m) jusqu'au point H; de là, suivant une droite parallèle à la ligne séparative des lots numéros 1821-23 et 1821-24 selon une direction générale sud-ouest une distance de un mètre (1,0 m) jusqu'au point I; de là, suivant une ligne droite parallèle à l'emprise sud-ouest du chemin de fer selon une direction générale nord-ouest une distance de cinq mètres (5,0 m) jusqu'au point J; de là, suivant la ligne séparative des lots numéros 1821-23 et 1821-24 selon une direction générale nord-est une distance de quatre mètres (4,0 m) jusqu'au point de départ A.

Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord-est par le lot numéro 2223 (Canadien Pacifique) et une partie du lot numéro 1821-23, vers le sud-est par une partie du lot numéro 1821-23 et par le lot numéro 1821-30 (rue Hertel), vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 1821-23 et vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 1821-23 et le lot numéro 1821-24.

Ladite parcelle de terrain ainsi décrite forme une superficie de deux cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et un dixièmes (285,1 m²).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré sur un plan préparés par M. Régis Lévesque, Arpenteur-Géomètre, en date du 1er septembre 1982.

De plus, la Ville de Trois-Rivières consent à GAZ INTER-CITÉ QUÉBEC INC. une servitude réelle mais temporaire de passage, d'accès et de mise en place pour une période maximale d'un an pour l'installation et la construction d'une conduite de gaz naturel sur l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982



Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle numéro VINGT-TROIS du lot originaire numéro MILLE HUIT CENT VINGT-ET-UN (1821-P.23) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, et étant plus particulièrement décrit comme suit, savoir: de figure irrégulière, commençant à un point J, lequel point est indiqué à ladite description et montré sur ledit plan.

Dudit point de départ ainsi déterminé, suivant une droite parallèle à l'emprise sud-ouest du chemin de fer selon une direction générale sud-est une distance de cinq mètres (5,0 m) jusqu'au point I; de là, suivant une droite parallèle à la ligne séparative des lots numéros 1821-24 et 1821-23 selon une direction générale nord-est une distance de un mètre (1,0 m) jusqu'au point H; de là, suivant une droite parallèle à l'emprise sud-ouest du chemin de fer selon une direction générale sud-est une distance de trente-neuf mètres et cinq cent quatre-vingt-dix millièmes (39,590 m) jusqu'au point G; de là, suivant une droite parallèle au mur nord-ouest de la bâtisse selon une direction générale sud-ouest une distance de trente-six mètres et trois cent trente-deux millièmes (36,332 m) jusqu'au point F; de là, suivant une droite parallèle au mur sud-ouest de la bâtisse selon une direction générale sud-est une distance de douze mètres et quatre cent trente-deux millièmes (12,432 m) jusqu'au point E; de là, suivant la ligne séparative des lots numéros 1821-23 et 1821-30 (rue Hertel) selon une direction générale sud-ouest une distance de six mètres (6,0 m) jusqu'au point P; de là, suivant une droite parallèle au mur sud-ouest de la bâtisse selon une direction générale nord-ouest une distance de dix-huit mètres et quatre cent trente-deux millièmes (18,432 m) jusqu'au point O; de là, suivant une droite parallèle au mur nord-ouest de la bâtisse, selon une direction générale nord-est une distance de trente-six mètres et trois cent trente-deux millièmes (36,332 m) jusqu'au point N; de là, suivant une droite parallèle à l'emprise sud-ouest du chemin de fer selon une direction générale nord-ouest une distance de trente-trois mètres et cinq cent quatre-vingt-dix millièmes (33,590 m) jusqu'au point M; de là, suivant une droite parallèle à la ligne séparative des lots numéros 1821-24 et 1821-23 selon une direction générale sud-ouest une distance de un mètre (1,0 m) jusqu'au point L; de là, suivant une droite parallèle à l'emprise sud-ouest du chemin de fer selon une direction générale nord-ouest une distance de cinq mètres (5,0 m) jusqu'au point K; de là, suivant la ligne séparative des lots numéros 1821-24 et 1821-23 selon une direction générale nord-est une distance de six mètres (6,0 m) jusqu'au point de départ J.

Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro 1821-23 étant l'assiette de la servitude perpétuelle ci-dessus décrite, vers le sud-est par une partie du lot numéro 1821-23 par ladite assiette de la servitude perpétuelle ci-dessus décrite, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 1821-23 et vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 1821-23 et par le lot numéro 1821-24.

Ladite parcelle de terrain ainsi décrite forme une superficie de cinq cent soixante-dix mètres carrés et deux dixièmes (570,2 m²).

pour et en considération d'une somme de 3 000,00 \$.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude préparé par Me Yves M. Veillette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

372-82
Subdivision
partie du
lot 4
Adoption

PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER: Léopold Alarie
SECONDE PAR M. LE CONSEILLER: Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roland MILETTE, arpenteur-géomètre, en date du 11 août 1982, montrant la subdivision d'une partie du lot 4 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne, située boulevard St-Michel, appartenant à M. Alain DUBOIS et donnant effet au lot 4-20.

ADOPTÉ

373-82
Subdivision
parties des
lots 175-18,
176-19 et
176-20
Adoption

PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER: Lionel Julien
SECONDE PAR M. LE CONSEILLER: Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude JUTEAU, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 1982, montrant la subdivision d'une partie des lots 175-18, 176-19 et 176-20 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rues De Malapart et Place de la Salle, appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES et donnant effet aux lots 175-18-1, 176-19-1 et 176-20-2.

ADOPTÉ

374-82
Subdivision
remplacement
des lots 181-53
et partie du
lot 181-54
Adoption

PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER: Gaston Vallières
SECONDE PAR M. LE CONSEILLER: Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Bernard BRISSON, arpenteur-géomètre en date du 1er septembre 1982, montrant le remplacement du lot 181-53 et d'une partie du lot 181-54 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, par le 181-874 situé rue De Boucherville et appartenant à M. BÉLIVEAU.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

375-82
Subdivision
remplacement
d'une partie
des lots 2214,
2223 et 1310
Adoption

PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER: Antoine Gauthier
SECONDE PAR M. LE CONSEILLER: Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis LÉVESQUE, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 1982, montrant le remplacement d'une partie des lots 2214, 2223 et 1310 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, par le lot 2496 situé rue Ste-Julie et appartenant à M. L.B. FLEET.

ADOPTÉ

376-82
Autorisation
pour la
constitution
de la SICAC
Adoption

ATTENDU qu'à son assemblée du 23 août 1982 le Conseil a pris connaissance d'une requête portant vingt-deux (22) signatures d'hommes d'affaires du district concerné et que le Conseil a ordonné de mettre en branle les procédures pour la constitution d'une SIDAC;

ATTENDU qu'après avoir fait signifié à tous les contribuables



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

qui tiennent une place d'affaires dans le district un avis les informant qu'un registre sera ouvert le mardi 14 septembre 1982 afin de recevoir la signature de ceux qui s'opposent à la formation de la société;

ATTENDU que ledit registre a été ouvert par l'assistant-greffier à 9 h le 14 septembre 1982 et qu'à sa fermeture à 19 h le même jour soixante et onze contribuables sur quatre-cent-quarante-quatre ont signé le registre;

En conséquence il est:

PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER: Léopold Alarie

SECONDE PAR M. LE CONSEILLER: Antoine Gauthier

Qu'autorisation soit et est donnée pour constituer une SOCIÉTÉ D'INITIATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT DES ARTÈRES COMMERCIALES sous le nom de "SIDAC" - CENTRE-VILLE; les limites du district commercial dans lequel la société aura compétence sont les suivantes: le Fleuve St-Laurent; la rue St-Roch; la rue Ste-Marie jusqu'à la rue Champflour, celle-ci jusqu'à la rue St-Prosper et de là jusqu'à la rue Laviolette; la rue Laviolette jusqu'à la rue St-Pierre; la rue St-Pierre jusqu'à la rue St-François-Xavier; la rue St-François-Xavier.

ADOPTÉ

377-82
Appui à
l'O.M.H.
re: prog.
de soutien
à l'économie
et de
création
d'emplois
Adoption

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières a fait application au programme de soutien à l'économie et de création d'emplois auprès de la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation pourra accomplir certains travaux de nature administrative par le biais de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER: Antoine Gauthier
SECONDE PAR M. LE CONSEILLER: Léopold Alarie

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et appuie la démarche de l'Office Municipal des Trois-Rivières de s'inscrire au programme de soutien à l'économie et de création d'emplois auprès de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ

378-82
Construction
de trottoirs
aux frais des
prop. riverains
Adoption

PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER: Lionel Julien
SECONDE PAR M. LE CONSEILLER: Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise la construction de 293,96 mètres de trottoirs sur la 6ième Rue et les rues J.H. Fortier et Léo-Pidgeon, et que le coût de ces trottoirs soit réparti aux propriétaires riverains mentionnés sur la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

379-82
Appui à l'Ass.
des cadres
scolaires du
Québec
Adoption

ATTENDU QUE l'Association des Cadres Scolaires du Québec envisage de tenir son congrès de 1984 à Trois-Rivières;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières célèbrera son 350 ième anniversaire de fondation en 1984;



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie l'Association des Cadres Scolaires du Québec dans sa démarche de tenir son congrès de 1984 à Trois-Rivières, dans le cadre du 350 ième anniversaire de fondation de la Ville.

ADOPTÉ

380-82
Autorisation
à signer des
conventions
supp. en
rapport avec
les baux
consentis
par LE
CONSEIL DES
PORTS NATIONAUX
Adoption

PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER: Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR M. LE CONSEILLER: Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville des conventions supplémentaires en rapport avec des baux consentis par LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX en 1958 et portant les numéros T-105, T-128 et T-123(3), portant le loyer annuel de 120 \$ à 140 \$ pour les baux T-105 et T-128 et de 240 \$ à 285 \$ pour le bail T-123.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites conventions supplémentaires qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

381-82
Convention
avec l'HYDRO-
QUÉBEC
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec l'HYDRO-QUÉBEC en vertu de laquelle la Ville accorde à l'Hydro-Québec des droits réels et perpétuels pour placer, remplacer, maintenir, réparer, ajouter et exploiter sur, au-dessus et au-dessous du fonds servant, des lignes de distribution d'énergie électrique soit aériennes, soit souterraines et accessoires, sur les lots suivants:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro cent trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-neuf (169-133) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comté de Saint-Maurice, Qué., division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué., mesurant un (1) mètre de largeur, sur une distance de treize (13) mètres de longueur, située au nord-est dudit lot, borné comme suit:-

Lot n° 169-133:- Vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 169-29 (rue Magnan); vers le nord-est, par une partie du lot numéro 169-30-2; et vers le sud-ouest et le sud-est, par le résidu dudit lot.

Ledit emplacement est montré en jaune sur un croquis signé par les parties pour fins d'identification lequel demeure en possession des parties pour leur propre utilité.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

382-82
Autorisation
à l'OMH de
T.-R.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières à administrer les projets de logements 555-04-4302-008 et 555-04-4302-011.

ADOPTÉ

383-82
Demande
à la S.H.Q.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec, de conclure conjointement avec la Ville et l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières, deux conventions d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement des projets 555-04-4302-008 et 555-04-4302-011, situés respectivement rue St-François-Xavier et rue Ste-Marguerite.

ADOPTÉ

384-82
Demande au
Min. des
Transp. du
Québec
re: répara.
partie de
la route 138
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère des Transports du Québec pour la réparation de la partie de la route 138 située sur le territoire de la Ville, à partir des limites ouest jusqu'au carrefour Boul. Normand - Boul. Royal.

ADOPTÉ

385-82
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

P.E. Perreault Enr.:	
Installation de clôture, matériel et réparation - Terrain de l'Expo	2 518,07 \$
Inspectronic Ltée:	
Remise de retenue - dernière tranche - collecteur Zone no 2 - règlement 684	4 440,83
Remise de retenue dernière tranche - égout rue St-Olivier - règlement 744	3 240,00
Remise de retenue - dernière tranche - nettoyage et imperméabilisation égout rue Guimond.	1 056,00
D.A. Entreprise Inc.	
Construction d'un escalier rue Jean-Talon - paiement no 1	10 600,00
Les Pavages Nicolet Inc.:	
Pavage de nouvelles rues - 1982 - paiement no 1 - retenue 10%	57 879,04
Parc linéaire (Père Marquette à Fortin) - paiement no 2 - retenue 10%	6 050,13
Aménagement de parcs - Jacques Buteux, Cardinal Roy, Laflèche - paiement no 2 - retenue 10%	26 656,64
H. Blanchette Ltée:	
Support pour condensateur - Pavillon de la Jeunesse - paiement no 1 - retenue 10%	2 677,50
Cimentier Marock Inc.:	
Trottoirs & Bordures 1982 - paiement no 3 -	



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

retenu 10%	2 502,92
Gaston Paillé Ltée:	
Branchements de services 1982 - paiement no 6 - retenue 10%	1 723,50
Trudel, Morin & Associés:	
Huissiers - frais de signification et diverses causes	796,04
Me Claude Boucher:	
Honoraires - Vente par Verrerie Des Forges Inc.	698,00
Systèmes d'Alarme Universels Inc.:	
Reliage et maintenance du système d'alarme - Marina - du 16 septembre au 31 décembre 1982	212,00
Canadian General Electric Co.:	
Entretien de l'équipement de radiocommunication - Edifice des Travaux Publics	491,50
Grand Prix Trois-Rivières Inc.:	
Souper - bénéfice - 2 couverts	80,00
Claude Leblanc:	
Honoraires professionnels - correction dans programmes et calcul en lot de l'évaluation des terrains et bâtisses pour dépôt du rôle 1983 - du 23 juin au 12 août 1982	1 256,25
U.Q.T.R.:	
Impression du bulletin Information-Loisirs	2 370,00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - Centre Culturel, Hôtel de Ville, Edifice Dugré - Août 1982.	112,00
B.B. Extermination Inc.:	
Service d'extermination - Hôtel de Ville, Centre Culturel - septembre 1982	75,00
Lavage Sani Inc.:	
Entretien ménager - local St-Philippe - juillet 1982	145,00
S.P.A.M. Inc.:	
Appel par télé-page - août 1982	135,00
Télémedia CHLN 55:	
Publicité - du 31 juillet au 29 août 1982	742,56 \$
Club Jeunesse en action:	
Distribution du 4e bulletin Information-Loisirs	150,00
Productions Specta Inc.:	
Rajustement de facture - installation électrique Parc Pie XII le 24 juin 1982 - jour férié	71,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1982

Réal Ayotte - 1,456 km	262,08
Michel Bareil - 275 km	60,50
Roger Baril - 502 km	110,44
Léo Bellerose - 1,857	334,26
André Daviau - 1,456	267,30
Gaston Désaulniers - 747 km	149,40
Normand Fournier - 405 km	89,10
Rosaire Francoeur - 470 km	103,40
Maurice Galarneau - 1,344 km	268,80
Transport du personnel - juillet et août 1982	27,00
Laurent Genest - 724 km	159,28
André Laberge - 509 km	111,98
Guy Larivière - 1,179 km - juillet et août	259,38
Gaétan Lemieux - 621 km	136,62
Transport du personnel	5,00
Gilbert Leclerc - 45 km	9,90
Roger Loisel - 1,650 km	297,00
Jean-Maurice Massicotte - 721 km	144,20
Fernand Pellerin - 958 km	172,44
Michel Pellerin - 1,599 km	349,12
Alain Provencher - 1,392	295,54



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

Yvon Ratelle - 402 km	80,40
Transport du personnel - juillet et août 1982	24,00
Robert Rousseau - 470 km	84,60
Gaston Tousignant - 798 km	175,56

Jean Lamy:
Dépenses de voyage - Montréal - Financement
des partis politiques 65,00

André Laneuville:
Dîner - réunion pour le zonage 33,43

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Armand Allard	69,78
Maurice Lamirande	75,91
René Monfette	499,11
René Monfette	384,85
Guy-Paul Simard	380,60
Léo Bellerose	78,62
Jacques St-Laurent	169,36
René Monfette	322,27
Laboratoire Choisy Ltée: Honoraires - travaux collecteur Les Mèlèzes	175,00
Denis Beaumier Ltée: Réfection de toitures - Bureau de la Commission de l'Exposition, Pavillon C-9, partie de la toiture de la vacherie - paiement no 2 et final	36 380,00
A.S.H.R.A.E.: Cotisation 1982-1983 - Germain Déziel (62,25 \$ U.S.)	62,25
Trois-Rivières Location Inc.: Location d'équipement - Edifice des Travaux Publics	417,16
Gaston Paillé Ltée: Location de machinerie	175,00
Laboratoires de Construction du Québec Inc.: Nouveaux trottoirs 1982 - tests et échantillons de béton	264,50
Béton de ciment - trottoirs - service de technicien et essais:	103,00\$
Association des Familles d'Accueil: Don - Fête de Noël	100,00
Centraide Mauricie: Octroi	1 000,00
Le Nouvelliste: Avis publics - Avis d'élection	551,50
Bélanger, Bélanger & Associés: Huissiers - cause Yvon Hamel	23,80
Canadian General Electric Co.: Entretien de l'équipement de radiocommuni- cation - Edifice des Travaux Publics et Service de la Police	907,80
Yvon Fournier Ltée: Service d'un chef d'équipe expérimenté en travaux d'arboriculture ornementale - du 7 au 10 septembre 1982	604,80
Editeur Officiel du Québec: Cahiers relieurs "Publications juridiques - Service du Contentieux	27,25
Xérox Canada Ltée: Service de photocopies - Service de la Police - août 1982	1 249,24
Librairie du Cap Inc.: Service de photocopies - trésorerie - août 1982	182,66
Service de photocopies - Administration générale, Travaux publics, Police, Expo, etc. - août 1982	650,11



LUNDI, LE 20ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

Cie Canadienne de Service de Linge Inc.:
Service de buanderie - Hippodrome, Hôtel de
Ville, Marché-aux-Denrées, Centre Culturel,
Colisée 532,34

HIPPODROME

Reynolds Radio:
Location de mobile et base - septembre 1982 59,95
Radio Trois-Rivières Ltée CJTR:
Publicité 1 071,00
Publi-Hebdo Inc.:
Publicité 60,00
Laviolette Auto Location Inc.:
Location d'ambulance - septembre 1982 270,90
W. Chavanel:
Cueillette de déchets - août 1982 240,00
Ambulance 12-12 Ltée:
Service d'ambulance - programme 77 131,25
Agence de Sécurité Phillips Inc.:
Surveillance - du 22 au 28 août 1982 665,00

Loisirs St-Jean de Brébeuf:
Octroi - courses boîtes à savon 600,00
Comité des la Traverse des Ages Inc.:
Entretien de la bâtisse - 9e versement -
septembre 1982 570,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1982

André Verville - 778 km 155,60
Claude Juteau - 210 km 46,20
Lionel Duval - 1,426 km 285,20
Transport de l'équipement et du personnel 22,00
Réjean Boucher - 793 km 174,46
Origène Bellemare - 392 km 86,24
Roland Bacon - 518 km 103,60

Gilles Beaudoin:
Dépenses de voyage - Montréal - Colloque
U.M.Q. 156,07

TOTAL 180 839,59 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.



LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 27ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
20-09-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 septembre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 27 avril 1981;

Travaux de
consolidation
du barrage de
la rivière
Milette
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de consolidation du barrage de la rivière Milette, au coût de 130 000 \$ à même la réserve de 300 000 \$ créée au budget 1980 par la résolution 81-81 du 16 février 1981.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de septembre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léopold Alarie.

386-82
Compte rendu
20-09-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 20 septembre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

387-82
Règlement
186-A
modifiant
l'art. 137
du règl. 186
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières



LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RESOLU:

Que le règlement No. 186-A (1982) amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

388-82
Règlement
352-10
re: tarif
de nuit à
l'autogare
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU:

Que le règlement No. 352-10 (1982) amendant le règlement 352 concernant le stationnement et la circulation dans l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville, aux fins de modifier les tarifs de stationnement de nuit, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

389-82
Règlement
814
Corvée-
Habitation
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 13 septembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RESOLU:

Que le règlement No. 814 (1982) constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire afin de permettre à la Ville de participer au programme "CORVÉE-HABITATION", prévoyant également un programme de subventions déterminant le montant et les conditions d'octroi des subventions ainsi que les modalités d'application du programme, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

390-82
Règlement
1982-S
créant un
fonds de
stationnement
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 septembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU:

Que le règlement No. 1982-S (1982) constituant un fonds spécial pour servir à l'achat ou l'aménagement d'endroits pour le stationnement hors rues de véhicules, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

391-82
Contrat
servitude
par le
Dr Roger
Caron
Boul. des
Forges
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, avec Monsieur ROGER CARON, en vertu de laquelle celui-ci consent à la Ville de Trois-Rivières une servitude perpétuelle de passage en vue d'installer et d'entretenir des fils électriques sur l'immeuble suivant:

ASSIETTE DE LA SERVITUDE.

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé:

1. D'une PARTIE du lot originaire numéro NEUF CENT SOIXANTE-DIX (p.970) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro 970 (boulevard des Forges), vers le sud-est par une partie du lot numéro 970 (Autoroute 755), vers le sud-ouest par une partie du lot 970, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 2494; mesurant trois pieds et vingt-six centièmes (3.26 p.) vers le nord-est, deux pieds (2.00 p.) vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie six pieds carrés et cinquante centièmes (6.50 p.c.), mesure anglaise.

2. D'une PARTIE du lot originaire numéro NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (P.993) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro 993 (boulevard des Forges), vers le sud-est par une partie du lot 2494, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 993, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 994; mesurant douze pieds et onze centièmes (12.11 p.) le long d'une courbe de sept cent trois pieds et vingt centièmes (703.20 p.) de rayon, quarante-quatre pieds et trente-trois centièmes (44.33 p.) vers le nord-est, deux pieds (2.00 p.) vers le sud-est et le nord-ouest, quarante-quatre pieds et trente-deux centièmes (44.32 p.), douze pieds et douze centièmes (12.12 p.) le long d'une courbe de sept cent un pieds et vingt centièmes (701.20 p.) de rayon vers le sud-ouest; contenant en superficie cent douze pieds carrés et quatre-vingt-dix centièmes (112.90 p.c.), mesure anglaise.

3. D'une PARTIE du lot originaire numéro NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (p.994) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières. De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 994 (boulevard des Forges), vers le sud-est par une partie du lot numéro 993, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 994, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 995; mesurant cinquante-six pieds et cinquante-six centièmes (56.56 p.) le long d'une courbe de sept cent trois pieds et vingt centièmes (703.20 p.) de rayon vers le nord-est, deux pieds (2.00 p.) vers le sud-est et le nord-ouest, cinquante-six pieds et cinquante-sept centièmes (56.57 p.) le long d'une courbe de sept cent un pieds et vingt centièmes (701.20 p.) de rayon vers le sud-ouest; contenant en superficie cent douze pieds carrés et quatre-vingt-dix centièmes (112.90 p.c.), mesure anglaise.

4. D'une PARTIE du lot originaire numéro NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (p.995) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une



LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

partie du lot numéro 995 (boulevard des Forges), vers le sud-est par une partie du lot numéro 994, vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot numéro 995, mesurant quarante-quatre pieds et trente-quatre centièmes (44.34 p.) le long d'une courbe de sept cent trois pieds et vingt centièmes (703.20 p.) de rayon vers le nord-est, deux pieds (2.00 p.) vers le sud-est et le nord-ouest, quarante-quatre pieds et trois centièmes (44.03 p.) le long d'une courbe de sept cent un pieds et vingt centièmes (701.20 p.) de rayon, trente-et-un centièmes de pied (0.31 p.) vers le sud-ouest; contenant en superficie quatre-vingt-huit pieds carrés et soixante centièmes (88.60 p.c., mesure anglaise.

5. D'une PARTIE du lot originaire numéro DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (P.2494) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières. De figure régulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro 2494 (boulevard des Forges), vers le sud-est par une partie du lot numéro 970, vers le sud-ouest par une partie sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une partie du lot 993; mesurant quarante-sept pieds et quatre-vingt-seize centièmes (47.96 p.) vers le nord-est et le sud-ouest, deux pieds (2.00 p.) vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie quatre-vingt-quinze pieds carrés et quatre-vingt-dix centièmes (95.90 p.c.), mesure anglaise.

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro de dossier 82-17, préparé par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 18 août 1982, sous le numéro cent quarante-huit (148) de ses minutes.

pour le prix de 1,00 \$ comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention de servitude qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

392-82
Contrat
convention
avec LE CLUB
JUNIOR "A"
DE T.-R. INC.
re: Colisée
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, une convention sous seing privé avec LE CLUB JUNIOR A DE TROIS-RIVIÈRES INC., en vertu de laquelle la Ville consent à louer le Colisée situé sur le terrain de l'Exposition de Trois-Rivières, avec les accommodations et facilités nécessaires et utiles pour la pratique du hockey junior majeur, durant la période comprise entre le 1er juin 1982 au 31 mai 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

393-82
Contrat
entente
avec Les
Productions
Specta Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LES PRODUCTIONS



LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

SPECTA INC. en vertu de laquelle celle-ci s'engage à produire deux (2) représentations de danse classique du 1er octobre 1982 au 31 décembre 1982 moyennant une contribution financière de 3 000 \$ de la Ville et autres considérations.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

394-82
Contrat
entente avec
l'ASS. DES
ARBITRES DE
HOCKEY DE LA
MAURICIE INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'Association des Arbitres de Hockey de la Mauricie Inc. pour l'appointement des arbitres aux parties de hockey mineur à Trois-Rivières, pendant la période du 1er octobre 1982 au 30 septembre 1983.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

395-82
Contrat avec
MEDIACOM INC.
re: panneaux
autoroute 55
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de location avec la compagnie MÉDIACOM pour la location d'un panneau publicitaire sur l'autoroute 55 au coût de \$70.00/mois pour une période de douze (12) mois à compter du 1er novembre 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

396-82
Émission d'obli.
en faveur de la
S.H.Q.
re: prog. de
rénovation
"zone centre-
ville nord"
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a signé, le 25 mars 1970 un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant un emprunt de 302 183,75 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "zone Centre-Ville Nord" ratifié par l'arrêté en Conseil numéro 670 du 18 février 1970; tel que modifié par l'arrêté en Conseil 1467-73 du 17 avril 1973;

ATTENDU QUE ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU QU'au 1er juillet 1982, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de 72 650,57 \$ au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de 72 650,57 \$ suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation du règlement numéro 407 dûment approuvé.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier



LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU:

Une émission d'obligations datée du 1er juillet 1982 pour un montant en capital de 72 650,57 \$ est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 670 du 18 février 1970 tel que modifié.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux de 6 7/8% l'an.

Le 1er juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1983 et la dernière en 1997.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec, à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Ces obligations avec le consentement de la Société d'Habitation du Québec, seront rachetables par anticipation, en tout ou en partie, en tout temps.

Les obligations seront signées par le Maire et par le Trésorier. Un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

397-82
Comparution
de la Ville
cause Allstate
du Canada
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-001333-820 des dossiers de la Cour provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle ALLSTATE DU CANADA est demanderesse, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ

398-82
Autorisation
du Min. de
l'Environnement
re: travaux de
consolidation
du barrage de
la rivière
Milette
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution des travaux de consolidation du barrage de la rivière Milette, accepte les plans préparés par les ingénieurs-conseils Vézina, Fortier, Poisson et Associés et autorise ces ingénieurs-conseils à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes leur approbation du Ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉ

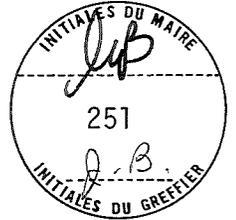
399-82
Nomination
d'un greffier-
adjoint sup. à
la Cour mun.
Adoption

VU l'absence prolongée du Greffier de la Cour municipale;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RESOLU:

Que Mlle Francé Lacroix soit et est nommée Greffier-adjoint suppléant à la Cour municipale, à compter de l'adoption de la présente.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

400-82
Inscription
au prog. de
soutien du
M.L.C.P.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire d'inscription au programme de soutien du Ministère du Loisir, de la Chasse et Pêche.

ADOPTÉ

401-82
Comptes
à payer
liste hebdomadaire.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Maurice Couture Ltée:
Implantation de 4 unités préfabriquées -
Centre communautaire Adélarde Dugré -
paiement no. 1 - retenue 10% 11 934,00 \$

Stelio Sole & Caisse Pop. St-François d'Assise:
Exécution de 6 pare-soleil - Bibliothèque
municipale - programme du 1% - paiement no. 3 2 500,00

Laboratoires de Canalisations souterraines Inc.:
Inspection par T.V. - égout - paiement no. 1 -
retenue 10% 6 230,76

Éloi Guillemette:
Terre et tourbe - divers endroits 3 385,93

Roland Durand & Fils Enr.:
Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 -
du 15 août au 11 septembre 1982 2 001,60

Dossards Girard Ltée:
Set de 10 numéros de têtes - hippodrome 216,00

Garage René Lacombe:
Frais de remorquage (frais remboursés par
les concernés) 36,00

Jean De Charette:
Honoraires - servitude entre Corporation
d'Hébergement du Québec et Ville de
Trois-Rivières 225,00

H.P. Proulx & Associés:
Huissiers 26,20

Xérox Canada Ltée:
Service de photocopies - Pavillon de la Jeunesse -
août 1982 186,24

U.Q.T.R.:
Surveillance Auberge de la Jeunesse - Grand Prix
de Trois-Rivières 140,00

Le Nouvelliste:
Appel d'offres - Publicité hippodrome - Publicité
bains publics - Publicité hockey mineur 1982-1983 372,00

Association Trifluvienne de Soccer:
Inscriptions soccer 1982 - 5e et dernier versement 62,50

Association de Baseball de Trois-Rivières:
Inscriptions baseball - 4e et dernier versement 280,00

Mediacom Inc.:
Panneau publicitaire - autoroute 55 60,00

HIPPODROME

Armand Kid Martel:
Publicité à CHLN - juin et juillet 1982 180,00

Agence de Sécurité Phillips Inc.:
Surveillance - du 28 août au 4 septembre 1982 1 467,85

Brasserie Labatt Ltée:
Achat de bière 234,90

Cotnoir & Pleau Ltée:
Achat de bière 147,25

Jeannine Lafontaine:



LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

Allocation d'automobile - juillet et août 1982 - 288 km	63,36
André Laneuville: Dîner - rencontre pour zonage	28,00
Claude Doucet: Dépenses de voyage - Ville de Laval - journée d'étude tarification de services municipaux (MFOA)	60,00
Gilles Beaudoin: Remboursement de dépenses - Auberge des Gouverneurs (Bell Canada & Airbus)	195,73
Roger Baril: Dépenses de voyage - St-Augustin - réunion de l'A.P.O.M. - frais de millage	58,50
Yvon Poirier: Dépenses de voyage - congrès AIMQ - Sherbrooke	301,73
André Carbonneau: Allocation d'automobile - Palais de justice de Drummondville - 140 km	30,80
Germain Côté: Inscription - colloque de l'Association des Techniciens de la Prévention-Incendie - Laval	35,00
Michel Thibeault: Remboursement de dépenses - colloque de l'Association des Techniciens de la Prévention-Incendie - Laval	69,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	522,81
Mme Louise Goyette	55,85
Juliette Bourassa	88,34
Origène Bellemare	46,25
Pavages de Nicolet Inc.: Remise de retenue - dernière tranche - aménagement de parcs 1981	1 295,78
Remise de retenue - dernière tranche - pavage neuf 1981	3 720,11
Remise de retenue - dernière tranche - Parc Lemire	297,64
J.A. M. Langlois & Associés: Honoraires - Pavillon de la Jeunesse	1 576,48
Centre du Trophée: Achat d'une plaquette	16,53
Contenants Intercité Inc.: Contenants - Garage municipal - du 26 au 30 août 1982	308,85
Commission Scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - août 1982	152,99
Loisirs Ste-Thérèse Inc.: Entretien et surveillance du terrain de balle - Parc Lambert - 4e et dernier versement	220,00
André Laberge: Dépenses de voyage - Québec - frais de millage	58,50
Roger Baril: Dépenses de voyage - Verdun - frais de millage et autoroute	67,67

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Albert Morrissette	116,68
Guy-Paul Simard	335,40

TOTAL 39 408,23 \$

ADOPTÉ



LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

402-82
Représentations
auprès du gouv.
pour réévaluer
son programme
re: subvention
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est pénalisée par les nouvelles normes du programme national de soutien aux activités de loisir municipal;

ATTENDU que plusieurs associations ou groupements ne pourront pas bénéficier de programmes de soutien;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est une des villes pénalisées par ce programme;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières ne trouve pas acceptable le tarif de 0,50 \$ per capita pour les villes de 25,000 habitants et plus;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières fasse des représentations auprès du gouvernement afin que celui-ci réévalue son programme et qu'il accorde à la Ville de Trois-Rivières une subvention équivalente à celle qu'elle recevait l'an passé, soit 62 520 \$.

ADOPTÉ

403-82
Nomination
de commissions
spéciales
re: surveillance
et administra.
des divers serv.
municipaux
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil municipal nommera des commissions municipales composées d'autant de membres qu'il jugera nécessaire pour la surveillance de l'administration des divers services municipaux.

Les commissions spéciales seront nommées par le Conseil chaque année, à la première séance après les élections ou, s'il n'y a pas d'élection, à la première séance de l'année;

Les commissions se composeront d'un membre du Conseil chacune et de certains employés-cadres; elles seront au nombre de douze (12), savoir:

- Finances (services administratifs et financiers).
- Services techniques, urbanisme, permis et inspection.
- Travaux publics et usine de traitement d'eau.
- Activités culturelles.
- Activités sportives.
- Sécurité publique et Cour municipale.
- Hippodrome.
- Exposition.
- Personnel (négociations, relations avec les employés, fonds de pension).
- O.M.H.
- C.I.T.F.
- M.R.C.

Les commissions devront faire rapport en relatant les faits et leur opinion écrite sur iceux; aucun rapport ne pourra être reçu par le Conseil s'il n'a été spécialement adopté par le comité légalement assemblé et signé par le président et le secrétaire;

Toute convocation de commissions se fera par avis écrit signé par le secrétaire, de pas moins de quatre heures à l'avance. Le président de la commission, ou le gérant peut aussi convoquer une séance de commission.

Le Conseil pourra déterminer par résolution les dates et les heures des assemblées régulières d'une commission spéciale. Les membres d'une commission pourront aussi déterminer



LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1982

les dates et les heures régulières des assemblées;

La majorité des membres d'une commission formera quorum. Le président sera membre de la commission;

Les membres du Conseil qui ne seront pas membres d'une commission pourront assister aux réunions de ladite commission, mais n'y exerceront pas le privilège de voter;

Le Maire fera partie d'office de toutes les commissions, et il aura le droit d'y voter;

Le Conseil pourra remplacer, quand bon lui semblera tout membre des commissions;

Nul rapport d'une commission nommée en vertu du présent règlement n'aura d'effet s'il n'est ratifié ou adopté par le Conseil.

ADOPTÉ

404-82
Félicitations
à M. André
PÉRUSSE
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil transmette ses félicitations à M. André PÉRUSSE qui a été réélu à la présidence de l'Association des Familles d'Accueil du Québec, chapitre de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Juliette Fournasse
ASSISTANT-GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JB/JRD.



LUNDI, LE 4ième JOUR D'OCTOBRE 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 4ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
27-09-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 septembre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 27 avril 1981;

Travaux de réaménagement de l'entrée élec. du marché-aux-denrées
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant des travaux pour le réaménagement de l'entrée électrique du marché-aux-denrées et autorisant un emprunt de 22 000 \$ au fonds de roulement pour en payer le coût.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4ième jour d'octobre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Budgets de la C.I.T.F. pour l'année 1983
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant les budgets de la CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES relative-ment au transport régulier et au transport adapté aux handi-capés, aux montants respectifs de 3 961 755 \$ et 167 750 \$ pour l'année financière 1983.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4ième jour d'octobre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien.



LUNDI, LE 4ième JOUR D'OCTOBRE 1982

Programme
d'immobili.
de la C.I.T.F.
pour les
années 1983-84
et 85
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant le règlement No. 10 de la CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES adoptant lui-même le programme des immobilisations 1983-1984 et 1985.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4ième jour d'octobre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien.

Amendement
au règl. 814
re: "CORVÉE-
HABITATION"
Adoption

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement 814 constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire afin de permettre à la Ville de participer au programme "CORVÉE-HABITATION", aux fins de modifier les articles 5 et 6 concernant respectivement la date de mise en chantier et le montant du fonds de subvention.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4ième jour d'octobre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

405-82
Compte rendu
27-09-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 27 septembre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

406-82
Règlement
816 travaux de
consolidation
de la rivière
Milette
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 27 septembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 816 (1982) décrétant des travaux de consolidation du barrage de la rivière Milette au coût de 130 000 \$ à même la réserve de 300 000 \$ créée au budget 1980, par la résolution 81-81 du 16 février 1981, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

407-82
Contrat
protocole
d'entente
avec le
Centre commu.
St-Frs d'Assise
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente



LUNDI, LE 4ième JOUR D'OCTOBRE 1982

avec le CENTRE COMMUNAL ST-FRANÇOIS D'ASSISE INC., pour la location d'espace et la participation au pavillon communautaire au 1800 de la rue St-Paul à Trois-Rivières, du 1er juillet 1982 au 30 juin 1983, pour le prix de 821,25 \$ par année payable en deux versements égaux.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

408-82
Contrat
entente
avec l'U.Q.T.R.
re: location du
complexe spor.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières, l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC et l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES, en vertu duquel cette dernière loue de la Ville la bâtisse industrielle du parc de l'Exposition pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1er juin 1982, pour et en considération d'un loyer mensuel net de 5 000 \$.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

409-82
Contrat
entente avec
SODIC Québec
Inc. re: prog.
de relance de
l'industrie
des courses
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire suppléant soit et est autorisé à signe pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé en vertu de laquelle SODIC QUÉBEC INC. s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières, entre la date de signature de ladite entente et le 31 mars 1983, un montant sous forme de bourses à être remises aux hommes à chevaux.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

410-82
Proclamation
de la
"Semaine de
la Petite
Entreprise"
Adoption

ATTENDU QUE la "Semaine de la Petite Entreprise" se tient sur le plan national;

ATTENDU QUE le thème de ladite semaine est: "Savoir gérer par Temps Difficiles";

ATTENDU QUE l'objectif de cette semaine est de faire participer les gens d'affaires, afin de connaître leurs opinions sur ledit thème et de promouvoir les petites entreprises;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières proclame la semaine du 24 au 30 octobre 1982, "La Semaine de la Petite Entreprise" et nous encourageons les gens d'affaires à donner



LUNDI, LE 4ième JOUR D'OCTOBRE 1982

le support le plus complet à cette semaine.

ADOPTÉ

411-82
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Stelio Sole:
Exécution de pare-soleil - bibliothèque - prog.
du 1% - paiement no. 4 2 000,00 \$

Dessureault & St-Arnaud Ltée:
Remplissage et nivellement du terrain suite au
déménagement de 4 unités préfabriquées - Centre
Adélaré Dugré - paiement no. 1 500,00

Baltimore Aircoil Canada:
Condenseur évaporatif modèle VXC-185 - Colisée 16 169,06

Maurice Couture Ltée:
Travaux divers - Casino - Expo 1982 9 740,00

AQFP Mauricie Bois-Francs:
Inscription - programme de soupers-conférences -
Claude Gendron 90,00

Sani-Paré Inc.:
Cueillette, transport et enfouissement des
déchets du 1er au 15 septembre 1982 21 514,67

Enlèvement des déchets - Postes Nos 1, 2 et 3-
du 29 août au 18 septembre 1982 45,00

Cueillette, transport et enfouissement des déchets
du 16 au 30 septembre 1982 21 514,67

Enlèvement des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 -
du 19 septembre au 2 octobre 1982 30,00

Gilles Déry:
Gazon cultivé 1 234,20
Gazon cultivé - corrections sur factures 1 142,40

Le Nouvelliste:
Avis publics - Publicité hippodrome -
Programmes sportifs, bains publics, programmes
hockey, avis assemblée baseball Service Récréation
et Parcs 1 110,80

Xérox Canada Ltée:
Service de photocopies - Cour Municipale -
août 1982 43,84

Brunelle Inc.:
Achat de chemises, gants, mitaines, etc. -
Police et Édifice des Travaux Publics 10 832,20

Caisse Enregistreuse EBM Inc.:
Achat de rouleaux pour caisse enregistreuse -
Autogare 65,68

Transport Provost Inc.:
Achat de silicate de sodium - Usine de
filtration 631,11

Productions Specta Inc.:
Conciergerie Centre Culturel - 2e versement 10 430,82

HIPPODROME

Les Laboratoires Lynn & Johnston Inc.:
Services rendus - analyse d'échantillons -
août 1982 320,00

Photo Lambert Inc.:
Service de TV en circuit fermé et qualifications -
juil. et août 1982 2 118,00

Canadian Trotting Association:
Droits et permis - 1 jour courses 242,72

Ambulance 12-12 Ltée:
Service d'ambulance - programmes nos 81 et 82 350,00



LUNDI, LE 4^{ième} JOUR D'OCTOBRE 1982

Michel Lacroix:	
Restauration - Secteur St-Philippe	3 000,00
Gérard Côté:	
Allocation d'automobile - août 1982 - 25 km	5,50
Léon Lemay:	
Allocation d'automobile - septembre 1982 - 4 sorties	10,00
Jacques Lauzer:	
Dépenses de voyage - Montréal - examen médical et contrôle - accident du travail	69,45

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Mme Louise Goyette	65,15
René Monfette	357,03
Lucien A. Ouellet	84,11
Pagé Construction Inc.:	
Reconstruction de pavage 1982 - paiement no. 1 - retenue 10%	160 312,54
C.E. Roux Inc.:	
Remise de retenue - travaux - Maison des Vins	9 939,79
Sport Point Inc.:	
Achat de gilets avec impression du 350e - Pierre Montreuil	30,00
Association des Coordonnateurs Municipaux du Québec Inc.:	
Cotisation 1982 - Michel Matteau	50,00
Association Québécoise des Techniques de l'Eau:	
Inscription - colloque A.Q.T.E. - Yvon Poirier	55,00
Yvon Boulanger Ltée:	
Impression - Émission d'obligations Société d'Habitation du Québec	475,24
Canadian General Electric Co.:	
Contrat d'entretien télécommunication - factures non payées	794,05
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants - Marina - du 1er au 28 août 1982	200,00
Publi-Hebdo Inc.:	
Hommage à la Wabasso - 75e anniversaire	350,00
Fisher Scientific Co. Ltée:	
Electrode Comb fluorure - usine de filtration	463,00
Denise Houle:	
Taxe de témoin	20,00
Association des Hommes de Chevaux Unis du Québec:	
Contribution - pari-mutuel du 1er juin au 31 août 1982	9 718,92
Ovide Demontigny:	
Loyer local St-Philippe - août 1982 - paiement final	200,00
Pavillon St-Arnaud Inc.:	
Gestion et entretien du Parc Pie XII, du terrain de balle et de soccer et du pavillon de service - 3e versement	2 860,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Roger Bruneau - juillet et août 1982 - 636 km	139,92
Denis Lelièvre - août et septembre 1982 - 167 km	36,74
Yves Picard - août 1982 - 317 km	69,74

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean Lamy	58,73
René Monfette	300,49

TOTAL 289 790,57 \$

ADOPTE



LUNDI, LE 4ième JOUR D'OCTOBRE 1982

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Juliette Bourassa
ASSISTANT-GREFFIER

Jules Deudoïn
MAIRE.

JB/JRD.



MARDI, LE 12ième JOUR D'OCTOBRE 1982

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 12ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures quinze, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

412-82
Règlement
817
approuvant
le règl. 10
de la C.I.T.F.
(prog. des
immobilisations
83-84 et 85)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 octobre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 817 (1982) adoptant et approuvant le règlement No. 10 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1983, 1984 et 1985, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

413-82
Règlement
818 adoptant
les budgets
de la C.I.T.F.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 octobre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 818 (1982) adoptant et approuvant les budgets de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 3 961 755 \$ (transport régulier) et 167 750 \$ (transport adapté aux handicapés) pour l'année financière 1983, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

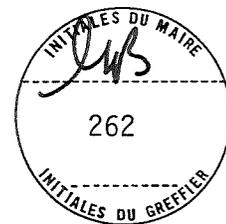
ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jocelyne Bourgeois
ASSISTANT-GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD.



MARDI, LE 12ième JOUR D'OCTOBRE 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 12ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
04-10-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre septembre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 191 pour créer des zones dans le secteur du Parc Isabeau pour l'implantation d'une école et l'aménagement d'un parc district,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 27 avril 1981;

Travaux à
la rivière
Milette
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant des travaux de creusage, d'élargissement et d'entretien de la rivière Milette et pour déterminer le temps et la manière de faire ces dits travaux; le tout sera aux frais de la Ville de Trois-Rivières et fait conformément à l'article 413, paragraphes 27e et 30e de la Loi des Cités et Villes.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 12ième jour d'octobre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Colbert.

414-82
Compte rendu
04-10-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 4 octobre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

415-82
Règlement
814-A
re: CORVÉE-
HABITATION
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 octobre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;



MARDI, LE 12ième JOUR D'OCTOBRE 1982

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 814-A (1982) amendant le règlement 814 constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire afin de permettre à la Ville de participer au programme "CORVÉE-HABITATION", aux fins de modifier les articles 5 et 6 concernant respectivement la date de mise en chantier et le montant du fonds de subvention, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

416-82
Règl. 819
travaux au
Marché-aux-
Denrées
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 octobre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 819 (1982) décrétant des travaux pour le réaménagement de l'entrée électrique du Marché-aux-Denrées et autorisant un emprunt de 22 000 \$ au fonds de roulement à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

417-82
Contrat
servitude
par M. Paul
Desbiens
rue Lajoie
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, Monsieur le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention de servitude préparée par Me Jean De Charette, notaire, en vertu de laquelle M. Paul DESBIENS consent à la Ville de Trois-Rivières, une servitude perpétuelle de passage en vue d'installer et d'entretenir une borne-fontaine sur l'immeuble suivant:

ASSIETTE DE LA SERVITUDE.

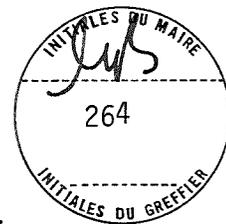
Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro DEUX CENT QUARANTE-SIX du lot originaire numéro ONZE CENT VINGT-ET-UN (1121-P.246) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure rectangulaire, borné vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par une PARTIE du lot 1121-246, vers le sud-ouest par le lot 1121-261 (Rue Lajoie): mesurant (1,0 m.) vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest; contenant en superficie un mètre carré (1,0 m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro de dossier 82-56, préparés par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètres, le 16 septembre 1982, sous le numéro cent soixante et onze (171) de ses minutes.

pour le prix de 1,00 \$ comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention de servitude qui vient d'être soumise au Con-



MARDI, LE 12ième JOUR D'OCTOBRE 1982

seil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

418-82
Contrat
entente
avec le
PAVILLON
ST-ARNAUD
re: gestion
du restaurant
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières délègue au PAVILLON ST-ARNAUD INC. la gestion et l'entretien d'une bâtisse située dans le parc Pie XII, laquelle est un restaurant, et l'opération exclusive d'un service de location de pédalos et de chaloupes sur l'é-tang du même parc, pour la période d'une année à compter du 1er novembre 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

419-82
Demande à la
C.S.R.V.F.
pour la const.
d'un chalet
de service
dans la cour
de l'école
St-Sacrement
Adoption

ATTENDU qu'il est nécessaire de remplacer deux bâtiments existants dans la cour de l'école St-Sacrement;

ATTENDU que la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges a un programme d'étudiants finissant en construction qui sont aptes à construire un chalet pour remplacer ces deux bâtisses;

ATTENDU que ce chalet de service servira à des fins communautaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières fournisse les plans et matériaux nécessaires à la construction d'un chalet de service à être installé dans la cour de l'école St-Sacrement et que l'offre de la COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES VIEILLES-FORGES soit acceptée pour la fourniture de la main-d'oeuvre.

ADOPTÉ

420-82
Demande à la
Comm. Sco.
pour l'autori.
d'implanter un
chalet de
service
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Qu'une autorisation soit demandée à la COMMISSION SCOLAIRE DE TROIS-RIVIÈRES pour l'implantation d'un chalet de service préfabriqué dans la cour de l'école St-Sacrement en remplacement des deux bâtiments existants.

ADOPTÉ

421-82
Proclamation
de la Semaine
des Gens de la
Poste
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières considère qu'il y a lieu de souligner la "SEMAINE DES GENS DE LA POSTE" pour sensibiliser ses citoyens aux efforts déployés par les gens de la poste afin de maintenir et d'améliorer la qualité du service postal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie



MARDI, LE 12ième JOUR D'OCTOBRE 1982

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la semaine du 11 au 16 octobre 1982 soit par les présentes décrétée "La Semaine des Gens de la Poste" et que les citoyens de la Ville de Trois-Rivières soient invités à y participer.

ADOPTÉ

422-82
Monument
"Le Flambeau"
reconnu comme
emblème unique
de la Ville
Adoption

CONSIDÉRANT que le flambeau de la Place Pierre-Boucher est un monument dédié à la Jeunesse trifluvienne;

CONSIDÉRANT que le flambeau est très représentatif de la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que la Société Zoologique de la Mauricie Inc., section écologie, propose que "Le Flambeau" soit reconnu comme symbole unique pour désigner la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le monument "Le Flambeau" soit officiellement reconnu comme emblème unique de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

423-82
Centre communau.
Adélarde-Dugré
reconnu comme
centre communau.
du secteur
Adoption

ATTENDU que par le passé un centre communautaire existait dans le secteur Adélarde-Dugré;

ATTENDU que ce centre était très fortement fréquenté par la population;

ATTENDU qu'un remplacement de ce centre s'imposait suite à l'incendie de celui-ci;

ATTENDU que la Ville a acquis des bâtisses préfabriquées pour remplacer ce centre;

ATTENDU que les comités de citoyens et de jeunes citoyens des Abitations Adélarde-Dugré sont prêts à aménager l'intérieur;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que cette bâtisse serve de centre communautaire pour une durée minimale de dix (10) ans.

ADOPTÉ

424-82
Comptes à
payer, mois
de septembre
1982
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes à payer au montant de 2 147 024,64 \$ pour la Ville et 119 875,72 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de septembre 1982 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

MARDI, LE 12^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1982



425-82
Comptes
à payer
liste
hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault	
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier	
Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:	
Pagé Construction Inc.:	
Remise de retenue - première tranche - recouvrement de pavage 1982	8 906,25 \$
A. Blanchette Limitée:	
Remise totale de retenue - support condensateur - Colisée	297,50
Pavage Nicolet Inc.:	
Remise de retenue - première tranche - piste cyclable	3 803,85
Robert Frenette Inc.:	
Remise de retenue - dernière tranche - peinture de lampadaires 1981	1 001,50
J.C. Papillon & Fils Ltée:	
Condensateur évaporatif - Colisée - paiement no 1 - retenue 10%	12 445,00
Cimentiers Marock Inc.:	
Trottoirs et bordures 1982 - paiement no 4 - retenue 10%	21 729,34
Constructeurs St-Maurice:	
Agrandissement de la bibliothèque municipale - paiement no 6 - retenue 10%	174 478,50
Roger Villemure:	
Honoraires - agrandissement de la bibliothèque - frais de surveillance	2 268,17
Laboratoires Choisy Ltée:	
Expertises de béton - agrandissement de la bibliothèque - juillet 1982	204,50
Yvon Fournier Ltée:	
Service de chef d'équipe expérimenté en travaux d'arboriculture ornementale - du 20 au 24 septembre 1982	756,00
Service de chef d'équipe expérimenté en travaux d'arboriculture ornementale - du 27 septembre au 1er octobre 1982	453,60
Matériaux Economiques Inc.:	
Location de scie à diamant avec opérateur - rues St-Prosper-Champflour	164,00
Location de scie à diamant avec opérateur - rues St-Thomas-Champflour	212,00
Excavation René Gélinas Inc.:	
Service de rétrocaveuse et marteau pneumatique	660,00
Service Sanitaire Frontenac Ltée:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - septembre 1982	1 833,33
Lavage Sani Inc.:	
Entretien ménager - septembre 1982 - Edifice Nobert, Cour municipale, Bibliothèque, Hôtel de Ville	2 959,16
Entretien local rue St-Philippe - au 7 septembre 1982	33,60
Polyvalente Ste-Ursule:	
Stationnement lors du Grand Prix Labatt Trois-Rivières 1982 - 40% des revenus nets selon entente	651,00
Me Michel Poirier en fiducie:	
Inscription - colloque sur le droit québécois de l'aménagement - André Laneuville	200,00
Conseil du Patronat du Québec:	
Inscription session d'information (L'entreprise, la loi 17, l'inspec- tion et les programmes de prévention) - Lionel Bellefeuille	80,00

MARDI, LE 12ième JOUR D'OCTOBRE 1982



Le Nouvelliste:	
Avis assemblée générale baseball (Récréation et Parcs) - Publicité hippodrome - Avis public - Appels d'offres - Avis bibliothèque - Avis bains publics (Récréation et Parcs)	
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - septembre 1982	320,00
Pitney Bowes:	
Contrat d'entretien - machine postale - 30 novembre 1982 au 29 novembre 1983	235,00
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	8,88
<u>HIPPODROME</u>	
Jean-Marcel Laroche:	
Achat de balles de paille	93,75
Publi-Hebdo Inc.:	
Publicité	60,00
Infifax Inc.:	
Location de télex - octobre 1982	107,91
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression programmes nos 77 à 80 inc.	1 744,00
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 5 jours courses	1 213,60
Agence de Sécurité Phillips Inc.:	
Surveillance - du 5 au 11 septembre 1982	617,56
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - programmes nos 77, 78 et 79	393,75
Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bière - Petit bistro - Expo 1982	2 596,80
Productions Specta Inc.:	
Impression de 32,000 programmes des ateliers socio-culturels	690,44
Association des Arbitres de Hockey de la Mauricie Inc.:	
Avance - paiement des arbitres pour 1982-1983	2 500,00
Association Sportive St-Cécile Inc.:	
Arrosage de la tourbe - terrain de baseball - école St-Paul	77,00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Location du stade de baseball - 3e versement	2 700,00
Entretien du terrain de baseball Albert Gaucher	1 000,00
Jacques St-Laurent:	
Dépenses de voyage - congrès de l'A.Q.T.L. - Sept-Iles	354,00
Gilles Beaudoin:	
Dîner - Comité du Vieux Port	101,20
Guy Aubin:	
Dîner - Re: Télécommunication	25,45
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1982</u>	
Réal Ayotte - 1,475 km	265,50
Roger Baril - 371 km	74,20

MARDI, LE 12ième JOUR D'OCTOBRE 1982

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1982



Léo Bellerose - 2,501 km	
Paul-André Biron - 585 km	
Repas	
Gaétan Bourque - 157 km	34,54
Gaston Desaulniers - 591 km	118,20
Serge Dumas - 54 km	11,88
Repas	5,89
Rosaire Francoeur - 420 km (moins payé en trop en août 2,80 \$)	81,20
Laurent Genest - 44 km	9,68
Michel Jutras - 168 km	36,96
Guy Larivière - 683 km	150,26
Jean-Jacques Lacroix - 230 km	50,60
Stephan Latour - 185 km	40,70
Michel Lefebvre - 341 km - juillet, août, septembre 1982	75,02
Mario Lessard - 811 km	178,42
Repas	19,50
Richard Lemire - 684 km	150,48
Repas	28,85
Roger Loisel - 1,690 km	304,20
Daniel Magny - 270 km	59,40
Jean-Maurice Massicotte - 657 km	127,98
Yvon Massicotte - 102 km	22,64
Fernand Pellerin - 1,165 km	209,70
René Perron - 424 km	93,28
Jean-Paul Poisson - 575 km - juillet, août, septembre 1982	126,50
Alain Provencher - 713 km	142,60
Robert Rousseau - 1,270 km	228,60
Gaston Tousignant - 914 km	201,08
Yvon Poirier - 663 km	132,60
Jean-Paul Duval - 948 km - août et septembre 1982	208,56
Germain Déziel - 121 km	26,62

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Guy Poirier	187,47
Guy Poirier	203,96
René Monfette	277,97
Mme Louise Goyette	56,43

TOTAL

253 220,88 \$

ADOPTE



MARDI, LE 12ième JOUR D'OCTOBRE 1982

426-82
Contrat
avec la Cie
d'Électricité
Shawinigan
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Jean Paquin, Notaire, en vertu duquel la COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ SHAWINIGAN vend à la Ville de Trois-Rivières les immeubles ci-après décrits:

DÉSIGNATION:

A. Un emplacement, de figure rectangulaire, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX (2-P3) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières, borné vers le nord-est, par une partie du lot 2-3; vers le sud-est, par une partie du lot 2-2; vers le sud-ouest, par une partie du lot 2-3; vers le nord-ouest, par une partie du lot 2; mesurant sept mètres et soixante-deux centièmes (7.62 m.) vers le nord-est et le sud-ouest; vingt mètres et douze centièmes (20,12 m.); vers le sud-est et le nord-ouest; contenant une superficie de cent cinquante trois mètres carrés et vingt-neuf centièmes (153,29 m.c.).

B. Un emplacement, de figure rectangulaire, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX (2-P2) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières, borné vers le nord-est par une partie du lot 2-2; vers le sud-est, par une partie du lot 2; vers le sud-ouest, par une partie du lot 2-2; vers le nord-ouest, par une partie du lot 2-3; mesurant quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m.) vers le nord-est et le sud-ouest; vingt mètres et douze centièmes (20,12 m.) vers le sud-est et le nord-ouest; contenant une superficie de TROIS CENT SIX MÈTRES CARRÉS ET CINQUANTE-HUIT CENTIÈMES (306.58 m.c.); la limite nord-est des emplacements ci-dessus décrits se situe à soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m.) de la limite sud-ouest de la rue St-Laurent (P.6).

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., le 25 mai 1981.

pour le prix de 1,00 \$ comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

427-82
Construction
d'un HLM dans
St-Sacrement
Adoption

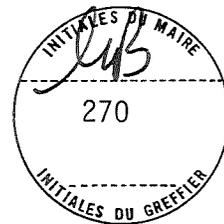
ATTENDU QU'il existe un grand besoin de logements pour les personnes âgées dans la paroisse St-Sacrement;

ATTENDU QUE la Commission Scolaire régionale des Vieilles Forges accepte de céder un magnifique terrain dans la cour arrière de l'école Marie Immaculée;

ATTENDU QUE le terrain mesure cent cinquante pieds (150') par cent pieds (100');

ATTENDU QUE l'implantation projetée ne permet qu'un minimum d'aire d'agrément et de stationnement;

ATTENDU QUE des espaces de stationnement sont disponibles sur le terrain de la Fabrique, à proximité de la résidence des personnes âgées;



MARDI, LE 12ième JOUR D'OCTOBRE 1982

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières favorise l'implantation d'une résidence pour personnes âgées de 16 logements avec des aires minima d'agrément et de stationnement, et demande à la Société d'Habitation du Québec de procéder à la construction.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Juliette Bourassa
ASSISTANT-GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JB/JRD.



LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
12-10-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 octobre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

428-82
Compte rendu
12-10-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 12 octobre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

429-82
Contrat
mainlevée
en faveur
de BÉTON
A & B INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 306,984 en autant qu'ils affectent le lot 19-8-6 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

430-82
Contrat
servitude
en faveur
de GAZ INTER-
CITÉ QUÉBEC
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une servitude en faveur de Gaz Inter-Cité Québec Inc. en vertu de laquelle la Ville donne et accorde à celle-ci une servitude réelle et perpétuelle, pour fins d'installation, d'entretien, etc. de son système de canalisation sur la lisière de terrain ci-après désignée:

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT



LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE (P.2230) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, étant tout particulièrement décrite comme suit:- de figure trapézoïdale, commençant à un point A, lequel point est situé sur l'emprise nord-ouest de la rue Royale, à dix mètres et six cent quatre-vingt-huit millièmes (10,688 m.) au sud-ouest de la ligne centrale de la voie ferrée du Canadien Pacifique, mesuré suivant l'emprise nord-ouest de la rue Royale.

Dudit point de départ ainsi déterminé suivant la limite sud-ouest de la partie louée par le Canadien Pacifique, selon une direction générale nord-ouest, une distance de cent douze mètres et sept cent millièmes (112,700 m.) jusqu'au point B; de là, suivant l'emprise sud-est de la rue St-Olivier selon une direction générale sud-ouest, une distance de trois mètres (3,0 m.) jusqu'au point C; de là, suivant une droite parallèle à la limite sud-ouest de la partie louée par le Canadien Pacifique selon une direction générale sud-est, une distance de cent douze mètres et cinq cent cinquante-six millièmes (112,556 m.) jusqu'au point D; de là, suivant l'emprise nord-ouest de la rue Royale selon une direction générale nord-est une distance de trois mètres et six millièmes (3,006 m.) jusqu'au point de départ A.

Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord-est par la partie du lot numéro 2230 louée par le Canadien Pacifique, vers le sud-est par la rue Royale, vers le sud-ouest par la partie résiduelle du lot numéro 2230 étant l'assiette de la servitude temporaire ci-après décrite et vers le nord-ouest par la rue St-Olivier.

Les lignes AB et CD sont parallèles à la voie ferrée du Canadien Pacifique.

Ladite parcelle de terrain ainsi décrite forme une superficie de trois cent trente-sept mètres carrés et neuf dixièmes (337,9 m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré sur un plan préparé par Monsieur Régis Lévesque, Arpenteur-Géomètre, en date du 3 septembre 1982;

SERVITUDE TEMPORAIRE DE CONSTRUCTION

LOT 2230 PTIE

DE FIGURE TRAPEZOIDALE, commençant au point D, lequel point ayant déjà été décrit ci-dessus dans la parcelle 1.

DU POINT DE DEPART ainsi déterminé, suivant la limite sud-ouest de la servitude perpétuelle selon une direction générale nord-ouest, une distance de 112,556 mètres jusqu'au point C; de là, suivant l'emprise sud-est de la rue St-Olivier selon une direction générale sud-ouest, une distance de 6,000 mètres jusqu'au point E; de là, suivant une droite parallèle à la limite sud-ouest de la partie louée par le Canadien Pacifique selon une direction générale sud-est, une distance de 112,267 mètres jusqu'au point F; de là, suivant l'emprise nord-ouest de la rue Royale selon une direction générale nord-est, une distance de 6,011 mètres jusqu'au point de départ D.

LA DITE PARCELLE DE TERRAIN est bornée vers le nord-est par une partie du lot 2230 étant la parcelle 1 (servitude perpétuelle) vers le sud-est par la rue Royale, vers le sud-ouest par la partie résiduelle du lot 2230 et vers le nord-ouest par la rue St-Olivier.

Les lignes DC et EF sont parallèles à la voie ferrée du Cana-



LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

dien Pacifique.

LA DITE PARCELLE DE TERRAIN ainsi décrite forme une superficie de 674,5 mètres carrés et est montrée sur le plan ci-joint portant la même date que la présente description.

pour en en considération d'une somme de 6 100,00 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite servitude qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

431-82
Contrat
option de
servitude
réelle en
faveur de
GAZODUC
TRANS-QUÉBEC
ET MARITIMES
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que son Honneur le Maire ou en son absence Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une servitude en faveur de Gazoduc Trans-Québec et Maritimes Inc. en vertu de laquelle la Ville donne et accorde à celle-ci une option irrévocable d'acquérir une servitude réelle et perpétuelle, pour fins d'installation d'un pipeline à canalisation unique sur la lisière de terrain ci-après désignée:

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

1.- Une parcelle de terrain sans désignation cadastrale (route à Bureau), de figure irrégulière, située dans la municipalité de la ville de Trois-Rivières, à l'intérieur des limites du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et indiquée par les lettres "A-B-C-K-A" sur le plan ci-annexé.

PARCELLE DE TERRAIN SANS DÉSIGNATION CADASTRALE
(ROUTE À BUREAU)

Commençant au point indiqué par la lettre "A" sur ledit plan, lequel point "A" est l'intersection de la limite nord-ouest de l'emprise de l'autoroute 40, avec la limite nord-est du lot originaire 373; de ce point "A", dans un gisement de 313°34'47", une distance de trois mètres et trois centièmes (3,03 m) jusqu'au point "B"; de là, dans un gisement de 323°50'58", une distance de soixante-cinq mètres et soixante-deux centièmes (65,62 m.) jusqu'au point "C"; de là, dans un gisement de 133°34'47", une distance de soixante-sept mètres et soixante-treize centièmes (67,73 m.) jusqu'au point "K"; de là dans un gisement de 224°13'13", une distance de onze mètres et soixante-dix centièmes (11,70 m.) jusqu'au point "A", point de commencement.

CONTENANT en superficie quatre cent treize mètres carrés et neuf dixièmes (413,9 m.c.), équivalant à cent vingt et un millièmes d'arpent carré (0.121 arp.c.).

BORNÉE vers le sud-ouest par une partie du lot originaire 373 et une autre parcelle de terrain sans désignation cadastrale (route à Bureau), vers le nord-est par des parties du lot originaire 251 et une partie du lot 251-842 (Chemin du dépôt) et vers le sud-est par une autre parcelle de terrain sans désignation cadastrale (autoroute 40).

2. Une parcelle de terrain, de figure irrégulière, située dans la municipalité de la ville de Trois-Rivières, étant une partie de la subdivision HUIT CENT QUARANTE-DEUX du lot originaire DEUX CENT CINQUANTE ET UN (Ptie 251-842) (Chemin du dépôt), du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, di-



LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

vision d'enregistrement de Trois-Rivières et indiquée par les lettres "J-D-E-F-G-H-J" sur le plan ci-annexé.

PARTIE DU LOT 251-842 (Chemin du dépotoir)

Commençant au point indiqué par la lettre "J" sur ledit plan, lequel point "J" est le coin sud du lot 251-842 (Chemin du dépotoir); de ce point "J" dans un gisement de $313^{\circ}34'47''$, une distance de trente-cinq mètres et trente-six centièmes (35,36 m.) jusqu'au point "D"; de là, dans une direction est, une distance de onze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (11,88 m.) le long d'une courbe de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m.) de rayon jusqu'au point "E"; de là, dans un gisement de $44^{\circ}13'13''$, une distance de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m.) jusqu'au point "F"; de là, dans un gisement de $143^{\circ}50'58''$, une distance de vingt mètres et quarante et un centièmes (20,41 m.) jusqu'au point "G"; de là, dans un gisement de $224^{\circ}13'13''$, une distance de trois mètres et quatre-vingt-deux centièmes (3,82 m.) jusqu'au point "H"; de là, dans une direction sud, une distance de douze mètres et cinq centièmes (12,05 m.) le long d'une courbe de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m.) de rayon jusqu'au point "J", point de commencement.

CONTENANT en superficie deux cent trente-trois mètres carrés et trois dixièmes (233,3 m.c.) équivalant à soixante-huit millièmes d'arpent carré (0.068 arp.c.).

BORNÉE vers le sud-ouest par la route à Bureau (sans désignation cadastrale), vers le nord et le nord-ouest par une partie du lot originaire 251, vers le nord-est par une autre partie du lot 251-842 (Chemin du dépotoir) et vers le sud-est et l'est par une autre partie du lot originaire 251.

Le coin nord (point "F") de la parcelle de terrain ci-dessus décrite est situé à une distance de quinze mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (15,94 m.) d'un repère métallique existant sur le prolongement vers le nord-ouest de la limite nord-est (ligne "F-G") de ladite parcelle de terrain et identifié #3B-M008 sur ledit plan.

Le coin est (point "G") de ladite parcelle de terrain est situé à une distance de trente mètres et cinquante et un centièmes (30,51 m.) d'un repère métallique existant sur le prolongement vers le sud-est de la limite nord-est (ligne "F-G") de ladite parcelle de terrain et identifié #3B-M009 sur ledit plan.

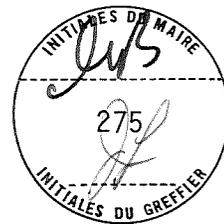
La superficie totale des parcelles de terrain ci-dessus décrites est de six cent quarante-sept mètres carrés et deux dixièmes (647,2 m.c.) équivalant à cent quatre-vingt-neuf millièmes d'arpent carré (0.189 arp.c.).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par le soussigné Guy Labbé, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 1982, portant le numéro 2950 de ses minutes.

Pour en en considération d'une somme de 200 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite option de servitude qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

potentiel
archéologique
approbation
d'un avenant
Adoption

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un avenant à l'entente intervenue entre le MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES DU QUÉBEC et la Ville concernant l'étude de potentiel archéologique pour la zone du vieux port et en périphérie de l'arrondissement historique, la formation d'un groupe de recherche en histoire et la coordination de projets en matière de patrimoine.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

433-82
Subdivision
lot 207-1
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 21 septembre 1982, montrant la subdivision d'une partie du lot 207-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à M. Sylvio Labonté et donnant effet aux lots 207-1-1, 207-1-2 et 207-1-3.

ADOPTÉ

434-82
Subdivision
lot 207
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Édouard Lair, A.G., en date du 1er octobre 1982, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Tebutt, appartenant à M. Raymond Langevin et donnant effet au lot 207-29.

ADOPTÉ

435-82
Subdivision
lot 526
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 6 octobre 1982, montrant la subdivision d'une partie du lot 526 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rues Notre-Dame et Ste-Anne, appartenant à MM. Michel Ferron et Florent Demontigny et donnant effet aux lots 526-1 et 526-2.

ADOPTÉ

436-82
Autorisation
au Trésorier
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Trésorier soit et est autorisé à verser au comité des Fêtes du 350ième anniversaire de fondation de la Ville une somme de 20 000 \$ reçue du Ministère des Affaires culturelles du Québec concernant l'étude du potentiel archéologique de la zone du vieux port, jusqu'à concurrence de ce qui sera versé par le Ministère.

ADOPTÉ

437-82
Bail avec
M. MARCEL

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier



LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

LAMPRON
Adoption

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue de M. MARCEL LAMPRON, un garage sis au no. 1585 Boul. Rathier en la Ville de Trois-Rivières, construit sur le lot no. 1-339 du cadastre de St-Étienne, d'une superficie d'environ 1,200 p.c.; la partie du garage ayant une superficie d'environ 600 pieds carrés, soit la moitié de l'espace que M. Lampron se réserve, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1982 et pour le prix de 250,00 \$ par mois comprenant le petit nettoyage et la vérification quotidienne du camion-pompe qui sera remis à cet endroit.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

438-82
Servitude
en faveur
de GAZODUC
TRANS QUÉBEC
& MARITIMES
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières consente et crée, en faveur de GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES INC., une servitude pour véhiculer, acheminer et transporter du gaz naturel ou synthétique et d'autres hydrocarbures gazeux ou liquides et leurs produits dérivés, constituant les installations d'un Pipe-Line comportant tous les droits de passage et autres nécessaires à l'exercice de cette servitude, cette servitude devant être créée pour le bénéfice du fonds dominant connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE ET ONZE (171-4) du cadastre officiel de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de Repentigny et devant être constituée sur et à travers du fonds servant ci-après décrit:

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Une parcelle de terrain, de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Trois-Rivières, étant une partie du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-NEUF (ptie 189) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et indiquée par les lettres "A-B-C-D-E-F-G-H-J-K-L-M-A" sur le plan ci-annexé.

PARTIE DU LOT ORIGINAIRE 189

Commençant au point indiqué par la lettre "A" sur ledit plan, lequel point "A" est situé à une distance de quatre-vingt-six mètres et neuf centièmes (86,09 m.), dans un gisement de 192°08'59", à partir du point "N" montré également sur ledit plan, lequel point "N" étant situé sur la ligne de division des lots originaires 189 et 190 et à une distance de quarante-deux mètres et quarante-sept centièmes (42,47 m.), dans un gisement de 224°00'39", à partir du point de ladite ligne de division avec la limite sud de la rivière Saint-Maurice (sans désignation cadastrale); du point "A" plus haut mentionné, dans un gisement de 192°08'59", une distance de dix-huit mètres et soixante et onze centièmes (18,71 m.) jusqu'au point "B"; de là, dans une direction sud-ouest, une distance de cinquante-sept mètres et treize centièmes (57,13 m.) le long d'une courbe de quatre-vingt-dix mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (90,95 m.) de rayon jusqu'au point "C"; de là, dans un gisement de 228°08'32", une distance de deux cent quatre-vingts mètres et quatre-vingts centièmes (280,80 m.) jusqu'au point "D"; de là, dans une direction sud-ouest, une distance de quarante-huit mètres et quatre centièmes (48,04 m.) le long d'une courbe de quatre-vingt-dix



LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (90,95 m.) de rayon jusqu'au point "E"; de là, dans un gisement de $258^{\circ}24'20''$, une distance de deux mètres et trente-neuf centièmes (2,39 m.) jusqu'au point "F"; de là, dans un gisement de $314^{\circ}14'09''$, une distance de vingt-sept mètres et quatre-vingts centièmes (27,80 m.) jusqu'au point "G"; de là, dans un gisement de $78^{\circ}24'20''$, une distance de dix-huit mètres (18,0 m.) jusqu'au point "H"; de là, dans une direction nord-est, une distance de trente-cinq mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (35,89 m.) le long d'une courbe de soixante-sept mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (67,95 m.) de rayon quatre-vingt-quinze centièmes (67,95 m.) de rayon jusqu'au point "J"; de là, dans un gisement de $48^{\circ}08'32''$, une distance de deux cent quatre-vingts mètres et quatre-vingts centièmes (280,80 m.) jusqu'au point "K"; de là, dans une direction nord-est, une distance de quarante-deux mètres et soixante-neuf centièmes (42,69 m.) le long d'une courbe de soixante-sept mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (67,95 m.) de rayon jusqu'au point "L"; de là, dans un gisement de $12^{\circ}08'59''$, une distance de dix-huit mètres et soixante et onze centièmes (18,71 m.) jusqu'au point "M"; de là, dans un gisement de $102^{\circ}08'59''$, une distance de vingt-trois mètres (23,0 m.) jusqu'au point "A", point de commencement.

CONTENANT en superficie neuf mille deux cent trente-six mètres carrés et trois dixièmes (9,236,3 m.c.) équivalant à deux arpents carrés et sept cent deux millièmes (2.702 arp.c.).

BORNÉE vers l'est par une autre partie du lot originaire 189, vers le sud-est par une autre partie du lot originaire 189, vers le sud par une autre partie du lot originaire 189, vers le sud-ouest par une autre partie du lot originaire 189, vers le nord par d'autres parties du lot originaire 189, vers le nord-ouest par une autre partie du lot originaire 189 et vers l'ouest par une autre partie du lot originaire 189.

Au point "B" de la parcelle de terrain ci-dessus décrite, il y a un repère métallique identifié #31-M177 sur ledit plan.

Au point "D" de ladite parcelle de terrain, il y a un repère métallique identifié #31-M173 sur ledit plan.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Guy Labbé, arpenteur-géomètre, en date du 23 octobre 1981, portant le numéro 2569 de ses minutes, dont copie du plan est annexée à la présente résolution pour en faire partie.

Il est de plus résolu que cette servitude soit ainsi consentie pour le prix de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (\$19,890.00) avec en plus les intérêts au taux de douze pour cent (12%) l'an, calculés jusqu'à la signature de l'acte de servitude.

Il est de plus unanimement résolu que Son Honneur le Maire ou, en son absence, le Maire Suppléant et le Greffier de la Ville soit et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à être préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire des Trois-Rivières, à recevoir la considération et à en donner quittance, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale de Québec.

ADOPTÉ

439-82
Appui à
l'O.M.H.
Adoption

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières a fait application au programme de soutien à l'économie et de création d'emplois auprès de la Société d'Habitation du Québec;



LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation pourra accomplir certains travaux de nature administrative par le biais de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et appuie la démarche de l'Office Municipal des Trois-Rivières de s'inscrire au programme de soutien à l'économie et de création d'emplois auprès de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ

440-82
Demande à
la S.H.Q.
pour 60
nouveaux
logements
Adoption

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a accordé à la Ville de Trois-Rivières cent (100) logements pour personnes âgées dans sa programmation 1980;

ATTENDU QU'à l'intérieur de cette programmation de cent (100) logements, soixante-dix-sept (77) ont été bâtis ou sont en construction et que la construction de seize (16) autres logements a été approuvée pour un total de quatre-vingt-treize (93);

ATTENDU QU'il existe une grande demande de logements pour personnes âgées dans certaines paroisses;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières désire implanter des résidences pour personnes âgées dans quelques paroisses qui n'en ont pas;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières voudrait se prévaloir des avantages de la loi de la Société d'Habitation du Québec en vue de l'obtention de logements pour personnes âgées;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières fasse une demande officielle à la Société d'Habitation du Québec pour l'obtention de soixante (60) nouveaux logements dans la programmation 1983.

ADOPTÉ

441-82
Location
à M. RÉJEAN
FONTAINE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières loue à M. RÉJEAN FONTAINE l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

"Partie du lot 2412 (rue)
Cadastre: Cité de Trois-Rivières
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: Ville de Trois-Rivières

De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 2414 (rue), vers le sud-est par le lot 620-1; mesurant 2,09 mètres vers le nord-est, 6,12 mètres vers le sud-est, 1,51 mètre vers le sud-ouest, 6,09 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 11,0 mètres carrés.

Tel que montré par un liséré rouge sur le plan ci-joint portant le numéro 82-7 des



LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

dossiers de l'arpenteur-géomètre Claude Juteau, en date du 26 août 1982."

pour le prix de 10,00 \$ par mois à compter du 1er novembre 1982 jusqu'au 31 octobre 1983.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le bail sous seing privé constatant cette location.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

442-82
Acceptation
de la
soumission
de Delmont
Const. Ltée
re: rép. du
tunnel
Laviolette
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de Delmont Construction Ltée au montant de 77 500 \$ pour la réparation du tunnel Laviolette.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat sous seing privé avec la compagnie Delmont Construction Ltée.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

443-82
Soumission
Delmont Const.
Ltée 62 000 \$
re: réfection
des bordures
de toit de
l'Hôtel de
Ville et du
Centre culturel
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de Delmont Construction Ltée au montant de 62 000 \$ pour la réfection des bordures de toit de l'Hôtel de Ville et du Centre culturel.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat sous seing privé avec la compagnie Delmont Construction Ltée.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

444-82
Comptes
à payer
liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Spectralite:
Identification extérieure - Centre Notre-Dame de la Paix -
paiement no. 1 745,37\$
Les Pavages Nicolet Inc.:
Aménagement de parcs - Jacques Buteux, Cardinal Roy,
Laflèche - paiement no. 3 - retenue 10% 10 947,15
Pavage de nouvelles rues 1982 - paiement no. 2 -
retenue 10% 13 376,51
J.C. Papillon & Fils:
Machine de réfrigération - Hôtel de Ville -
paiement no. 2 - retenue 10% 20 070,00
Gaston Paillé Ltée:
Aqueduc et drainage - rue Gélinas - paiement no. 2 -

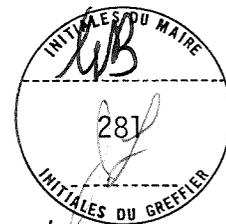


LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

retenue 10%	15 595,79
Drainage - rue Le Corbusier - paiement no. 2	2 707,28
Les Entreprises Camvrac Inc.:	
Piste de service - aéroport - paiement no. 1 - retenue 10%	43 045,65
Cimentiers Marock:	
Trottoirs et bordures 1982 - paiement no. 5 - retenue 10%	6 215,80
Corporation Professionnelle des C.G.A. du Québec:	
Inscriptions - seminaire Informatique II - contrôle & systèmes informatiques - Jean Hélie et Guy Aubin	120,00
American Water Works Association:	
Cotisation - Janvier 1983 à janvier 1984 - Réjean Boucher	48,00
Domtar Inc.:	
Achat de chaux hydratée (moins notes de crédit 400 \$) - usine de traitement d'eau	1 865,00
Garage René Lacombe Inc.:	
Frais de remorquage (remboursés par les concernés)	54,00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - publicité hippodrome	574,50
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance - services rendus - octobre 1982	390,00
Trudel, Morin & Associés:	
Huissiers - dossiers taxe d'affaires	478,39
Frais de huissier - septembre 1982	662,79
Xérox Canada:	
Service de photocopies - août 1982 - Travaux publics et service des Achats	269,00
Service de photocopies - avril 1982 - bibliothèque (moins crédit 94,50 \$)	204,11

HIPPODROME

Agence de Sécurité Phillips Inc.:	
Surveillance - du 12 au 18 septembre 1982	498,75
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - programme No. 83	131,25
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent - septembre 1982	240,00
W. Chavanel:	
Ceuillette de déchets - septembre 1982	300,00
Cie Gestion Guy Poirier Inc.:	
Gestion - octobre 1982	2 916,67
Boutique de Harnais Yvon Pratte	
Achats divers	40,88
Télé média CHLN 55:	
Publicité - septembre 1982	456,96
Association Sportive Ste-Cécile Inc.:	
Moniteur responsable - Parc Lemire - 2e versement	340,00
Productions Specta Inc.:	
Administration - Salle J.A. Thompson & Centre Culturel - novembre 1982	17 562,50
Réalisation d'une série de danse - du 1er octobre au 31 décembre 1982	3 000,00
Michel Lacroix:	
Travaux de restauration - secteur St-Philippe	6 000,00
Roland Bacon:	
Allocation d'automobile - septembre 1982 - 882 km	173,40
André Verville:	
Allocation d'automobile - septembre 1982 - 798 km	149,70
Claude Gendron:	
Repas - rencontre avec membres du service du personnel de l'Hydro-Québec (consultation)	15,50
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	414,94
Construction Bécancour Inc.:	



LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

Rénovation Centre Notre-Dame de la Paix - paiement No. 4 retenue séciale	56 780,20
Jean Caron & Fils Inc.:	
Eclairage 1981 - rue Léon Méthot - paiement No. 2 - retenue 10%	10 416,60
Eclairage terrain baseball Parc Jacques Buteux - paiement No. 3 - retenue 10%	24 943,50
Gaston Paillé Ltée:	
Branchements de service 1982 - paiement No. 7 - retenue 10%	3 537,00
Les Consultants Falardeau & Associés Ltée:	
Honoraires - feux de circulation intersection Rigaud-De Malapart - août 1982	492,93
Honoraires - feux de circulation intersection Rigaud-De Malapart - septembre 1982	371,41
Laboratoire de Construction de Québec Inc.:	
Travaux de trottoirs et bordures 1982 - septembre 1982	476,00
Béton de ciment - trottoirs - septembre 1982	219,00
Laboratoires Choisy Ltée:	
Travaux exécutés - drainage rue Gélinas	159,50
Stelio Sole:	
Exécution de 6 pare-soleil - bibliothèque municipale - paiement No. 5	1 858,45
Exécution de 6 pare-soleil - paiement No. 6	1 376,00
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - réfection tunnel Laviolette	1 995,44
Honoraires - surveillance éclairage de rues 1981	379,01
Honoraires - étude de drainage rue Le Corbusier	408,02
Association Québécoise des Techniques de l'Eau:	
Inscriptions - colloque sur roulement à billes et lubrifiant - Drummondville - 3 personnes	60,00
Aubin Réfrigération Inc.:	
Réparation du climatiseur - Salle Thompson	1 780,00
Canadian General Electric Co.:	
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - octobre 1982 - Service du génie, Police & Incendie	907,80
Pneu Thibo Ltée:	
Achats de pneus d'hiver - Police	2 698,31
Cie Canadienne de Service de Linge:	
Service de buanderie - Expo, Edifice des Travaux publics, Hippodrome, Colisée, Centre Culturel, Marché-aux-Denrées, Hôtel de Ville	657,15
Service Sanitaire Frontenac Ltée:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - octobre 1982	1 833,33

EXPO 1982

Michel Girard:	
Dépenses de voyage - Exposition de Toronto 1982 - 3 personnes et leurs conjoints	2 074,02
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bière - Petit Bistro	2 024,50
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achat de bière - Petit Bistro	6 904,05
Centralco (1982) Inc.:	
Achats de liqueurs - Petit Bistro	438,15
Les Industries Professionnelles Ltée:	
Plaque pour mouler	297,03

HIPPODROME

Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression programme No. 83	436,00
Dr. André Pelletier:	
Soins professionnels - septembre 1982	450,00
Laviolette Auto Location Inc.:	
Réparation d'auto louée - dommage côté droit arrière - fin contrat	176,00

Centre Communal St-François d'Assise Inc.:



LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1982

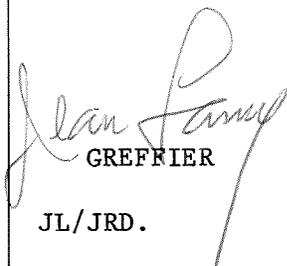
Location local 201 - bureau de l'animateur de secteur - du 1er juillet 1982 au 30 juin 1983 - 1er versement	411,00
Comité de la Traverse des Ages Inc.:	
Entretien de la bâtisse Traverse des Ages - 10e versement - octobre 1982	570,00
Loisirs Ste-Thérèse Inc.:	
Responsable de l'entretien et la surveillance - terrain de balle du Parc Lambert - erreur dans le calcul du 4e versement - solde à payer	15,00
Ovide Demontigny:	
Travaux de restauration - Secteur St-Philippe	7 500,00

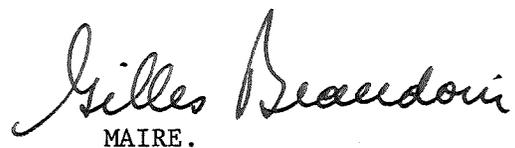
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1982

Jean-Louis Goneau - août et septembre 1982 - 1,150 km	253,00
Réjean Boucher - 456 km	97,42
Roger Bruneau - 363 km	79,86
André Daviau - 1,514 km	272,52
Maurice Galarneau - 1,229 km	225,72
Transport du personnel	19,00
Normand Fournier - 465 km	102,30
Marcel Duval - 271 km	59,62
Transport du personnel et de l'équipement	5,00
Lionel Duval - septembre et octobre 1982 - 1,766 km	321,96
Transport du personnel et de l'équipement	25,00
Claude Juteau - 241 km	53,02
Gaétan Lemieux - 481 km	105,82
Transport	2,00
Gilbert Leclerc - 1,638 km	360,36
Billet d'infraction	3,00
Yvon Ratelle - 1,119 km	223,80
Transport du personnel	19,00
Jacques Charette:	
Dîner lunch d'affaires	56,75
Yvon Poirier:	
Dépenses de voyage - colloque A.Q.T.E. - Montréal	94,09
Richard Rioux:	
Dépenses de voyage - congrès des Juges Municipaux - Québec	430,00
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	<u>708,62</u>
TOTAL:	<u><u>285 773,15\$</u></u>

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER
JL/JRD.


MAIRE.



LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15ième jour du mois de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames et Messieurs les	Guy	LEBLANC
Conseillères et Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbal
18-10-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 octobre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Amendement
au règl. 814
re: prog.
"Corvée-
Habitation"
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 814 concernant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire, aux fins de modifier les critères pour le versement de cette subvention et afin d'appropriier une somme de 500 \$ à même les fonds généraux de 1982.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de novembre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règlement
concernant
les arcades
de jeux
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement concernant les arcades de jeux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de novembre 1982.

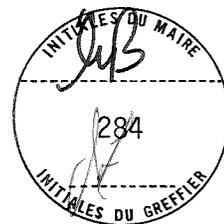
SIGNÉ: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

445-82
Compte rendu
18-10-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 18 octobre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

446-82
Contrat
mainlevée
en faveur
de PIERRE
LACOURSIÈRE
re: 4620 rue
Des Bouleaux
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous ses droits, privilèges et notamment des clauses résolutoires et de prohibitions d'aliéner existant en sa faveur au terme de l'acte de vente enregistré sous le numéro 325,789 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières en faveur de M. Pierre Lacoursière, pour le lot 181-806 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

447-82
Nomination
du Maire-
suppléant
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. Léo Thibeault soit et est nommé Maire-suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois.

ADOPTÉ

448-82
Nomination
des repré.
de la Ville
sur le
conseil
d'admin.
C.I.T.F.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que Son Honneur le Maire Gilles Beaudoin et M. le Conseiller Léo Thibeault soient et sont nommés représentants de la Ville de Trois-Rivières pour siéger sur le conseil d'administration de la Corporation Intermunicipale de Transport Des Forges (C.I.T.F.).

ADOPTÉ

449-82
Demande au
Min. des
Transports
re: entretien
du Pont
Duplessis
durant la
période
hivernale
Adoption

ATTENDU que le pont Duplessis fait partie de la route 138 et possède un caractère provincial;

ATTENDU que ce pont est emprunté non seulement par les citoyens des environs, mais aussi par des voyageurs venant des quatre coins de la province et même de l'extérieur;

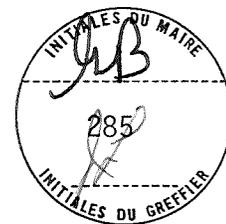
ATTENDU que depuis de nombreuses années, le gouvernement provincial, par le biais de ses ministères (Transports), mandatait et rémunérait la Ville de Trois-Rivières pour entretenir le pont Duplessis principalement durant la période d'hiver;

ATTENDU que le gouvernement entretient lui-même de nombreux tronçons de route passant sur le territoire de municipalités;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que demande soit faite au Gouvernement du Québec de confier l'entretien du pont Duplessis à la Ville de Trois-Rivières contre rémunération.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

450-82
Félicitations
aux DIABLOS
re: bol d'or
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations aux joueurs et entraîneurs du club de football "LES DIABLOS" qui a remporté le bol d'or "Championnat provincial collégial" samedi le 13 novembre 1982 au stade olympique de Montréal.

ADOPTÉ

451-82
Nomination
de M. Pierre Roy
sur le comité
de la Sécurité
publique et
de la Cour mun.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que M. Pierre Roy soit et est nommé sur le Comité de la Sécurité publique et de la Cour municipale pour un terme de deux (2) ans.

ADOPTÉ

452-82
Opposition
de la Ville
de T.-R. à
la fermeture
du bureau rég.
de l'Immigration
démarches auprès
du Ministre
Gérald Godin
Adoption

ATTENDU que le Ministère de l'Immigration a l'intention de fermer le bureau régional de l'Immigration de Trois-Rivières vers le début décembre 1982;

ATTENDU que le bureau de la région Mauricie - Bois-Francs est le troisième en importance, desservant une population de 500,000 personnes;

ATTENDU que le bureau régional de l'Immigration est la seule ressource pour les immigrants de la région (cours de français et autres renseignements pertinents).

ATTENDU que la fermeture de ce bureau fera en sorte que les immigrants seront dorénavant dirigés vers d'autres régions de la Mauricie - Bois-Francs;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
SECONDE PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières s'oppose à la fermeture du bureau régional de l'Immigration de Trois-Rivières, et entreprenne les démarches nécessaires auprès du Ministre Gérald Godin afin que celui-ci revise sa décision.

ADOPTÉ

453-82
Remerciements
aux ex-conseillers
municipaux
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières remercie Messieurs Gaston Vallières, Antoine Gauthier, Lionel Julien et Léopold Alarie, pour les services rendus et le dévouement dont ils ont fait preuve durant les nombreuses années où ils ont siégé à titre de conseillers municipaux.

ADOPTÉ

454-82
Comptes
à payer
octobre 1982
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes à payer au montant de 1 532 189,15 \$ pour la Ville et 47 497,50 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'octobre 1982 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982



455-82	PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté	
Comptes	SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault	
à payer	Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:	
liste		
du		
21-10-82		
Adoption		
	Gilbert Toutant Construction Inc.:	
	Agrandissement Centre St-Michel des Forges - paiement no 1 -	
	retenue 10%	24 493,49 \$
	Soumaritek Inc.:	
	Inspection sous-marine de la conduite de 54" de diamètre dans la	
	Rivière St-Maurice et du grillage de la crépine au bout de la	
	conduite	2 000,00
	G.G. Rénovation Enr.:	
	Réparation parement métallique - façade principale de l'hippodrome -	
	paiement no 1	12 850,00
	Roland Durand & Fils Enr.:	
	Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 - du 12 septembre au	
	9 octobre 1982	2 001,60
	Canron Inc.:	
	Achat de borne-fontaine, break flange, rallonge de borne-fontaine	2 285,53
	Contenants Intercité Inc.:	
	Contenants - Autogare et Edifice des Travaux publics - du 30 août	
	au 2 octobre 1982	160,00
	Contre-Jour Enr.:	
	Pose de lates verticales - bureau des capitaines Poste no 1	320,46
	Imprimerie St-Patrice Inc.:	
	Bulletins municipaux - composition, montage, caméra et impression	
	de 16 pages (moins crédit 79,24 \$ facture payée deux fois)	5 504,83
	Association Canadienne des Sciences géodésiques (Branche de Montréal):	
	Inscription - colloque (graphisme numérique et base de données)	
	Claude Juteau	100,00
	Xérox Canada Ltée:	
	Service de photocopies - septembre 1982 - Police et Service	
	Récréation et Parcs	770,81
	Trudel, Morin & Associés:	
	Huissiers - frais de signification	6,78
	Nobert, Young, Lanouette, Carpentier:	
	Vérification intérimaire des opérations de la Ville pour l'exercice	
	1982 - travail exécuté au 25 septembre 1982	7 000,00
	Service de Gestion Industrielle G.R. Inc.:	
	Appel d'offres (réparation du tunnel Laviolette)	117,80
	Le Nouvelliste:	
	Publicité soccer - Avis d'élection municipale - Appels d'offres -	
	Avis publics	1 241,50
	Marché Victoria Inc.:	
	Achats divers	75,07
	Paul-André Cloutier:	
	Honoraires professionnels - Parc linéaire	1 060,80
	Centralco (1982) Inc.:	
	Distributrice Centre Notre-Dame de la Paix	189,00

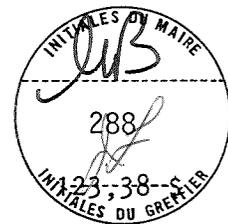
LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982



Ambulanciers St-Jean:	
Services professionnels (conférencier)	
Galerie d'Art du Parc:	
Frais d'achat et d'installation de serrures - Manoir de Tonnancour	
Comité de Regroupement des Organismes Communautaires Ste-Cécile:	
Frais encourus - inauguration officielle de la Piscine du Parc Lemire	100,00
<u>SUBVENTIONS - POSE DES BANDES ET OPÉRATION DES PATINOIRES - SAISON 1982-1983 - 1er VERSEMENT</u>	
Loisirs des Vieilles Forges Inc.	1 650,00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	825,00
Loisirs St-Sacrement	825,00
Loisirs St-Jean de Brébeuf Inc.	825,00
Comité de Regroupement et d'Action des Citoyens du Boul. St-Jean (opération seulement)	600,00
Comité de Citoyens Jean Nicolet	825,00
Comité de Citoyens des Abitations Adélarde Dugré Inc.	825,00
Centre Landry	825,00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.	825,00
Association Récréative des Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle Inc.	825,00
<u>ACHATS - PAVILLON DE LA JEUNESSE</u>	
C. Yum Yum Inc.	54,27
Vaillancourt	19,66
Roy & Lafontaine Inc.	75,00
L.P.M. Supérieur Inc.	133,88
Grossiste Baie d'Hudson	122,97
Crèmerie des Trois-Rivières Ltée	49,35
André Bourgeois Inc.	903,10
Agropur	15,59
CJTR Radio Trois-Rivières Ltée:	
Publicité - septembre 1982 - hippodrome	688,50
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1982</u>	
Yves Picard - 222 km	48,84
Michel Pellerin - 1,785 km - septembre et octobre 1982	357,00
Guy Roussel:	
Dépenses de voyage - réunion de l'A.P.O.M. - Québec	68,00
Repas - stagiaires de Grenoble	78,22
Yvon Poirier:	
Repas - recommandation de permanence	80,00
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES</u>	
Guy-Paul Simard	455,80
René Monfette	445,20
Télévision St-Maurice (1976) Inc.:	
Publicité - Expo 1982	3 540,62

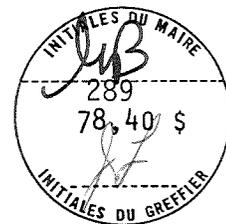
LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances)



Agropur:	
Achat de crème - exhibit du bureau laitier du Canada - Expo 1982	
U.Q.T.R.:	
Impression - Expo 1982	717,22
Location de panneaux - Festival de danse - Expo 1982	304,00
Location de panneaux - CHEM scène - Expo 1982	96,00
Location de barrières - Exhibit ferroviaire - Expo 1982	20,00
Location de barrières - Grande Scène - Expo 1982	12,00
Nettoyage de la bâtisse et du tapis - Expo 1982	500,00
Normand Cloutier:	
Remise du dépôt de la chambre et des inscriptions (exposant ne s'étant pas présenté à l'Expo à cause d'un accident) - Expo 1982	40,00
Grégoire Moreau:	
Remise des inscriptions (bêtes refusées par l'Expo) - Expo 1982	20,00
Le Soleil:	
Abonnement pour un mois - septembre 1982	10,00
Expo Provinciale du Québec:	
Location de 13 tourniquets et travail d'un soudeur - Expo 1982	4 174,75
Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés Inc.:	
Assurance équipement son et lumière - Grande Scène - Expo 1982	800,00
André Montour:	
Dépenses de voyage - Expo de Québec	89,00
Robert Elie:	
Remboursement de dépenses - vérificateur agriculture - Expo 1982	28,08
Mme Emile Bellemare:	
Lunch aux nageurs - Expo 1982	52,40
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - août et septembre 1982	305,20
Amusement Business:	
Renouvellement de l'abonnement - 1983 (u.s. funds)	50,00
Roméo Flageol:	
Pose et photos des affiches de la ferme St-Hubert - Expo 1982	21,80
Photographie - Exposition de Trois-Rivières	89,93
Association des Exposants:	
Remise de la balance de la vente du lait - Expo 1982	322,00
Au Palais du Chinois Inc.:	
Repas - réunion	234,36
Marché St-Louis Ltée:	
Achats divers	159,92
Le Pro-Jac Ltée:	
Repas	49,92
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - juillet 1982 - 295 km	94,40
Allocation spéciale	23,00
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - septembre 1982 - 965 km	173,70
Remboursement de petite-caisse	42,61
Dépenses de voyage - réunion Association provinciale - exécutif - Notre-Dame du Bon Conseil	31,35

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982



Jean Alarie (suite):	
Dépenses de voyage - Expo de Québec	
Sani Paré Inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 1er au 15 octobre 1982	21 514,67
Enlèvement des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 - du 3 au 16 octobre 1982	30,00
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants - Edifice des Travaux Publics - septembre 1982	1 606,02
Armand Guay Inc.:	
Service de grue - condensateur Colisée	380,00
Trois-Rivières Location Inc.:	
Location de scie à béton, compacteur, trancher	214,28
Laboratoires Shermont Inc.:	
Contrôle des sols et du béton bitumineux - pavage diverses rues	5 020,00
Contrôle du béton bitumineux - parc linéaire - 30 juillet 1982	382,00
Contrôle du béton bitumineux - parc linéaire - 7 juin 1982	240,00
Laboratoires Choisy Ltée:	
Service de technicien et essai en compression de béton - rue Wolfe	116,00
Grand Prix Labatt Trois-Rivières:	
Peinture intérieure et extérieure - Parc de l'Exposition	2 017,73
Canadian General Electric Co.:	
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - Edifice des Travaux Publics - octobre 1982	413,50
Coopérative Fédérée du Québec:	
Ouvrage de poinçon - liste électorale	363,52
Chambre de Commerce:	
Inscription - colloque 27 octobre 1982 - Wilson O'Shaughnessy	80,00
Clément Massicotte:	
Cadeau - retraite	200,00
Pouliot, Guérard & Associés Inc.:	
Honoraires - services professionnels - juillet et août 1982	11 580,00
Jean De Charette:	
Honoraires - vente par Roger Caron, servitude et mainlevée Roger Caron	665,00
C.P. Ltée:	
Location - tuyaux et câbles souterrains, passages à niveau	46,00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - septembre 1982 - Edifice des Travaux Publics, Cour municipale, Service Récréation et Parcs	476,49
Le Nouvelliste:	
Avis public - publicité hippodrome	366,00
Librairie du Cap Inc.:	
Service de photocopies - Administration générale, Police, Expo, Service Récréation et Parcs, etc. - septembre 1982	618,22
Service de photocopies - Trésorerie - septembre 1982	179,00
<u>HIPPODROME</u>	
Reynolds Radio:	
Location de mobile et de base - octobre 1982	59,95

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982



HIPPODROME (suite)

Editions du Lac St-Pierre Inc.:	
Publicité	
Agence de Sécurité Phillips Inc.:	
Surveillance - du 19 septembre au 2 octobre 1982	1 007,56
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - programmes nos 86 à 89, 92, 59 et 60 courses- école	1 006,25
Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bière	373,55
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 4 jours courses	970,88
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achat de bière	438,50
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression - programmes 81, 82, 84 à 91	4 430,85
Photo Lambert Inc.:	
Service de TV en circuit fermé - septembre 1982 (9 jours) (moins crédit 80 \$)	710,00
Les Laboratoires Lynn & Johnson Inc.:	
Services rendus - analyse d'échantillons courses "Non Wagering" - septembre 1982	64,00
Armand Kid Martel:	
Publicité spéciale - septembre 1982	162,00
Publi-Hebdo Inc.:	
Publicité	60,00
Régie des Loteries et courses du Québec:	
Droits - 10 programmes	1 000,00
Mme Huguette Charest:	
Dépenses de voyage - congrès-colloque - Association Québécoise des Officiers Municipaux en communication - Lac Delage	335,65
Jean Hélie:	
Dépenses de voyage - cours C.G.A.-Informatique II - Longueuil - avec Monsieur Aubin	67,50
Yvon Poirier:	
Dépenses de voyage - visite usine de traitement d'eau de Granby	57,54
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - réunion de l'A.P.O.M. - Ville St-Laurent	60,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques St-Laurent	172,93
Mme Louise Goyette	70,25
	<hr/>
TOTAL	143 044,29 \$
	<hr/> <hr/>

Bureau du Trésorier,
Le 21 octobre 1982.

ADOPTE

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982



456-82 PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
Comptes
à payer SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
liste

du Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:
28-10-82

Adoption Laboratoires Choisy Ltée:

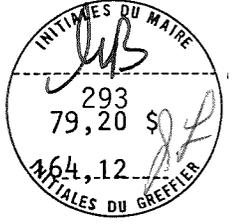
Recouvrement de pavage 1982 - surveillance de la pose du béton bitumineux	7 732,21 \$
Editions L'Informateur Inc.:	
Mise à jour de la carte de la Ville de Trois-Rivières, impression et pliage	14 823,00
Canlab:	
Achat d'un conductivimètre et d'un électrode combiné - Usine de traitement d'eau	2 894,96
Quévis Enr.:	
Achat de chevalets à baril série 1116	732,38
Canron Inc.:	
Achat de tuyau ductile - Edifice des Travaux Publics	1 554,65
J. Labonté & Fils:	
Achat de Hydro-Mulch réguliers, semence lab. et engrais transplan- teur et hibernat	4 007,58
Saillant Inc.:	
Achat d'un ventilateur 4 saisons et contrôle de vitesse	118,57
Eloi Guillemette:	
Excavation et transport du matériel de divers lots - angle rues Des Chenaux et Des Bouleaux	7 749,00
Contre-Jour Enr.:	
Stores verticaux - laboratoire Usine de traitement d'eau	892,48
Laboratoire Shermont Inc.:	
Contrôle de béton bitumineux - parc linéaire - 7 juin 1982	240,00
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants - Autogare et Edifice des Travaux Publics - le 30 octobre 1982	128,00
Hydro-Québec:	
Dépenses occasionnées pour fournir un service temporaire pour les Fêtes du Canada - coin des rues Des Casernes et Des Ursulines	1 322,09
Gaston Paillé Ltée:	
Service de rétrocaveuse - rue Bouchard	280,00
Champlain Excavation Ltée:	
Location de bélier mécanique et service de main-d'oeuvre - nettoyage dépôt centre industriel no 2	600,00
Yvon Fournier Ltée:	
Location d'une ensemeuse avec opérateurs et service d'un chef d'équipe expérimenté en travaux d'arboriculture ornementale (du 4 au 6 octobre 1982)	963,60
Excavation René Gélinas Inc.:	
Service de pépinière et de marteau pneumatique	330,00
Trois-Rivières Location Inc.:	
Location de chariot élévateur manuel	17,50

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982



Galerie d'Art du Parc Inc.:	
Ménage fait au Manoir de Tonnancour suite au Festival du Vieux Trois-Rivières et coût de deux agents de sécurité pour les fêtes du 4 juillet 1982	
Corporation professionnelle des C.G.A. du Québec:	
Notes Informatique I et III	50,00
Inscriptions séminaire Informatique IV - Claude Dionne et Jocelyne Bédard	120,00
Canadian General Electric Co.:	
Entretien équipement de radiocommunication - Edifice des Travaux Publics - octobre 1982	78,00
Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - septembre 1982	538,30
Institut de Police du Québec:	
Certificat en gestion policière - session V - Jean-Guy Gervais	37,50
Médiacom Inc.:	
Panneau publicitaire - autoroute 55 - octobre 1982	60,00
Le Nouvelliste:	
Avis d'élection - Publicité hippodrome	335,00
Avis public - avis soccer intérieur	181,50
Xérox Canada Ltée:	
Frais d'enlèvement et de montage de la photocopieuse (moins crédit pour annulation - 60,18 \$)	57,98
<u>PROGRAMME D'ATELIERS EN LOISIR SOCIO-CULTUREL</u>	
Âge d'Or Notre-Dame - danse sociale	120,00
Âge d'Or Ste-Marguerite - danse sociale	120,00
Aféas Ste-Cécile - rotin	100,00
Aféas St-Pie X - courte pointe	100,00
Aféas St-Philippe - transfert d'image	100,00
Aféas St-Jean de Brébeuf - émail sur cuivre	100,00
<u>HIPPODROME</u>	
Agence de sécurité Phillips Inc.:	
Surveillance - du 3 au 9 octobre 1982	498,75
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - programmes nos 90, 91, 93, 94	525,00
Imprimerie Art Graphique:	
Impression - programmes 92 à 95 inc.	1 814,85
Infifax Inc.:	
Location de télex - novembre 1982	107,91
Publi-Hebdo Inc.:	
Publicité	60,00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - RECENSEMENT</u>	
Josette Bruneau	16,80
Yvon Champagne	40,00
Carole Thibeault	50,00

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Michel Lacoursière - août et septembre 1982 - 360 km

Alain Tremblay - juin à octobre 1982 - 746 km

Wilson O'Shaughnessy:

Dîner avec le gérant et les trois directeurs de service

65,13

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Albert Morrissette

155,60

Juliette Bourassa

80,45

René Monfette

224,14

Réjean Boucher

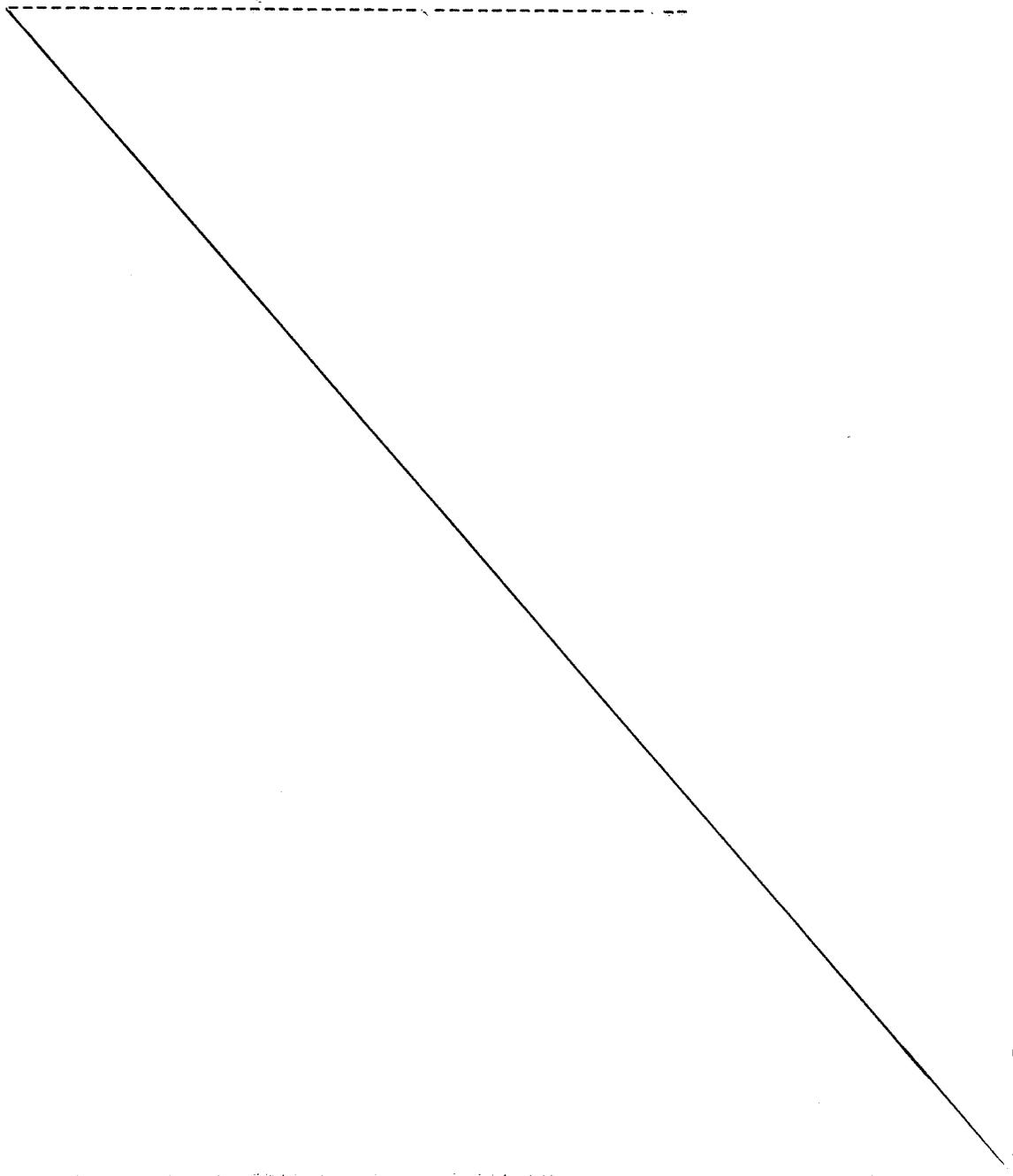
91,90

TOTAL

50 828,90 \$

Bureau du Trésorier,
Le 28 octobre 1982.

ADOPTE



LUNDI, LE 15^{ième} JOUR DE NOVEMBRE 1982



457-82
Comptes
à payer
liste
du
5-11-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Canron Inc.:

Achat d'une extension 18" avec tige module Ludlow 5" 250,09

Guimond Electrique Inc.:

Location d'équipement - rue Bouchard 360,00

ICM Réfrigération Ltée:

Automatisation du compresseur 75 H.P. du Colisée - paiement no 1 11 900,00

Trois-Rivières Location Inc.:

Location d'équipement 212,28

Location Vieilles Forges Ltée:

Location d'automobile - du 26 août au 26 septembre 1982 et du 26 octobre au 26 novembre 1982 745,56

C.P. Ltée:

Coût d'enlèvement de la neige et de la glace - passage à niveau St-Maurice - janvier 1982 135,78

Panier Fleuri Enr.:

Gerbe de présentation - Mme Clément Massicotte 27,25

Jean Banville Inc.:

Don à Alternative-Jeunesse - Classeur usagé 81,75

Claude Gagnon:

Honoraires - conférence Ambulance St-Jean - chèque corrigé 25,00

Comité de la Traverse des Âges Inc.:

Entretien du local - Traverse des Âges - novembre 1982 532,00

Garderie La Maisonnée:

Travail de nettoyage suite aux dégâts occasionnés par les travaux de réfection de la toiture du Centre Communautaire Alexandre-Soucy 75,00

Comité consultatif du Centre Notre-Dame de la Paix Inc.:

Subvention - inauguration du Centre Notre-Dame de la Paix 200,00

TRAVAUX DE RESTAURATION - SECTEUR ST-PHILIPPE

Henri-Paul Chamberland 896,75

Marie-Claude Couture 8 750,00

Gabriel Laperrière 5 314,50

ACHATS - PAVILLON DE LA JEUNESSE

Canada Packers Inc. 30,20

Crémerie des Trois-Rivières 138,15

C. Yum Yum Inc. 81,41

Vaillancourt 15,54

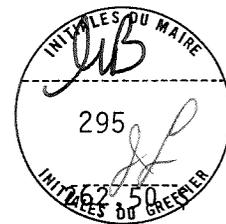
L.P.M. Supérieur Inc. 161,90

HIPPODROME

Alliance Blindé Ltée & Samson & Bélair Inc.:

Transport d'argent - février 1982 110,00

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982



HIPPODROME (suite)

Ambulance 12-12 Ltée:

Service d'ambulance - programmes nos 96 et 97

Donald Landry:

Allocation d'automobile - recensement

10,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1982

Jean-Paul Duval - 540 km	118,80
Roger Dubé - 351 km	77,22
Normand Fournier - 427 km	91,70
Romain Frigon - 161 km - septembre et octobre 1982	35,42
Gilles Grenier - 530 km - septembre et octobre 1982	116,60
André Laberge - 454 km - septembre et octobre 1982	99,88
Guy Larivière - 398 km	87,56
Jean-Maurice Massicotte - 763 km	137,34
Fernand Pellerin - 1,361 km	244,98
Michel Jutras - 224 km	49,28
Roger Lafontaine - 218 km - septembre et octobre 1982	47,96
Michel Lefebvre - 270 km	59,40
René Perron - 429 km	92,34
Yvon Poirrier - 689 km	124,02
Alain Tremblay - 342 km	75,24
Paul-André Biron - 82 km - 2 novembre 1982	18,04

Jean Alarie;

Dépenses de voyage - Drummondville - réunion de fin d'année -

Association des administrateurs d'expositions du Québec

52,94

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Armand Allard	335,94
René Monfette	441,30
Lucien A. Ouellet	79,44
Jacques Blais	74,85
René Monfette	214,08
Guy-Paul Simard	434,35

TOTAL

33,424,34 \$

Bureau du Trésorier,
Le 5 novembre 1982.

ADOPTE

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982



458-82
Comptes
à payer
liste
du
12-11-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Jean Caron & Fils:

Remise de la première tranche de la retenue - éclairage Parc
Jacques-Buteux 2 417,31 \$

Remise de la dernière tranche de la retenue - baseball St-
Sacrement 460,71

Remise de la dernière tranche de la retenue - baseball St-
Jean de Brébeuf 643,25

Remise de la dernière tranche de la retenue - éclairage
5 parcs 1 121,67

Dalby Inc.:

Remise de la dernière tranche de la retenue - Parc Hertel 2 163,50

Les Consultants Pluritec:

Remise totale de la retenue - éclairage 1980 340,08

Cimentiers Marock:

Trottoirs et bordures 1982 - paiement no 6 - retenue 10% 26 658,50

Maurice Couture Ltée:

Aménagement d'une sortie de secours - Centre communautaire
Alexandre Soucy - paiement no 3 1 090,62

Cabane de patinoire - Parc Cardinal Roy - paiement no 1 -
retenue 10% 5 427,00

Modification du perron - Pavillon St-Jean de Brébeuf et
compléter clôture du terrain de balle 2 584,50

Pavages de Nicolet Inc.:

Pavage de nouvelles rues 1982 - paiement no 3 - retenue 10% 14 742,95

Céramique Régionale Inc.:

Rondelles et bandes anti-dérapantes - Hôtel de Ville et
Pavillon de la Jeunesse - paiement no 1 1 229,00

Herman Bouchard:

Démolition 1025, Champflour - Vitrierie des Forges - paiement
no 1 - retenue 10% 4 000,50

Laboratoire de Construction de Québec Inc.:

Travaux exécutés en octobre 1982 - béton de ciment et
échantillons - trottoirs 503,00

Gaston Filteau:

Machine à écrire IBM Sélectric III - Commission de l'Expo 1 269,57

P. Bellemare & Fils Ltée:

Déplacement de deux bâtisses - patinoire Isabeau et terrain
de balle Cardinal Roy 1 600,00

Thomas Bellemare & Fils Ltée:

Service de tracteur et transport 3 540,00

Gescan:

Achat de fluorescents, projecteur McGill, coudes P.V.C., etc. 1 012,69

Saillant Inc.:

Panel RH, boîte de compteur, mat d'entrée, etc. 793,94

Pinet & Fils:

Fourniture et installation du tapis - Commission permanente 3 288,77

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE



Lavage Sani Inc.:	
Entretien ménager - octobre 1982 - Edifice Nobert, Bibliothèque, Cour municipale, Hôtel de Ville	2 959,16 \$
Sani Paré Inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 16 au 31 octobre 1982	21 514,67
Enlèvement des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 - du 17 au 30 octobre 1982	30,00
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants - aéroport, Colisée, Parc Pie XII	392,00
Contenants - Edifice Travaux publics - octobre 1982	2 903,19
Cie Canadienne de service de linge Inc.:	
Service de buanderie - Marché-aux-Denrées, Centre Culturel, Hôtel de Ville, Colisée, Hippodrome, Edifice des Travaux publics - octobre 1982	667,00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - septembre 1982 - Centre Culturel, Hôtel de Ville, Edifice Nobert	112,00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - octobre 1982 - Service Récréation et Parcs	364,10
Service de photocopies - septembre 1982 - Bibliothèque	272,50
Studio Régent Enr.:	
Service de photos - service d'évaluation	400,00
Trudel, Morin & Associés:	
Huissier - diverses causes - octobre 1982	419,11
Cie de Gestion Guy Poirier Inc.:	
Gestion hippodrome - novembre 1982	2 916,67
Productions Specta Inc.:	
Administration - Salle J.A. Thompson et Centre Culturel - décembre 1982	17 562,50
Radio Trois-Rivières Ltée CJTR:	
Publicité - Expo 1982	3 064,18
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1982</u>	
Réal Fleury - du 13 août au 7 novembre 1982 - Elections - 182 km	40,04
Réjean Boucher - 550 km	110,00
André Verville - 809 km	145,62
Gaston Tousignant - 528 km	114,70
Robert Rousseau - 1,229 km	221,22
Yvon Ratelle - 1,035 km	190,98
Transport du personnel	19,00
Alain Provencher - 661 km	132,20
Jean-Paul Poisson - 380 km	83,60
Pierre Pépin - 146 km	32,12
Roger Loisel - 1,400 km	252,00
Gilbert Leclerc - 1,090 km	239,80
Gaëtan Lemieux - 1,979 km (289 en septembre non payé)	421,20
Transport	1,00

LUNDI, LE 15ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

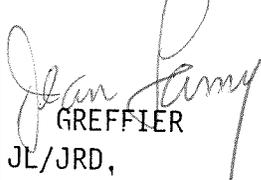
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1982



Denis Lelièvre - 270 km	
Benoît Landry - 40 km	
Maurice Galarneau - 1,682 km	302,76
Transport du personnel	20,00
Rosaire Francoeur - 380 km	76,00
Roger Fiset - 451 km	99,22
Serge Dumas - 49 km	10,78
Gaston Desaulniers - 473 km	94,60
André Daviau - 1,647 km	296,46
Gaétan Bourque - 91 km	20,02
Léo Bellerose - 1,661 km	298,98
Roland Bacon - 681 km	122,58
Réal Ayotte - 1,462 km	263,16
Transport d'employés - juin, juillet, août, septembre et octobre 1982	125,00
Roger Baril - 435 km	87,00
Yvon Massicotte - 518 km	113,96
Repas	8,50
Daniel Magny - 1,274 km	280,28
Repas	34,50
Richard Lemire - 1,496 km	329,12
Repas	41,00
Mario Lessard - 1,362 km	299,64
Repas	43,28
Stephan Latour - 591 km	130,02
Repas	6,60
Jean-Jacques Lacroix - 492 km	108,40
Repas	78,06
Paul-André Biron - 1,051 km	231,22
Repas	27,93
Lionel Bellefeuille:	
Dépenses de voyage - Montréal - colloque C.P.Q.	83,00
Dépenses de voyage - Victoriaville - re: Policiers pompiers	41,02
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES</u>	
René Monfette	411,12
René Monfette	395,27
Guy-Paul Simard	356,22
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - octobre 1982 - 995 km	<u>179,10</u>
TOTAL	<u><u>135 551,12 \$</u></u>

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.


GREFFIER
JL/JRD,


MAIRE.



LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 22ième jour du mois de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames et Messieurs les	Yvan	LECLERC
Conseillères et Conseillers	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville.

L'avis de motion suivant est maintenu:

- Règlement concernant les arcades de jeux, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 15 novembre 1982.

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 novembre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de donner un nom à la rue communément appelée le 3ième rang de St-Etienne et à la rue reliant la rue Notre-Dame au Boul. Royal, aux limites ouest de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de novembre 1982.

SIGNÉ: Mme la Conseillère Charlotte Lussier.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 806 concernant une entente avec la Municipalité régionale de Comté De Francheville pour l'évaluation foncière des municipalités formant ladite Municipalité régionale de Comté De Francheville, aux fins d'ajouter et d'inclure deux nouvelles municipalités dans cette entente.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de novembre 1982.

SIGNÉ: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Procès-verbal
15-11-82
Adoption

Amendement
au règl. 13
re: donner
un nom à
certaines
rues
Avis de motion

Amendement
au règl. 806
re: entente
avec la MRCF.
Avis de motion



LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

459-82
Compte rendu
15-11-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
SECONDE PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 15 novembre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

460-82
Règlement
814-B
re: création
d'un fonds de
subvention
pour stimuler
la const.
domiciliaire
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 15 novembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 814-B (1982) amendant le règlement 814 constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire, aux fins de modifier les critères pour le versement de cette subvention et afin d'approprier une somme de 500 \$ à même les fonds généraux de 1982 pour constituer le fonds de subvention, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

461-82
Contrat
entente avec
le GRAND
SÉMINAIRE
DE T.-R.
re: bassin
et barrage
de la rivière
Milette
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières déverse les eaux de certains de ses collecteurs pluviaux dans la rivière Milette;

ATTENDU QUE ladite rivière Milette traverse entre autres certains terrains appartenant au GRAND SÉMINAIRE DE TROIS-RIVIÈRES situés à l'angle du Boulevard Des Récollets et de la rue Ste-Marguerite;

ATTENDU QUE la rivière s'élargit quelque peu à cet endroit et qu'on y a aménagé un barrage afin de former un lac;

ATTENDU QUE la Ville désire y aménager un bassin de rétention d'eau, améliorer le barrage existant et les entretenir;

ATTENDU QUE LE GRAND SÉMINAIRE DE TROIS-RIVIÈRES ET LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES ont convenu de permettre à la Ville d'aménager un bassin de rétention d'eau, d'améliorer le barrage existant et de les entretenir;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières conclut une entente avec le GRAND SÉMINAIRE DE TROIS-RIVIÈRES pour aménager un bassin de rétention d'eau et améliorer le barrage existant sur un terrain situé à l'angle du Boul. Des Récollets et de la rue Ste-Marguerite, terrain traversé par la rivière Milette.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'entente intervenue à cet effet avec le GRAND SÉMINAIRE DE TROIS-RIVIÈRES.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

462-82
Contrat
entente avec
l'U.Q.T.R.
re: aménagement
et entretien
d'un parc
linéaire
Adoption

ATTENDU QUE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES et le GRAND SÉMINAIRE DE TROIS-RIVIÈRES ont conclu une entente autorisant la Ville à aménager un bassin de rétention d'eau et à améliorer le barrage existant sur un terrain situé à l'angle du Boulevard Des Récollets et de la rue Ste-Marguerite;

ATTENDU QUE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (U.Q.T.R.) utilise à différentes fins les terrains ci-haut décrits;

ATTENDU QUE le parc linéaire de la Ville traverse les terrains de l'Université et les terrains ci-haut décrits;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
SECONDE PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières conclut une entente avec L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (U.Q.T.R.) visant à établir les obligations respectives de la Ville et de l'U.Q.T.R. concernant l'aménagement et l'entretien d'un parc linéaire situé entre les rues Père Marquette et le Boulevard des Récollets (ancien passage d'une ligne de chemin de fer).

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'entente intervenue à cet effet avec l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

463-82
Contrat
entente avec
la Comm. sco.
de T.-R.
re: programme
parcs-écoles
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un amendement au bail intervenu entre la Ville de Trois-Rivières et la COMMISSION SCOLAIRE DE TROIS-RIVIÈRES, le 16ième jour de mars 1973, concernant les parcs-écoles, ladite entente étant nécessaire pour modifier le bail pour tenir compte des ententes intervenues avec certaines fabriques, des ententes particulières traitant de l'entretien ménager et des modifications concernant les heures d'utilisation.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit amendement qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

464-82
Contrat
entente avec
11 asso. ou
organismes
re: surveillance
et entretien des
patinoires et/ou
ronds de glace
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec:

- Les Loisirs Ste-Marguerite Inc.
- L'Association Sportive Ste-Cécile Inc.
- Loisirs St-Sacrement Inc.
- Centre Landry



LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

- Loisirs St-Jean-de-Brébeuf
- Pavillon St-Arnaud
- Association Récréative des Loisirs St-Jean Baptiste de la Salle Inc.
- Loisirs des Vieilles Forges Inc.
- Association des Citoyens des Abitations Adélarde Dugré
- Le comité de citoyens de Jean Nicolet
- Le comité de regroupement et d'action des citoyens du Boul. St-Jean,

en vertu de laquelle celles-ci s'engagent à assurer la surveillance, l'entretien et la programmation des patinoires et/ou ronds de glace, la pose et l'enlèvement des bandes pour des montants variant entre 2 660 \$ et 3 450 \$ du 4 décembre 1982 au 6 mars 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

465-82
Contrat avec
l'HYDRO-QUÉBEC
re: fourniture
de l'électricité
pour le Parc Pie
XII
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
SECONDE PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat avec l'HYDRO-QUÉBEC pour la fourniture de l'électricité au Parc Pie XII, 2900 rue Royale, pour une période d'une année, à compter du 26 octobre 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

466-82
Renouvellement
d'une émission
d'obligation
719 000 \$ sur
une émission
originale de
1 155 000 \$
Adoption

Résolution de demande d'emprunt temporaire
au montant de 719 000 \$

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme de 10 ans, lors de l'échéance du 1er mars 1983 sur l'émission originale de 1 155 000 \$, datée du 1er mars 1973.

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.



LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières à emprunter temporairement une somme de 719 000 \$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale de 1 155 000 \$, datée du 1er mars 1973.

ADOPTÉ

467-82
Nomination de
représentants
au conseil de
la MRCF.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
SECONDE PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que Son Honneur le Maire Gilles Beaudoin et Monsieur le Conseiller Jean-Guy Laferté soient et sont nommés représentants de la Ville pour siéger sur le conseil de la Municipalité Régionale de Comté De Francheville.

ADOPTÉ

468-82
Budget supp.
de 75 906,25 \$
de l'OMHTR.
re: travaux de
remplacement
des chaudières
des Habitations
Jean Nicollet
Adoption

VU la résolution 169:02 de l'Office Municipal des Trois-Rivières en date du 5 octobre 1982 concernant des travaux de remplacement des chaudières des Habitations Jean Nicollet;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
SECONDE PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le budget supplémentaire de 75 906,25 \$ de l'Office Municipal des Trois-Rivières pour effectuer les travaux de remplacement des chaudières des Habitations Jean Nicollet.

ADOPTÉ

469-82
Création de
12 commissions
et désignation
des membres du
Conseil pour
y siéger
Adoption

VU la résolution 403-82 créant douze (12) commissions;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les membres du Conseil suivants soient et sont désignés pour siéger sur les commissions ci-après énumérées:

Me Guy Leblanc	Législation - Habitation - Vieux port Consultant à la SIDAC.
M. Yvan Leclerc	Commission du Parc de l'Exposition (foire).
M. Pierre Roy	Sécurité publique et Cour municipale Vieux port.
M. Pierre Dupont	Office municipal d'Habitation.
M. Jean-Guy Laferté	Activités récréatives et sportives - Parc de l'Exposition - Hippodrome Municipalité régionale de Comté.
M. Claude Pélissier	Travaux publics.
M. Léo Thibeault	Corporation Intermunicipale de Trans- port des Forges. Gare intermodale.
M. Fernand Colbert	Finances - Services administratifs et finan- ciers.



LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

Mme Françoise Drolet Bibliothèque et 350è anniversaire.
M. Henri-Paul Jobin Personnel et fonds de pension.
M. Georges Côté Services techniques - Urbanisme -
 Permis et Inspection.
Mme Charlotte Lussier Activités culturelles
 - Socio-culturel
 - Salle J.-Antonio-Thompson
 - Centre Culturel
 - Manoir de Tonnancourt
 - Parc de l'Hôtel de Ville -
 animation.

ADOPTÉ

470-82
Acceptation
du budget supp.
de l'OMHTR.
re: travaux de
ventilation, de
réparation de
toits et de
réisolation
de planchers
Adoption

VU la résolution 170:13 de l'Office Municipal des Trois-Rivières en date du 12 octobre 1982 concernant des travaux de ventilation, de réparation de toits et de réisolation de planchers.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
 SECONDE PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
 ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le budget supplémentaire de 254 800 \$ de l'Office Municipal des Trois-Rivières pour effectuer les travaux de ventilation, de réparation de toits et de réisolation de planchers.

ADOPTÉ

471-82
Formation d'un
comité pour
prendre des
mesures
disciplinaires
re: enquête de
la Commission
de Police
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant, MM. les Conseillers Pierre Roy et Henri-Paul Jobin, le Gérant, le Gérant-adjoint, le Chef du Contentieux, le Directeur des Relations ouvrières et le Directeur du Personnel forment un comité chargé de prendre les mesures disciplinaires appropriées envers les employés concernés, suite à l'enquête de la Commission de Police sur l'administration du Service de Police et Incendie, et de faire rapport au Conseil dans les plus brefs délais.

ADOPTÉ

472-82
Approbation
du rapport
du Gérant muni.
et continuation
des procédures
entreprises
dans le cas
de certains
policiers
Adoption

VU le rapport du Gérant municipal au sujet de procédures entreprises au cours de la semaine du 14 novembre 1982 relativement à des suspensions imposées à Messieurs Jean-Marc Carignan et Lawrence Buckley conformément à l'article 114 de la Loi sur les Cités et Villes.

VU les articles 16.03 et 16.08 de la convention collective liant la Ville avec l'Association des Policiers et Pompiers de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil approuve le rapport du Gérant municipal;

Que le Gérant continue les procédures entreprises dans les cas Buckley et Carignan.

A: Jean-Marc Carignan:

Qui aurait commis des actes répréhensibles au cours



LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

d'un rapport remis à ses supérieurs relativement à un accident survenu à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine en 1971 et les témoignages rendus lors de l'audition d'un grief devant l'arbitre Pierre Dionne et aussi lors d'une pré-enquête tenue le 18 février 1982 par la Commission de Police du Québec.

B: Lawrence Buckley;

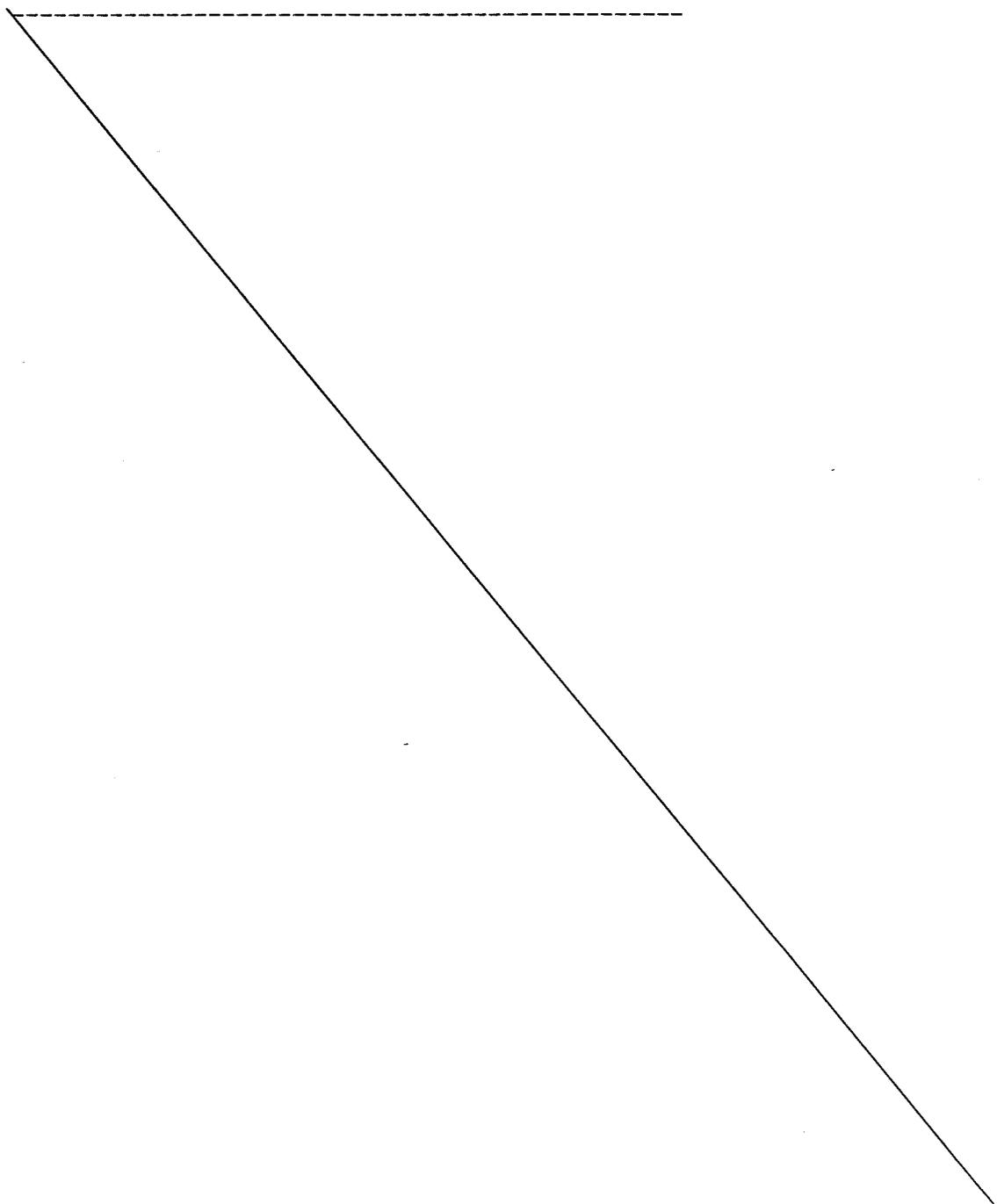
Qui aurait commis des actes répréhensibles et tenu une conduite indigne à l'occasion d'une enquête relativement à la découverte d'un trésor dans un domicile de la rue St-François-Xavier, à Trois-Rivières où il y aurait eu extorsion d'un montant de 5 000 \$ aux dépens de M. Daniel Guignard en novembre 1977.

Il est de plus ordonné au Gérant d'entreprendre des procédures disciplinaires dans le cas du policier-pompier René Laroche:

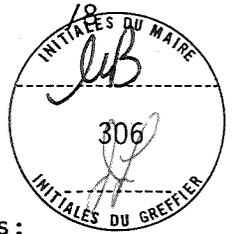
Qui aurait commis des actes répréhensibles et tenu une conduite indigne au cours d'une enquête tenue à St-Hyacinthe en septembre 1970 et à l'occasion de son témoignage lors d'un procès tenu le 19 novembre 1970 en rapport avec la même enquête.

Le Conseil rendra sa décision finale dès que les procédures de mesures disciplinaires seront complétées.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1982



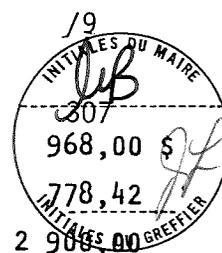
473-82
Comptes
à payer
liste
hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Constructeurs St-Maurice Ltée:	
Agrandissement de la bibliothèque - paiement no 7 - retenue 10%	138 462,93 \$
Herman Bouchard:	
Démolition de maisons 1982 - paiement no 2 - retenue 10%	1 507,50
Démolition silo - écurie modèle - paiement no 1 - retenue 10%	2 520,00
Delmont Construction Ltée:	
Bordure de toit - Centre Culturel et Hôtel de Ville - paiement no 1 - retenue 10%	18 360,00
Gaston Paillé Ltée:	
Branchements de services 1982 - paiement no 8 - retenue 10%	6 948,01
J.C. Papillon & Fils Ltée:	
Remplacement de la machine de réfrigération - complexe de l'Hôtel de Ville - paiement no 3 - retenue 10%	61 380,00
Entreprises Cambrack Inc.:	
Construction d'une piste de service à l'aéroport - paiement no 2 - retenue 10%	54 577,35
Delmont Construction Ltée:	
Réparation du tunnel Laviolette - phase 1 - paiement no 1 - retenue 10%	14 355,00
Télécon Inc.:	
Abaissement d'une cheminée de puit d'accès face à Nord-Sud	475,00
Roger Villemure:	
Honoraires - agrandissement de la bibliothèque - frais de surveillance	1 655,60
Lionel Deshaies:	
Remise de dépôt - 50% - transplantation de 15 arbres	500,00
Camion à Incendie Pierreville Ltée:	
Remboursement du montant retenu en garantie (item manquants lors de la livraison du camion autopompe 840 G.I.P.M.)	960,00
M.F. Thompson & Fils Ltée:	
Pose de nouvelle cuirette et tissu sur 4 fauteuils - salle publique - paiement no 1	600,00
Systèmes d'alarme Universels Inc.:	
Système anti-intrusion - Centre Notre-Dame de la Paix - paiement no 1	548,10
Canadian General Electric:	
Service d'entretien - équipement radiocommunication - Service de la Police, Division des opérations et Services technique - novembre 1982	1 399,30
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée:	
Fourniture et installation de harnais de chasse-neige, chasse-neige latéral et système hydraulique sur camion	7 314,50
Equipements Russ St-Louis Inc.:	
Achat d'une unité d'une capacité de 700 litres montée sur remorque servant au remplissage des fissures dans le pavage bitumineux	36 551,79



Floricultlure Gauthier Inc.:	
Plantation d'arbres - parc St-Michel des Forges	
Achat de fleurs et engrais	
Achat de 20 érables argentés	
Eloi Guillemette:	
Rotoculter, niveler et compacter terrain de balle Cardinal Roy et terrain de soccer parc Jacques Buteux	1 423,70
Canron Inc.:	
Achat de pièces (dome studs, nuts part, etc.)	321,45
Roland Durand & Fils Enr.:	
Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 - du 10 octobre au 6 novembre 1982	2 001,60
Eloi Guillemette:	
Fourniture et pose de gazon cultivé - divers endroits	10 478,57
Laboratoires Choisy Ltée:	
Honoraires - surveillance des travaux - recouvrement de pavage 1982	355,75
Quévis Enr.:	
Achat de pièces (round head stove bolts, tubes blancs jonction de fils électriques, etc.)	916,64
Achat de pièces (stove bolts round head, mèche, red rubber, etc.)	463,64
Garage Emile Dufresne Enr.:	
Transport de modulaires - Bibliothèque	300,00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - octobre 1982	320,00
Librairie du Cap Inc.:	
Service de photocopies - Service de la Police - octobre 1982	316,13
Service de photocopies - Administration générale, Police, Travaux publics, Expo, Service Récréation et Parcs - octobre 1982	657,26
Service de photocopies - Trésorerie et autres services - octobre 1982	218,13
SPAM Inc.:	
Appels par télépage - octobre 1982	180,00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Pratique de football - 4 soirées - selon entente avec Service Récréation et Parcs	32,00
Centre Hospitalier Ste-Marie:	
Frais d'hospitalisation, radiographie, plâtre - Léo Harnois	1 178,60
International City Management Association:	
Cotisation - Jacques Charette - décembre 1982 à novembre 1983	410,00
Institut de Police du Québec:	
Cours de moniteur de radar no 6 - 4 candidats	100,00
Le Nouvelliste:	
Avis de scrutin - Avis publics - Offre d'emploi - Appel d'offres	1 366,00
Pouliot, Guérard & Associés Inc.:	
Honoraires - services professionnels - septembre 1982 - amendements au Régime	945,00
Honoraires - services professionnels - assurance de dommage - du 1er novembre 1981 au 30 septembre 1982	4 275,00



Guertin & Associés:

Huissiers - Frais

Trudel, Morin & Associés:

Huissiers - taxe d'affaires

Xérox Canada Ltée:

Service de photocopies - octobre 1982 - Expo 152,60

Service de photocopies - octobre 1982 - Cour municipale 60,35

Service de photocopies - octobre 1982 - Pavillon de la Jeunesse 194,61

Aéroport International de Montréal:

Location d'équipements - usage de l'aéroport de Trois-Rivières -
du 1er octobre 1982 au 30 septembre 1983 1,00

Commission Scolaire de Trois-Rivières:

Entretien ménager des parcs-écoles - octobre 1982 1 464,29

Association des Arbîtres de Hockey de la Mauricie Inc.:

Frais d'arbitrage - hockey - octobre 1982 954,00

Comité de Zone F.B.A.Q. Mauricie:

Frais de marqueurs - hockey mineur - octobre 1982 255,00

ACHATS - RESTAURANT - PAVILLON DE LA JEUNESSE

Agropur 16,56

Crémerie des Trois-Rivières 159,90

Grossiste Baie d'Hudson 244,95

Roy & Lafontaine Inc. 132,50

Vaillancourt 32,17

L.P.M. Supérieur Inc. 170,40

HIPPODROME

W. Chavanel:

Cueillette de déchets - octobre 1982 240,00

Canadian Trotting Association:

Droits et permis - 9 jours courses 3 839,78

Ambulance 12-12 Ltée:

Service d'ambulance - programmes nos 98 à 104 inc. 918,75

Agence de Sécurité Phillips Inc.:

Service de surveillance - du 10 au 30 octobre 1982 1 496,15

Brink's Canada Ltée:

Transport d'argent - octobre 1982 320,00

Brasserie Labatt Ltée:

Achat de bière 285,25

Brasserie O'Keefe Ltée:

Achat de bière 51,25

Cotnoir & Pleau Ltée

Achat de bière 723,55

Editions Lac St-Pierre Inc.:

Publicité 100,00

Imprimerie Art Graphique Inc.:

Impression des programmes nos 96 à 103 inclusivement 3 558,85

Photo Lambert Inc.:

Service de TV en circuit fermé - octobre 1982 1 355,00

HIPPODROME (suite)

Lynn & Johnston Laboratories Inc.:

Analyse d'échantillons - courses Non-Wagering - octobre 1982

Dr. André Pelletier:

Soins professionnels - 14 programmes - octobre 1982

700,00

Boutique de Harnais Yvon Pratte:

Achats divers

69,33

Publi-Hebdo Inc.:

Publicité

60,00

Radio Trois-Rivières Ltée CJTR:

Publicité

719,10

Reynolds Radio:

Location de mobile et base - novembre 1982

59,95

Télémedia CHLN 55:

Publicité

856,80

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1982

Marcel Duval - 1,153 km

253,66

Transport de l'équipement et du personnel

15,00

Jeannine Lafontaine - 240 km - septembre et octobre 1982

52,80

Michel Bareil - 334 km - septembre et octobre 1982

73,48

Claude Juteau - 210 km

123,25

Guy Aubin:

Dépenses de voyage - séminaire IBM - Montréal - système 38 -

Guy Aubin et Alain Léveillé

86,30

Wilson O'Shaughnessy:

Repas - comité d'évaluation

56,76

Lionel Bellefeuille:

Dîner d'affaires - arbitrage grief M. Tousignant

55,03

Origène Bellemare:

Dépenses de voyage - Congrès Association des Travaux publics
d'Amérique - Pointe-Claire

120,00

Gaston Desaulniers:

Dépenses de voyage - Congrès Association des Travaux publics
d'Amérique - Pointe-Claire

97,17

Jean-Guy Gervais:

Inscription - cours de gestion policière

112,50

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean-Louis Goneau

43,68

Albert Morrissette

132,24

René Monfette

368,20

Mme Louise Goyette

51,68

René Monfette

336,12

EXPO (comptes déjà soumis au comité des finances)

Toledo Scale:

Vérification et réparation de la balance des animaux

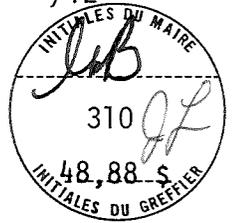
103,43

LUNDI, LE 22ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

/12

EXPO (suite)

Marché St-Louis Ltée:	
Achats divers	
Le Pro-Jac Ltée:	
Repas-réunion	20,04
CAPAC:	
Redevances - Expo 1982 - solde à payer	108,27
Le Nouvelliste:	
Achat d'un vélox - parution dans le journal	27,00
Amusement Business:	
Achat de la revue "Funparks Directory"	(U.S. funds) 30,00
Gaston Paillé Ltée:	
Drainage rue Le Corbusier - paiement no 3 - retenue 10%	10 547,89
TOTAL	411 723,01 \$



Bureau du Trésorier,
Le 18 novembre 1982.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

JL/JRD.

Gille Beaudoin
MAIRE.



LUNDI, LE 29ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 29ième jour du mois de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Léo	THIBEAULT
Mesdames et Messieurs les	Yvan	LECLERC
Conseillères et Conseillers	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbal
22-11-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 novembre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Règlement concernant les arcades de jeux, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 15 novembre 1982, Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- b) Amendement au règl. No. 13 concernant les rues et places publiques aux fins de donner un nom à certaines rues, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 22 novembre 1982.

474-82
Compte rendu
22-11-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
SECONDE PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 22 novembre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

475-82
Règlement
806-A
re: entente
avec la MRC
De Francheville
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 22 novembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Claude Péliissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 806-A (1982) amendant le règlement No. 806 concernant une entente avec la Municipalité régionale de Comté De Francheville pour l'évaluation foncière des municipalités formant ladite Municipalité régionale de Comté De Francheville, aux fins d'ajouter et d'inclure deux nouvelles



LUNDI, LE 29ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

municipalités dans cette entente, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

476-82
Contrat
Convention
de servitude
en faveur de
l'Hydro-Québec
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
SECONDE PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec l'HYDRO-QUÉBEC en vertu de laquelle la Ville accorde à l'Hydro-Québec des droits réels et perpétuels pour placer, remplacer, maintenir, réparer, ajouter et exploiter sur, au-dessus et au-dessous du fonds servant, des lignes de distribution d'énergie électrique soit aériennes, soit souterraines et accessoires, sur les lots suivants:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro partie cent quatre-vingt-un (P-181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de Saint-Maurice, Qué., division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué., mesurant trois (3) mètres de largeur sur une distance de quatre-vingt-cinq mètres plus ou moins (85 m + -) de longueur, située au sud-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No. P-181:- Vers le sud-est, par les lots numéros 181-52 et 181-874; et vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot. En plus, deux (2) emplacements pour deux (2) haubans sur ledit lot.

Ledit emplacement est montré en jaune sur un croquis signé par les parties pour fins d'identification lequel demeure en possession des parties pour leur propre utilité.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

477-82
Contrat
Servitude
en faveur
de Gaz
Inter-Cité
Québec Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que la Ville de Trois-Rivières consente une servitude réelle et perpétuelle à GAZ INTER-CITÉ QUÉBEC INC. pour construire, enfouir et exploiter une conduite de gaz naturel ou synthétique et autres hydrocarbures sur l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.388) du cadastre officiel pour la Paroisse des Trois-Rivières, se décrivant ainsi, savoir:- de figure irrégulière, bornée vers le nord-est et le sud-ouest par une partie du lot numéro 178-388, vers le sud par une partie du lot numéro 178-388 (rue Papineau), vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 178-389; mesurant successivement neuf mètres et soixante-dix-neuf centièmes (9,79 m.), huit mètres et vingt-huit centièmes (8,28 m.) et deux mètres et dix-huit centièmes (2,18 m.) vers le nord-est; deux mètres et soixante-deux centièmes (2,62 m.) le long d'une courbe de onze mètres et soixante-quatorze centièmes (11,74 m.) de rayon vers le sud; successivement huit mètres et trente-six centièmes



LUNDI, LE 29ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

mes (8,36 m.) et dix mètres et quatre-vingt-deux centièmes (10,82 m.) vers le sud-ouest; un mètre et soixante-huit centièmes (1,68 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie vingt-neuf mètres carrés et quatre-vingt-quatre centièmes (29,84 m.c.).

Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.389) du susdit cadastre, se décrivant ainsi qu'il suit, savoir:- de figure irrégulière, bornée vers le nord et le nord-est par une partie du lot numéro 178-389, vers le sud-est par une partie du lot numéro 178-388, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 178-389 (rue Papineau); mesurant douze mètres et sept centièmes (12,07 m.) le long d'un arc de cercle de cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (54,86 m.) de rayon vers le nord; deux mètres et trente centièmes (2,30 m.) vers le nord-est; un mètre et soixante-huit centièmes (1,68 m.) vers le sud-est; successivement quatre mètres et trente-cinq centièmes (4,35 m.), deux mètres et quarante-huit centièmes (2,48 m.) et six mètres et soixante-et-onze centièmes (2,71 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie dix mètres carrés et vingt-et-un centièmes (10,21 m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré sur un plan préparé par Monsieur Claude Juteau, Arpenteur-Géomètre, en date du 19 novembre 1982.

pour et en considération d'une somme de 1,00 \$.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude préparé par Me Yves M. Veillette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

478-82
Subdivision
d'une partie
des lots
1106-1,
1107-1 et
1107-2
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 11 novembre 1982, montrant la subdivision d'une partie des lots 1106-1, 1107-1 et 1107-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés rue De La Terrière, appartenant à la Fabrique de la Paroisse de St-Jean-de-Brébeuf et donnant effet aux lots 1106-1-1, 1107-1-2 et 1107-2-1.

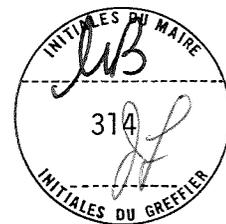
Cette subdivision a été acceptée par le Conseil de Ville siégeant en Commission permanente le 22 novembre 1982.

ADOPTÉ

479-82
Subdivision
d'une partie
du lot 193
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 9 novembre 1982, montrant la subdivision d'une partie du lot 193 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, située rue Léger, appartenant à Jean-Marie Boudreault et donnant effet aux lots 193-187 et 193-188.



LUNDI, LE 29ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

Cette subdivision a été acceptée par le Conseil de Ville siégeant en Commission permanente le 22 novembre 1982.

ADOPTÉ

480-82
Rescision
de la rés.
471-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
SECONDE PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que la résolution 471-82 du 22 novembre 1982, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

481-82
Prolongation
de la suspension
de M. Jean-Marc
Carignan et
assignation à
comparaître
devant le
Gérant mun.
Adoption

VU que Monsieur Jean-Marc Carignan se trouve présentement à l'extérieur du pays et qu'il n'a pu, comme prévu, être assigné devant le Gérant municipal;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la suspension imposée à Monsieur Jean-Marc Carignan soit maintenue et prolongée jusqu'à son retour;

Que, dès qu'il le pourra, le Gérant municipal assigne par écrit Monsieur Carignan afin que ce dernier compareisse devant lui, conformément aux dispositions de l'article 16.08 de la convention collective des policiers-pompiers de Trois-Rivières;

Que le Gérant municipal produise ensuite un rapport au Conseil, à sa séance suivante, afin qu'une décision finale soit prise.

ADOPTÉ

482-82
Autorisation
au Chef du
Contentieux
re: cause
Ass. Policiers
et Pompiers
T.-R. Inc.
et al et la
Comm. de Police
du Québec
Adoption

VU l'intérêt évident de la Ville de Trois-Rivières à contester la requête pour l'émission d'un bref d'évocation recherchée par l'Association des Policiers et Pompiers de Trois-Rivières Inc.;

VU le devoir pour la Ville de Trois-Rivières de protéger la population et de faire la lumière sur tous les faits ambigus et troublants;

VU le devoir pour la Ville de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour protéger les habitants et contribuables sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le Chef du Contentieux à comparaître dans la cause No. 400-05-000999-822 des dossiers de la Cour Supérieure du district de Trois-Rivières, dans laquelle l'Association des Policiers et Pompiers de Trois-Rivières Inc. et al sont requérants, la Commission de Police du Québec et al, intimés et Ville de Trois-Rivières, mise-en-cause;

de demander au Chef du Contentieux d'intervenir suivant la Loi et de contester ladite requête en évocation, avec tous les moyens légaux mis à sa disposition.

ADOPTÉ

483-82
Congédiement
de M. Lawrence
Buckley
Adoption

VU les actes répréhensibles et la conduite indigne du sergent-détective Lawrence Buckley à l'occasion d'une enquête relativement à la découverte d'un trésor dans un domicile de la rue St-François-Xavier, à Trois-Rivières où il y a eu



LUNDI, LE 29ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

extorsion d'un montant de 5 000 \$ aux dépens de M. Daniel Guignard en novembre 1977.

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que, Monsieur Lawrence Buckley,
1563 rue De St-Réal,
Trois-Rivières, Qué.
G8Z 1H1.

soit et est congédié.

ADOPTÉ

484-82
Congédiement
de M. René
Laroche
Adoption

VU les actes répréhensibles et la conduite indigne du policier-pompier René Laroche, au cours d'une enquête tenue à St-Hyacinthe en septembre 1970 et à l'occasion de son témoignage lors d'un procès tenu le 19 novembre 1970 en rapport avec la même enquête.

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Monsieur René Laroche,
2640 rue Marguerite d'Youville,
Trois-Rivières, Qué.

soit et est congédié.

ADOPTÉ

485-82
Nomination
de la
Commission
Permanente
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Qu'une commission permanente soit nommée, composée de tous les membres du Conseil, conformément à l'article 70.1 de la Loi sur les Cités et Villes et à l'article 20 du règlement 2 concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-suppléant soit désigné comme Président de ladite commission permanente et le Greffier ou en son absence, l'assistant-greffier, comme secrétaire.

La commission permanente est pour le terme du Conseil, soit quatre ans.

ADOPTÉ

486-82
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Panpierre & Noé Veillette:
Aqueduc et drainage - banque de terrain phase IV -
paiement No. 1 - retenue 10% 117 025,31 \$
J.-P. Doyon Ltée:
Aqueduc et drainage - Léo Pidgeon 12e Rue -
paiement no. 3 - retenue 10% 3 205,04
Consultants Pluritec Ltée:
Honoraires - rénovation du Centre Notre-Dame de la
Paix - du 5 avril au 30 octobre 1982 3 076,19
Laboratoires Choisy Ltée:
Contrôle qualitatif rue Gélinas 12,50
Ebénisterie Leclerc Inc.:
Fabrication et installation - table de réunion

LUNDI, LE 29ième JOUR DE NOVEMBRE 1982



Commission Permanente - paiement no. 1	11 710,00
Laboratoire Shermont Inc.:	
Contrôle des sols et du béton bitumineux, essais en laboratoire, rapport - Pavage rue Gélinas	1 291,00
Laboratoires Choisy Ltée:	
Étude géotechnique - Centre des loisirs St-Michel des Forges	281,50
Contrôle béton et sols - rue Gélinas	320,50
Honoraires - surveillance recouvrement de pavage	45,00
Maurice Couture Ltée:	
Centre communautaire Adélarde Dugré - 4 unités préfabriquées - paiement no. 2	3 076,00
Pavage de Nicolet Inc.:	
Aménagement de parcs - Jacques Buteux, Cardinal Roy et Laflèche - paiement no. 4 - retenue 10%	2 150,90
J.R. Lemire Inc.:	
Achat de fauteuils - Commission Permanente	4 275,52
Canron Inc.:	
Achat de pièces pour Bi Ludlow	339,03
Gescan:	
Achat de pièces (prise de courant, courroie Iberv., etc.)	263,85
Achat de pièces (ballast CGE)	230,15
Firestone Canada Inc.:	
Achat de pneus réchappés à chaud	2 092,09
Sani Paré Inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 1er au 15 novembre 1982	21 514,67
Enlèvement des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 - du 31 octobre au 12 novembre 1982	30,00
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants - Marina - 30 octobre 1982	72,00
Nobert, Young, Lanouette & Carpentier:	
Honoraires - vérification périodique des opérations de la Ville - au 31 octobre 1982	8 300,00
L'Union des Municipalités:	
Cotisation - du 1er janvier au 31 décembre 1983	5 110,60
Dominique Lacroix:	
Lettrage sur panneau - Centrale de traitement d'eau	250,00
Société Canadienne d'Hypothèques et Logement:	
Abonnement - Rapport d'évaluation des matériaux construction - Jean-Louis Goneau	34,50
Publication du Québec:	
Achat d'un index des décisions du Tribunal du travail - Jean Méthot	30,00
Plante et Côté:	
Huissier - mandat d'emprisonnement	11,15
Reynald Plante:	
Honoraires - services professionnels à Marcel Houde	202,00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - octobre 1982	1 464,29
Frais d'entretien ménager - élection municipale	889,95
C.P. Ltée:	
Câbles/tuyaux & câbles souterrains - location 1 an	30,00
Proportion des dépenses pour passage à niveau - juillet, août et septembre 1982	3 486,42
B.B. Extermination Inc.:	
Inspection et rapport - 1154 Boul. Royal	10,00
Studio Régent Enr.:	
Service de photos	143,70
Ville du Cap-de-la-Madeleine:	
Service de camion-pompe avec opérateur - incendie Brasserie Adam & Eve	600,00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Bibliothèque - septembre, octobre 1982	272,50
Service de photocopies - Edifice des Travaux publics - octobre 1982	225,55
U.Q.T.R.:	
Location - Pavillon des Sports le 7 novembre 1982 -	



LUNDI, LE 29ième JOUR DE NOVEMBRE 1982

montage et démontage de la salle - surveillance - ménage	547,23
Association des Hommes de Chevaux Unis du Québec: Versement - pari-mutuel du 29 août au 31 octobre 1982	4 761,03
Association de Badmington de la Mauricie: Service des animateurs et de l'animateur-appariteur - automne 1982	1 040,00
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf: Entretien et gestion Pavillon Gagnon - 4e et dernier versement	360,00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.: Entretien des bâtisses - Parc Ste-Marguerite - 4e et dernier versement	742,50
Loisirs des Vieilles Forges Inc.: Entretien de la salle des Loisirs St-Michel des Forges - 4e et dernier versement	180,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

Henri Bourgeois Inc.	63,33
Crémérie des Trois-Rivières	63,15
Grossiste Baie d'Hudson	253,27
LPM Supérieur Inc.	85,20
Vaillancourt	3,17
C. Yum Yum Inc.	135,68
Wilson O'Shaughnessy: Repas avec membres du Conseil, Gérance et Chef du Contentieux	90,62
Michel Lacoursière: Dépenses de voyage - Montréal - stage Fédération Québécoise des Centres communautaires	126,00
Jacques Charette: Dépenses de voyage - Montréal - Sodic & lunches d'affaires	297,23
Gaston Desaulniers: Dépenses de voyage - St-Hyacinthe - congrès 1982 d'Arboriculture	51,04
Jean Lamy: Dîner, millage élections, millage Nicolet Commission de Police	45,84

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Madeleine Bessette - octobre et novembre 1982 - 59 km	12,98
Jacques St-Laurent - novembre 1982 - 409 km	89,98

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Mme Louise Goyette	73,68
André Laneuville	61,31
Jean Lamy	72,00
René Monfette	410,86
Guy-Paul Simard	436,84

TOTAL 205 128,71 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER
JL/JRD.

MAIRE - SUPPLÉANT,
R. Hébert

LUNDI, LE 6ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 6ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
	Guy	LEBLANC
Mesdames et Messieurs les	Yvan	LECLERC
Conseillères et Conseillers	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbal
29-11-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 novembre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Règlement concernant les arcades de jeux, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 15 novembre 1982, Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- b) Amendement au règl. No. 13 concernant les rues et places publiques aux fins de donner un nom à certaines rues, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 22 novembre 1982.

Amendement au
règl. 13
Ptie ruelle
des Arts
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de fermer le lot 2492 (partie de la ruelle des Arts) comme rue publique.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6 décembre 1982.

(signé) M. le Conseiller Guy Leblanc

487-82
Compte rendu
29-11-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: Pierre Roy

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 29 novembre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉE



LUNDI, LE 6ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

488-82
Mainlevée en
faveur de Mme
J. Rheault
Re:lots 181-872,
181-737-1.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous ses droits, privilèges et notamment des clauses résolutoires et de prohibitions d'aliéner existant en sa faveur au terme de l'acte de vente enregistré sous le numéro 342 805 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières en faveur de Mlle Jacqueline Rheault, pour les lots 181-872 et 181-737-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

489-82
Application
au Minis. des
Communications
du Québec.
Re:programme
de création
d'emplois en
gestion de
documents.
Adoption.

ATTENDU que le Ministère des Communications du Québec a mis sur pied un programme de création d'emplois en gestion de documents publics;

ATTENDU que la bibliothèque, le Service du Greffe et Archives et le Service du Personnel pourraient tirer profit de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR: Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

D'autoriser Monsieur le Maire conjointement avec Messieurs Armand Allard, Directeur de la bibliothèque, Me Jean Lamy, Greffier et Claude Gendron, Directeur du Personnel, à soumettre une demande auprès du Ministère des Communications du Québec, dans le cadre du programme de créations d'emplois en gestion de documents publics.

Que Messieurs Allard, Lamy, et Gendron soient et sont autorisés à signer la correspondance pertinente.

ADOPTÉE

490-82
Attestation
au M.L.C.P.
Re:mécanismes
de consulta.
en matière de
loisirs.
Adoption.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend participer au programme national de soutien aux activités de loisir municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR : Claude Pélissier
ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières atteste au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, qu'elle dispose des mécanismes de consultation suivants, en matière de loisir:

- a) Un comité municipal du Service de la Récréation et des Parcs, composé d'un élu et d'employés municipaux;
- b) Une association trifluvienne des loisirs paroissiaux (A.T.L.P.).
- c) Une structure d'animation de secteur au Service de la Récréation et des Parcs;
- d) Un comité consultatif du centre récréatif Notre-Dame de la Paix.

LUNDI, LE 6ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982



Que Monsieur Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la correspondance ayant trait à cette attestation avec le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉE

491-82
Demande d'aide
au MAM et de
l'Énergie et des
Ressources.
Re: programme
de mise en place
d'un système
d'information
urbaine.
Adoption.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières désire implanter un système d'information urbaine à référence spatiale (S.I.U.R.S.) à l'intérieur des divers services municipaux;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède à l'intérieur du service de l'Arpentage les ressources humaines et matérielles pour confectionner et conserver les éléments de la base géographique urbaine (B.G.U.);

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède depuis 1978 une entente de responsabilité pour les points géodésiques, deuxième élément de la B.G.U.;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède une matrice graphique intégrée informatisée;

ATTENDU que les travaux d'arpentage et de génie sont rattachés au réseau géodésique;

IL EST PRÉPOSÉ PAR: Georges Côté
APPUYÉ PAR : Charlotte Lussier
ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande une aide aux ministères des Affaires municipales et de l'Énergie et des Ressources pour implanter un programme de mise en place d'un système d'information urbaine à référence spatiale (S.I.U.R.S.).

ADOPTÉE

492-82
Greffier-
adjoint
de la Cour
Municipale
nommé juge
de paix.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: Pierre Roy
APPUYÉ PAR : Pierre Dupont

Que, en vue d'assurer le meilleur fonctionnement possible de la Cour municipale de Trois-Rivières, Monsieur Jacques Blais, Greffier adjoint de la Cour municipale, soit nommé juge de paix et autorisé par décret à agir selon les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 485 du code de la sécurité routière.

ADOPTÉE

493-82
Demande pour
lever le huis
clos sur té-
moignages du
détective
J.-M. Carignan.
Adoption.

VU l'article 33 de la Loi de Police et le règlement numéro 4 relatif aux copies certifiées des témoignages reçus pendant une séance publique;

VU que le règlement ne permet d'obtenir que les témoignages reçus pendant une séance publique;

IL EST PRÉPOSÉ PAR: Pierre Roy
APPUYÉ PAR : Pierre Dupont
ET RÉSOLU :

QUE demande soit faite aux Commissaires siégeant à l'enquête en cours de lever le huis clos sur les témoignages rendus par le détective Jean-Marc Carignan en audition privée entre le 17 février 1982 et le 16 novembre 1982.

ADOPTÉE

LUNDI, LE 6ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982



494-82
Formation d'un
comité consul-
tatif.
Re:enquête de
la police.
Adoption.

CONSIDÉRANT que le Conseil de Ville peut se donner des outils
de gestion qu'il juge nécessaire à une saine administration;

CONSIDÉRANT l'enquête de la Commission de Police du Québec
sur le corps de police de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PRÉPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Qu'un comité consultatif soit et est formé.

ADOPTÉE

495-82
Mandat du
Comité consul-
tatif.
Adoption.

CONSIDÉRANT que le Conseil de Ville est maître de sa procédu-
re interne;

CONSIDÉRANT les révélations qui peuvent être faites lors des
audiences de l'enquête sur le corps de police;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Comité consultatif formé par la résolution 494-82 ait pour
mandat de conseiller le Directeur de Police et le Gérant de la
Ville lorsqu'ils auront des décisions à prendre sur le dossier de
l'enquête de la Commission de Police sur le corps de police.

ADOPTÉE

496-82
Composition
du Comité
consultatif.
Adoption.

CONSIDÉRANT le mandat du Comité consultatif formé par la résolu-
tion 494-82

CONSIDÉRANT l'aide qu'il devra apporter s'il y a lieu au Di-
recteur de Police et au Gérant municipal;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que ce Comité soit composé de deux Conseillers municipaux
soit Messieurs Pierre Roy et Henri-Paul Jobin, du Directeur
de Police, du Gérant municipal, du Gérant-adjoint, du Direc-
teur des Relations Ouvrières, du Directeur du Personnel ainsi
que du Chef du Contentieux qui agira comme aviseur légal.

ADOPTÉE

497-82
Acceptation
de la soumis-
sion de Const.
Bécancour.
Re:C.Communa.
Adélarde-Dugré.
Adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR: Georges Côté
APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU :

Que la soumission de Construction Bécancour inc. au montant
de 10 600,00 \$ soit acceptée afin de rehausser et refaire la
toiture du Centre Communautaire Adélarde-Dugré.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR: Jean-Guy Laferté
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

498-82
Félicitations
pour champion-
nats de patinage
artistique.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses
félicitations au Comité organisateur des championnats provin-
ciaux de patinage artistique qui se sont tenus à Trois-Rivières
les 4 et 5 décembre 1982.

ADOPTÉE

499-82
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

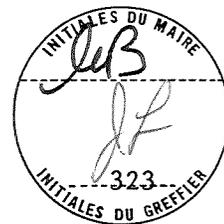
PROPOSÉ PAR: Fernand Colbert
SECONDE PAR: Françoise Drolet



Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Techni-Lab:	
Honoraires - contrôle des matériaux & compaction - voie de service aéroport de Trois-Rivières	5 694,26 \$
J.C. Papillon & Fils Ltée:	
Remplacement de la machine à absorption - complexe Hôtel de Ville - paiement no 4 - retenue 10 %	123 300,00
Pavage de Nicolet Inc.:	
Travaux d'excavation, nivellement et réfection de pavage - diverses rues	28 901,01
Pinet & Fils:	
Stores verticaux - Centre Notre-Dame de la Paix	788,56
Go-Mar Inc.:	
Achat de set de scellements mécaniques pour pompe Allis Chalmer - Usine de traitement d'eau	3 710,36
Léopold Duplessis Ltée:	
Achat de matériaux - Centre de loisirs St-Michel	4 366,90
Contenants Inter-cité Inc.:	
Contenants - Autogare, Édifice travaux publics - du 1er au 27 novembre 1982	128,00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - octobre 1982 - Centre Culturel, Hôtel de Ville, Édifice Nobert	112,00
Association Québécoise des Techniques de l'Eau:	
Inscription - conférence régional A.Q.T.E. - 6 personnes	180,00
LVMLPG, Huissiers:	
Huissiers - frais - septembre et novembre 1982	199,08
Linteau, Villeneuve & Al:	
Huissiers - diverses causes	16,71
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	167,32
Le Nouvelliste:	
Publicité hippodrome - Patinage libre - Avis d'élection - Appels d'offres - Avis visite Usine de Traitement d'eau - Programme Loginove - Avis rôle d'évaluation 1983	1 811,00
Pavillon St-Arnaud Inc.:	
Subvention - programme patinoires et ronds de glace 1982-1983 - 1er versement	825,00
Comité Traverse des Âges Inc.:	
Entretien de la bâtisse Traverse des Âges - dernier versement - décembre 1982	760,00
Fédération Québécoise de Hockey sur Glace inc.:	
Frais d'adhésion annuels & cotisation des jeunes	518,00
Alain Houde:	
Subvention - travaux de restauration - Secteur St- Philippe	5 000,00
Jean-Paul Lamy:	
Subvention - travaux de restauration - Secteur St- Philippe	6 825,00
<u>HIPPODROME</u>	
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - programmes nos 105 et 106	262,50
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 7 jours courses	1 930,60
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression programmes nos 104, 105, 1061	1 308,00
Publi-Hebdo Inc.:	
Publicité	60,00
Jean-Marie Roy:	
Transport d'urine - octobre 1982	65,00
J. Marcel Laroche:	
Achat de balles de paille	62,50

LUNDI, LE 6ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982



ALLOCATION D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1982

René Perron 625 km	125,00 \$
Denis Ricard - 340 km - septembre, octobre, novembre 1982	74,80
Robert Morin - 328 km	72,16
Roger Bruneau - 618 km - octobre et novembre 1982	133,50
Gilles Colas - 669 km - octobre et novembre 1982	147,18
Michel Lefebvre - 213 km	46,86

Yvon Dunn:

Dépenses de voyage - Hull, Ottawa - Fêtes du 350e pour tounoi Old Timers Canadiens 171,05

Claude Gendron:

Dîner - 3 personnes - Enquête de la Police 18,23

Jean-Louis Goneau:

Dîner - Cours sur les instalations septiques - 3 personnes 22,80

Claude Dionne:

Dépenses de voyage - Québec - Cours de formation "Système d'information et de gestion" - 2 personnes 58,50

Claude Doucet:

Dépenses de voyage - Montréal - Séance d'information pour les trésoriers - Financement des élections 60,00

Jean Alarie:

Dépenses de voyage - Montréal - Étude tourniquets automatisés 73,50

André Laneuville:

Dîners - journées d'étude à la M.R.C. 50,46

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Albert Morrissette	146,26
Madame Louise Goyette	60,83
Jean-Louis Goneau	50,49
René Monfette	402,00
René Monfette	423,01

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances)

Marché St-Louis:	
Achats divers	18,39
Le Pro-Jac Ltée:	
Repas - réunion	30,05
Au Palais du Chinois inc.:	
Repas - réunion	101,32
Startrack Inc.:	
Spectacle Expo Mode 1982 - solde à payer	400,00
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - 945 km novembre 1982	170,82

TOTAL 189 849,01 \$

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE

Jean Lamy
GREFFIER
JL/lp

Gille Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 13ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 13ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
	Guy	LEBLANC
Mesdames et Messieurs les	Yvan	LECLERC
Conseillères et Conseillers	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbal
06-12-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 décembre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

L'avis de motion suivant est maintenu:

- a) Règlement concernant les arcades de jeux, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 15 novembre 1982,

Amendement au
règl. 811
SIDAC
Avis de motion.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement No 811 concernant une SOCIÉTÉ D'INITIATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT DES ARTÈRES COMMERCIALES et concernant un nouveau règlement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de décembre 1982.

(signé) M. le Conseiller Guy Leblanc.

500-82
Compte rendu
6-12-82
Adoption.

PROPOSÉ PAR: Claude Péliissier
APPUYÉ PAR: Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 6 décembre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉE

LUNDI, LE 13ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982



501-82
Amendement
règl.13-AAZ-280
Re: 3ième Rang de
St-Étienne et lot
2492.
Adoption.

PROPOSÉ PAR: Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: Georges Côté

Que le règlement No. 13-AAZ-280 amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de donner un nom à la rue communément appelée le 3ième rang de St-Étienne et à la rue reliant la rue Notre-Dame au Boul. Royal, aux limites ouest de la Ville et pour fermer le lot 2492 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières comme rue publique, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉE

502-82
Avis à l'agent
Pierre Cartier.
Adoption

Vu le règlement 5, article 8 paragraphe 12 (code de déontologie article 5-F) concernant l'organisation d'un corps de police pour maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans la ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières:

A) Somme l'agent Pierre Cartier d'obtenir une quittance complète et finale pour toutes les garanties, cautionnements et prêts consentis en faveur de son épouse lors de l'acquisition par cette dernière du Bar salon Le Trotteur du boul. des Forges à Trois-Rivières et/ou au cours de l'opération dudit bar salon.

B) Somme l'agent Pierre Cartier de faire parvenir au Conseil dans un délai de 90 jours de la date de signification de la présente résolution toutes les preuves à cet effet et de cesser toute aide ou activité en rapport avec ce commerce ou tout autre commerce pouvant compromettre son indépendance avec l'exercice de sa fonction policière.

Qu'à défaut par lui de donner suite à cet avis, des procédures disciplinaires soient entreprises sans autre délai et avis.

ADOPTÉE

503-82
Avis à l'agent
André Martineau.
Adoption.

Vu le règlement 5, article 8 paragraphe 12 (code de déontologie article 5-F) concernant l'organisation d'un corps de police pour maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans la ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières:

A) Somme l'agent André Martineau d'obtenir une quittance complète et finale pour toutes les garanties, cautionnements et prêts consentis en faveur de son épouse lors de l'acquisition par cette dernière du Bar salon La Brassette / Adam et Eve, au numéro 1633 de la rue Laviolette à Trois-Rivières et/ou au cours de l'opération dudit bar salon.

B) Somme l'agent André Martineau de faire parvenir au Conseil dans un délai de 90 jours de la date de signification de la présente résolution toutes les preuves à cet effet et de cesser toute aide ou activité en rapport avec ce commerce ou tout autre commerce pouvant compromettre son indépendance avec l'exercice de sa fonction policière.

Qu'à défaut par lui de donner suite à cet avis, des procédures disciplinaires soient entreprises sans autre délai et avis.

ADOPTÉE

LUNDI, LE 13^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE 1982



504-82
Comptes à payer
novembre 1982
Adoption.

PROPOSÉ PAR: Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: Yvan Leclerc

Que les comptes à payer au montant de 2 049 014,65 \$ pour la Ville et 92 666,25 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de novembre 1982 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

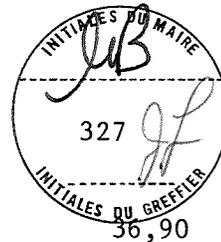
505-82
Comptes à payer
liste hebdomadaire.
Adoption

PROPOSÉ PAR: Fernand Colbert
SECONDE PAR: Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Construction Bécancour inc.:	
Remise d'une partie de la retenue - rénovation Centre Notre-Dame de la Paix - paiement no 5	37 866,77 \$
Cimentier Marock:	
Trottoirs & Bordures 1982 - paiement no 7 - retenue 10%	6 384,07
Plomberie Antoine St-Onge inc.:	
Réfection de toiture Centre Communautaire Alexandre Soucy - paiement no 1 - retenue 10%	16 470,00
Rolland Durand & Fils Enr.:	
Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 - novembre 1982	1 577,65
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants - Colisée, Parc Pie XII - novembre 1982 & aéroport - novembre 1982 et du 30 août au 2 octobre 1982	992,00
Contenants - Edifice des Travaux publics - novembre 1982	1 791,33
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets du 16 au 30 novembre 1982	21 514,67
Enlèvement des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 - du 13 au 27 novembre 1982	30,00
Service Sanitaire Frontenac Ltée:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - novembre 1982	1 833,33
Laboratoire de Construction de Québec inc.:	
Travaux effectués en novembre 1982 - béton de ciment - trottoirs	103,00
B.B. Extermination Inc.:	
Inspection et traitement - Hôtel de Ville et Centre Culturel	75,00
Inspection et rapport - 1063, Ste-Angèle et 1154, Boul. Royal app. 10	20,00
Nedco 1975 Ltée:	
Achat de pièces (interrupteur, fil no 2, barre ground, etc.) & séchoir pour chambre de toilette	961,28
Hydro-Québec:	
Remboursement et dépenses occasionnées pour dommage au réseau de distribution électrique situé au 1650, St-Philippe	1 897,12
Gilbert Toutant Construction Inc.:	
Agrandissement - Centre St-Michel des Forges - paiement no 2 - solde à payer	17 080,94
Remise de retenue	2 721,49
Cie Canadienne de Service de Linge Inc.:	
Service de buanderie - Colisée, Centre Culturel, hippodrome, Marché-aux-Denrées, Hôtel de Ville, Edifice des Travaux Publics	600,00
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance - services rendus - décembre 1982	390,00
Trudel, Morin & Associés:	
Huissiers - signification	12,52
Frais de huissiers - novembre 1982	1 185,53

LUNDI, LE 13ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982



Jacques Royer:	
Huissier - cause Georges-Henri Cloutier	
Institut de Police du Québec:	
Cours de chef d'équipe de patrouilleurs - 1 candidat	37,50
Cours d'initiation aux techniques d'enquête - 1 candidat	37,50
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	62,52
SPAM Inc.:	
Apels par télépage - novembre 1982	240,00
Rousseau & Frères Ltée:	
Frais de funérailles - Monsieur Fernand Goneau	4 000,00
Normand Boisvert:	
Peinture	599,50
Service de Gestion Industrielle G.R. Inc.:	
Appel d'offres	104,50
Médiacom Inc.:	
Panneau publicitaire - autoroute 55 - novembre 1982	70,00
Librairie du Cap Inc.:	
Service de photocopie - novembre 1982 - Police	345,08
Dr. Roger Caron:	
Honoraires - examens médicaux - novembre 1982	400,00
Maryse Bernard:	
Prise de sténographie - Commission de Police	101,40
Légion Royale Canadienne:	
Couronne - Jour du Souvenir	40,00
Association des Maîtres-imprimeurs de Montréal Inc.:	
Réabonnement - 3 ans	25,00
Centre Landry:	
Achat de chaises	792,00
Gestion de la pataugeuse du Parc des Pins - dernier versement	200,00
Centre Sportif Marcotte:	
Location de glace - du 15 septembre au 2 octobre 1982	1 386,00
Comité de Zone F.B.A.Q. de la Mauricie:	
Frais de marqueurs - hockey mineur - novembre 1982	437,00
Centre Landry:	
Animateur responsable terrain de jeux Parc Des Pins - dernier versement	460,00
Jean-Guy Carpentier:	
Selon entente- rapport final opération des roues de fortune - Expo 1982	975,75

HIPPODROME

Régie des Loteries et courses du Québec:	
Droits - 21 programmes de courses	2 100,00
Cie Gestion Guy Poirier Inc.:	
Gestion - décembre 1982	2 916,63
Jean-Marie Roy:	
Transport d'urine - décembre 1982	5,00
Transport d'urine - novembre 1982	50,00
Services Financiers Procan Ltée:	
Location de mini-ordinateur et imprimante - décembre 1982	285,12
Guy Poirier:	
Remboursement de petite-caisse	146,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1982

Réal Ayotte - 1,496 km	269,28
Transport	25,00
Roger Baril - 392 km	77,80
Léo Bellerose - 933 km	167,94
Roland Bacon - 765 km	137,70
André Daviau - 1,173 km	211,14
Gaston Désaulniers - 739 km	133,02
Rosaire Francoeur - 555 km	111,00

LUNDI, LE 13ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982



Maurice Galarneau - 1,504 km	270,72
Transport du personnel	22,00
Claude Juteau - 241 km	53,02
Gaston Laliberté - 381 km	83,78
Denis Lelièvre - 166 km	36,52
Gaétan Lemieux - 894 km	178,80
Transport du personnel	1,00
Gilbert Leclerc - 1,736 km	369,92
Nicole Lemay - 127 km - septembre, octobre, novembre 1982	27,94
Roger Loisel - 1,955 km	351,90
Michel Pellerin - 953 km	173,18
Jean-Paul Poisson - 330 km	72,60
Alain Provencher - 665 km	121,52
Yvon Ratelle - 723 km	130,14 \$
Transport du personnel	9,00
Robert Rousseau - 1,289 km	232,02
Gaston Tousignant - 758 km	151,60
André Verville - 768 km	138,24
Michel Bareil - 143 km	31,46
Jean Benoît - 34 km	7,48
Germain Déziel - 196 km - octobre et novembre 19821	43,12
Jean-Paul Duval - 644 km	141,68
Lionel Duval - 1,114 km	200,52
Transport du personnel et de l'équipement	17,00
Marcel Duval - 393 km	86,46
Transport du personnel et de l'équipement	6,00
Normand Fournier - 369 km	73,80
Romain Frigon - 287 km	63,14
François Hébert - 266 km	58,52
Michel Jutras - 192 km	42,24
André Laberge - 274 km	60,28
Benoît Landry - 180 km	39,60
Jean-Jacques Lacroix - 164 km	36,08
Jean-Maurice Massicotte - 788 km	141,84
Yvon Massicotte - 160 km	35,20
Luc Pagé - 118 km	25,96
Maurice Paquin - 347 km	76,34
Alain Perron - 73 km	16,06
Fernand Pellerin - 1,214 km	218,52
Pierre Pépin - 298 km	65,52
Yvon Poirier - 621 km	111,78
Raymond St-Pierre - 12 km	2,64
André Laneuville:	
Dîner - invité spécialiste de la M.R.C.	19,55
Lionel Bellefeuille:	
Dépenses de voyage - Victoriaville - réunion comité de négociations	44,32
Origène Bellemare:	
Inscription - conférence régionale de l'A.Q.T.E.	30,00
Remboursement de petite-caisse	64,88
Gilles Colas:	
Inscription - conférence régionale de l'A.Q.T.E.	30,00
<u>REMBOURSEMENT DE PETITES-CAISSES</u>	
Armand Allard	262,35
Réjean Boucher	112,12
Madame Louise Goyette	57,65
Guy-Paul Simard	339,96
Juliette Bourassa	72,64
Juliette Bourassa	72,43
Madame Louise Goyette	68,55
Jean Lamy	81,90
René Monfette	779,58

TOTAL

136 554,55 \$

ADOPTÉE



LUNDI LE 13IÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1982

506-82
Ajournement de
la séance au
15-12-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. Fernand Colbert

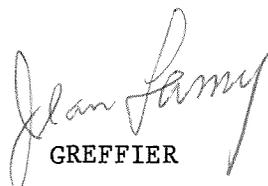
Que la séance soit ajournée à mercredi le 15 décembre
1982 à vingt heures.

ADOPTÉE

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures dument ajournée du 13 décembre 1982 en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
	Guy	LEBLANC
Mesdames et Messieurs les	Yvan	LECLERC
Conseillères et Conseillers	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Aucune autre affaire n'étant à l'ordre du jour,
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE.

JL/lp



LUNDI, LE 20ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 20ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
	Guy	LEBLANC
Mesdames et Messieurs les	Yvan	LECLERC
Conseillères et Conseillers	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbal
13-12-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 décembre 1982, soit adopté.

ADOPTÉ

L'avis de motion suivant est maintenu:

- a) Règlement abrogeant le règl. 811 et prévoyant un nouveau règlement concernant les SIDAC, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 13 décembre 1982,

Amendement
au règl. 5
re: police
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 5 concernant l'organisation et le maintien d'un corps de police, aux fins d'abroger les articles 5 et 6 de l'annexe "A" du paragraphe 12 de l'article 8 dudit règlement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de décembre 1982.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy.

Amendement
au règl. 15
re: taxe d'eau
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 15 concernant le taux de la taxe d'eau et de la vente de l'eau au compteur, aux fins de modifier ces taux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de décembre 1982.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.



LUNDI, LE 20ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

Amendement
au règl.
16-1979
re: taux de
location au
Marché-aux-
Denrées
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 16-1979 concernant l'établissement d'un marché public, aux fins de modifier les taux de location des espaces intérieurs et extérieurs et des étaux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de décembre 1981.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement
au règl. 25
re: taux de
la taxe
foncière,
générale et
spéciale
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 25 concernant le taux de la taxe générale et des taxes spéciales, aux fins de modifier ces taux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de décembre 1982.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.

Amendement
au règl. 25TA
re: taux de
la taxe
d'affaires
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 25TA concernant l'imposition d'une taxe d'affaires dans la Ville de Trois-Rivières, aux fins de modifier le taux de ladite taxe d'affaires.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de décembre 1982.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.

Amendement
au règl.
1982-Z
re: zonage
arcades de
jeux
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage sur le territoire de la Ville, aux fins de modifier la réglementation sur les machines électroniques, arcades de jeux, etc. et de prohiber l'exploitation de commerce de ce genre dans certaines parties de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de décembre 1982.

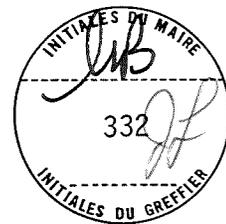
(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

507-82
Compte rendu
13-12-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 13 décembre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 20ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

508-82
Projet de
règlement
1982-Z-A-1
(1982)
zonage
re: arcades
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le projet de règlement No. 1982-Z-A-1 (1982) amendant le règlement No. 1982-Z concernant le zonage pour défendre les galeries d'amusement (arcades de jeux) réservées à l'exploitation de jeux électroniques ou électriques dans tout le territoire de la Ville à l'exception des zones Ia tel qu'apparaissant au plan de zonage numéros 1982-Z-1 à 1982-Z-9 inclusivement, soit et est adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

509-82
Contrat
mainlevée
en faveur
de GESTION
JACQUES
BUTEUX INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Marc Dumas, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous ses droits, privilèges et notamment des clauses résolutoires et de prohibitions d'aliéner existant en sa faveur aux termes des actes de ventes enregistrés sous les numéros 339 441 et 339 639 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières en faveur de Gestion Jacques Buteux Inc., pour les lots 1617-2-2, 1618-1-2 et 1618-2-2 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

510-82
Contrat
servitudes
par Dame
THÉRÈSE BACON
DUFRESNE
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

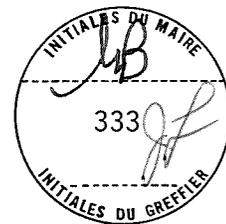
Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de servitude préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel Dame THÉRÈSE BACON consent à la Ville de Trois-Rivières, la servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir et d'entretenir un tuyau de drainage pour canaliser les eaux de ruissellement sur le lot suivant, au profit du lot 179-35 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières sur l'immeuble suivant:

FONDS SERVANT:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro TRENTE-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DIX-NEUF (179-P.38) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par une Partie du lot numéro 179-38, vers le sud-ouest par le lot numéro 179-35 (rue Le Corbusier); mesurant trois mètres et cinq centièmes (3,05 m.) vers le nord-est, dix-sept mètres et trente-six centièmes (17,36 m.) vers le sud-est, trois mètres et vingt-quatre centièmes (3,24 m.) le long d'une courbe de trois cent cinquante-trois mètres et cinquante-sept centièmes (353,57 m.) de rayon vers le sud-ouest, seize mètres et soixante-huit centièmes (16,68 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie cinquante-et-un mètres carrés et six centièmes (51,06 m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description techni-



LUNDI, LE 20ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

que et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro 82-25, préparés par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 27 juillet 1982, sous le numéro cent soixante-cinq (165) de ses minutes.

en vertu duquel Dame THÉRÈSE BACON consent à la Ville de Trois-Rivières une servitude perpétuelle pour l'écoulement des eaux provenant du tuyau de drainage ci-dessus mentionné, sur l'immeuble suivant:

FONDS SERVANT:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une Partie de la subdivision numéro TRENTÉ-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE DIX-NEUF (179-P.38) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par la rivière Saint-Maurice, vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une PARTIE du lot numéro 179-38; mesurant dix mètres et soixante-dix centièmes (10,70 m.), dix mètres (10,00 m.) et huit mètres et soixante-douze centièmes (8,72 m.) vers le sud-est, trois mètres et cinq centièmes (3,05 m.) vers le sud-ouest, sept mètres et soixante-cinq centièmes (7,65 m.), dix mètres et trois centièmes (10,03 m.) et onze mètres et quatre-vingt-deux centièmes (11,82 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie quatre-vingt-onze mètres carrés et treize centièmes (91,13 m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré jaune sur un plan, portant le numéro 82-25, préparés par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 27 juillet 1982, sous le numéro cent soixante-cinq (165) de ses minutes.

pour et en considération d'une somme de 1,00 \$ comptant.

Que la Ville de Trois-Rivières consent à annuler la servitude enregistrée sous le numéro 311,529 et requiert le Régistrateur de la division d'enregistrement de Trois-Rivières de faire les entrées nécessaires à cette fin dans ses registres.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec les PRODUCTIONS SPECTA INC. en vertu duquel celle-ci assure la gestion des salles J.-Antonio-Thompson et des salles du Centre Culturel et des services inhérents à ces salles du 1er janvier 1983 au 31 décembre 1984.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

511-82
Contrat
protocole
d'entente
avec les
PRODUCTIONS
SPECTA INC.
Adoption



LUNDI, LE 20ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

512-82
Contrat
protocole
d'entente
avec le
PAVILLON
ST-ARNAUD
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le PAVILLON ST-ARNAUD en vertu duquel celui-ci assumera la gestion du programme de patinage sur l'étang du Parc Pie XII du 6 décembre 1982 au 27 février 1983 pour et en considération d'une somme de 6 620 \$ répartie en trois versements.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

513-82
Contrat
protocole
d'entente
avec
l'HYDRO-
QUÉBEC
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville et l'Hydro-Québec, en vertu de laquelle cette dernière permet à la Ville d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire, jusqu'au 1er mai 1983, une partie du lot 198 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, près de la rue Bayard.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

514-82
Contrat
protocole
d'entente
avec la
CIE PARC
ISABEAU INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseiller Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville et Parc Isabeau Inc., en vertu de laquelle cette dernière permet à la Ville d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire, jusqu'au 1er mai 1983, une partie du lot 198 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, près de la rue Bayard.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

515-82
Contrat
protocole
d'entente
avec U.Q.T.R.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES, pour l'aménagement et l'entretien de pistes de ski de fonds sur le Parc linéaire et sur les terrains de l'U.Q.T.R.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit



LUNDI, LE 20ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

516-82
Autorisation
pour vendre
de la bière
lors du
Tournoi
Bantam
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Péliissier

Que permission soit donnée aux organisateurs du tournoi national "Bantam" de Trois-Rivières, de vendre de la bière pendant la tenue de cet événement qui se tiendra du 14 au 23 janvier 1983 au Pavillon de la Jeunesse.

ADOPTÉ

517-82
Taux
d'intérêts
sur les
comptes
de taxes
en souffrance
Adoption

VU l'article 481 de la Loi sur les cités et villes permettant de décréter un taux d'intérêt différent du taux statutaire de cinq (5) pour cent;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU

Que le taux d'intérêt pour arrérages de taxes municipales de toutes sortes, soit et est par les présentes établi à 17% l'an, à compter de l'année financière 1983.

ADOPTÉ

518-82
Nomination des
vérificateurs
externes
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières nomme par les présentes, la firme Ferron, Nobert, Young, Lanouette, Carpentier & Ass. vérificateurs de la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 108 de la Loi sur les Cités et Villes, pour l'année fiscale 1983.

ADOPTÉ

519-82
Demande au
Ministère de
l'Environnement
re: émission
d'un certificat
pour exploiter
un site de
matériaux secs
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère de l'Environnement du Québec pour l'émission d'un certificat en vue de l'exploitation d'un site de dépôt de matériaux secs sur les lots 223 et 224 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières suivant le plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., ledit plan étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

520-82
Budget 1983
de l'O.M.H.
T.R.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières pour l'année 1983, concernant les projets:

Phase I - Jean Nicollet \$ 724,996

Phase II - Adélarde Dugré 629,246



LUNDI, LE 20ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

Phase IV - Résidences Ste-Cécile	565,260
Phase V - Résidences St-Laurent	581,399
Phase VI - Résidences St-Philippe & Notre-Dame	651,862
Phase VII- Résidences Edgar St-Yves	790,933
Phase VIII - Résidences Louis D. Durand	313,507
Phase IX - Résidences St-François-Xavier	61,045
Phase XI - Résidences Fernand Goneau	246,249

lesdites prévisions budgétaires étant annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

521-82
Location
d'une
voiture
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que la Ville loue de LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC., une voiture de marque Oldsmobile 88, au prix de 435 \$ par mois, pour une période d'un an renouvelable.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de location avec LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

522-82
M. LAFERTÉ
nommé repré.
de la Ville
re: Ile St-
Quentin
Adoption

IL PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Monsieur le Conseiller Jean-Guy Laferté soit et est nommé pour représenter la Ville sur le comité de l'Ile St-Quentin.

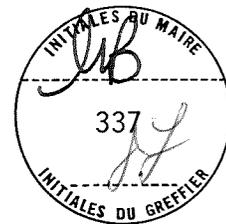
ADOPTÉ

523-82
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pampierre et Noé Veillette	
Travaux d'aqueduc et de drainage dans la banque de terrains Phase IV	136 063,44 \$
St-Romuald Construction Ltée	
Travaux de construction de la piscine du parc Lemire	9 171,90
Delmont Construction Ltée	
Travaux de réparation du tunnel Laviolette - Phase I	36 270,00
Consultants Pluritec Ltée	
Honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection du tunnel Laviolette	2 234,98
J.-P. Doyon Ltée	
Remise de retenue - Travaux d'aqueduc et de drainage rue Léo-Pidgeon	21 615,66
Cimentiers Marock	



LUNDI, LE 20ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

Remise de la première tranche de la retenue - Trottoirs et bordures 1982	5 219,04
Herman Bouchard	
Remise de retenue (totalité) - Démolition du 1025 Champflour	444,50
Gaston Paillé Ltée	
Remise de retenue (première tranche) - Drainage Le Corbusier	958,62
Les Pavages de Nicolet Inc.	
Remise de retenue (première tranche) - Pavage 1982	4 777,70
Laboratoire de canalisation souterraine	
Remise de retenue (totalité) - Inspection d'égouts par télévision	692,31
Gaston Paillé Ltée	
Remise de retenue (première tranche) - Égout sanitaire rue Gélinas	1 915,69
Dollard Construction Ltée	
Remise de retenue (dernière tranche) - Travaux d'aqueduc et de drainage dans la zone industrielle No. 2	10 845,34
Les Entreprises Camvrac Inc.	
Remise de retenue (première tranche) - Piste de service à l'aéroport	5 423,50
Herman Bouchard	
Remise de retenue (totalité) - Démolition de 4 maisons	1 167,50
Les Entreprises Camvrac Inc.	
Déneigement des secteurs Lambert, Ste-Thérèse et St-Michel-des-Forges	
période du 1er au 30 novembre 1982	64 301,81
moins retenue de 10%	6 430,18
	57 871,63
H. Blanchette Ltée	
Installation de clôtures à neige - Maison des Vins	2 410,00
Laboratoires Choisy Ltée	
Phase IV dans la banque de terrains - travaux de forage	5 811,00
Gaston Paillé Ltée	
Travaux d'aqueduc et de drainage rue Gélinas - modification au contrat	455,35
Trois-Rivières Chevrolet 1982 Inc.	
Achat d'une camionnette	8 383,87
Fred Poliquin Ltée	
Fourniture de robinets, coudes, manchons, etc.	1 300,73
Nedco 1975 Ltée	
Achats de fixtures	2 756,32
Produits Ducharme Ltée	
Salle de la Commission Permanente - Achat de fauteuils pour les journalistes	1 569,60
Saillant Inc.	
Achats de ventilateurs	806,75
Saillant Inc.	
Achat de câble en cuivre	418,59
Industries Sanfax Ltée	
Achat de produits de nettoyage	626,85
Hydro-Québec	
Déplacement de 2 poteaux rue Père-Daniel	349,15
Bell Canada	
Déplacement de conduits - Intersection Boul. Royal et rue Gélinas	2 200,00
Continental Asphalte Inc.	
Fourniture d'asphalte	23 192,01
Robichaud Inc.	
Location de machinerie	320,00
Lavage Sani Inc.	
Entretien ménager de l'Hôtel de Ville, la Bibliothèque, la Cour municipale et l'Édifice François-Nobert	2 959,16
Domtar Inc.	
Fourniture de sel de voirie	23 045,83
Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée	
Entretien système radio-communication - Police et Incendie et Travaux publics	1 399,30



LUNDI, LE 20ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

Éditions FD Enr.	
Achat de la Loi des Cités et Villes et des Lois municipales - Mises à jour	1 221,25
Johnson Controls Ltée	
Frais de service	589,00
Garage René Lacombe Inc.	
Frais de remorquage (à être remboursés par les personnes concernées)	54,00
CRD-04	
Inscription de 8 membres du Conseil au forum sur le développement de la MRC De Francheville	80,00
CRD-04	
Inscription de Me Guy Leblanc au forum sur le développement de la MRC De Francheville	10,00
Water Pollution Control	
Cotisation annuelle de M. Réjean Boucher (prévue au budget)	50,00
Association québécoise des Techniques de l'Eau	
Cotisations de M. Réjean Boucher, André Rocheleau, M. André Bérubé et M. Yvon Blais - Année 1983	140,00
Linteau, Veilleneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers	
Cause John Veilleux	15,76
Club Curling Trois-Rivières	
Réception d'accueil nouveau Conseil de Ville	364,38
Xérox Canada Limitée	
Photocopieur - Récréation et Parcs	338,16
Xérox Canada Limitée	
Photocopieurs - Cour municipale et Pavillon de la Jeunesse	286,97
Nobert, Young, Lanouette & Ass.	
Services professionnels	1 095,00
Le Nouvelliste	
Publication d'appels d'offres	375,00
Le Nouvelliste	
Avis publics	417,50
Librairie du Cap Inc.	
Photocopieurs - Hôtel de Ville	843,90
Association des Arbitres de Hockey de la Mauricie Inc.	
Arbitrage des joutes - Novembre 1982	1 520,00
<u>HIPPODROME</u>	
Agence S. Philipps Inc.	
Service de surveillance - 20 et 27 novembre	665,00
Ambulance 12-12 Ltée	
Service d'ambulance - Programmes 108, 109, 110 et 111	525,00
Brink's Canada Limitée	
Transport d'argent - Novembre 1982	320,00
Photo Lambert Inc.	
Services de télévision en circuit fermé - Octobre, novembre et décembre	1 024,00
Armand Kid Martel	
Statistiques - Octobre, novembre et décembre	450,00
André Pelletier, vétérinaire	
Services professionnels - Novembre et décembre	550,00
Boutique de harnais Yvon Pratte	
Achat de pièces	31,35
Publi-Hebdo Inc.	
Annonce publicitaire	60,00
Reynolds Radio	
Location d'équipement - Décembre	59,95
Télémedia CHLN 55	
Publicité - 28 novembre	514,08
W. Chavanel	
Cueillette des déchets - Novembre 1982	240,00
Imprimerie Art Graphique Inc.	
Impression de programmes - Courses 108 et 109	872,00
Imprimerie Art Graphique Inc.	
Impression de programmes - Courses 110 et 111	872,00



LUNDI, LE 20ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

Jeannine Lafontaine
Allocation d'automobile 35,20

PAVILLON DE LA JEUNESSE - RESTAURANT - ACHAT

Agropur	17,73
Crèmerie des Trois-Rivières	199,05
Den-Mart Inc.	130,00
Grossistes Baie d'Hudson	308,10
LPM Supérieur Inc.	289,27
Roy et Lafontaine Inc.	283,15
Yum Yum Inc.	90,45
Vaillancourt	75,43

DIVERS

Me Jean Méthot	
Remboursement de dépenses - Voyages à Nicolet et Québec - Enquête de la Commission de Police	189,20
Wilson O'Shaughnessy	
Remboursement de dépenses - Voyages et dîners d'affaires	150,60
Me Jean Lamy	
Remboursement de dépenses - Voyage à Québec, repas, etc.	155,02

PETITES CAISSES:

Mme Louise Goyette	58,09
Jacques St-Laurent	195,45
René Monfette	337,64
Lavage Sani Inc.	1 701,44

TOTAL: 390 476,44 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER
JL/JRD.

Gilles Beaudoin
MAIRE.



MERCREDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 22ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
	Guy	LEBLANC
Mesdames et Messieurs les	Yvan	LECLERC
Conseillères et Conseillers	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

524-82
Budget
1983
Adoption

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1983 se chiffrent à la somme de 31 000 000 \$ suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour ladite année s'élèvent à la somme de 31 000 000 \$;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de 31 000 000 \$ soit appropriée pour les dépenses de l'année 1983.

ADOPTÉ

525-82
Programme
d'immobilisation
1983-84 et 85
Adoption

CONSIDÉRANT l'article 473 de la loi sur les Cités et Villes;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le programme des immobilisations de la Ville de Trois-Rivières pour les années 1983-1984 et 1985, au montant de 21 103 000 \$ soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ledit programme étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD.



MERCREDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 22ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-deux à vingt heures quarante-cinq, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
	Guy	LEBLANC
Mesdames et Messieurs les	Yvan	LECLERC
Conseillères et Conseillers	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

526-82
Règlement
15-A-24
taux de la
taxe d'eau
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 15-A-24 (1982) en ce qui a trait au taux de la taxe d'eau et à la vente de l'eau au compteur, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

527-82
Règlement
16-1979-E
taux au
Marché-aux-
Denrées
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 16 (1979)-E (1982) concernant l'établissement d'un marché public, aux fins de modifier les taux de location des espaces intérieurs et extérieurs et des étaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

528-82
Règlement
25-U
taux des
taxes
gén. et
spéciales
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 25-U (1982) amendant le règlement 25 concernant le taux de la taxe générale et des taxes spéciales, aux fins de modifier ces taux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



MERCREDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

529-82
Règlement
25-TA-A
taux de
la taxe
d'affaires
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 25-TA-A (1982) amendant le règlement No. 25TA concernant l'imposition d'une taxe d'affaires dans la Ville de Trois-Rivières aux fins de modifier le taux de ladite taxe soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

530-82
Règlement
811-A
SIDAC
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 811-A (1982) sur les sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

531-82
Nouveaux
salaires
des
non-syndiqués
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des nouveaux salaires aux employés non-syndiqués, suivant la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesdits salaires devant être effectifs le 3 janvier 1983.

ADOPTÉ

532-82
Acceptation
de la
soumission
CORPORATION
SANIBEC M.T.R.
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la soumission de CORPORATION SANIBEC M.T.R., au montant de 25 627,79 \$ pour l'année 1983 (la première des trois années du contrat), pour l'entretien ménager de l'Hôtel de Ville, l'édifice François-Nobert et la Cour municipale, soit acceptée.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite soumission et au cahier des charges annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

533-82
Condoléances
à M. et Mme
Beaudoin
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses plus sincères condoléances à Madame la Mairesse et à Monsieur le Maire Gilles Beaudoin, suite au décès de Madame Blanche Blais, mère de Madame Beaudoin.

ADOPTÉ



MERCREDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1982

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD.